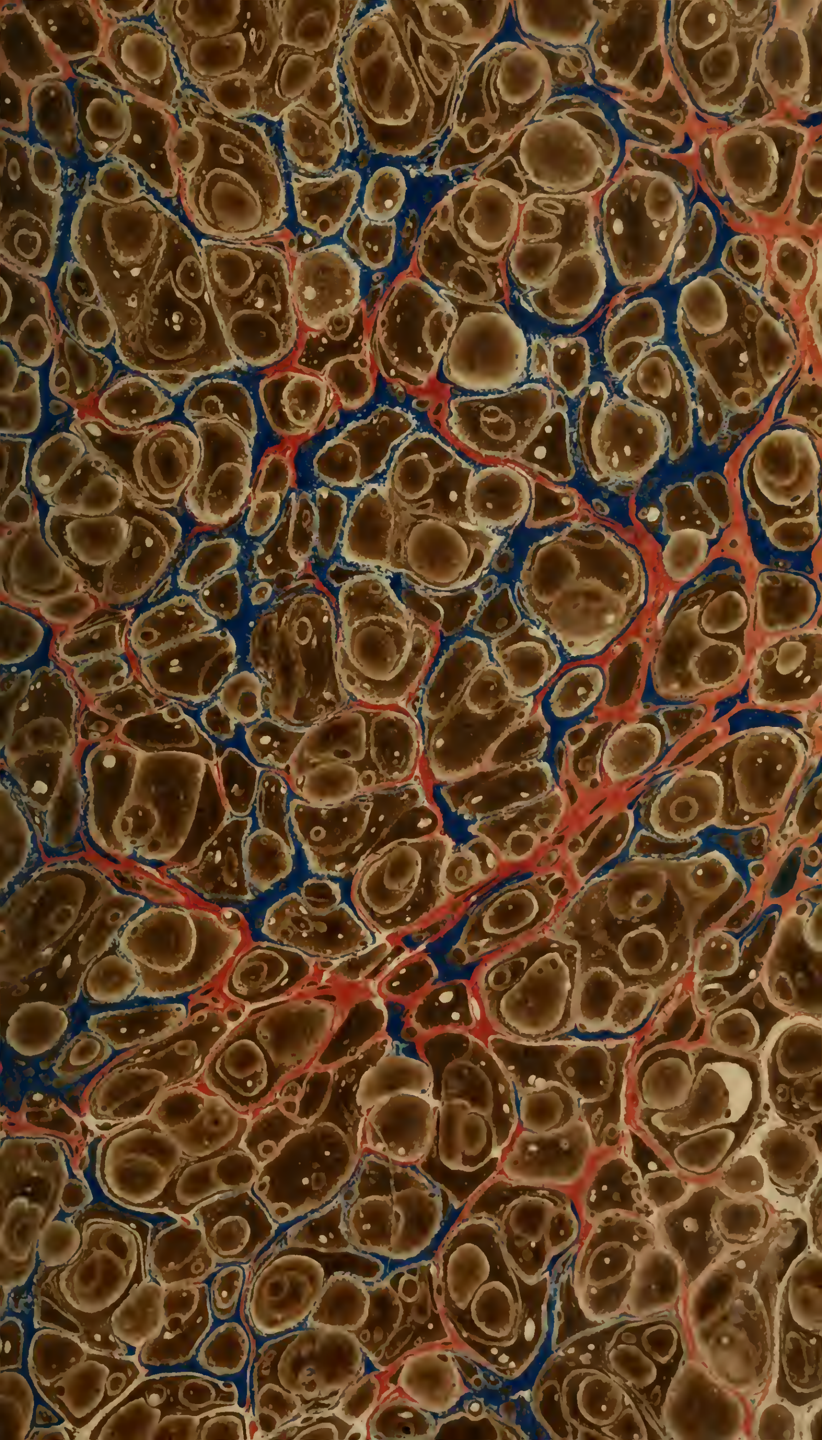




UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901



MÉMOIRES

RELATIFS A LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE.

Cet Ouvrage se trouve aussi :

A PARIS, chez *Pelicier*, place du Palais-Royal, n° 243.

A LONDRES, chez *Martin Bossange et Cie*.

A AMSTERDAM, chez *S. Delachaux*.

A BRUXELLES, chez *Le-Charlier* et chez *Demat*.

A LEIPSICK, chez *Léop. Voss*.

A HAMBOURG, chez *Perthes et Besser*.

A FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, chez *Brönner*.

A GENÈVE, chez *Paschoud*.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A LA VIE

DU

GÉNÉRAL LA FAYETTE.

ET A L'HISTOIRE

DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

RÉDIGÉS

PAR M. REGNAULT-WARIN

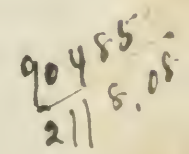
TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ HESSE ET CIE, LIBRAIRES.

RUE DE BOURBON F.-S.-G., N° 13.

1824.



AVANT-PROPOS.

Dans les Mémoires qu'on publie aujourd'hui sur l'Assemblée Constituante et sur le général La Fayette, comme on remarquera deux ordres de travail, on saisira aussi deux objets. Ils se réunissent d'ailleurs à l'idée de mieux faire connaître un corps illustre et un homme célèbre dans quelques unes des principales circonstances de leur carrière politique. Tous deux, calomniés pour le bien même qu'ils ont voulu faire, n'ont besoin, pour être appréciés, que d'être mieux connus : telle est l'intention de cet écrit. On y expose ce qu'on croit la vérité; on y loue ce qu'on juge digne d'éloges, sans se refuser à blâmer ce que l'on pense susceptible de censure. Cette impartialité de conscience, si elle n'exclut pas les erreurs de fait, inévitables dans des matières encore controversées, en bannit du moins les atteintes aux

principes et l'infidélité dans la direction. C'est d'un ouvrage de cette nature qu'on peut répéter ce que Montaigne dit, en présentant un livre sorti de son cœur : « Ceci est un livre de bonne « foi. »

Faire observer que, dans celui-ci, on s'est borné *à quelques circonstances principales*, c'est constater qu'on n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire, mais seulement celle de réunir et de lui offrir des matériaux. Ce qui concerne l'Assemblée Constituante ne comprend même qu'une époque ; mais c'est celle qui a décidé de son existence, et changé la face du monde. Quant à la Vie du général La Fayette, on ne l'a conduite que jusqu'à la première restauration, et l'on en sentira aisément le motif. Les événemens qui l'ont précédée sont entrés, par leur consommation irrévocable, dans le domaine de la postérité, et les générations qui arrivent peuvent prononcer sur ce qu'ont vu les générations qui partent. Il n'en peut être ainsi d'un ordre de faits, dont le premier nous est seul connu, mais qui, se succédant au gré d'un

nouvel ordre de sentimens et d'idées, ne montre qu'un développement, pour ainsi dire, journalier, attendant du lendemain son complément, toujours différé.

Du reste, le héros du premier volume de cet ouvrage, n'en est nullement l'auteur; et c'est à tort que des journaux ont annoncé qu'il y avoit une part directe. La part qu'il ne saurait s'empêcher d'accepter, est celle des actes et des événemens dans lesquels il a figuré. Il agissoit alors; d'autres écrivent aujourd'hui.

Quelle marche a-t-on suivie dans cette rédaction? la plus naturelle, parce que c'étoit la plus simple. Les faits ont été pris aux sources, et les réflexions dans l'expérience. En adoptant, dans les nombreux écrivains consultés, celles qui s'accordaient avec les siennes, l'auteur a combattu celles qui le contrariaient. Soit dans l'exposé des faits, soit dans l'expression des sentimens, auroit-il eu besoin d'efforts pour obéir au patriotisme, et surtout pour écouter la vérité : ce sont les affections de

toute sa vie. Elles ne valent à celui qui les possède ni dignités ni fortune ; mais elles lui assurent la paix du cœur et l'indépendance de l'opinion.

MÉMOIRES

SUR

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE,

ET SUR

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

BIOGRAPHIE DE LA FAYETTE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

AFFAIRES D'AMÉRIQUE.

Montesquieu assigne la vertu pour principe au gouvernement des peuples libres, et il ne dit pas ce qu'il entend par vertu. J'entreprends d'écrire la vie d'un homme qui en a trouvé la définition dans son cœur. Mirabeau régna par l'éloquence, Robespierre par la peur, Napoléon par le génie : placé par ses principes, autant que par son caractère, comme au centre de la modération politique, La Fayette ne pouvait obtenir leur ascendant, et eût dédaigné leur pouvoir. Il y a tant de grandeur dans une âme que la vertu élève, que tout ce qui n'est pas elle lui semble petit. La Fayette cependant

aima la gloire, mais il l'aima comme Caton, c'est-à-dire, lorsqu'elle fut pour lui le prix de la justice. La haine du despotisme, l'amour de la liberté, n'ont été que les sentimens de sa vie : c'est l'ordre qui en fut la passion; l'ordre, sans lequel une révolution n'est qu'un grand spectacle, et la fondation d'un gouvernement qu'un grand malheur. Voilà ce qui concilie dans La Fayette cette doctrine de la souveraineté nationale, qu'il professa sur les ruines de la Bastille et dans les cachots d'Olmutz, et cette vénération pour la loi, dont l'Amérique lui avait montré tant d'exemples, et qu'il rapporta parmi nous. Si ce respect, noble esclavage des hommes libres, s'éteint peu à peu dans nos âmes, c'est que celles-ci sont flétries par l'égoïsme des spéculateurs qui, depuis trente ans, se disputent le pouvoir. Tel n'était point le caractère du patriotisme désintéressé qui se déploya aux beaux jours de 1789. En se présentant au milieu de ceux qu'embrasait sa sainte flamme, La Fayette retrouva ses pairs, et ils saluèrent dans lui leur chef naturel. Ce qu'ils firent ensemble, ce qu'il fit par eux et pour eux, intéressera ceux de ses contemporains que les révolutions n'ont pas tués, et instruira la postérité qui commence à vivre. Si les premiers y rencontrent des motifs de regrets, l'autre y découvrira des sujets d'espérance : elle y trouvera surtout les sages leçons d'une expérience anticipée. Elle se convaincra que sans modération il n'y a ni force pour renverser les abus, ni prévoyance pour les

empêcher de renaître ; que sans les mœurs domestiques, le patriotisme n'est qu'un mot, comme sans le joug de la loi, la liberté n'est qu'une furie ; et que pour conserver leur dignité par leur indépendance, les peuples échappés aux fléaux des révolutions, aux tiraillemens des factions, ne peuvent retrouver leur bonheur que dans l'ordre (*). Telle fut la religion politique du général La Fayette. Après en avoir été le défenseur dans sa jeunesse, et le martyr dans son âge mûr, il honore ses cheveux blancs en continuant de s'en montrer l'apôtre. Mais avant de le contempler au milieu de ces figures historiques, dont le plan de cet ouvrage le rend la principale, qu'il nous soit permis de l'isoler quelques instans; et, indépendamment des rapports qu'autour de lui les circonstances ont fait naître, de le considérer dans le seul ordre des temps. Par cette sèche biographie, que j'assujettis à l'exactitude chronologique, ses lecteurs seront naturellement introduits aux développemens que je me propose. Alors cette simple esquisse d'un portrait prendra la forme agrandie d'une ébauche historique : et c'est ainsi que les annalistes préludent aux vastes tableaux dont leurs successeurs enrichiront la pos-

---

(*) *L'ordre conduit ou ramène à Dieu*, a dit saint Augustin. Le point de contact qui joint les véritables hommes d'État aux hommes véritablement religieux est remarquable, quoiqu'il ne soit pas étonnant : la morale est la religion de la politique.

térité; car si, pour être impartiale, l'histoire ne doit pas être contemporaine, elle ne peut se montrer exacte, et conséquemment équitable, qu'en consultant les Mémoires contemporains : ils furent témoins, elle reste juge.

La Fayette (*Marie-Paul-Jean-Roch-Yves* Gilbert Motier) naquit le 6 septembre 1757, à Chavaniac, en Auvergne. Issu d'une maison illustrée par la double gloire des armes et des lettres, il reçut, dans une éducation appropriée, l'enseignement et les principes qui lui permettaient d'opter entre la gloire des lettres et celle des armes. Mais, sans dédaigner la première, qui, parmi ses aïeux, lui avait légué le tendre et spirituel auteur de *la Princesse de Clèves*, La Fayette préféra celle du premier maréchal de son nom, laquelle fut aussi la gloire de son oncle, tué en Italie, et de son père qui tomba, plein d'honneur, à la bataille de Minden. Déjà il avait perdu sa mère. Jeune (il n'avait que seize ans), indépendant, maître d'une grande fortune, il unit son sort à celui de mademoiselle de Noailles, fille du riche duc d'Ayen, personne qu'il n'est plus permis de louer, depuis que, dans le modèle des mères, elle a montré l'héroïne des épouses. A la faveur de cette alliance, La Fayette, soutenu par les Noailles, eût fait à la cour un chemin rapide; mais ses succès eussent été le fruit des abus; et c'était déjà trop, selon lui, qu'il dût à ces mêmes abus ses premiers pas dans une carrière qu'il se proposait de fournir plus dignement. De

ce moment, nous allons voir se développer successivement en lui le germe de cette vertu patriotique qui a couvert sa vie des plus riches fruits : alliant, par une magnanimité au-dessus de son âge et de sa profession, la philanthropie d'un sage à la bravoure d'un soldat; ne cherchant, dans les succès de la guerre, que les moyens des bonnes institutions, et, dans celles-ci, que les améliorations de l'espèce. Est-il étonnant qu'appuyé sur cette raison courageuse, il ait montré l'ardeur d'un sous-lieutenant, tempérée par les calculs d'un stratégiste; la lente réserve d'un capitaine, brusquement rompue par l'impétuosité d'un assaillant; et, dans un autre ordre de choses, comme d'idées, de hautes pensées législatives et de minutieuses prévoyances d'administrateur, une rigoureuse sévérité de doctrines et une entière mansuétude d'actions? Trop facile peut-être à croire aux intentions honnêtes, car il réfléchit sur celles qui le sont le moins la candeur de son âme; et apportant, dans les intrigues de l'ambition, comme dans les transactions de la politique, cette loyauté, cette franchise auxquelles elles sont si étrangères; cette indulgence de mœurs et cette urbanité de manières qui, sans faire douter de sa constance, ont fait quelquefois douter de sa fermeté; et cette probité persévérante qui déconcerte les factions quand elles n'en font pas leur victime.

Opprimées par leur métropole, les colonies américaines avaient levé le drapeau de l'insurrection : à ce signal, qui révélait, dans le cœur de La Fayette,

son penchant pour la liberté, il obéit au désir de la défendre ; et ce désir, que les entretiens de Franklin irritent bientôt jusqu'à la passion, est encore attisé par les obstacles nés de la circonstance. Des revers, qui semblaient irréparables, venaient de changer en deuil les premiers triomphes des Américains : deux mille des leurs, seuls débris d'une armée naguère victorieuse, fuyaient devant trente mille hommes de troupes régulières; on réputait leur cause perdue; et les commissaires du congrès, partageant la crainte commune, veulent arracher La Fayette aux dangers de son aventureuse entreprise. C'est vainement; et l'on ignorait encore ce que peut la résistance sur un caractère dont la persévérance, dans ce qu'il croit un devoir, est le trait distinctif. « Jusqu'ici, répond-il à Franklin, je n'avais fait que chérir votre cause; aujourd'hui qu'elle est menacée, je cours la servir. Plus elle semble tombée dans l'opinion publique, plus l'effet de mon départ sera grand, et plus il pourra vous être utile. Puisqu'il vous est impossible d'avoir un vaisseau, je vais en acheter et en équiper un moi-même, et je me charge de porter en Amérique vos dépêches au congrès. »

Il part malgré les défenses de la cour de Versailles; il traverse l'Océan malgré la surveillance de la cour de Londres; il arrive à Charles-Town au commencement de 1777; et de cette époque, commence cette suite d'actions valeureuses et brillantes, qui ne sont interrompues que par des ac-

tions bienfaisantes et pacifiques. Élevé d'abord au rang de major-général, il ne l'avait accepté que sous deux conditions : l'une, qu'il servirait à ses propres dépens; l'autre, qu'il ne commencerait ses services qu'en qualité de volontaire.

Quoique blessé à Brandiwine (*), la première bataille où il ait paru, en septembre 1777, il rallie ses troupes au pont de Chester, et sauve l'armée. Bientôt, rejoignant le général Greene dans les Jerseys, il bat, avec quelques milices, un corps d'Anglais et de Hessois. C'est alors qu'il obtient et croit mériter le commandement d'une division. Nommé l'hiver suivant commandant en chef dans le nord, et rendu, par l'influence d'une cabale, indépendant de Washington, il n'accepte qu'à la condition de lui demeurer subordonné; car, dès son arrivée en Amérique, une noble sympathie, attirant l'une vers l'autre deux âmes si bien faites pour s'entendre, La Fayette et Washington avaient connu cette amitié des héros qui repose moins encore sur l'analogie des caractères que sur le goût des vertus. Le vieil Américain avait voulu être le père du jeune Fran-

(*) La fameuse bataille de Beaugé, dans laquelle le maréchal de La Fayette avait vaincu et tué le père de Henri V, et sauvé la couronne à Charles VII, ne fut pas plus célébrée autrefois que ne l'était aujourd'hui la journée de Brandiwine, où son jeune descendant avait ramené à la charge les bandes américaines, et avait été renversé, à leur tête, de deux coups de feu. (*Mémoires de* Wéber.)

çais; et celui-ci avait facilement trouvé dans son cœur toute la tendresse, tout le respect, toute la confiance de l'amour filial.

Dès le début de son commandement, il signale sa prudence en renonçant, faute de moyens, à l'attaque du Canada; et le congrès, dont il a ménagé les ressources, lui en témoigne sa satisfaction. Le même sénat lui en renouvelle l'expression pour avoir défendu, avec une poignée d'hommes, une vaste frontière, et pour avoir combattu, dans un grand conseil de nations sauvages, l'influence, jusqu'alors si puissante, des Anglais, et que son éloquence, appuyée de promesses et de menaces, parvint à neutraliser. (*Voyez* les *Pièces justificatives* de la première série.)

Ce fut dans le même temps (fin de 1778) qu'il reçut, dans son commandement, le serment prescrit de renonciation au roi de la Grande-Bretagne : formalité que le fait avait déjà déclarée sans doute, mais qu'il était courageux de remplir, tant que le succès ne l'avait point encore justifiée.

Appelé par Washington à l'ouverture de la campagne (1778), La Fayette dégage, par ses manœuvres et sans perte, un corps de deux mille hommes avec leurs canons, que l'armée anglaise, commandée par les généraux Howe et Clinton, avait entourés à Barenkill. A la bataille de Montmouth, gagnée par Washington, il commande d'abord une avant-garde, et ensuite la seconde ligne de l'armée. De là, il conduit un détachement pour seconder le

comte d'Estaing, d'après le traité d'alliance que le vœu national, auquel, remarque un biographe, le départ de La Fayette n'avait pas peu contribué, détermina le conseil de France à conclure.

On se dispose à l'attaque de Rhode-Island, où il commande l'aile gauche de l'armée de Sullivan. Ce fut dans cette occurrence, qu'à l'occasion de la retraite opérée sur Boston par l'escadre française, il eut à défendre l'honneur de ses compatriotes, en apparence vivement compromis. Là, se déployèrent, dans toute leur aménité, ce caractère conciliateur et ces formes aimables auxquels il est difficile, pour la passion même, de ne pas faire des concessions. La mésintelligence s'était glissée entre les deux nations, et, bien que sourde encore, elle menaçait d'éclater : il en prévint l'explosion, et, revenu rapidement de Boston pour l'évacuation de l'île, il acheva avec bonheur et célérité le rembarquement de l'arrière-garde. Toute sa conduite, dans cette circonstance délicate, lui valut les remercîmens du congrès. Le lecteur remarquera qu'il mérite ceux de tous les hommes faits pour apprécier la prévoyance et la modération. Avec moins de sang-froid et de douce fermeté, que devenait l'alliance entre la France et l'Amérique? Cette dernière, dont la victoire n'avait pas encore fait une puissance, voyait, plus que jamais, compliquer la question de son indépendance; et telle est la chaleur des réactions dans les affections des Français, qu'il n'est pas sans vraisemblance que d'alliés nous fus-

sions devenus ennemis. Ce fut un jeune homme de vingt ans qui sauva l'Amérique de ce malheur et la France de cet affront.

Ce jeune homme cependant savait, au besoin, soutenir par une fermeté hostile sa douceur conciliatrice. Des commissaires anglais ayant employé, en parlant de la France, quelques expressions injurieuses, La Fayette envoya un cartel à leur président lord Carlisle, qui ne l'accepta point. Et nous remarquerons ici que, loin d'abjurer ses principes philosophiques, La Fayette témoigna qu'il les révérait; car il n'était point question de venger une de ces querelles privées, dont l'orgueil a fait un honorable préjugé, mais de punir l'insulte faite à une nation, ce qui est toujours un tort, un ridicule, et même un délit. (*)

Prêt à revenir en France, La Fayette reçoit du congrès les témoignages de la satisfaction nationale.

(*) « Cette démarche, a dit un publiciste du temps, qui, dans toute autre occasion, aurait pu passer pour une bravade de jeune homme, et être taxée de légèreté, n'était pas inutile. Les Américains ne connaissaient pas encore les Français. Ils avaient été accoutumés, par des préjugés d'éducation, à les regarder comme des hommes inférieurs aux Anglais en courage; et il était bon de leur faire voir qu'un Français n'était nullement effrayé de se mesurer avec un habitant de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, cela diminuait, en quelque sorte, l'importance des commissaires dans l'esprit de la multitude, et lui donnait une haute idée du courage et de l'attachement de leurs nouveaux alliés. »

Les ambassadeurs ont ordre de se concerter avec lui. Les mains du vénérable Franklin, ces mêmes mains qui avaient béni son départ, accueillent son retour par l'offre d'une épée. Le gouvernement pour lequel il venait de verser son sang, et dont ses exploits avaient assis les plus solides fondemens, n'avait pas cru devoir prodiguer, dans cette épée, la richesse des métaux, ni la magnificence des ornemens : pour la rendre sans prix, il y avait fait graver les exploits du héros. Il y était représenté blessant le léopard britannique, et recevant un laurier de l'Amérique délivrée. C'est ainsi que sur l'armure d'Achille, un ciseau divin, en gravant ses actions passées, avait prophétisé ses futurs exploits.

Ceux du jeune La Fayette ne sont que les gages des actions qu'il médite. Couronné par la faveur universelle, accueilli même à la cour, et, ce qu'il trouve plus glorieux, applaudi par Voltaire, il se hâte d'exploiter, au profit de sa seconde patrie, tant de bonnes fortunes. De concert avec le célèbre Paul-Jones, il arrange une expédition pour soumettre à des contributions patriotiques toutes les villes maritimes anglaises. Le projet de cette expédition disparaît devant celui d'une descente en Angleterre; mais du plan à l'exécution, il y a souvent un espace incommensurable; et celui qu'avait à franchir La Fayette semblait s'aggrandir chaque jour. Employé à l'état-major du maréchal de Vaux, il ne cesse de solliciter des secours directs; et quoiqu'il lui fût recommandé de ne pas demander des

troupes pour l'intérieur des États-Unis, il ose outrepasser des instructions qu'on lui reprocherait bientôt, selon lui, de n'avoir pas interprétées. Enfin, après de longues conférences avec les ministres, on envoie à Rhode-Island une escadre, et l'on confie un corps à Rochambeau, sous les ordres de Washington. Franklin de son côté et La Fayette avaient obtenu un prêt de plusieurs millions; et c'est dans ces dispositions que le dernier s'embarque pour Boston sur une frégate française.

Pendant la campagne de 1780, il commande l'infanterie légère et les dragons formant l'avant-garde de l'armée américaine. Dans l'entrevue que Washington et lui ont avec les généraux français, l'un et l'autre pensent être victimes de la trahison d'Arnold. L'hiver suivant, il marche sur Portsmouth en Virginie, afin de concerter avec les Français une attaque que l'issue du combat naval de M. Destouches fit échouer. A son retour, La Fayette reçoit un courrier de Washington, qui lui annonce que les ennemis vont porter leurs forces en Virginie, et qui lui prescrit de défendre jusqu'à la dernière extrémité cet État, au sort duquel était attaché celui de toute la partie méridionale des États-Unis. Que faire dans une situation si critique? Le faible corps qu'il commande manque de tout : il emprunte en son nom et grève d'hypothèques toutes ses propriétés d'Europe; les dames consacrent les travaux et les produits de leur aiguille aux troupes qui consentent à se passer de

paye; enfin il arrête la désertion en parlant à l'honneur et à l'affection des soldats, et en faisant de leur renvoi la plus mortifiante punition.

Bientôt il gagne à marches forcées Richmond, capitale de la Virginie, où étaient les magasins, et où il arrive quelques heures avant l'ennemi. Lord Cornwallis, très supérieur en nombre, et maître de la navigation intérieure, venait d'écrire à Londres que *l'enfant ne pouvait lui échapper;* mais, après cinq mois d'une campagne qu'il faut bien se garder de juger par comparaison avec celles dont nous avons été témoins, *l'enfant échappa*. Le résultat de celle-ci, dont l'adresse, la patience et le temps composent les élémens déterminatifs, fut d'éviter une bataille, de former des jonctions, de garantir les magasins, et, après une suite de manœuvres et quelques actions partielles, d'enfermer lord Cornwallis et son armée dans une position calculée d'avance avec une assurance qui demandait à être justifiée par l'événement pour ne pas être taxée de témérité. Cette position était en effet la plus favorable pour que le comte de Grasse, à son arrivée des îles, pût la bloquer par mer; tandis que La Fayette, renforcé par trois mille Français débarqués sous les ordres du marquis de Saint-Simon, prenait à Williamsbourg une position que lord Cornwallis réputait inattaquable. Grasse et Saint-Simon pressèrent La Fayette d'attaquer; mais, ajoutent les notes dont nous tirons ces documens, sûr que son adversaire ne pouvait échapper, il voulut épargner le sang, et attendit

Washington qui amenait le corps de Rochambeau et la division de Lincoln. Une redoute ennemie fut alors attaquée par La Fayette et enlevée à la baïonnette par son artillerie légère ; tandis que les grenadiers français en prenaient une autre sous les ordres du baron de Viosménil. La capitulation de York-Town (octobre 1781) décida le sort de la guerre.

Nous continuerons à extraire des renseignemens de nos notes confidentielles. Revenu en France sur une frégate américaine, La Fayette est associé à la grande expédition de Cadix, où il conduit de Brest huit mille hommes. Le comte d'Estaing, commandant les troupes et la marine de France et d'Espagne, doit attaquer la Jamaïque avec soixante-six vaisseaux et vingt-quatre mille hommes : La Fayette est nommé chef de l'état-major des armées combinées. De la Jamaïque, il devait se porter devant New-York ; et, avec six mille hommes, aurait entrepris, par le fleuve Saint-Laurent, la révolution du Canada. La paix, en suspendant ce projet, arrêta le départ. La Fayette en envoya les premières nouvelles au congrès, et partit lui-même pour Madrid, où il était appelé par le chargé d'affaires américaines, et où huit jours suffirent pour renouer des relations politiques trop long-temps interrompues.

Quelque temps après, il se décida à visiter, comme le meilleur de leurs amis, ces États-Unis qu'il avait défendus comme le plus vaillant de leurs généraux. Partout, son arrivée excita l'enthou-

siasme, et sa présence provoqua des fêtes. Son nom, donné à plusieurs forts et à deux comtés, était répété par toutes les bouches, et imposé, sur les fonts baptismaux, à une foule d'enfans qui naissaient libres par lui. Celui du grand *Washington* fut donné, comme en échange, à *Georges La Fayette*, fils aîné du général et filleul du premier président des États-Unis; et la première fille de La Fayette reçut la douce appellation de *Virginie*. C'est ainsi que ce peuple neuf et sensible ne craint pas d'amollir la langue politique par le dialecte du sentiment.

Il assista à un traité avec les sauvages des quatre nations, et l'influence de celui que, sous le nom de KAYEWLA, ils révéraient comme un père, en hâta la conclusion. (*Voyez la 1re série des Pièces justificatives*). Reçu en cérémonie dans la salle du congrès, il répondit par un discours dont on a conservé les derniers mots : « Puissent la prospérité et le bonheur des États-Unis faire connaître les avantages de leur gouvernement ! puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la Liberté présenter à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un refuge pour les droits du genre humain, et un objet de jouissance pour les mânes de ses fondateurs! » Après avoir refusé une dotation territoriale, assise dans les cantons les plus fertiles, il fut contraint de permettre que son buste fût inauguré au capitole de l'État de Virginie : depuis, cette même image, offerte par le même État à la ville de Paris, fut placée dans la salle des

électeurs de 1789, devenue aussi le premier temple de notre liberté. (*Pièces justificatives.*)

De retour en Europe, cet homme dont la réputation militaire remplissait les deux mondes, comprend que son éducation politique est à peine ébauchée. Qu'a-t-il vu en Amérique? de l'industrie, et avec le petit nombre de torts qui l'accompagnent, presque toutes les qualités qui l'honorent; l'opiniâtreté de l'indépendance, premier fruit de la propriété, et les vertus de famille, résultat de l'isolement. Qu'aura-t-il à voir sur ce vieux continent que la civilisation, qui commence par polir, a fini par corrompre et par user? Il y trouvera tous les crimes que la cupidité enfante, tous les vices que la politesse farde, tous les ridicules moqués l'un par l'autre et excusés par tous. Il y trouvera des princes dévorés de passions bourgeoises, des citadins orgueilleux comme des seigneurs, des prélats qui visent à la pourpre, des curés de villages qui rêvent aux évêchés. Il y trouvera la multitude qui travaille, qui souffre et qui maudit; la minorité qui s'ennuie en jouissant, et qui, pour se désennuyer, se donne le spectacle des infortunes qu'elle cause. Enfin, il y trouvera que tous sont mécontens, parce qu'en effet personne n'est à sa place, et que de ce malaise général résulte un désir de le voir terminer, désir bien voisin de la fermentation qui en amenerait le changement. Pourtant, malgré cette inquiétude vague qui travaille les sociétés, elles cheminent à travers les âges, et voyent se développer,

avec une population toujours croissante, la prospérité dont elle est l'instrument. C'est qu'en effet, quoiqu'à la veille d'une explosion, jamais la société n'a renfermé plus d'élémens actifs; jamais la science sociale ne les a employés avec plus d'art et de profit. Heureuses les nations, si, au lieu de favoriser les passions sensuelles, cette économie n'eût été employée qu'à les diriger!

C'était le noble but que se proposaient Joseph II et le grand Frédéric, lorsque La Fayette leur fut présenté (1785). Il était recommandé à ces princes par des actions contraires peut-être à leurs intérêts, mais analogues à leurs sentimens; et les opinions républicaines qui singularisaient l'élève de Washington, et qui avaient fait sourire à la cour de France, ne pouvaient blesser deux souverains qui allaient à la république par le despotisme. En effet, quel spectacle offrait la Prusse à cette époque? celui d'une démocratie militaire, dominée par un génie politique; et celui d'une partie des États autrichiens ne présentait-il pas la lutte des principes contre les préjugés? Mais Frédéric et Joseph, qui livraient à ceux de leurs nations une guerre sans relâche, n'étaient-ils pas gouvernés eux-mêmes par les préjugés d'une réforme intempestive? L'un ne pensait qu'au triomphe de sa philosophie novatrice; l'autre semblait avoir oublié qu'il lui fallût un successeur. Aussi, du premier choc, sa monarchie artificielle est tombée; et quant à celle que voulait constituer Joseph, les événemens ont décidé de sa consistance

et de sa solidité. La Fayette ne perdit pas le souvenir de ces leçons données en action.

Ce fut dans les grandes manœuvres de Potzdam qu'il vit, pour la première fois, l'emploi de l'artillerie à cheval : il se promit de l'introduire en France à la première occasion.

Le code philanthropique d'un homme tel que lui devait compter parmi ses chapitres les plus importans ceux qui concernent les classes proscrites de la société. Le vertueux évêque Grégoire s'est fait l'avocat des Juifs et des Nègres; mais dans le patronage de ces derniers, il a eu, dans La Fayette, un devancier et un rival. Dès 1786, après s'être long-temps occupé avec Malesherbes du sort des protestans, il avait tourné tous ses soucis vers l'affranchissement et l'amélioration des Noirs. Nous le verrons bientôt demander que les uns soient réintégrés dans leurs droits civils qu'ils n'auraient jamais dû perdre; et, quant aux autres, il avait, de l'aveu du maréchal de Castries, consacré des sommes considérables à leur affranchissement graduel, à leur amélioration physique et morale. Ce n'est en effet que par des voies douces, lentes et successives qu'on eût pu rappeler aux bienfaits de la civilisation des êtres qui n'en avaient connu que les malheurs. Aux cruels effets du crime qui obscurcissait leur intelligence, en mutilant leurs membres, il fallait substituer une lueur progressive et des soins ménagés qui fissent rentrer à la fois la santé, la vigueur dans leurs corps, la raison expérimentale dans leurs têtes, et

surtout dans leurs âmes, la consolation, l'espérance et la certitude d'un mieux toujours croissant. Ce que j'indique bien sommairement, La Fayette se plaisait à le pratiquer avec les détails que l'humanité inspire; et, quand on saura qu'il fut secondé dans cette œuvre ingénieuse et sublime par une femme à laquelle nulle vertu ne manqua (c'est nommer madame de La Fayette), on ne s'étonnera pas de l'attendrissement qu'on éprouve à ces touchans souvenirs, et que j'éprouve moi-même en les retraçant. Pourquoi faut-il ajouter qu'à la suite des proscriptions du 10 août 1792, la faction qui triompha dans cette journée de La Fayette et de la constitution, remit aux fers et vendit comme esclaves les infortunés qu'il avait achetés à Cayenne pour les appeler à la liberté!

De bonnes actions ou des projets sublimes marquèrent jusqu'en 1786, le noviciat politique du disciple de Franklin, de l'élève de Washington. On croirait qu'il fut inspiré par eux, en formant, sous les auspices de l'ambassadeur américain Jefferson, une ligue contre les Barbaresques; mais, par un renversement de toutes les idées morales, comme de toutes les convenances politiques, les cours de Londres et de Versailles prirent sous leur protection ces pirates, que Louis XIV n'avaient pas craint de châtier, et qui depuis ne furent que trop ménagés par l'amiral Exmouth et par Sydney Smith. (*)

(*) Quoique l'association anti-pirate, fondée par ce com-

Ce n'est pas notre faute si une biographie, où la malice et même la curiosité demandent la piquante variété que pourraient y introduire les scènes du vice ou les récits du crime, ne présente que la narration monotone des actions honorables : nous varierons bientôt cette monotonie par la diversité des objets que la révolution française fera passer sous nos yeux. Elle s'annonçait en tout et partout, cette révolution qui devait avoir sur la vie de La Fayette une influence si déterminative. Déjà celles que le patriotisme opérait en Hollande et que la maladresse tentait dans les Pays-Bas, préludaient à la grande catastrophe qui, du centre de la France, devait, en ébranlant l'Europe, changer la face du monde. Afin d'étayer d'un grand nom la rénovation dont ils prenaient l'initiative, les Bataves avaient convoqué La Fayette : c'est ce qu'on peut voir dans une lettre qui lui fut adressée par M. de Saint-Priest (*). Mais le libérateur, qui s'était essayé sur un peuple neuf et dans un pays vierge, allait bientôt être appelé à de plus épineuses destinées : il s'agissait de régénérer une nation vieillie dans ses abus, et d'acclimater à la pure, mais âpre

---

modore à Paris, en 1815, ait, en 1816, délivré cent cinquante-trois Grecs et trois Autrichiens captifs en Alger, depuis elle n'a rien fait ; et je ne sais même si elle existe encore.

(*) Lettre du comte de Saint-Priest, ambassadeur de France en Hollande, au marquis de La Fayette. Anvers, 26 septembre 1787. (*Règne de F. Guillaume*, par M. de Ségur, tome Ier.)

température de la liberté, des hommes *étiolés* sous la tiède atmosphère d'une civilisation trop avancée.

Arrêtons-nous un instant ici; et, avant d'esquisser ces scènes imposantes, que nos passions ont léguées à l'histoire pour qu'elle en rajeunisse ses tableaux, copions celui qu'une main, qui n'est point sans habileté, quoique souvent elle soit sans justesse, traçait de la situation actuelle des choses. Pour le circonscrire à l'objet qui nous occupe dans ce moment, nous réduirons ce tableau à la personne même du général La Fayette. Dans le jugement qu'en porte un observateur passionné, on démêlera sans peine un avenir que chaque jour, que chaque événement rapproche, et qui, dans sa vélocité, semble n'avoir pas attendu l'existence prophétisée pour vivre dès aujourd'hui.

Après avoir représenté dans la France, heureuse dans son intérieur, puissante au dehors, l'arbitre de l'Europe, le peintre détaille ses couleurs, en particularisant leur objet. « La paix arriva, dit-il, couronnée en apparence de tous les succès qu'on avait pu se promettre de la guerre. Le pavillon français avait maintenu l'égalité; l'armée de terre avait remporté l'avantage. Il n'y avait plus de commissaire étranger à Dunkerque; la France pouvait fortifier ses places à sa volonté, et les colonies anglaises existaient en république.

« Mais, ajoute l'écrivain, auquel, en accordant un talent remarquable et souvent une manière originale, nous ne pouvons toujours accorder l'impar-

tialité et le sang-froid ; mais cette république était formée par les *sujets* d'un roi, qu'un autre roi avait aidé dans leur *révolte* (*). Mais ces armées de terre et de mer, en mêlant leurs drapeaux avec ceux du congrès américain, avaient entendu un langage nouveau, et avaient appris à se parler eux-mêmes. Bientôt le conseil de marine, qui fut tenu à Lorient pour juger les officiers de la flotte commandée par le comte de Grasse, déclara ceux qu'il voulait mettre à l'abri de tout reproche, *dignes de l'estime de la nation* : formule qu'on peut trouver très simple en elle-même, mais qui cependant était nouvelle en France. Tous ces guerriers, à la fleur de l'âge, qui avaient couru se battre dans le Nouveau-Monde,

---

(*) Est-il bien vrai que les habitans des colonies anglaises fussent *sujets* du roi d'Angleterre? S'ils l'étaient *tous de fait*, le plus grand nombre, conquis à une *sujétion légale*, était-il soumis à une *sujétion légitime?* N'existe-t-il aucune différence entre les naturels de la métropole, que leurs intérêts ont fait *sujets volontaires* et *profitans*, et les colons que l'intérêt de la métropole a fait *sujets forcés* et *souffrans?* En d'autres termes, quelles sont, quelles doivent être les relations de la mère-patrie avec ses filles-colonies; et, s'il arrivait que celles-ci fussent opprimées par une marâtre, quel serait le point qui séparerait la rebellion de l'obéissance, et dans quel jour, pour se légitimer, la *révolte* recevrait-elle, ou prendrait-elle le nom de *révolution?* On conçoit qu'il serait intempestif de traiter ici ces questions : il ne l'est peut-être pas de les reproduire ; et le lecteur, auquel le sort de l'humanité et l'amélioration de l'espèce ne sont pas indifférens, trouvera quelque plaisir à les agiter entre sa conscience et son jugement.

étaient partis Français et revenaient Américains. Ils n'avaient été chercher que des périls et de la gloire militaire; ils rapportaient des systèmes et de l'enthousiasme patriotique. Ils reparurent au milieu de la cour, offrant sur leur poitrine les cicatrices des blessures reçues pour la cause de la liberté, et sur leurs vêtemens le signe extérieur d'une décoration républicaine.

La Fayette, qui s'était fait l'allié des Américains avant que son roi le fût devenu; qui, avec l'ardeur et la prodigalité de toute passion forte, mais avec un mystère et une persévérance incompréhensibles à son âge, avait armé un vaisseau pour la cause des États-Unis, l'avait chargé de munitions de toute espèce jusqu'à la valeur d'un million, et s'était dérobé à sa famille pour aller s'y embarquer, sans que personne eût pénétré son secret; La Fayette, qui avait commandé une armée d'insurgens, qui avait vaincu avec elle, que les États-Unis avaient adopté pour citoyen, et que Washington, pendant six ans, avait appelé du nom de *fils;* La Fayette rentra dans son pays natal, plein du désir brûlant et des illusions d'une liberté exotique, qui, transportée en France, devait y produire des fruits si différens de ceux qu'il en attendait. Il eut, dit-on, dans son arrière-cabinet, à Paris, un carton renfermé dans un cadre brillant, et partagé en deux colonnes : sur l'une on lisait la *Déclaration des Droits*, proclamée par les Anglo-Américains; l'autre était restée en blanc, et paraissait attendre la

même déclaration émanée des Français. Son ivresse était bien moins étonnante encore que celle qu'il excitait. La monarchie n'avait ni assez de voix pour célébrer, ni assez de faveur pour récompenser ce jeune champion de la liberté républicaine. Cette fameuse bataille de Beaugé, dans laquelle le maréchal de La Fayette avait vaincu et tué le père de Henri V et sauvé la couronne à Charles VII, ne fut pas plus célébrée autrefois que ne l'était aujourd'hui la bataille de Brandiwine, où son jeune descendant avait ramené les bandes américaines, et avait été renversé à leur tête de deux coups de feu (*). Depuis le rang le plus élevé, jusqu'aux simples citoyens, on se disputait à qui lui porterait le suffrage le plus flatteur, à qui lui exprimerait la plus tendre bienveillance. Si la reine se faisait peindre en pied pour le général Washington, c'était à la demande du marquis de La Fayette (**). Le roi le faisait passer par-dessus tous ses anciens sur le tableau militaire, pour lui donner un grade égal à

(*) Cette particularité remarquable a déjà été citée page 7.

(**) Bien différente en cela de son frère Joseph, dont pourtant les opinions tendaient à la liberté, mais y tendaient par le despotisme, et qui, sur une question assez inconvenante au sujet de ses sentimens sur la révolution américaine, alarma par sa réponse ceux des partisans de cette révolution, qui craignaient l'influence de l'empereur sur Louis XVI. Et vous, monsieur le comte, lui avait-on demandé, de quel parti êtes-vous? — *Mon métier, à moi,* avait répondu l'auguste voyageur, *est d'être royaliste.*

celui qu'il avait eu en Amérique. Des ministres désiraient l'avoir pour adjoint; et on lui montrait d'autant plus d'égards, qu'il témoignait plus de répugnance pour ce qu'il appelait des places de cour. Son buste était inauguré dans la salle de l'hôtel-de-ville de Paris. Sa femme se trouvait à une audience de la grand'chambre, le même jour que le comte du Nord; et l'avocat-général de la cour de Paris complimentait l'épouse du marquis de La Fayette en même temps que le fils de l'impératrice Catherine. Quel âge, quelle raison eussent été à l'abri d'une séduction dont tout le monde se rendait ainsi complice? Enfin, et c'était là sans doute le dernier caractère de cet enthousiasme si étrange, comme c'était le plus frappant symptôme de la contagion qui menaçait; on vit la jeune et bouillante magistrature des Enquêtes du parlement de Paris rechercher le compagnon d'armes et le disciple chéri de Washington, rêver même aux moyens de se l'associer. Il est constant qu'il y eut des démarches faites pour que le marquis de La Fayette fût conseiller d'honneur au parlement de Paris. Sans doute l'idée antique de revêtir la toge sénatoriale après avoir déposé la cuirasse; le charme nouveau de défendre la liberté par la parole dans le sanctuaire des lois et sûr les rives de la Seine, après l'avoir défendue par l'épée sur les bords de l'Ohio, étaient des traits dignes d'entrer dans le roman. La Fayette dut être tenté; mais encore frappé des délibérations flegmatiques du congrès américain, il craignit un

ridicule s'il se mêlait à la cohue des Enquêtes parisiennes. Il refusa donc d'être conseiller au parlement; mais il se lia dès lors avec quelques uns de ces magistrats, qui, depuis, lui ont reproché d'être moins hardi qu'eux dans la carrière révolutionnaire. Il y eut des conférences. On se formait aux discussions; on rédigeait un corps de doctrine; on dressait des batteries contre les débris de la féodalité qui étaient encore debout. Peu de temps après que la grand'chambre avait condamné au feu l'écrit de Boncerf contre les droits féodaux, les membres influens des Enquêtes se liguaient entre eux pour donner toujours gain de cause aux vassaux dans leurs procès contre les seigneurs. Le marquis de La Fayette avait peu de dispositions à sacrifier la noblesse (*); sa généalogie était belle, et il le savait.... »

(*) Fausseté, sans parler de la contradiction que ce passage implique avec l'esprit, et même la lettre du morceau. Nous verrons quelle part le général La Fayette prit dans la célèbre discussion des 17 et 19 juin 1790, sur l'abolition de la noblesse.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

RÉVOLUTION ET CONSTITUTION FRANÇAISES.

J'EMPRUNTE à un écrivain qui a enrichi de quelques pages remarquables un livre aussi injustement pensé que grossièrement écrit(*); je me plais, dis-je, à lui dérober quelques unes de ces touches profondes et saillantes par lesquelles son génie explorateur et son pinceau brillant ont énergiquement caractérisé la révolution. « Elle fut si vaste et si longue, dit-il; elle a renfermé une telle complication d'événemens et de personnages; tant de passions dangereuses quoique nobles, ou terribles quoique infâmes, y ont déployé leur enthousiasme et leur frénésie, s'y sont tantôt combattues et tantôt entr'aidées, qu'en s'abandonnant aux spéculations et à la métaphysique, trente écrivains différens peuvent assigner trente causes diverses à cette secousse qu'a éprouvée le monde; et chacun rendra son système plausible.

« La vérité est qu'il y a beaucoup de ces causes dont on peut dire : « Sans celle-là la révolution n'eût pas eu lieu; » mais il n'y en a pas une seule que l'on puisse soutenir avoir fait à elle seule la révolution.

« J'ai observé les événemens avec toute l'attention dont mon esprit est susceptible; j'ai lu tout ce qui

(*) Les *Mémoires de* WÉBER.

a été imprimé; j'ai médité plusieurs mémoires manuscrits, où il m'a été permis de puiser des lumières; et cherchant toujours à me fixer sur des idées simples, je me suis arrêté à reconnaître trois causes premières et immédiates de la révolution française : le désordre des finances, la disposition des esprits, et la guerre d'Amérique.

« Que l'ordre eût régné dans le trésor public; que l'équilibre eût été parfait entre la dépense et la recette, et toutes les idées d'indépendance, dont les esprits étaient pleins, se seraient exhalées dans les cercles, dans les séances académiques, dans quelques remontrances parlementaires; se seraient ployées à des habitudes paisibles; eussent reçu le frein d'un contrôle réciproque; fussent même entrées dans un nouvel ordre de soumission, en étant appliquées à la chose publique par les nouveaux corps administratifs qui naissaient de toutes parts et restaient tous sous la main du roi. »

Ici, j'interromps mon auteur pour lui faire observer qu'en exposant son avis, je ne puis le partager. Le désordre dans les finances peut précipiter la retraite d'un ministère et la ruine de son système; il ne sera jamais la cause de la perte de l'État. En France il n'en a été que l'occasion. Imaginez les deux budgets parfaitement en équilibre, et vous auriez eu la révolution dix ans plus tard. Elle était dans les idées, dans les sentimens, dans la volonté; il ne s'agissait pas de chiffres, mais de conscience, ou, si vous l'aimez mieux, d'amour-propre national.

Depuis cinquante ans, on faisait, on lisait des livres sur l'indépendance, sur la liberté, sur le mécanisme social : on épiait l'instant de réaliser ces abstractions. Du doute à l'examen, de la discussion aux essais, telle est la marche naturelle; et l'écrivain qui, dans le paragraphe que je combats, dit qu'on eût pu la prévenir par l'économie financière, démontre, dans les lignes suivantes, qu'avec cette économie même elle était inévitable.

« Que la disposition générale des esprits, dit-il, eût été sous Louis XVI ce qu'elle était sous Louis XIV, et même jusqu'à la moitié du règne de Louis XV, le dérangement des finances n'eût amené aucune catastrophe politique. On eût rempli le vide du trésor avec plus ou moins de promptitude; on eût décrété des suppressions, établi des recherches plus ou moins sévères; on eût pu inquiéter, punir quelques administrateurs, mais personne n'eût songé à se constituer en insurrection contre le roi.

« Enfin, que dans cette combinaison de circonstances, il y eût de moins la guerre d'Amérique; et que dans la dette nationale, il y eût eu de moins 1,600,000,000; et la disposition des esprits n'eût pas été entraînée tout à coup des théories d'une indépendance *paisible* aux convulsions et aux excès d'une révolte pratique. »

Je me permets une remarque sur cet adjectif *paisible*, étonné de s'accorder si mal avec le substantif *indépendance*. Et depuis quand a-t-on vu que le calme, que la modération, que la *paix*, en

un mot, habitassent dans des cœurs travaillés du ferment de l'indépendance? Désirée, on se bat pour l'obtenir; obtenue, on reste armé pour la conserver. Sont-ce là des situations *paisibles?* L'attitude de l'homme qui veut être libre est l'attaque; celle de l'homme qui est libre est la défense : leur vie est un combat. Les supposer *paisibles*, c'est supposer qu'ils n'ont plus de résistances à vaincre, c'est-à-dire que tous les intérêts privés, tous sans exceptions, ont fléchi sous l'intérêt commun; ce qui crée, pour la facilité de ce raisonnement, une nature exceptionelle, une société de convention, et des hommes comme il n'y en a point. Je continue.

« Il fallait donc, pour prévenir la révolution française, une de ces trois choses : ou arranger les finances (ce qui, selon nous, et comme nous venons de le démontrer, ne l'eût qu'ajournée), ou s'emparer du mouvement des esprits (ce qui eût été fort sage, fort prévoyant sans doute, et ce que doit toujours faire un gouvernement qui ne veut pas être gouverné; mais ce qui, au lieu de *prévenir la révolution* appelée par tous les vœux, justifiée par tous les besoins et faite dès long-temps dans tous les esprits, l'eût mise dans le gouvernement lui-même, au lieu de la laisser descendre dans le peuple, et eût fait du roi le chef des révolutionnaires); ou abandonner à eux-mêmes les insurgens américains (ce qui ne convenait pas plus au système politique de la France, rivale naturelle et ennemie nécessaire de l'Angleterre, qu'il n'a convenu à M. Pitt

d'*abandonner à eux-mêmes* les contre-révolutionnaires français). En évitant une de ces trois causes de bouleversement, on frappait d'impuissance les deux autres. (Et comment, les finances balancées, *évitait-on* la conflagration des esprits, portée bientôt jusqu'à l'incadescence par l'exemple des insurgés américains, et par le retour de leurs auxiliaires français? Ceux-ci refusés aux États-Unis, nos finances se trouvaient-elles dans une meilleure situation? et celle des esprits se serait-elle bonifiée par la circonstance même qui devait l'empirer?) On les a au contraire réunies toutes les trois, et dans leur plus grand degré d'activité. (Ne dirait-on pas que ce que l'auteur nomme les causes originelles de la révolution, et ce que je n'en crois que les occasions déterminatives), ont été convoquées à dessein, arrangées *à la main*, et réunies à point nommé? Ne dirait-on pas que la manœuvre qui produisit leur réunion a été calculée, et que l'époque, le jour et le lieu de la détonation ont été précisés? En examinant avec une attention plus soutenue, on découvre justement le contraire. Quoique rien ne se soit fait par hasard, car il n'y a point de hasard dans le monde, et ce mot n'est que l'excuse de l'incapacité; rien non plus n'a été fait exprès. Point d'unité de ministère ni de vues a tout produit. Ce ne sont pas les hommes à talens qui ont manqué, ce sont les hommes à direction. La science du gouvernement absolu n'est que la routine de la ligne droite : il faut faire ce qu'on a fait, et surtout comme on l'a

fait. Les innovations ont tout remué, la divergence a tout perdu). Un Léopold, un Frédéric, un Gustave eussent peut-être trouvé encore moyen d'en triompher; mais Louis XVI était né pour être le père d'un peuple soumis, et non le dominateur de sujets rebelles. Le ciel, qui le destinait à un grand exemple, lui avait donné la constance des martyrs, plutôt que le courage des héros; la confiante pureté des anges, bien plus que la sagesse ombrageuse des humains; et, dans la crise où il s'est jeté, personne ne pouvait suppléer l'action, la volonté, le caractère du maître.

« Cette dernière considération est pénible à exprimer, mais impossible à dissimuler. Le caractère de l'infortuné Louis XVI, le désaccord qui s'est trouvé entre le genre de ses vertus et le besoin des circonstances, ont eu évidemment une si grande part dans le triomphe de la révolution, que je dois peut-être les présenter ici comme une quatrième cause principale, après les trois que j'ai déjà énoncées. Mais ensuite, il n'est plus, selon moi, ni circonstance, ni individu, qui ne rentrent dans la foule des causes secondaires. Les choses étaient inévitables; les noms sont presque indifférens à connaître; au défaut d'un personnage, un autre se fût présenté. Toutes les fois que, dans un grand état, les canaux du trésor public sont desséchés, et les élémens de la société en confusion; lorsque les anciens freins de la subordination graduelle sont brisés, et qu'il n'y a pas une main ferme pour en imposer sur-le-

champ de nouveaux; alors il faut s'attendre que les vices, les passions, et jusqu'aux vertus vont entrer dans une fermentation dont les effets sont incalculables. Alors des hommes rigoureusement justes voudront profiter du moment pour introduire partout la justice rigoureuse; tandis que d'autres, ou incapables de connaître, ou résolus de proscrire cette justice, tantôt lui déclareront une guerre ouverte, tantôt paraîtront se ranger à sa suite, pour revêtir leurs crimes de son nom. Il y aura des enthousiastes dangereux par la pureté même de leurs intentions, et des êtres corrompus qui feront volontairement le malheur public pour la chance d'un intérêt personnel. Il y aura une jeunesse avide de nouveautés, ivre de présomption, et voyant en pitié l'expérience des siècles; des vieillards courbés sous le joug de la routine, et ne concevant rien dans ce qui n'est plus; des hommes qui se croiront placés par la sagesse comme par la nature entre ces deux âges, qui voulant concilier le passé, le présent et l'avenir, ne persuaderont nulle part et déplairont partout. On verra des ambitieux de pouvoir, de célébrité, de richesses, saisir, les uns sans discernement, les autres sans scrupule, tous les moyens d'assouvir la passion qui les tourmentera. Dans cette mêlée, déjà si terrible, viendront encore se jeter les mécontens, les vindicatifs, les envieux, les ingrats. D'abord ils appartiendront tous aux classes supérieures par le rang, la fortune ou l'instruction. Bientôt chacun fera tous ses efforts pour émouvoir ce qu'on peut

appeler la masse brute de la société, pour en détacher quelque portion, et s'en faire un appui contre ses rivaux. Une fois mise en mouvement, cette masse engloutira tous les hommes et les projets, les résistances et les conseils, ses ennemis et ses chefs.

C'est à la tête de ceux-ci que nous allons voir paraître La Fayette : sur cette hauteur escarpée, qu'il dut à sa position autant qu'à ses principes, nous le verrons diriger la foule par une modération ferme, quelquefois en être dominé par une opinion dont il ne repoussait que les excès. Avec des affections républicaines, nous trouverons en lui une conduite monarchique, et l'élan vers la liberté tempéré par le sentiment de l'ordre. A peine la révolution, qui a commencé sans chef, l'a-t-elle désigné pour le sien, qu'il voit, dans cet ébranlement qui va devenir universel, l'expression des besoins publics, et qu'il y saisit l'occasion de les satisfaire aux dépens des abus. S'il s'agit de restituer à la nation ses droits peu à peu envahis, il ne s'agit pas moins de conserver aux classes qui la composent celles de leurs prérogatives qui sont justement acquises. Renouveler la société dans ses sentimens, afin qu'elle apprécie elle-même le motif de ses actions, telle est la pensée qui anime La Fayette, et qui est, en quelque sorte, toute la philosophie de la révolution. Il y a loin de là aux injures, aux calomnies, aux spoliations, aux massacres, aux proscriptions. Cette pensée, partagée par les premiers auteurs de cette révolution

et par l'immense majorité de l'assemblée constituante, n'était que la justice distributive appliquée pour la première fois à un corps politique. C'était un appel de la nation opprimée dans ses intérêts, à la nation éclairée sur ses intérêts; et dans ces intérêts nationaux étaient compris ceux du trône, que la loi n'a fait des droits que parce qu'ils sont des devoirs : droits, devoirs et intérêts sans lesquels périclitent les grandes bases sociales, la propriété, l'indépendance, l'égalité, la liberté. Contemplons La Fayette travaillant à les établir par ses succès, à les consolider même par ses revers : dans l'une et l'autre fortune, il ne pensa qu'avec sa conscience et ne se conduisit que par son devoir.

A la suite de cette lutte, dans laquelle l'orgueil des parlemens, simulant le patriotisme, dressa toute la morgue d'une opposition calculée contre un ministère novateur, qui, pour cacher ses maladresses, simulait lui-même la tyrannie; la France, comme on l'a trop souvent répété, ne touchait pas au terme de son existence, mais le gouvernement était arrivé au comble de son embarras. Que le patriotisme des parlemens n'eût pas été de l'aristocratie, que les essais du ministère n'eussent pas été le monopole du pouvoir, cet embarras pouvait cesser par l'accord de l'opposition avec l'autorité : on s'entend bientôt sur les moyens, lorsqu'on marche vers le même but. Mais celui des parlemens, que servaient si bien les circonstances, était de former, de constituer dans l'État un quatrième ordre qui, par les

nœuds de la propriété, dont la magistrature est l'arbitre, rattachât à lui les trois autres ordres et les mît à sa discrétion. Quant au ministère, téméraire dans ses plans, timide dans leur exécution, il épuisait en efforts les restes d'une autorité disputée, et déshonorait ces efforts infructueux par des regrets. Que faire dans cette position scandaleuse où le pouvoir commandait, où l'opposition défendait d'obéir? Au lieu de frapper un coup décisif, adopter un de ces moyens termes, que les caractères faibles ou les esprits incapables prennent pour des ressources, et qui ne sont que des armistices, durant lesquels chaque parti recense ses forces, retrempe ses armes et se prépare à de nouveaux combats.

Deux fois les Notables furent convoqués (1787, 1788): les Notables, c'est-à-dire ceux que leurs places ou la nature de leurs fonctions mettaient dans la main du gouvernement. Telle était cependant l'activité de la séve qui animait l'esprit public, qu'oubliant celui que professent les corporations et qui n'est qu'un égoïsme prêt à devenir factieux, les Notables, peu soucieux des intérêts de l'aristocratie, affectèrent de ne s'occuper que de ceux du peuple. On vit alors paraître pour la première fois, dans les débats politiques, des noms qu'ils ont rendus depuis si célèbres. Nous n'avons à nous occuper dans ce moment que du marquis de La Fayette.

Son caractère, ses principes, ses succès, qui jusqu'alors n'avaient été que des titres à la renommée, le devinrent à la confiance. Il avait celle du roi,

et voulut la justifier en méritant celle de la nation. A peine l'assemblée est-elle formée, à peine les bureaux sont-ils composés, qu'il s'y signale par les propositions les plus patriotiques. Celui que présidait le comte d'Artois, devint le plus remarquable et obtint une véritable existence historique par la généreuse hardiesse qu'y déploya La Fayette. Il y sollicita la suppression des lettres-de-cachet et des prisons d'État : des lettres-de-cachet, dont l'affaire de la bulle fit expédier quatre-vingt mille; dont le cardinal de Fleury, de pacifique mémoire, signa un nombre à peu près égal; et dont Lavrillière chérissait tant le commode usage, qu'il aurait, sans elles, refusé le dur ministère qu'il remplit si durement. Quant aux prisons d'État, Mirabeau, dont on avait pressé sous leurs verroux la poitrine énergique, venait, par des clameurs éloquentes, de frayer la voie aux réclamations positives et légales de La Fayette. Le jeune major-général américain portait au pied du trône les cris des victimes qu'on multipliait au nom du trône. Il y déposait aussi les justes demandes des protestans qui, pour prix d'un exil sans murmures et d'une proscription sans vengeance, imploraient *le feu, l'eau et le sel* : étroite hospitalité, qu'on n'eût pas refusée aux Juifs, aux Mahométans, et que le fanatisme de frères puissans déniait depuis deux siècles à des frères moins nombreux, qui, avec eux et comme eux, adoraient le même Dieu. Enfin, La Fayette fit *la motion* expresse (et ce mot nouveau, comme

la chose qu'il exprime était nouvelle, fut alors prononcé pour la première fois) de la convocation de la nation représentée par ses mandataires : « Quoi ! s'écria le comte d'Artois, vous demandez les États-Généraux ? Oui, répondit-il, et *même mieux que cela.* » Or quel était ce *mieux?* c'est ce que va nous apprendre une anecdote des mémoires du temps.

L'archevêque de Toulouse (Brienne) voulant envahir le premier ministère, employait tous les genres d'artifice pour parvenir à son but. Le marquis de La Fayette qui ne perdait jamais de vue le sien, et qui, selon un chroniqueur peu favorable, se croyait appelé à l'apostolat universel de la liberté ; La Fayette qui parlait alors de la rétablir en Hollande et de la fonder en France, qui entretenait des correspondances dans le premier de ces deux pays, et tenait des comités dans le second ; La Fayette avait imaginé de donner à l'assemblée des Notables une grande et singulière direction. Fût-il même impossible d'y déterminer l'assemblée entière, composée en majorité, comme nous l'avons dit, d'élémens oligarchiques, il voulait qu'au moins une portion importante allât droit au roi et lui dit : « Vous nous demandez un vote d'impôts : nous n'avons réellement aucun pouvoir pour le donner; nous ne sommes rien pour la nation qui ne nous a pas délégués ; car c'est par le gouvernement lui-même, et à la dévotion de ceux qui le mènent que nous avons été choisis. Cependant nous oserons prendre sur nous de faire face

aux besoins, si, en servant le roi, nous servons aussi le peuple français. Que votre majesté nous accorde une Grande Charte : que les libertés publiques et privées y soient reconnues; que des États-Généraux périodiques les garantissent. Alors nous voterons l'impôt nécessaire jusqu'à la prochaine tenue de *l'Assemblée nationale*, dont l'époque sera déterminée par une prompte et mûre délibération. »

La Fayette, continue le même annaliste, déjà sûr de plusieurs magistrats et de plusieurs membres de la noblesse, s'était adressé à l'archevêque de Toulouse pour avoir quelques ecclésiastiques. Le rusé prélat avait caressé la chimère du major-général américain : il lui avait promis des partisans dans le clergé, et voulait seulement qu'il lui laissât un peu de temps pour les attirer. En attendant, il l'encourageait à préluder aux discussions des États futurs, en dénonçant, au milieu des Notables, l'administration actuelle des finances. La dénonciation faite (nous transcrivons ici textuellement un narré que nous sommes loin de garantir), le marquis vint sommer l'archevêque de l'exécution de sa promesse : « Tout va bien, répondit Brienne; revenez me voir dans deux jours. » Le surlendemain tout allait encore mieux, car l'archevêque était ministre. Il avait tiré parti de l'enthousiasme et des ouvertures de La Fayette, dans les deux sens contraires, avec une égale utilité pour lui-même. Dans l'assemblée des Notables il l'avait excité à une dénonciation solennelle de l'administrateur qu'il fallait écarter;

et dans le secret de ses communications avec le roi, il avait dit : « Voilà qu'il s'élève une faction d'*insurgens;* les dangers du moment exigent un premier ministre. »

L'histoire a depuis long-temps démasqué les maladroites fourberies de Brienne, et nous ne prétendons rien apprendre de nouveau à cet égard; nous ne voulons faire remarquer ici que la candeur habituelle de La Fayette. Trop noble pour être fin, il ne daigne même pas soupçonner que le despotisme harcelé lui donne le change : que lui importe en effet le nom de ceux qui l'exercent? ce n'est pas eux qu'il hait, c'est lui; et pour le renverser, ce n'est ni sur tel ou tel que doivent tomber les coups: c'est sur les institutions mêmes. Mais un établissement n'est détruit que quand il est remplacé. A la charpente vermoulue du gothique édifice social, il faut faire succéder un monument régulier, qui ait pour base les droits imprescriptibles que la nature de l'homme lui garantit par l'association politique. Il faut que, prenant ces droits pour point de départ, le législateur en déduise l'organisation de la famille sociale : organisation dans laquelle les pouvoirs publics, puisés dans les droits communs, soient institués, séparés, balancés pour conserver ces derniers; car c'est d'eux exclusivement que sortent les intérêts sociaux, c'est-à-dire la propriété sous toutes ses formes, et toutes les libertés privées compatibles avec la liberté et l'indépendance publiques. Ce résumé d'une réforme que la philoso-

phie avait préparée, que les abus toujours croissans rendaient indispensable, et dont la lutte entre les parlemens et la cour précipitait l'époque, La Fayette ne le rêvait point comme une vaine théorie; la révolution du Nouveau-Monde venait de lui en montrer la facile et énergique application : pourquoi eût-elle été plus épineuse en France où une certaine raison pratique, bannissant enfin les frivolités accidentelles, semblait nous avoir mûris? Or, quel pouvait être l'instrument de cette régénération? Ce que demandait La Fayette, ce que sollicitèrent bientôt les parlemens, ce que le ministère accorda (*), *les États-Généraux*, transformés dès leur réunion, par l'inepte résistance des deux premiers ordres, en *Assemblée nationale*.

Ne quittons pas cette matière sans l'appuyer de deux anecdotes qui l'éclaircissent. Dans un embarras financier arrivé sous Louis XIII, un courtisan, ou, si vous l'aimez mieux, un novateur, témoin indigné des prétendus États de 1614, s'avise d'en proposer de véritables, de légitimes, et, comme s'il avait prévu l'invitation adressée par le conseil, le 5 juillet 1788, il s'avise aussi de discourir sur *leur proportion* et *leur composition*. Malheureusement pour sa faconde patriotique, les temps n'étaient point arrivés. Le cardinal de Richelieu régnait; et son bras de fer, digne également puissante pour soutenir l'édifice monarchique qui déjà s'écroulait,

(*) Arrêt du conseil, du 5 juillet 1788.

et pour refréner l'irruption républicaine qui menaçait déjà, repoussait au fond du siècle à venir toute tentative de réforme. On est excusable de la dédaigner, lorsqu'on a le génie de transformer les abus en principes, et assez de caractère pour changer les obstacles en moyens. Richelieu mande l'imprudent motionnaire, l'enveloppe de ce regard qui fit pâlir l'Autriche, la noblesse oligarque et le calvinisme démocrate : Monsieur, lui dit-il, si je faisais mon devoir, *vous auriez la tête aux pieds*.

Cette anecdote est d'un visir; voici celle d'un roi. Dans une conversation, dont la pénurie des finances, l'appauvrissement de la marine, l'insolence de l'Angleterre, dont en un mot les misères publiques étaient le sujet, Louis XV, dont le sens exquis appréciait les maux auxquels son caractère dégradé ne cherchait point de remèdes, entendit un grand seigneur proposer celui des États-Généraux. A ce mot, l'œil du roi s'anime, s'irrite, et laisse tomber sur le réformateur un regard foudroyant. Ce fut le dernier; jamais ce prince n'adressa depuis un seul mot, un seul signe au courtisan. Ce dernier vieillit sans faveur, mais sans persécution; le despote avait pardonné, l'homme faible n'avait pu oublier.

Frédéric, tout philosophiques qu'aient été ses principes, quoique, selon moi, sa conduite en ait été loin, Frédéric n'était guère plus raisonnable, dès qu'il s'agissait de son pouvoir. C'est une remarque curieuse offerte à l'observateur, qu'un despote athée qui voulait faire respecter, comme émanée de Dieu,

l'autorité qu'il tenait de son génie et de ses conquêtes. Seulement il se dédommageait de cette croyance d'apparat dans l'intérieur de ses petits soupers. Alors, entouré de Maupertuis, Voltaire, La Mettrie et autres esprits de cette trempe, il parlait *clairement*, et permettait qu'on pensât tout haut. Maupertuis n'usait du privilége qu'avec réserve; Voltaire le justifiait par les grâces de son talent; La Mettrie ne savait qu'abuser. Un soir que l'Aï pétillant conseillait les réformes les plus hardies, et que ces réformes s'étendaient jusqu'au trône, Frédéric qui, durant cette expédition révolutionnaire, s'était enveloppé d'un silence soucieux, le rompt brusquement, et frappant sur la table un coup de manche de couteau : Messieurs, messieurs, crie-t-il d'une voix de tonnerre, *voici le roi!* Les philosophes se turent, et l'on cessa de déraisonner (*). Revenons.

Au mot magique d'États-Généraux, toute vieille terre féodale de France, toute terre fraichement libre, toute terre aspirant à le devenir, avait tressailli. Sans trop d'hyperboles, on peut dire que si la flamme civique courait par tous les sillons, son feu, concentré en Dauphiné et en Bretagne, y faisait éruption à la manière des volcans. Comme

(*) Louis xv, mécontent d'avoir recueilli par hasard, dans la conversation de deux courtisans, quelques propos désobligeans pour lui, montre un certain embarras chagrin à l'un d'eux, qui devine avoir été pénétré, et qui s'en inquiète : Je vous promets, lui dit le roi, peut-être avec plus d'aménité que de franchise, je vous promets *que le roi n'en saura rien.*

alors on n'éprouvait qu'un unique sentiment, on eût dit qu'il n'y avait qu'un seul parti. La noblesse parlait d'égalité, le clergé de sacrifices et de tolérance, le tiers pouvait impunément redemander ses antiques libertés. Mais les agens de la cour, au lieu de chercher à diriger ce mouvement, employaient la violence pour le comprimer. Stupide manœuvre, employée depuis trente ans, et toujours avec le double effet de diminuer la force de ceux qui l'emploient, d'augmenter l'opiniâtreté de leurs adversaires. Et admirez la bizarrerie de cette politique d'alors, laquelle voulait et n'osait point, permettait et défendait tout à la fois, offrait d'une main et retirait de l'autre, disait et faisait en même temps le contre et le pour, et prétendait cependant que, dans ce désordre mental, la raison publique trouvât son contentement et devinât sa direction! Comment croire que, tandis que le maréchal de Vaux à Grenoble, et le comte de Thiars à Rennes, se voyaient contraints, par les instructions ministérielles, d'exercer une tyrannie parcellaire de satrape, comment supposer que le ministère eût choisi ce moment pour promulguer, avec l'édit de convocation des États-Généraux, une instruction pour provoquer plus encore que pour éclairer l'opinion sur leur prochaine tenue; une invitation faite aux peuples de manifester leur vœu sur *la proportion* à établir dans la composition des trois ordres; une injonction adressée aux municipalités, aux assemblées provinciales, aux juridictions, pour qu'elles eussent à

transmettre au garde des sceaux le fruit de leurs recherches et le résultat de leurs calculs; enfin une exhortation, par laquelle tous les savans, toutes les personnes instruites du royaume *étaient sollicités d'envoyer leurs renseignemens* et mémoires *sur ce qui devait être observé pour rendre l'assemblée* des États-Généraux AUSSI NATIONALE qu'elle devait l'être?

Un écrivain, dont nous ne partageons pas souvent les opinions, mais auquel on ne peut refuser une perspicacité peu commune, remarque à ce sujet, qu'il eût été difficile d'imaginer une espèce de mal dont une pareille mesure ne dût pas devenir le principe. On s'était méfié de la vague promesse des États; on se prévalut de l'invitation positive. On résolut de forcer non seulement une convocation immédiate, mais un nouveau mode des États-Généraux. Chacun se crut appelé à *rendre nationale* à sa manière l'assemblée de ces États; à régler, comme il l'entendrait, *la proportion et la composition des ordres*. L'enthousiasme des gens de bien concourut avec la frénésie des séditieux. La fausse érudition devint aussi funeste que la présomptueuse ignorance. Quand il eût fallu calmer et contenir, toutes les passions furent irritées, et un champ sans bornes s'ouvrit pour une liberté sans frein.

En transportant dans ces Mémoires quelques uns des traits sous lesquels le même publiciste représente les États de Bretagne, et y fait figurer le marquis de La Fayette, nous rentrons plus spécialement dans notre objet. « La commission interme-

diaire des États de Bretagne, dit-il, avait déjà envoyé au roi, par ses députés, un mémoire hardi, terminé par une longue nomenclature de tous les gentilshommes bretons qui étaient venus à l'envi signer cette protestation. Le roi avait rendu lui-même le mémoire aux députés, en leur disant : « Qu'il n'avait pas voulu lire cette liste de noms, « pour n'avoir pas à punir ceux qui les portaient, « et en promettant cependant *le maintien des pri-* « *viléges* de la province pour prix de l'obéissance « qu'il exigeait. » Ce qui, en accordant précisément ce qu'on demandait, semblait, au contraire, moins punir les nobles de leur hardiesse, que les récompenser de leur ténacité. Une nouvelle députation, reprend notre auteur, était parvenue à Versailles avec un nouveau mémoire plus fort que celui qui avait été rejeté. Elle sollicitait en vain d'être admise devant le roi. Elle observait inutilement qu'en apportant au prince des vœux et des instructions pour les États-Généraux, elle ne faisait qu'obéir à l'arrêt du conseil qui venait d'être publié. Ennuyés de ces délais et aigris par ces dédains, les députés allèrent de porte en porte dans toutes les maisons de Versailles et de Paris qui tenaient à la Bretagne par quelque lien, si faible qu'il fût. Là, ils faisaient des prosélytes et recueillaient des signatures. Le comte de Boisgelin, qui était alors président de la noblesse, crut leur devoir son appui, quoique le duc de Rohan, qui l'avait été avant lui, leur refusât le sien. Le marquis de La Fayette qui possédait une

terre en Bretagne, eût été fâché de laisser passer cette occasion de soulever une province. Il voyait déjà la Pensylvanie dans la Bretagne, et son propre rôle dans celui de Washington. Non seulement il signa le mémoire, mais il le perfectionna. Il eut chez lui des comités bretons... » — Je m'arrête pour déclarer que si je diffère de l'avis de l'historien, en ce qui concerne les États, j'en diffère bien davantage en ce qui regarde La Fayette. De quel côté, je vous prie, étaient les torts, ou du gouvernement qui invitait à demander et qui punissait pour avoir demandé, ou de la noblesse bretonne qui s'indignait qu'on la rendît à ce point le jouet d'une versatilité stupide ou perverse? On ne voit pas que, pour prendre le parti de la raison contre le pouvoir passionné, M. de La Fayette ait saisi *l'occasion de soulever une province*. Qui donc la soulevait, si ce n'étaient ces imprévoyans ministres, dont la main vacillante déchaînait, parmi les passions généreuses, toutes les passions cupides, et, après les avoir lancées sur des proies convoitées depuis long-temps, n'avait ni la force de les retenir, ni l'adresse de les diriger? Pour réunir en un faisceau commun des volontés, des opinions, des intérêts communs, où donc voit-on l'intention de métamorphoser la Bretagne en Pensylvanie, c'est-à-dire de changer une administration provinciale en régime républicain, en détachant préalablement de la couronne un pays renommé pour son opiniâtre fidélité? Cette manie des allusions et des rapprochemens peut faire hon-

neur dans un fiction poétique; mais elle répugne à la gravité, et surtout à la sincérité historiques. La muse de l'histoire a aussi sa pudeur, que les demi-mensonges ne peuvent violer sans doute, mais qu'ils outragent. En 1787, la révolution, élaborée dans les esprits, n'était encore que probable : un peu d'adresse, un peu de vigueur dans l'autorité pouvait la rendre impossible. Que devenait alors ce rôle de Washington dont on fait faire des répétitions à M. de La Fayette? Mais l'événement a démenti ces conjectures hasardées. La révolution a éclaté, et La Fayette n'en a pas plus été le Washington, que la France n'est les États-Unis.

Les États-Généraux sont convoqués : ils vont s'assembler. Avant d'y montrer cet homme célèbre dans le double personnage qu'il y a rempli, nous sera-t-il permis de jeter un coup d'œil rapide sur la situation de la France en 1789? Cette appréciation de l'état des choses devra souvent être répétée, et sera toujours nécessaire au frontispice des livres analogues à celui-ci. Ceux qui les écrivent partent ensemble d'un point commun; mais, avant de s'engager dans des routes, quelquefois fort divergentes, comment chacun d'eux envisage-t-il le point de départ? C'est ce qui me paraît curieux à constater. Quant à moi, je confesse que mon objet, en apparence circonscrit à la carrière d'un homme et des événemens dans lesquels il a figuré, s'attache moins à lui, moins à eux, qui ont trouvé, qui trouveront encore assez de détracteurs ou d'apologistes, qu'aux

principes délaissés par la plupart des écrivains. La morale appliquée à la politique n'est pour beaucoup qu'une théorie impraticable. Je suis loin de l'admettre ; mais, quand cela serait, considéré dans les applications de détail, faudrait-il abandonner l'ensemble aux erreurs, aux préjugés ; et, à l'exemple d'un écrivain, dont le nom fut une autorité justifiée par des talens réels, réunir les ressources et les efforts de ces talens pour calomnier la philosophie et déshonorer la liberté (*) ? Je ne prétends point engager avec lui une lutte inégale et surtout inutile : on revient difficilement d'erreurs lucratives et de préjugés consacrés par des pensions; mais, avec toute l'indépendance d'une plume qui m'appartient, je me réserve de rétablir, en passant, quelques principes faussés, quelques faits altérés, quelques vérités compromises.

Parmi les félicités dont jouissait la France en 1789, félicités, dit-on, dont l'homme *abuse et se fatigue,* il faut d'abord nommer *le fléau des guerres civiles aboli pour jamais*. Notre histoire, ajoute-t-on, a constaté qu'elles s'étaient reproduites une ou deux fois par siècle, et qu'*à l'exception de la révolte des Cévennes*, elles n'avaient reparu que de loin en

(*) M. Lacretelle jeune, dans une prétendue *Histoire de l'Assemblée Constituante*. Pour le punir d'y avoir outragé la philosophie, flétri la liberté, calomnié leurs défenseurs, le Dieu de vérité, qui est aussi celui des talens honnêtes, lui a retiré, dans ce coupable ouvrage, ceux qui ont mérité aux précédens une juste et brillante réputation.

loin, sous la forme peu dangereuse *d'émeutes bientôt comprimées*. Il est vrai que, par compensation, elles avaient éclaté *dix fois* dans le court intervalle *du règne de Charles IX au règne de Henri IV*. (*)

La guerre civile est un fléau : c'est le plus horrible, car il les renferme tous. Mais, en exécrant les causes qui le produisent, et qui sont toujours dans les ambitieuses prétentions de quelques chefs rivaux ; en maudissant les sanglans effets de ces causes sacriléges, ne doit-on pas reconnaître dans leur principe la séve, la vigueur, la virilité qui caractérisent les nations libres ou dignes de l'être? Un peuple privé de ses droits n'a que faire de cette énergie : on appelle *émeutes* la turbulence qu'il montre quelquefois, lorsqu'on lui dispute son pain, et on la punit à titre de *révolte*. Je ne sais si, durant ces léthargies publiques, la société est plus florissante; mais je sais que ses maîtres digèrent et dorment paisiblement.

On vante comme un *second principe de félicité* la conquête des provinces réunies à la couronne sous diverses conditions, et l'exploitation des colonies, tributaires, sans conditions, de la métropole. Mais, dans la plupart des provinces, la main ministérielle touchait tellement à tout, qu'elle paralysait, du moins pour les localités, les produits de l'industrie ou l'industrie elle-même. Avec le sol le plus

---

(*) *Histoire de l'Assemblée Constituante*, pag. 1 et suiv.

riche, sous les latitudes les plus favorisées, où en étaient l'agriculture et la circulation de ses produits? L'une était arrêtée dans ses progrès par la routine; les autres étaient accaparés par le monopole ou frappés par le fisc. Imaginait-on de nouveaux moyens agronomiques? une académie était là pour les faire rejeter. Proposait-on de nouvelles branches industrielles à exploiter? la manufacture privilégiée du pays se présentait pour les interdire. Depuis les droits royaux auxquels leur nationalité fournissait un prétexte légal, jusqu'aux droits illégitimes de la féodalité locale, le cultivateur, le négociant, le propriétaire, le consommateur rencontraient des obstacles à tout et partout. Les pays d'États n'étaient guère plus favorisés que les provinces acquises par la conquête. De qui, par qui, et comment étaient composées les assemblées de ces États? de familles intéressées au maintien des priviléges spéciaux; par les agens ministériels, parens, alliés, protecteurs de ces familles. Ce qu'on y délibérait était décidé d'avance; ce qu'on y eût décidé de contraire aux vues de la cour, demeurait sans exécution. Quelquefois même le patriotisme devenait un délit, et le courage était réputé séditieux. Témoins les États de Bretagne, et cette célèbre assemblée de Vizille, près Grenoble, d'où, avec le cri de liberté, sortirent des troubles suscités par la résistance du despotisme. Si les provinces étaient heureuses, pourquoi ces ébranlemens périodiques, ces récalcitrances à accepter les nouveaux édits, à payer les nouveaux im-

pôts ? Pourquoi la demande formelle en suppression des traites et gabelles, de la dîme et surtout de l'humiliante *corvée* (*) ? Pourquoi le reculement des barrières fiscales aux frontières, et l'établissement d'assemblées provinciales pour la répartition égale et graduelle des impôts? Puisque tels furent les objets des *doléances* (**) populaires et des résolutions des notables, les provinces, au nom et dans l'intérêt desquelles on les délibéra, n'étaient donc point aussi heureuses que l'historien veut bien nous les représenter ?

Quant aux colonies, et surtout Saint-Domingue, j'admets que, sous le rapport commercial, elles étaient florissantes, quoique, même dans l'ordre du régime qui les gouvernait, elles eussent pu le devenir davantage. En effet, dans la nécessité supposée d'une administration arbitraire, était-il indispensable qu'elle fût terrible et quelquefois sanglante ? Tous les planteurs n'ont pas été des Caligula domestiques ; quelques uns, au milieu même des tyrans qui opprimaient leurs esclaves, ont osé se

(*) Du latin barbare *corvada*, employé dans ce sens par les auteurs de la basse latinité (MÉNAGE), et dérivé lui-même de *curvatus*, participe de *curvare* : en effet le corps du corvéable, *courbé* vers la terre pour y remplir sa tâche gratuite, offrait l'image vivante du serf ployé sous le joug de la violence, de l'habitude et de la nécessité.

(**) *Plaintes*. On permettait de se *plaindre* : demander eût paru trop hardi.

montrer les amis, les pères des leurs : qu'en est-il résulté ? que la culture s'est ressentie des bons procédés envers le cultivateur ; que celui-ci, doublement intéressé à la faire mieux valoir, et comprenant qu'en travaillant pour un maître humain, il travaillait aussi pour lui-même, a mis dans son labeur un zèle, une opiniâtreté, une conscience que ne peuvent inspirer, que doivent amortir les supplices. Mais, s'il était vrai que pour exploiter la culture coloniale, le commerce, la traite et l'esclavage des noirs fussent nécessaires; s'il était vrai que pour maintenir celui-ci les supplices fussent indispensables, comment ose-t-on, dans un écrit où l'on professe une philosophie philanthropique, vanter le bonheur dont jouissaient nos colonies ? Comment ? c'est que, faisant abstraction de la population noire qui souffrait et était faite pour souffrir, on ne s'occupe que des Blancs qui jouissaient et étaient faits pour jouir; c'est que cent mille Nègres (*) tirés annuellement des côtes de l'Afrique, précipités dans un exil lointain et dans un esclavage horrible par la fraude et la violence, sont pour certains yeux et pour certaines âmes moins que des hommes, car ils n'en ont pas la couleur, et l'on affirme qu'ils ne

---

(*) Terme moyen de la Traite, en temps de paix. Elle est transportée par trois cent trente à trois cent cinquante vaisseaux. — *Voyez* Clarkson, dans son *Essai sur les désavantages politiques de la Traite.*

peuvent en acquérir l'intelligence; moins aussi que des animaux dont ils ne possèdent ni la force, ni l'instinct, ni l'aptitude. Qu'importe, après cela, qu'ils soient arrachés à leurs familles, à leurs peuplades, à leur terre natale, au soleil africain qui échauffa leur berceau! Qu'importe que, durant la plus longue traversée, ils gémissent entassés et pêle-mêle au fond d'une cale fétide, où des miasmes putrides engendrent des maladies, dont le caractère est affreux, dont les noms mêmes nous sont inconnus! Qu'importe que la mort moissonne avant le temps les deux tiers de ces infortunés; hélas! n'est-elle pas un bienfait qui les soustrait à l'horrible existence qu'on leur prépare? N'est-elle pas aussi la punition que la Providence réserve à leurs ravisseurs, en les frappant dans leur avarice trompée?

Ce n'est point ici qu'on doit placer un tableau détaillé de l'esclavage, duquel, d'ailleurs, nous aurons à nous occuper plus loin et plus d'une fois. Que le lecteur n'oublie pas seulement qu'on a eu le courage de vanter la félicité d'un pays qui semblait alors n'exister que par lui, quoique depuis la liberté l'ait rendu plus florissant encore. Mais alors, on le trouvait admirable précisément parce qu'elle n'y existait pas; car, malgré les souffrances de la majorité opprimée, ou plutôt, par ces souffrances mêmes, une minorité opprimante nageait dans l'abondance; et la métropole, complice et protectrice de ses crimes, en recueillait le sanglant, mais

productif résultat. Tout allait donc à merveille, et l'historien a raison. (*)

Il l'a de la même manière, lorsqu'il vante la restauration de notre marine, que Louis XV ne trouvait pourtant admirable que sous le pinceau de Vernet. C'est encore avec autant d'équité qu'il applaudit à l'abondance progressive des revenus publics, dont il a soin de taire la source. Enfin, après avoir préconisé dans notre littérature en décadence, l'héritière de cette forte littérature qui illustra le dix-septième siècle et la première moitié du siècle suivant, l'historien s'extasie devant des monumens d'architecture, au spectacle du luxe, au souvenir des fêtes, au tableau de l'allégresse qu'elles excitaient « depuis la joyeuse Provence jusqu'à la fertile Alsace ; » ce sont ses expressions, sur un peuple facile, inconséquent, irréfléchi, auquel le plaisir du moment fait oublier la misère de la veille et l'oppression du lendemain. Ici pourtant par une concession qu'arrache la vérité, on veut bien avouer « que la misère était plus répandue dans les basses classes et dans la campagne, qu'elle ne l'est aujourd'hui : » ce qui, ce me semble, justifie le présent en accusant le passé ; « que les magistrats étaient ambitieux et contradicteurs

---

(*) Ce n'est pas tout-à-fait ce que pensa le Comité des Cinq, noyau de la Société des Amis des Noirs : nous aurons occasion de parler de l'un et de l'autre. Le premier, qui s'assemblait à l'hôtel de La Rochefoucauld, était composé de Grégoire, Mirabeau, La Rochefoucauld, Condorcet et La Fayette.

opiniâtres de l'autorité royale : » ce qui, ce me semble, accuse l'oligarchie parlementaire et justifie nos modestes tribunaux; « que les courtisans, moins avides que leurs pères, étaient plus futiles et plus inquiets : » ce qui, ce me semble, conduit les fils par caprices de mode, aux innovations subversives, comme leurs pères, doués de caractères plus mâles, furent entraînés aux factions rebelles; « que le gouvernement, par des fautes multipliées; les grands, par leurs intrigues; les parlemens, par une résistance ambitieuse; enfin, toutes les classes lettrées, par un esprit novateur et présomptueux, avaient compromis tous les avantages d'une heureuse situation. » On daigne ne pas nier non plus « que la France, depuis son bouleversement, et durant le cours même de ses agitations périodiques, n'ait fait des progrès très marqués dans son agriculture, dans son industrie, dans les beaux arts, dans les sciences, et surtout dans la science militaire, nouveau mobile d'une gloire incomparable. » On convient encore « que les mœurs des hautes et des moyennes classes se sont épurées; que la religion a repris son empire sur les ames tendres et sur les esprits éclairés; que le matérialisme, attaqué de toutes parts avec talent et vaincu partout, ne conserve quelque reste de force que par son alliance avec les vices et avec l'esprit révolutionnaire. » Et, pour arriver à la conciliation de ces propositions qui semblent s'exclure, ou du moins qui se contredisent, que conclue-t-on ? Que tous les biens dont la révolution

a été la cause ou plutôt l'occasion, seraient arrivés sans la révolution, moins cependant les malheurs et les crimes qui l'ont accompagnée. « Qu'on eût laissé régner Louis XVI, ajoute l'annaliste, et, suivant les vœux de son âme libérale, tous ces biens nous étaient acquis. Il ne fallait, selon ce narrateur politique, il ne fallait qu'appuyer sa faiblesse au lieu de l'accabler. »

Et qui donc l'accabla, si ce ne furent ceux qui l'abandonnèrent? Était-ce de Coblentz qu'on pouvait défendre celui qu'on attaquait à Paris? Qu'importait à ce prince infortuné, encore plus trahi par des amis maladroits que persécuté par des ennemis rebelles, que lui faisaient le rassemblement, la marche, l'approche d'une armée libératrice? Chaque victoire de cette armée le menaçait davantage, et la retraite de cette armée a précipité sa perte. Toutefois, dans la situation respective des esprits et des institutions, dans la contradiction continuelle entre les mots et les choses, dans l'opposition entre les désirs, les besoins mêmes et les refus, je crois cette perte plus ou moins tardive, plus ou moins tragique; je la crois inévitable. Un tyran au cœur de bronze eût soulevé contre lui seul le volcan révolutionnaire; un grand homme en eût dirigé l'explosion : elle devait engloutir le meilleur des hommes, le plus incapable des rois.

De bonne foi, est-ce avec ces peintures fantastiques qu'on prétend donner de la révolution un tableau vrai, et de ses antécédens une idée juste?

Soit qu'on l'accuse, soit qu'on la justifie, encore faut-il qu'on l'explique; et les conjectures passionnées ne font qu'embrouiller l'explication. Les faits, avec leurs causes et leurs conséquences, sont cependant là pour l'éclaircir; mais que deviendrait l'esprit de parti, s'il s'éclairait du flambeau de la vérité?

Les peines d'aujourd'hui font jeter sur le passé des regards de regrets; mais le passé fût-il toujours heureux, les siècles écoulés ont-ils toujours été tranquilles? On oublie que, dans un royaume sans cesse agité par les guerres civiles ou menacé par les guerres étrangères, la constitution prenait, à chaque lustre, la face d'une politique toujours changeante, et avec d'autant plus de facilité, que cette constitution n'était point écrite.

Dira-t-on de cette constitution, qu'on ne regrette tant que parce qu'on ne la connaît pas; dira-t-on qu'elle fut d'abord monarchique, lorsqu'on voit l'autorité des rois élus limitée par celle des chefs qui partageaient le commandement, par celle du peuple et de l'armée qui le leur conféraient?

Faut-il rappeler l'autorité envahissante, la tyrannie usurpatrice des maires du palais, devenus, de majordomes des rois, leurs premiers, leurs seuls ministres, leurs spoliateurs, leurs geôliers?

A-t-on oublié qu'afin d'étendre et de consolider un pouvoir envié, ces maires avaient favorisé les envahissemens, les usurpations, les spoliations du clergé et des différens chefs de la nation? que les

formes de l'élection des rois par le peuple étant devenues illusoires, les possesseurs des fiefs à vie se crurent autorisés à transmettre à leurs enfans, avec ces biens, les droits qui y étaient attachés? que, dès le commencement de la race carlovingienne, il s'était établi beaucoup de seigneurs héréditaires qui retraçaient en petit, chez eux, l'image de la royauté, et en exerçaient les pouvoirs (*)? Or, ces usurpations, ces spoliations, ces fondations ecclésiastiques, ces héritages féodaux, ces établissemens politiques ne s'étaient pas constitués sans luttes, sans disputes, sans troubles civils, sans guerres plus ou moins sanglantes, plus ou moins prolongées.

« Cependant, remarque un des auteurs que je viens de citer, comme ces changemens n'étaient pas l'effet d'une révolution soudaine, et qu'ils avaient été amenés par des conquêtes graduelles, quelques formes anciennes s'étaient conservées. » Le peuple jouissait encore, sous Charlemagne, d'un reste de liberté : les lois proposées dans les assemblées des grands, étaient ensuite soumises aux délibérations du peuple. Par la force de son génie animé d'un noble patriotisme, cet empereur soutint long-temps avec gloire le pouvoir du prince, ébranlé par de puissans vassaux, et les débris des libertés nationales attaquées de toutes parts. Cette

---

(*) Mably et Dubos, *Observations sur l'Histoire de France*; Thouret, *Tableau de l'ancien gouvernement français*; Ségur, *Règne de Frédéric-Guillaume*.

ombre d'indépendance s'évanouit sous ses faibles successeurs. Sujets en apparence devant le monarque, les seigneurs de fiefs devinrent souverains dans leurs domaines. A leur tour, les propriétaires moins riches exercèrent sur leurs vassaux une protection, et trop souvent une oppression analogues; ces petits vassaux enfin, voulant se venger sur leurs subalternes des mépris qu'ils recevaient de leurs supérieurs, se firent les tyrans de leurs villages. « De façon, concluent les historiens, qu'il n'y eut plus dans la nation que deux espèces d'hommes, les nobles ou propriétaires armés, qui réunissaient tous les droits civils et politiques; et le peuple, composé de très petits propriétaires, d'hommes sans propriétés et d'artisans. Ces trois classes ayant perdu successivement tous droits politiques, devinrent réellement des *serfs* dans toute l'acception ignominieuse et pénible de ce mot, quoique ce nom fût encore réservé par l'usage aux esclaves achetés ou obtenus par droit de conquête. »

Ne perdons pas de vue que cette hiérarchie féodale devint un obstacle à l'élévation, même progressive, de ceux auxquels leur industrie avait ouvert les voies de la fortune. Ils devinrent riches, mais non libres; et demeurèrent soumis à toutes les taxes, corvées, dépendances et humiliations qu'il plut à l'orgueil d'imposer à la crainte.

« Le clergé, dit à cette occasion un historien, homme d'état (Ségur), fort de la faiblesse des rois et de l'ignorance des nobles, étendit sur eux les

chaînes de la superstition, et s'empara de la terre au nom du ciel : divisant pour régner, promettant les biens de l'autre monde pour posséder les richesses de celui-ci, et menaçant des flammes éternelles tout ce qui s'opposait à l'accroissement et à la durée de sa puissance. »

Ajoutons que cet ordre, dont l'institution était d'être humble et pauvre, devint partout l'autorité la plus solide, la plus riche, la plus formidable. Déployant avec une intelligence appropriée, une terreur universelle, il domina toutes les consciences, s'empara de tous les pouvoirs, envahit toutes les fortunes.

De cette époque date la barbarie : ici commence cette nuit profonde durant laquelle l'esprit et la dignité de l'homme disparurent, vaincus par l'ignorance, les préjugés, la terreur et la force. Alors l'oppression, armée d'un glaive et d'un chapelet, envahit la terre des Francs et foula leurs têtes. Alors aussi, durant le silence des lois et l'absence de toute justice, la Chevalerie se montra pour les suppléer : magnanime et cupide tout à la fois, généreuse et violente, cruelle souvent par excès d'équité, et commettant des crimes pour venger la vertu. Où était l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation? Quels étaient les liaisons entre les familles, les échanges entre les peuples? D'épaisses forêts chargeaient les champs, riches aujourd'hui de cultures variées; des déserts sans routes et des torrens débordés rendaient les communications

lentes, dangereuses, presque impossibles. Du milieu de ces solitudes, d'où la tyrannie avait banni la civilisation, sortaient, par intervalles périodiques, d'épaisses masses d'une population chassée de ses antres par la faim, poussée vers quelque proie inconnue par ce besoin de sensations qui est l'existence même. La cupidité concurrente irritait bientôt un appétit commun; lequel, contrarié dans ses prétentions, allumait partout des querelles partielles, germes et occasions de guerres générales. Prétextes ou motifs, ces guerres, intentées par la tyrannie des féodaux, ne pouvaient se soutenir, s'alimenter que par l'affranchissement des serfs : ils vendaient leur sang pour du pain, et leur courage pour la liberté. Ainsi se forma peu à peu le Tiers-État. Le dol et la violence avaient créé des classes supérieures dans une société rassemblée par le hasard; lorsque la justice coordonna les rangs, la foule immense des opprimés prit le sien, et la nation exista.

Toutefois ce sentiment d'équité que j'ai peut-être tort de décorer du beau nom de justice, sembla d'abord moins consenti par la raison que provoqué par l'ambition. Le retour de tout ce qu'il y a de meilleur, je veux dire la civilisation, fut l'ouvrage de tout ce qu'il y a de pis, j'entends la haine entre les grands, la rivalité de leurs droits, le choc de leurs prétentions. De leur opposition aux intérêts des rois, jaillit une lumière qui introduisit insensiblement partout l'ordre, l'instruction, les arts, l'ur-

banité, et qui finira par rendre à l'humanité tout entière ses droits si long-temps méconnus.

Ce grand changement, opéré d'abord en Angleterre et en France, s'y fit par des moyens bien différens, analogues à la situation de chaque pays, et dont il se ressentira toujours. En Angleterre, selon le témoignage des historiens et des publicistes (*), les rois, s'appuyant de l'autorité ecclésiastique, et profitant des divisions des grands, s'étaient emparés d'un pouvoir très étendu que Guillaume-le-Conquérant avait rendu presque absolu (**). Les grands, pour reconquérir leur indépendance, cherchèrent l'appui du peuple, et relâchèrent ses liens pour *capter* sa bienveillance : de là naquit une alliance naturelle entre la noblesse et les plébéiens, en faveur de la liberté contre l'autorité royale. (***)

« Le résultat de cette union, dit excellemment M. de Ségur, fut une diminution graduelle du pouvoir du monarque et de la tyrannie féodale; progrès constans d'industrie, de lumière et de prospérité; et enfin, après plusieurs révolutions sanglantes et plusieurs secousses, tantôt rétrogrades, tantôt progressives, effets inévitables des vices de l'humanité,

---

(*) Hume, Smollet, Fox, Sanquaire-Souligné, Boulay (de la Meurthe) : *Histoire d'Angleterre; Histoire des Stuart; Trois Règnes de l'Histoire d'Angleterre.*

(**) Boulay (de la Meurthe), Ségur : *Essai sur la Révolution de 1649; Histoire de Frédéric-Guillaume.*

(***) *Id., loc. citat.*

la Grande-Bretagne eut la gloire de se donner la première une constitution respectable et tranquille, monument le plus rare qu'ait peut-être offert la sagesse des hommes, où les trois passions politiques qui agitent en tous temps les esprits et bouleversent les empires, la démocratie, la monarchie et l'aristocratie, paraissent avoir conclu un traité propre à satisfaire à la fois la raison, la nature et la vanité, en réunissant la force du pouvoir royal, le respect attaché aux noms illustres, la tranquillité du droit sacré de propriété, les douceurs de l'égalité, et tous les appâts offerts à l'ambition, à l'industrie et aux talens. »

En France, le système féodal fut attaqué par des moyens moins décisifs, qui produisirent des résultats moins heureux. Les grands et le clergé y jouissaient seuls de tous les pouvoirs, successivement usurpés : les rois, avec une autorité nominale, y languissaient sans puissance, et les peuples, avec une liberté fictive, y gémissaient sans protection. La nation, souvent envahie par l'étranger et toujours en proie aux discordes civiles, s'illustrait en vain par des exploits particuliers. Le royaume n'était qu'un théâtre sanglant de brigandage et d'anarchie. Voilà *le bon vieux temps* que regrette l'ignorance ou la passion intéressée ; voilà cet âge de fer que des écrivains prévenus, systématiques ou soudoyés, nous présentent sous les couleurs de l'âge d'or !

Les monarques de la troisième race résolurent

enfin de suivre un système politique qui pût les tirer de cet affreux chaos. Ils augmentèrent graduellement leur domaine par des conquêtes, des confiscations et des mariages. Ils occupèrent et ruinèrent, par des guerres étrangères, par des croisades, les plus redoutables de leurs grands vassaux (*). Ils affranchirent des villes, créèrent un Tiers-État, l'admirent aux États-Généraux, lui rendirent progressivement ses droits politiques, attirèrent à la cour les grands de l'État par l'appât de la gloire militaire, encouragèrent leur luxe, les engagèrent à rendre la liberté aux bourgeois de leurs domaines, profitèrent des querelles des nobles pour les affaiblir, restreignirent d'abord, et finirent par annuler leurs droits de suzeraineté, les soumirent à des lois générales, créèrent des armées soldées et régulières, et furent constamment et puissamment aidés dans ces entreprises successives par le peuple qu'ils affranchissaient, et qui, les regardant comme leurs libérateurs, les payait de leurs bienfaits par son amour (**). Il me semble que cette origine de l'ancien attachement de la nation française pour ses rois, vaut un peu mieux que l'idolâtrie d'instinct

---

(*) Dubos, Boulainvilliers, Thouret, Boncerf : *Observations sur l'Histoire de France; Analyse historique du régime féodal; Tableau du Gouvernement français; Discours sur la féodalité.*

(**) Anquetil, Velly, Garnier, Moreau, Ségur : *Histoires de France ; Histoire de Frédéric-Guillaume.*

à laquelle des écrivains, assez brutes pour l'éprouver, voudraient condamner un peuple sensible, intelligent et reconnaissant.

Continuons ce tableau, où les formes, d'abord confuses, commencent à se développer, à se décider sous les couleurs qui les éclaircissent. Nous achevons d'en emprunter les plus brillantes, comme les plus vraies, au recommandable historien de Frédéric-Guillaume.

Le peuple français consentait à tous les impôts, voyait avec joie les monarques réunir les puissances législatives et exécutives, et préférait, avec raison, le pouvoir arbitraire et insensible d'un roi à la tyrannie oligarchique des anciens seigneurs. Les monarques, pour n'être pas troublés dans l'exécution de leurs plans, opposèrent avec adresse les prétentions du haut clergé à celles de la cour de Rome, défendirent les libertés de l'église gallicane, favorisèrent le fanatisme des prêtres contre les hérétiques. Paraissant toujours respecter le pouvoir spirituel de l'Église, ils s'emparèrent insensiblement du droit de nommer à toutes les charges ecclésiastiques, et devinrent facilement les maîtres d'un clergé qui ne tenait que d'eux ses richesses. C'est ainsi que, par une alliance entre le peuple et le prince, contre les nobles et les papes, les rois de France devinrent enfin les monarques les plus puissans de l'Europe. Heureux s'ils avaient pu consolider leur pouvoir, en y posant eux-mêmes des limites, et en donnant à la constitution du royaume

une base plus solide. Tel fut, pour le remarquer en passant, le double objet de la révolution, objet que la sagesse de Louis XVIII aurait atteint par sa Charte, si les principes qu'elle consacre n'éprouvaient, dans les tentatives des priviléges surgissant de toutes parts, des prétentions qui alimentent les haines, et une résistance qui perpétue les hostilités.

Ici le tableau change : ce ne sont plus des rois, pères de la nation, qui répartissent, dans un juste équilibre, les avantages de la société et ses inconvéniens ; qui distribuent, selon les clauses du contrat d'association, les charges et les bénéfices : ce sont d'imprudens despotes qui, après avoir brisé tous les freins, détruit tous les contre-poids, ont attiré au centre qu'ils occupent toute la vitalité, toute la circulation, toute la séve de l'organisation sociale. Eux s'en disent, s'en croient peut-être exclusivement les organes politiques. Le sacerdoce de la royauté des Francs a dégénéré en satrapie asiatique. C'est un Louis XIV, que la conquête exalte, que l'adulation enivre, et qui, peu content de la puissance sans rivale que lui légua Richelieu, achève d'anéantir, dans quelques priviléges échappés aux réformes de ce grand politique, la faible et unique barrière entre la monarchie et le despotisme. Ce prince, qui nous paraît si grand sur le piédestal que la flatterie pensionnée éleva à sa gloire, obéit aux conseils d'une politique étroite et d'un orgueil incurable, lorsqu'il effaça jusqu'au nom, jusqu'au souvenir de nos assemblées nationales; lorsqu'il ré-

prima la morgue, alors nécessaire, des parlemens, et leurs prétentions alors utiles; lorsqu'éblouissant tous les yeux par l'éclat poétique dont la victoire décorait son front, il éclipsa toutes les supériorités, et absorba exclusivement en lui toutes les forces, toute la dignité, toute la gloire nationale.

« De ce moment, remarque un observateur, le pouvoir monarchique n'eut plus d'autre contre-poids que l'opinion publique, ressort faible en apparence, mais puissant en réalité, d'autant plus redoutable, que sa force ne peut jamais être calculée, et dont l'énergie augmenta depuis à tel point, qu'il finit par renverser le pouvoir arbitraire qui ne croyait plus avoir d'obstacles à redouter. »

Ici le spectacle change encore; et, s'il n'était pas un simple accessoire à l'objet qui nous occupe, nous satisferions la curiosité philosophique des lecteurs, en faisant passer successivement sous leurs yeux ses scènes variées : il ne nous est permis que de les indiquer.

Depuis trois siècles la raison perçait peu à peu les nuages de l'erreur; l'invention de la boussole avait hâté la découverte d'un nouveau monde. Les lois du ciel, mieux connues, permettaient d'imprimer à la navigation une marche plus rapide, plus courte et plus sûre. Le plébéien désarmé applaudissait à l'invention de la poudre, qui lui permettait de braver le noble cuirassé; et si, comme on l'a dit, le canon avait tué la valeur, du moins il égalisait les dangers. Dans les lois, dans les arts, dans l'in-

dustrie, on faisait chaque jour d'importantes découvertes; on avait retrouvé les Pandectes; on restaurait, conseillé par un goût renaissant, les monumens transmis par la Grèce aux républiques italiennes du moyen âge. Les doctrines d'Aristote commençaient à franchir les poudreuses barrières de l'école; quelques philosophes osaient penser, quelques penseurs se hasardaient à écrire; et l'imprimerie, répandant avec rapidité, d'un bout de l'univers à l'autre, les idées, les connaissances et les livres, ouvrait, pour tous les hommes indistinctement, le réservoir des sciences, dans lequel, jusque-là, l'opulence et le pouvoir s'étaient arrogé seuls le droit de puiser.

Voyez-vous maintenant la lumière filtrer par toutes les issues, s'insinuer par toutes les voies. Cependant son introduction fut lente. Accoutumé à obéir, l'homme réfléchissait timidement; le pouvoir opposait à la pensée l'épouvantail de l'autorité. On faisait parler la religion. Rome fulminait contre les novateurs, et quelques princes la défendaient pour défendre leur puissance. Ils ne disaient point persécuter les philosophes, mais châtier les hérétiques. Au nom du Dieu clément, les bûchers étaient allumés, et le sang ruisselait des échafauds. Malheur à qui révélait que l'Église est susceptible de corruption; que le pape ne peut être infaillible; que les rois ne règnent légitimement que par un accord primitif entre les peuples et eux; que le soleil ne tourne pas autour de la terre; que la donation

de Constantin demande à être vérifiée; que les chroniques des moines sont des contes forgés dans la solitude des cloîtres, et que leurs exorcismes sont des impostures! « On brûlait encore, dit un historien, et les sorciers et ceux qui n'y voulaient pas croire; le refus des indulgences était un crime, la science un sacrilége et le doute une rébellion. »

Mais que ne peut la force de la vérité! En défendant de s'instruire, les princes s'instruisaient. La politique n'éteint pas toujours l'humanité: quelques uns profitèrent de la censure qu'on faisait des lois, pour les réformer. En conservant le nom des droits féodaux, il en est d'atroces, d'indécens, de ridicules qu'on n'osa plus exercer. L'Église elle-même céda à cette pudeur publique qui prescrit de s'accommoder au temps. Les découvertes récentes, en ouvrant au commerce de nouvelles routes, avaient donné aux consommateurs de nouveaux besoins; et ces besoins, qui sont des plaisirs, déterminèrent des liaisons plus fréquentes, des rapprochemens plus intimes, et conséquemment un échange mutuel de sensations inconnues et de pensées inédites. C'est de leur expression réunie que sortit cette opinion universelle, base de la morale et de la politique, « Qu'une réunion d'hommes sur un territoire commun, en une véritable association, où chacun, ayant une même pensée, un même objet, doit supporter les mêmes charges et jouir des mêmes bénéfices; que la personne, la pensée, les actions de chaque associé doivent être parfaitement libres

en tant qu'elles ne compromettent pas la sûreté de l'association; que, pour maintenir chez elle l'égalité, la propriété, soit territoriale, soit industrielle, la liberté et l'indépendance, une police est utile, une administration avantageuse, une justice nécessaire, et conséquemment que l'institution d'un gouvernement, de la même date que la société, et d'où il tire son origine et ses pouvoirs, est indispensable; que l'organisation de ces pouvoirs n'est profitable à tous, qu'en tant qu'ils ne sont ni confondus dans leurs attributions, ni réunis dans les mêmes mains; que, pour alimenter et protéger leur action, deux moyens sont nécessaires : des contributions communes, dont l'assiette doit être motivée, la répartition égale, l'emploi spécial et le compte établi; et une force publique, uniquement chargée de garder au dedans, de défendre au dehors le domaine commun. Et comme ce domaine, qui est la fortune nationale, ne subsisterait pas long-temps sans la liberté qui permet de s'occuper de son amélioration, sans l'égalité qui admet tout associé à la distribution de ses produits, sans l'indépendance qui seule permet d'en jouir avec sécurité, il s'ensuit que l'agrégation de la société a pour objet général la jouissance plénière des droits de l'homme devenu citoyen, et que l'institution du gouvernement a pour objet spécial leur garantie et leur maintien. »

Toute cette théorie est du siècle du *Contrat social*, c'est-à-dire du temps de Louis XV; mais croirait-on que la doctrine, dont elle est le résumé,

eût été renouvelée des Grecs sous Louis XIV lui-même, et transmise, au moins à titre de religion politique secrète, par quelques adeptes dont parle le comte d'Argenson dans ses *Loisirs*, et qui, long-temps avant que Montesquieu pût penser à écrire, se réunissaient mystérieusement pour commenter Aristote et Bodin?

« En 1692, dit l'ex-ministre, il s'était formé au Luxembourg une petite académie, dont l'objet était de s'occuper de ce qui ne fait point l'objet du travail des trois académies. On était persuadé alors que le droit public, LA POLITIQUE, la jurisprudence, *la théologie* et même *la philosophie morale* n'étaient du ressort d'aucune de ces académies; c'était pour traiter ces matières et pour examiner les livres de ce genre, que la nouvelle académie s'était établie. Elle s'assemblait chez l'abbé de Choisy, au Luxembourg, une fois par semaine, le mardi, et ne devait être composée que de treize académiciens. — Quelques uns, tel que Choisy, d'Herbelot, le président Cousin, et surtout Perrault et Fontenelle, étaient bien connus par leurs opinions libres et leurs livres philosophiques *sur* ou *contre* les deux puissances. — On faisait promettre aux académiciens *le secret sur ce qui s'y dirait*, parce que, *comme on y parlait politique*, on pouvait y faire des réflexions qui n'auraient pas été bonnes à divulguer. Il en était de même *des observations philosophiques et morales*. Ces précautions, conclut le narrateur, étaient très sages, et il y a tout à parier que c'est

pour ne les avoir pas scrupuleusement observées, que cette tentative n'a point eu de succès. » (*)

Elle fut reprise longues années après ; et il est remarquable que ce second essai ait été fait aussi par un abbé. C'était Alary, ami et élève de l'universel nomenclateur Longuerue, lequel, à ce titre, ne se permettait pas de penser, mais se permettait de douter de tout. « Son disciple, dit encore le même observateur, avait formé un petit établissement, dont l'histoire, déjà inconnue de bien des gens, sera bientôt oubliée de tout le monde. Elle mérite pourtant que je l'écrive. C'était une espèce de club à l'anglaise ou de société politique, parfaitement libre, composée de gens *qui aimaient à raisonner sur ce qui se passait*, voulaient se réunir et *dire leur avis sans crainte d'être compromis*, parce qu'ils se connaissaient tous les uns les autres, et savaient avec qui et devant qui ils parlaient. Cette société s'appelait l'*Entresol*, parce que le lieu où elle s'assemblait était un entresol, dans lequel logeait l'abbé Alary. On y trouvait toutes sortes de commodités, bons siéges, bon feu en hiver, et en été des fenêtres ouvertes sur un joli jardin. On n'y dînait ni on n'y soupait ; mais on y pouvait prendre du thé en hiver, et en été de la limonade et des liqueurs fraîches. En tout temps on y trouvait les gazettes de France, de Hollande et même les papiers anglais. En un mot, c'était

(*) *Loisirs d'un Ministre*, tom. II, pag. 103.

un café d'honnêtes gens. J'y allais régulièrement, ajoute M. d'Argenson, et j'y ai vu des personnes très considérables qui avaient rempli les premiers emplois au dedans et au dehors du royaume; M. de Torcy (secrétaire d'État au département des affaires étrangères) y venait même quelquefois. Cette coterie, qui paraissait si estimable et si respectable, finit d'une façon à laquelle elle ne devait pas s'attendre. (*Lisez :* à laquelle elle devait s'attendre.) Les cours de Madrid et de Londres eurent ensemble quelques différends. Mylord Chesterfield, ambassadeur d'Angleterre, qui trouva le cardinal de Fleury récalcitrant aux raisons de sa cour, s'imagina que l'on pouvait faire entendre *à la Nation* ce que l'on ne pouvait faire comprendre au ministre. Ayant appris qu'il existait un club politique dans le quartier du Luxembourg, chez l'abbé Alary, il fit demander audience à l'Entresol, y vint et plaida la cause des Anglais contre les Espagnols devant les assistans, qui, comme on peut bien le croire, *applaudirent à son éloquence*, mais ne décidèrent rien. Le cardinal, étant informé de cette aventure, fit défendre, de la part du roi, à l'Entresol de s'assembler; et, depuis ce temps, l'abbé Alary n'a plus reparu à la cour. » (*)

Quelles conséquences tirer de ces récits? Elles sont faciles. On voit, par le premier, d'abord, que la jurisprudence, la théorie, la philosophie

---

(*) *Loisirs d'un Ministre*, tom. II, pag. 181 et suiv.

morale, et singulièrement *la politique*, étaient interdites aux académies, où elles n'ont pu s'introduire qu'à la faveur et par suite de la révolution, qui a substitué aux coteries scientifiques et littéraires la réunion encyclopédique de tous les talens dans toutes les facultés, sous le titre d'*Institut*. On remarque ensuite que nonobstant cette interdiction, ou probablement à cause d'elle, l'attrait de discuter ces matières prohibées, attirait les uns vers les autres les penseurs libres et les philosophes indépendans. Au milieu d'eux se formait une opposition frondeuse, libérale, dans un salon bien clos, et hardie jusqu'à la témérité, tant que *les grandes robes noires* (*) n'ont pas montré leur épouvantail. Après avoir discuté, en 1692, on remarque, par le deuxième récit, que cette Opposition se mêle d'accorder des audiences vers 1722 ou 1723, et à qui? à un ambassadeur qui, en plaidant devant elle la cause des Anglais, semble la prendre pour la nation ou du moins pour ses représentans. Or, le ministre d'un despote ne comprenait pas, ne voulait ni ne devait comprendre ce que c'était que des représentans nationaux; mais il comprit très bien que l'Entresol était un véritable contre-sens dans l'ordre des institutions d'alors, et il le comprit d'autant mieux, que l'Entresol, flatté peut-être d'avoir donné une audience de souverain à un ambassadeur britannique, s'était prononcé pour

(*) Expressions de Louis XIV, en parlant du Parlement.

les Anglais. Peut-être eût-il été conservé s'il avait partagé la politique de son éminence, et tenu pour les Espagnols.

Maintenant, on demandera non seulement pourquoi ce club d'Opposans était toléré, mais comment il se faisait que son existence fût en quelque sorte reconnue et légale, par la présence de *personnes considérables qui avaient rempli les premiers emplois du royaume?* (M. de Torcy, M. d'Argenson, entre autres.) La réponse à ce *pourquoi*, à ce *comment*, est dans la continuation du tableau que nous esquissons, et que nous opposons aux peintures fantastiques, desquelles on a conclu que la révolution pouvait être facilement prévenue et même empêchée. Voici, ce nous semble, ce qui achève de démontrer le contraire.

Les secousses successives imprimées à l'État et aux esprits par la Ligue, par la Réforme, par la Fronde, entraînaient l'un aux innovations précoces, les autres aux pensées incohérentes, aux désirs effrénés. En matière religieuse, en matière politique, que le pouvoir dit être une sorte de religion (*), on avait commencé par douter; ensuite on avait examiné; enfin, l'on en était arrivé à discuter. D'abord mystérieusement, ainsi qu'on vient de s'en convaincre; plus tard, avec autant de licence que de publicité. La Régence, ce bon temps *où l'on faisait*

(*) Ce qui explique, autrement que par un blasphème, l'association de ces mots : Dieu *et le Roi*.

tout, excepté pénitence (*), avait donné le signal des saturnales politiques. De ces doutes, de cet examen, de ces débats, qu'était-il résulté, que devait-il résulter ?

On se disait : « L'ancienne constitution n'existe plus, et l'on n'en a pas une nouvelle. Toutes les classes ont des prétentions, et aucune ne connaît ses droits. Le peuple n'est plus serf, mais toutes les chartes de servitude subsistent. Les nobles, qui ne sont plus maîtres, se le croient, se le disent encore. Les plébéiens, quoique riches, instruits et si nombreux, restent humiliés. Les rois ont une autorité sans base, comme elle est sans limites. Le clergé veut continuer de dominer, mais la foi ne domine plus (**). La philosophie se voit respectée par l'opinion; mais elle est souvent proscrite par la loi (***). Enfin, il existe entre les mœurs, les opinions et les lois un tel désaccord, une si choquante incohérence, qu'il en doit résulter très prochainement une grande explosion, que l'habileté la plus consommée et la plus inutile pourrait seule

(*) Voltaire.

(**) Voici un paradoxe qui fera crier les fanatiques, mais qui satisfera les vrais chrétiens : A mesure que la foi s'est affaiblie, la religion s'est fortifiée; et jamais les disciples du Christ n'ont été plus nombreux que depuis que ceux de Rome et des prêtres l'ont été moins.

(***) Témoin Rousseau, dont l'*Émile*, admiré par l'archevêque de Paris et le Parlement, était condamné au feu par l'un, et son auteur à l'enfer par l'autre.

retarder, mais que l'impéritie du gouvernement, encore plus que la fermentation de la société, rendra peut-être dangereuse dans ses conséquences, comme elle la rend inévitable dans son principe. »

Veut-on revêtir de couleurs animées cette sèche esquisse? Nous pouvons les puiser dans les Mémoires du temps. Tout, disaient les observateurs, tout paraissait conspirer pour accélérer la crise décisive. Au siècle des conquêtes et des arts avait succédé le siècle du commerce et de la philosophie. De savans traducteurs reproduisaient les leçons des sages de l'antiquité. (Collection des œuvres de Platon, de Cicéron, d'Épictète, de Marc-Aurèle, de Plutarque, et des moralistes grecs, latins, chinois et du moyen âge.) Des politiques éclairés commentaient les législations de Sparte, d'Athènes et de Rome. (Ajoutez-y celle de l'Angleterre sous ses diverses dominations, et plus particulièrement depuis sa révolution; ajoutez-y la comparaison des constitutions de tous les pays européens.) Des écrivains profonds, des professeurs célèbres expliquaient dans leurs livres, dans des journaux, à la tribune, les principes et les formes de la liberté anglaise; ils y commentaient à notre usage ceux d'une réforme appelée par la raison et l'humanité dans les législations civiles, criminelles, militaires, commerciale et de police administrative. (Delorme, Beccaria, Filangieri, Gorani, interprétés et commentés par Delacroix, Morellet, Suard, Beaulieu.) Des historiens courageux dévouaient au mépris et à l'horreur

les barbaries du fanatisme, les absurdités de la superstition. (Robertson, traduit par Suard; Raynal écrivant l'*Histoire philosophique des Deux-Indes*; Mirabeau retraçant celle du despotisme; Chastellux illustrant de notes éloquentes son *Traité de la Félicité publique*). Enfin, l'arbitraire attaqué avec audace, tous les préjugés, tous les abus signalés, dénoncés, ridiculisés par des muses frondeuses et piquantes, concouraient à changer totalement les idées, les caractères, les formes sociales, et même jusqu'au langage. « Par une singulière inconséquence, ajoute ici M. de Ségur, les monarques et leurs ministres, voulant conserver l'autorité absolue, la domination de l'Église et les distinctions de la naissance, laissaient recevoir à la jeunesse une éducation républicaine. » Notez que c'était celle aussi qu'ils avaient reçue : un visir, tels que La Vrillière ou Terray citaient quelquefois Tacite pour justifier leurs actes oppressifs; et c'est en feuilletant Cicéron *De Republicâ*, et le recueil *Ad usum Delphini*, que l'héritier d'une monarchie absolue était élevé.

« Ainsi, continue le même historien, dont nous nous plaisons à recueillir les judicieuses observations, ainsi Thémistocle, Aristide, Épaminondas, Solon, Cicéron, Caton, Cincinnatus, Scipion, étaient les modèles qu'on lui proposait. Helvétius, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, Voltaire excitaient l'enthousiasme de tous les grands du royaume. Les rois applaudissaient Brutus; les princes prenaient Condillac pour précepteur, et d'Alembert

refusait d'être celui des princes; Raynal était accueilli dans toutes les cours, et les livres de Rousseau se trouvaient sur toutes les toilettes. » Cependant, par une contradiction bien digne de ces temps de vertige, ces mêmes philosophes, ces mêmes écrivains, dont on vantait, dont on dévorait, dont on multipliait les ouvrages, étaient dédaignés dans leurs personnes. On les reconnaissait pour les régénérateurs de la politique et de la morale; mais on se fût bien gardé de les introduire dans les sanctuaires de l'enseignement, de les initier dans les mystères du conseil. Était-ce crainte ou mépris? C'était du moins une forte inconséquence à laquelle le *Genus irritabile* ripostait par des coups de plume plus mortels que des coups de poignard.

Ce désaccord, qui s'emparait de tous les cerveaux, avait gagné la cour. On y voyait le roi réformer cette brillante garde qui entourait le trône d'un éclat destiné à augmenter le prestige de la grandeur et à soutenir le faste de l'autorité; on y voyait la reine briser en riant toutes les antiques barrières de l'étiquette. Les princes confondus avec les courtisans, les courtisans mêlés avec le peuple, préféraient le plaisir à la pompe des cérémonies. Aux nombreux valets blasonnés d'armoiries de la Terre-Sainte, on substituait ces sveltes *jockeis* envoyés par Albion; et le plus grand seigneur, descendu de l'ample carrosse doré qui avait promené son aïeul, s'élançait sur un léger wiski, fier de le diriger comme le plus habile *groom*. En nous enrichissant

manqué d'y joindre ses mœurs antifrançaises et ses modes antinationales. Les paris, les thés, les déjeuners *solides* changeaient peu à peu nos habitudes, réputées dès lors provinciales; nos courses des Sablons parodiaient celles de Bath; nous nous plaisions à troquer le brocart et les soieries de Lyon contre le *frac* de drap des commis de la cité; Shakespeare, naturalisé par Ducis, faisait gronder sur notre scène toutes les turbulentes passions de la Melpomène britannique; dans les cafés changés en *clubs*, à l'académie transformée en *Forum*, des orateurs à cheveux noirs et courts, traduisaient à notre usage les philippiques fulminées contre le ministère anglais par l'Opposition du parlement. Enfin ce n'étaient plus les vices du monde, ni ses ridicules que la comédie immolait aux vengeances de la morale : c'était le sanctuaire des lois et les tabernacles du gouvernement qu'elle livrait, avec tous leurs travers, aux longues risées d'une nation honteuse et indignée de les avoir si long-temps encensés. (*)

Dans cet état de choses, où, parmi les institutions monarchiques, s'insinuaient les pratiques républicaines; où les prétentions et les priviléges de l'aristocratie se sentaient heurtés par les mœurs et par les tentatives démocratiques, quel rôle jouaient les hommes sur le théâtre mobile qui les entraînait avec lui? Les parlemens disputaient contre la cour;

(*) *Le Mariage de Figaro.*

les nobles ne cédaient plus aux ducs et se mesuraient en duel avec les princes (*); les simples gentilshommes demandaient les grandes places de l'armée; la robe haïssait l'épée qui la méprisait. « La bourgeoisie, dit un historien philosophe, devenue riche, instruite, et toujours plus nombreuse, détestait l'orgueil, les vices et les injustices de la noblesse, qu'elle copia depuis avec exagération, dès qu'elle l'eut remplacée. » Les avocats, tous les hommes de lettres, avec quelques fondemens, et les clercs les plus obscurs, avec démence, ne concevaient pas pourquoi, se croyant le talent des Démosthène et des Cicéron, ils ne seraient pas devenus des Lycurgue et des Numa. Ainsi, des torts nombreux d'un côté, une prodigieuse vanité, quelques ressentimens et beaucoup d'ambition de l'autre, plaçaient tous les esprits dans un état de malaise, de mécontentement, de fermentation qui, par la censure amère du gouvernement, préludait à sa chute.

Cependant, quoique attaquée de toutes parts, quoique ébranlée jusque dans ses fondations, la monarchie restait encore debout; mais soutenue seulement par cette masse énorme qui la faisait peser depuis tant de siècles sur des peuples si nombreux et sur un si immense territoire.

1789 paraît, et tout l'esprit d'opposition, ra-

(*) Combat singulier de M. d'Agoult et du prince de Condé.

massé depuis quarante ans, se concentre durant les premiers mois de cette année. La controverse la plus animée envahit toutes les conversations; et du cabinet du ministre à l'atelier de l'artisan, quel en est le sujet? Les guerres ruineuses de Louis XIV, son pouvoir despotique et son faste scandaleux; les déprédations et l'immoralité du règne de Louis XV; les vertus, mais la faiblesse, les intentions droites, mais l'incapacité de son successeur. On passe en revue tous les abus, et ils ne sont ni médiocres, ni en petit nombre. On accueille avec transport tout écrit qui augmente l'irritation publique, en la flattant. Pourquoi tant de contributions, si inégalement réparties, si iniquement ordonnées, si durement, si arbitrairement perçues? Quelle rigueur dans la taille, quelles extensions dans la dîme, quelle humiliation dans la corvée! Et l'insolence de la ferme, et les vexations des barrières provinciales! Une législation embrouillée et contradictoire, cinq cents *coutumes* (*) en opposition avec le bon sens de tous les temps et les intérêts nouveaux, un code criminel digne des âges de barbarie! Que dire de la partialité des tribunaux pour les grands, de la prodigalité des lettres de cachet, des entraves opposées au commerce par les douanes, à l'industrie par les maîtrises, à la pensée par la censure? Mais toutes les craintes, toute l'indignation redoublaient à la seule idée d'une banqueroute; et pourtant, en son-

(*) Il y en avait cinq cent quarante-quatre.

geant aux tributs énormes prélevés par le pape, aux inutiles richesses du clergé, à la multiplicité des pensions, aux énormes dépenses des princes, et surtout à ces emprunts onéreux qui avaient tari toutes les ressources, on en concluait que la banqueroute était inévitable. C'est par ces effrayans symptômes que s'annonçait une révolution dès long-temps prédite par lord Chesterfield, par Turgot, par Voltaire, par Mably, et surtout par J. J. Rousseau.

Et l'on soutient intrépidement, non seulement que la révolution n'était ni nécessaire, ni prochaine, mais que, n'existant que dans quelques têtes fumantes de vapeurs philosophiques, ou dans quelques âmes travaillées d'ambition, il était facile de la prévenir ou de l'empêcher ! Et l'on fait des livres pour prouver de tels sophismes! c'est admettre qu'on calme les tempêtes avec la main, et qu'on désarme la foudre par des concessions.

Je n'en veux plus qu'un exemple; et c'est par lui que je terminerai ce long chapitre, que l'esprit de parti, sans cesse renaissant, a peut-être encore rendu trop court. Je viens de parler *d'un code criminel digne des siècles barbares*: que de tentatives n'avait-on pas faites pour le réformer! Toute l'influence de l'opinion, toute l'éloquence des sages, toute la puissance des rois y avaient échoué. La morgue, les préjugés parlementaires leur opposaient un obstacle invincible. On se ferait difficilement aujourd'hui une idée de l'opiniâtre roideur

d'un corps qui ne se croyait solide que par l'immobilité. L'innovation la plus nécessaire lui semblait une atteinte à son autorité; et quelque erronés qu'aient été les élémens de son existence, essayer de les épurer, c'était, selon lui, travailler à la détruire. C'est là que des hommes, qui donnaient dans leurs familles l'exemple des plus hautes vertus, ne s'imaginaient point les contredire, en déployant sur les lis une sévérité trop souvent cruelle. C'est là qu'un pieux du Harlay, qu'un charitable Lamoignon ne croyaient offenser ni la religion, ni la charité, en se rendant les témoins des tortures qu'ils infligeaient aux accusés. C'est là que les plus honnêtes gens de France ne rougissaient pas de descendre aux subtilités pour arracher de leurs justiciables des aveus qui les compromissent. On n'a pas oublié que l'avocat-général Séguier témoignait pour la jurisprudence anglaise une antipathie poussée jusqu'à l'horreur. Ce magistrat, d'ailleurs si recommandable, ne disait-il pas : « Où l'on a une crainte puérile de punir l'innocent, il n'y a, il ne saurait y avoir de justice. Où la loi parle, ajoutait-il, la raison doit se taire. »

Comment et par quoi devaient tomber des abus si tenaces et si révérés? Je le demande à tout homme réfléchi et de bonne foi.

Dès l'assemblée des Notables de 1787, nous avons vu que le général La Fayette avait réclamé contre eux; peut-être alors y avait-il moyen encore de

les redresser. Pourquoi donc avoir attendu qu'une assemblée, investie du pouvoir suprême, vînt les détruire? Le 8 septembre 1789, La Fayette proposa à la commune de Paris d'envoyer une députation à l'assemblée nationale, pour en solliciter la réforme immédiate de la jurisprudence criminelle. Il demandait, 1°. qu'on accordât aux accusés l'assistance d'un conseil; 2°. que les procédures instruites contre eux fussent publiques; 3°. que les témoins leur fussent publiquement confrontés; 4°. et que les pièces servant de preuves contre eux leur fussent librement communiquées. Dans le rapport que fit M. de Beaumetz sur cette pétition (29 septembre même année) on admit, à titre d'amendement, qu'en tout état de cause les faits quelconques, proposés par l'accusé, serviraient à sa justification. C'étaient là des points bien importans de gagnés sur la routine parlementaire. Favras, la première victime légale de cette même révolution qui venait de les établir, se loua beaucoup de les voir introduits dans sa procédure; et ce fut à cette occasion que le vénérable Desèze, alors avocat renommé, et depuis plus recommandable encore par une illustre défense, c'est alors, dis-je, qu'il s'écria: « Le public a entendu la déposition des témoins; toutes les pièces du procès ont été lues devant lui; tous les interrogatoires ont été faits en sa présence, il connaît donc l'affaire aussi bien que la justice même. Ah! rendons grâces à l'assemblée nationale

de ce beau présent qu'elle a fait à la législation française! Que d'innocens elle a sauvés d'avance par ce magnifique décret! » (*)

Quelle était donc cette jurisprudence où les témoins étaient entendus à huis clos? où les juges seuls, que dis-je, où les rapporteurs d'un procès en connaissaient seuls les pièces? où l'accusé était interrogé secrètement? où, avant que Louis XVI abolît la question préparatoire, subissant un supplice en aucun cas mérité, il expiait le crime qu'il n'avait peut-être pas commis? quelle était cette jurisprudence où l'accusation parlait seule, et parlait pour effrayer et pour confondre, et où, par la suppression d'une défense légitime, l'accusé était réduit au silence? où, examinateurs du fait et organes de la loi, les magistrats pouvaient fausser leur conscience, en confondant la volonté du juge avec le discernement du jury? Quelle était cette jurisprudence enfin qui ne cherchait que des coupables, et qui, par une jurisprudence contraire, fut enlevée au danger et au malheur d'immoler des innocens?

Il faut répondre aux questions de l'ignorance et de la curiosité : ce sera détruire les objections de l'erreur ou de la mauvaise foi. J'emprunte cette portion de mon tableau à un écrivain qui a fait de ces matières une étude approfondie. (**)

(*) *Voyez* le *Moniteur* du 4 avril 1790.

(**) Sir Charles Morgan, dans son *Appendice* à l'ouvrage de Lady Morgan, son épouse, intitulé : *La France ;* tom. II.

La procédure criminelle, sous l'ancien régime, était d'un bout à l'autre barbare et injuste. Les accusés étaient confinés dans des cachots solitaires, privés souvent, pendant des années entières, de toute communication avec leurs amis, leurs parens, leurs conseils. Ils étaient interrogés en secret par un magistrat dont le but était d'en arracher un aveu de leur crime, aussi complet que possible, et par des questions embarrassantes et captieuses, par une compassion simulée, par l'apparence d'une impression favorable, de faire donner le prisonnier dans un piége, et de l'envelopper dans ses propres réponses.

Les accusateurs subissaient un semblable interrogatoire, mais ils n'étaient confrontés avec l'accusé qu'à la fin de l'information; et si alors, par embarras ou par repentir, ils voulaient rétracter une partie de leurs premières déclarations, ils se soumettaient par là aux peines du parjure.

Deux témoins étaient nécessaires pour qu'un accusé fût censé convaincu; mais, par une déplorable logique, plusieurs probabilités formaient un total équivalent à une preuve positive, et les juges, en ce cas, étaient obligés, par serment, à prononcer la condamnation.

On ne donnait aux accusés communication, ni des déclarations faites à leurs charges, ni des pièces qui devaient servir de preuves contre eux; on ne leur accordait pas même l'assistance d'un conseil.

Telle était la manière dont s'instruisait l'affaire

en première instance devant le tribunal compétent; et la décision de ce tribunal (bailliage, sénéchaussée, présidial, juge fiscal ou seigneurial) se rendait sur le rapport que lui faisait de cette procédure *un seul* de ses membres.

A quel monstrueux système de politique, s'écrie ici sir Charles, à quelle déplorable cécité de l'esprit humain, et j'ajoute, à quelle aberration, non seulement de l'équité morale, mais de la simple logique usuelle, pouvaient appartenir des méthodes où l'on ne cherchait que la conviction de l'accusé, et où l'on faisait consister le mérite de la marche judiciaire, et, en quelque sorte, le triomphe de son adresse à attaquer la vie d'un citoyen plutôt qu'à la défendre!

Après la décision du premier tribunal contre l'accusé, il était transféré au parlement du ressort, quelquefois à la distance de cent lieues (comme celui de Paris, par exemple), pour recevoir sa sentence dans la chambre appelée *la Tournelle*. Là, l'opinion de la cour se formait d'après les mêmes documens et les mêmes principes qui avaient déjà servi à sa condamnation; c'était sur eux qu'un rapport était dressé pour éclairer les juges. Toute l'affaire, comme l'on voit, dépendait de l'opinion de deux individus. Si l'accusé était noble, les magistrats composant la *Grand'chambre*, c'est-à-dire les juges les plus âgés, s'assemblaient avec les jeunes gens de *la Tournelle*, distinction humiliante, gratuitement inique et probablement fort inutile.

Pendant l'instruction du procès, les juges du parlement n'avaient aucune communication avec l'accusé jusqu'au dernier moment qu'on le faisait paraître devant eux *sur la sellette;* et comme alors les informations étaient terminées, et qu'il ne s'agissait plus que de prononcer la sentence, la comparution du prisonnier devant la cour pouvait ne pas lui paraître fort utile, mais ressembler à une insulte gratuite.

En rendant le jugement (qualifié de *sentence* dans les tribunaux inférieurs, d'*arrêt* au parlement) on ne citait pas la loi sur laquelle il était fondé, et l'on n'appliquait aucune des procédures qui en étaient la base. Après la désignation du crime, dûment spécifiée et caractérisée, on disait simplement : « Que pour les *cas résultans du procès*, la cour avait jugé.... » Formule, selon la judicieuse remarque d'un légiste, qui mettait les juges à l'abri de toute responsabilité morale, et qui plaçait le jugement hors de l'empire de l'opinion publique.

L'exécution suivait immédiatement, et elle pouvait, à l'option des juges, être agravée par les horreurs de la torture, Louis XVI, comme nous l'avons déjà dit, n'ayant, vers la fin de son règne, aboli que la question préparatoire. Celle qu'on appliquait après la condamnation, avait pour prétexte d'obtenir, par le supplice, la découverte des complices. Divisée en question ordinaire et question extraordinaire, elle consistait en une certaine quantité d'eau qu'on introduisait dans l'estomac du patient, au moyen

d'une corne enfoncée dans sa bouche, et dont on doublait la dose à la volonté du juge tortionnaire. Cette même question s'infligeait aussi, selon les cas et la décision arbitraire du tribunal local, par des tortures d'une toute autre sorte : tels étaient les coins enfoncés à coups de marteau dans les intervalles de quatre planchettes qu'on appliquait aux jambes, et qu'on y fixait par des cordes fortement serrées; tel était le chevalet, espèce de croix de Saint-André, dont les branches brisées portaient à faux, et sur laquelle le patient, étendu, était tiré à quatre membres par de grosses cordes adaptées et roulées sur des tourniquets; telle était l'action du feu, plus ou moins vif, appliqué à la plante des pieds frottée d'oing; supplice renouvelé pendant nos troubles civils par des brigands appelés *chauffeurs*. Il fallut la toute puissance de l'assemblée constituante pour contraindre les parlemens à abandonner cette jurisprudence atroce et gothique, en faveur de laquelle quelques uns néanmoins firent entendre leurs protestations.

Au surplus, les punitions infligées aux coupables, sous l'ancien régime, étaient également barbares et variées, et dépendaient, en grande partie, moins de l'espèce du crime que du rang du criminel : jurisprudence où s'était conservée la trace de la hiérarchie féodale. Sous le règne de Louis XV, un Montmorency fut trouvé coupable; son valet de chambre, condamné comme complice, expira sur la roue, tandis que le principal auteur du crime

ne subit d'autre châtiment que l'emprisonnement par lettre de cachet. C'était, disait-on, pour conserver l'honneur des familles ; apparemment que la bourgeoisie n'avait point d'honneur. Le régent ne pensait pas ainsi : quand le comte de Horn, convaincu d'assassinat, fut condamné à la potence, la famille, n'osant solliciter sa grâce pour un crime qui la repoussait, se borna à solliciter une commutation de peine, et, afin de l'obtenir, elle fit valoir l'honneur qu'avait la maison de Horn d'être alliée à la maison de France. « Que mes parens se rassurent, répondit à cette occasion M. le régent, et qu'ils ne se tiennent pas plus que moi déshonorés du supplice de mon cousin. Son crime le déshonore, j'en conviens; mais c'est lui qui l'a commis, pourquoi en serions-nous responsables? » On voit que les idées de ce prince, si grand à beaucoup d'égards, avaient devancé celles que la philosophie sema depuis, et que la révolution elle-même a eu tant de peine à rendre familières. En effet, ce n'a pas été sans vaincre une sorte de répugnance qu'on a vu les frères Agasse, dont le frère, coupable de fabrication de faux billets de la Caisse de secours, avait été condamné au gibet; qu'on les a vus, dis-je, admis à des commandemens dans la garde nationale. M. de La Fayette, son général, donna à leur réception une solennité philosophique, tout-à-fait analogue à sa haute raison comme à son civisme américain ; mais moins mûrs à la vraie morale et à la vraie liberté que les citoyens de Philadelphie, il a

fallu qu'un nouveau genre de supplice donnât, sur cette matière, une nouvelle direction à nos idées. Indépendamment de l'illustration que la guillotine a reçue de la mort de tant d'innocens, moissonnés par les diverses factions, on peut dire qu'elle a effacé jusqu'à la trace du déshonneur imprimée par l'antique gibet féodal ; ce qui, pour le dire en passant, est un des motifs des féodaux modernes, pour en réclamer le rétablissement.

Les trois peines capitales les plus usitées étaient la potence, destinée, comme chacun sait, pour le peuple; la décapitation, réservée aux classes privilégiées; et la roue, punition des plus grands crimes. « Ce dernier supplice, dit un criminaliste, consistait à rompre au criminel les os des quatre membres, avec une barre de fer portant à vide sur les quatre branches brisées en biseau d'une croix de Saint-André; on terminait alors ses souffrances par un coup sur la poitrine, appelé *le coup de grâce.* » Toutefois, ce dernier coup n'était pas toujours accordé, et on laissait souvent la victime expirer par l'épuisement graduel de la nature.

La multiplicité de ces horribles spectacles, sous l'ancien gouvernement, ne pouvait manquer d'endurcir le cœur de la populace, et d'éteindre en elle tout sentiment d'humanité. On peut leur reprocher, avec justice, d'avoir engendré cette férocité brutale, dont on vit tant d'exemples pendant la première époque de la révolution, et dont on a fait tant de fois le reproche à cet événement. Mais des

milliers de vies, sacrifiées dans la fureur des dissensions politiques, ne sont pas pour une nation une tache si ineffaçable, ne dégradent pas autant le caractère de l'homme dans l'opinion du moraliste, qu'un seul meurtre judiciaire ordonné de sang-froid. Que devenait, en ces occasions, l'esprit de douceur recommandé par la religion, la générosité chevaleresque des monarques, le discernement des juges qui devraient être éclairés et sans passions? Tout était ligué contre un misérable sans défense, et qui, déjà mort aux yeux de la loi, ne devait plus être qu'un objet de commisération et de pitié.

Et si, au lieu d'un scélérat condamné, nous substituons un vieillard vénérable (*), une vierge timide, un jeune homme, un mineur qui n'est souillé d'aucun crime, qui n'est accusé que d'une folie de jeunesse (**); si nous les considérons comme des victimes offertes par un lâche tribunal pour apaiser la rage de quelque corporation fanatique, de quels termes faut-il se servir pour flétrir la morale et les institutions qui engendraient de tels abus?

La pendaison était, sous l'ancien régime, une peine infamante; il n'en était pas de même de la décapitation. Et comme la première, en déshonorant la famille du coupable, ôtait à tous ses mem-

---

(*) Calas, sacrifié par les capitouls de Toulouse à l'impérieuse fureur des *Pénitens*.

(**) Le chevalier de La Barre, roué vif et brûlé à Abbeville, pour une *polissonnerie* qui méritait quinze jours d'arrêts.

bres l'aptitude pour occuper toute fonction publique et même privée, ils ne manquaient pas de solliciter une commutation de peine : elle était facilement accordée aux nobles.

La peine du feu, et quelquefois du feu lent, était réservée pour les crimes de sorcellerie et d'hérésie; de manière que, par la déviation la plus insensée comme la plus atroce de toute logique et de toute humanité, le supplice le plus affreux était décerné contre les offenses les moins réelles. Il faut avouer cependant que ces exécutions étaient devenues rares en France.

Une justice sévère, et l'on peut dire exceptionnelle, armait aussi les lois fiscales, les règlemens de la chasse et les anciennes ordonnances seigneuriales. Qu'elle ait été rendue ainsi partiellement, c'était déjà un tort qui lui ôtait son unité et sa majesté; mais elle devenait d'autant plus exigeante, qu'elle s'exerçait dans un cercle plus étroit. Quoi de plus ridicule que l'austérité appliquée aux petits objets!

En relisant ce que je viens d'écrire sur l'administration de la justice, je me reproche d'avoir été long, relativement à l'objet que je traite, quoiqu'en le considérant sous des rapports plus étendus, il tienne à toutes les parties de l'ordre social, et, qu'en ce sens, tout lecteur doit m'avoir trouvé court. Que serait-ce, en effet, si je me livrais à l'examen de tous les abus dont le temps avait, comme d'une rouille corrosive, chargé *tous* les ressorts de la vaste

machine politique ! Quelle réponse à ceux qui la vantent si complaisamment, que son examen approfondi ! La conclusion qu'ils seraient, avec moi, forcés d'en tirer, c'est que leur apologie d'un régime détestable fut dictée par l'intérêt qu'ils auraient eu à le conserver, qu'ils ont peut-être à le rétablir, et que sa censure n'est que l'expression du malaise général, du mécontentement universel.

Nous avons fait observer que ce mécontentement dédaigné, que ce malaise négligé devaient déterminer une révolution ; et nous avons remarqué que, dans l'hypothèse de cette révolution imminente, ceux contre lesquels elle grondait sourdement avaient intérêt de la faire. Lorsqu'elle eut pris feu malgré eux, leur intérêt à s'en garantir s'accroissant par le danger d'en être atteints, il était naturel de supposer qu'ils s'en empareraient pour la diriger. Avec quelque expérience des hommes et quelque tact des choses, ses désastres, peu difficiles à prévoir, étaient aisés à prévenir ; il ne fallait que promener un coup d'œil, même superficiel, sur les mœurs qui, à cette époque, étaient celles de la nation. La cour, amollie par le luxe et les arts, s'abandonnait aux voluptés moins que sous Louis XV, mais davantage à la dissipation et aux plaisirs. « Les jeunes courtisans, a dit d'eux un courtisan contemplateur, énervés par le cours d'une longue paix, avaient oublié l'usage des armes. » L'archet, le pinceau remplaçaient dans leurs mains le fusil ou l'épée ; et le colonel, faisant de la tapis-

serie dans le boudoir comique de Poinsinet (*), était l'image des guerriers de salon, coiffés de fleurs et armés d'éventails. Dans un avancement sans fatigue, rien ne les préparait aux dangers menaçans de toutes parts; rien, dans leur imprévoyance voluptueuse, ne semblait les avertir de s'approvisionner de résistance contre les forces préparées contre eux. Un de leurs torts, celui que les provinces pardonnaient le moins, était une dissipation et des dépenses concentrées dans la capitale. Des vassaux, des fermiers négligés pouvaient-ils chérir et ménager un seigneur inconnu? D'un autre côté, la classe inférieure du peuple, abandonnée à elle-même, ignorante, abrutie, aigrie par la misère, était un instrument terrible prèt à obéir à toutes les factions, disposé à se livrer à tous les excès. La classe mitoyenne seule, si l'on s'en rapporte au témoignage des contemporains, possédait plus de mœurs, de lumières, d'industrie et de talens; mais elle était privée de toute expérience en politique. Et, en effet, où l'aurait-elle acquise? Le dédain que lui marquait la classe supérieure, avait porté son mécontentement jusqu'à l'irritation; et, pour se soustraire aux vengeances de l'autorité, il était à craindre qu'elle n'outràt les mesures propres à s'en garantir. Une antipathie motivée lui défendait de s'unir aux nobles, qui se complaisaient à l'humi-

(*) *Le Cercle*, comédie de Poinsinet, revendiquée par Palissot.

lier; une crainte prévoyante ne lui permettait pas de se joindre à la populace, qui, après l'avoir vengée, aurait fini par la détruire.

Placé au milieu de ces intérêts et de ces sentimens opposés, harcelé d'ailleurs par une magistrature qui avait aussi sa pensée secrète et sa direction particulière, le gouvernement, au lieu de s'élever au-dessus de ces conflits, et de s'en emparer pour le bien de tous, appela le peuple; et, sans l'initier à la tactique politique qu'il ignorait lui-même, il l'introduisit, pour ainsi dire, dans le réservoir de la souveraineté, et l'admit à y puiser. Les événemens ont répondu à cette détermination, que le ministre dirigeant (M. Necker) ne crut pas imprudente, parce qu'elle était mesurée. Un véritable homme d'État n'aurait pas ignoré qu'une révolution, abandonnée à ses instrumens, ne se calcule pas, et qu'il n'y a point de mesure pour l'ivresse du peuple qui boit à la coupe du pouvoir.

Je reprends le fil rapide qui, à travers tant d'intérêts soulevés, tant de sentimens contradictoires, tant d'opinions novatrices, tant de passions profondément remuées et inopinément déchaînées; en un mot, qui, à travers tant d'événemens mêlés, auxquels il a eu part, et sur lesquels je reviendrai avec détail, doit conduire le lecteur dans la carrière fournie par La Fayette.

Formés d'élémens hétérogènes et combustibles, les états-généraux se rassemblent; et déjà, dans leurs réunions familières, fermente cet aigre levain,

que la différence des opinions, que l'opposition des intérêts ont jeté dans les trois ordres. La restauration des finances, celle du gouvernement, bien autrement importante, sont des principes sur lesquels on dispute peu, parce qu'ils semblent nouer toutes les volontés à un centre commun. Mais d'accord en apparence sur les mots sacramentaux, on est loin de l'être sur les choses réelles. Chaque ordre, chaque classe, chaque députation, chaque député interprète, les uns par les autres, selon ses affections, ses préjugés, ce qu'il sent ses opinions, ce qu'il croit ses intérêts. Dans une aggrégation de douze cents individus, offerts l'un à l'autre comme l'élite de la France, personne ne se connaît, nul ne s'abandonne, et tous se *tâtent*. Ce ne sont point les vues individuelles ou les directions collectives qu'on cherche à pressentir, ce sont les caractères privés, ce sont les mœurs, les habitudes domestiques qu'on essaie de pénétrer. Par elles, on aura bientôt le secret des intentions et la clef de la conduite. Mais ces études morales, ces explorations intérieures, qui aurait dû les faire et qui les faisait? C'étaient les députés eux-mêmes, exerçant sur leurs collègues des expériences anticipées; tandis que la cour, négligeant, méprisant peut-être leur sens moral, tentait seulement de l'acheter ou de le corrompre. A sa suite, et au travers de la brèche qu'elle a pratiquée dans l'honneur, ou du moins dans l'impartialité de quelques uns, arrive et se glisse l'intrigue de l'Étranger. On a remarqué qu'à cette

époque, les figures anglaises abondaient à Paris; on a remarqué que les bureaux de change regorgeaient de guinées; on a remarqué que, parmi les ouvriers dont se composent les ateliers de nos faubourgs, on avait reçu une multitude d'inconnus parlant les patois du nord et du midi de l'Europe. Qui donc les avait envoyés? par qui et pourquoi avaient-ils été admis?

Cependant ce levain dont je viens de parler, échauffé encore par des intrigues multipliées, commençait à produire sur les meneurs futurs de l'Assemblée son effet nécessaire. Des prétentions réciproques et contraires se montrant, quoique avec ménagement, éveillaient des défiances et une opposition réciproques. Chaque ordre, sous le nom de réforme, cachait le désir de son amélioration par les sacrifices des deux autres. Individuellement, on comprenait très bien la nécessité d'un changement; rassemblés, le préjugé natif, l'esprit de *plèbe* agissait sur la foule : tant la réunion, même la plus distinguée, a d'analogie avec l'aveugle populace, et, comme elle, se laisse mener par l'instinct!

Cette situation, en sens inverse de la volonté publique, dès long-temps constatée, dut augmenter les mécontentemens. Et lorsque, parmi les hommes qu'on réputait les pères de la patrie, on soupçonna que siégeaient quelques uns de ses oppresseurs, les mécontentemens produisirent une inquiétude habilement entretenue et perfidement fomentée par l'Étranger. Bientôt les troubles éclatèrent.

Déjà on en avait fait l'essai lors de la convocation des assemblées bailliagères à Rennes, à Grenoble, en Franche-Comté, à Paris. Mais ces premiers, du moins, pouvaient être attribués autant aux menées des privilégiés qu'aux prétentions du troisième ordre. Aujourd'hui, à qui et à quoi imputer des désordres beaucoup plus sérieux? On en voit le prétexte, on en cherche le motif. La riche manufacture d'un négociant paisible est livrée au pillage et aux flammes (*) : par quel fil secret cet événement tient-il à ceux qui l'ont précédé, à ceux qui le suivront? On ne découvre pas ici l'inévitable puissance des causes, la série nécessaire des effets. C'est un fait isolé dont le mobile, caché long-temps, se laisse soupçonner, mais ne peut même se démontrer aujourd'hui. Chaque parti, devinant apparemment dans les autres ses propres intentions, en accuse le parti contraire. Celui de l'Étranger en sait plus, et n'en dira pas davantage. Vraisemblablement, on voulait essayer les forces réciproques; calculer, par un fait, la puissance des attaques et celle des résistances; en un mot, faire comme une répétition de la guerre civile dès longs-temps méditée. (**)

(*) Pillage et incendie de la manufacture de papiers peints appartenant à M. Réveillon, négociant estimé, et nullement désigné comme ennemi du peuple. (28 avril 1789.)

(**) Il est en France certain parti qui professe pour maxime l'utilité, la nécessité de la guerre civile. Il y met seulement pour condition qu'elle soit *religieuse;* et, si on l'en croit, il a des moyens infaillibles pour la rendre telle. Le roi de Prusse

Tout semble, en effet, se préparer pour l'entreprendre : les esprits sont inquiets, les cœurs agités de craintes et d'espérances. Au sein de l'émotion publique, ceux qui la causent sont nommés avec indignation. Les bras, long-temps engourdis dans la servitude politique, essaient en secret leurs forces renaissantes : ils demandent des armes.

C'est alors que la cour, effrayée, appelle autour d'elle ceux qu'elle croit ses amis, et qui ne sont que ses satellites. C'est alors que les environs de Versailles, ceux de Paris, se couvrent de troupes : les hauteurs de Meudon se hérissent de batteries ; on parle d'en établir à Montmartre ; Vincennes, la Bastille sont garnis des leurs.

C'est au milieu de cet appareil menaçant que délibéraient les États. Divisés durant deux mois par la faction des priviléges, ils s'étaient enfin ralliés au parti des droits. Louis XVI, vertueux, c'est-à-dire patriote, avait, d'une main également royale et civique, marié l'étendard de la royauté à la bannière de la nation ; mais Louis XVI, faible, c'est-à-dire incapable, souffrait que ses ministres cherchassent à les désunir. Autour de ces derniers, ou pour

---

ayant témoigné, à un membre bien connu de ce parti, la douloureuse impression que faisaient sur lui les massacres commis à Nîmes en 1815, au nom de la religion et de la royauté : « Ah ! « Sire, lui répondit-on, la France n'est plus assez heureuse « pour avoir une guerre de religion. » (*État des Protestans en France*, par M. Aignan, pag. 111.)

mieux dire derrière eux, se grouppaient, non de rustiques pasteurs vivant habituellement sous le chaume, parlant le langage qu'on y parle, et connaissant les misères qu'on y éprouve, mais des prélats fastueux qui soupiraient au souvenir de leurs grasses et nombreuses abbayes; non de vieux guerriers cicatrisés à Minden et à Fontenoy, mais de jeunes colonels dont une partie de billard, ou l'adresse au tir, avaient décoré la poitrine efféminée; non des sénateurs héritiers du talent, de la conscience, du courage des De Thou, des Molé, des Du Harlay, mais des conseillers imberbes, mais des criminalistes opiniâtres, dont les uns, machines dociles sous la main des autres, croyant rappeler l'ordre, invoquaient les préjugés. Aux clameurs de cette opposition, nulle par le nombre, remarquée par l'importance qu'elle se donnait, l'émotion de la France, de profonde, de concentrée qu'elle était, devint immense, turbulente, prête à passer aux effets. Imaginez un amas de combustibles : l'imprudente, la coupable main du despotisme assailli, prétend repousser l'attaque en y mettant le feu. Mais la France périra, mais l'État sera renversé! qu'importe! pourvu que les intérêts froissés, que l'orgueil qu'on humilie, que les abus dont on a commencé la ruine, pourvu qu'ils soient vengés!... Un mouvement général opéré dans les camps qui dominent, qui menacent Paris, ne laisse aucun doute sur la perversité de ces intentions. L'Étranger, sans doute, en échauffait, en attisait l'ardeur. Nous le retrouvons partout où

il y eut un crime à commettre. Celui-ci, le plus énorme de tous, comme il en était le plus décisif, ne fut que projeté. La Providence, dont les rois se disent les lieutenans, mais qui ne seconde pas toujours les desseins des rois, la Providence favorise quelquefois les efforts des peuples. Ne leur doit-elle pas son secours, lorsqu'ils tentent de reconquérir le premier des biens dont elle les a dotés, la liberté?

Les faits s'accumulent, les événemens se pressent, et les sentimens avec eux. Dans ce chapitre, où nous avons d'abord déposé le germe des uns et des autres, il faut maintenant devenir succinct en relatant les premiers, et sobres dans le commentaire qu'ils provoquent. Réservons pour la suite l'intérêt des développemens. Celui qu'il est juste d'exciter ici ne doit plus concerner que M. de La Fayette.

Je viens de rappeler que des troupes nombreuses menaçaient Paris. Mirabeau, dans une éloquente philippique, demande leur renvoi à l'Assemblée; il le prescrit aux ministres dans l'immortelle adresse par laquelle il le sollicite du roi. L'Assemblée, remuée, n'avait pourtant point porté le décret. Le plus grand de ses orateurs l'avait provoqué; elle voulait l'accorder au plus vertueux de ses membres : La Fayette parla et l'obtint.

C'est ici que nous regrettons la concision que nous venons de nous prescrire. Comme nous, nos lecteurs voudraient connaître en détail tout ce qui concerne la Déclaration des Droits : il faut ajour-

ner nos explications et leur curiosité. Un chapitre spécialement consacré à cette matière importante pourra bientôt les satisfaire. Qu'il leur suffise de savoir que, dès le 11 juillet (1789), La Fayette proposa à la France, qui se régénérait, une Déclaration des Droits analogue à celle de l'Amérique régénérée; ce fut la première et la plus simple. (Voyez les *Pièces justificatives de la 2e série.*) Nous en examinerons le mérite, l'application et l'à-propos.

Les dangers croissaient pour l'Assemblée nationale, et le courage de l'Assemblée nationale croissait avec eux. Nommé vice-président durant cette crise violente, où, sous l'œil et malgré les efforts du despotisme, la patrie enfantait la liberté, La Fayette présida pendant les nuits terribles des 13 et 14 juillet. Ce fut, pour ainsi dire, au bruit de la Bastille croulant sous le canon des Parisiens, qu'il fit décréter la responsabilité des ministres : signalant, par cette innovation introduite dans nos institutions constitutionnelles, l'existence du système représentatif, qui reçoit d'elle sa garantie et sa perpétuité.

Aux périls d'une crise décisive, venaient de succéder les troubles causés par les partis en présence. Dans celui des vainqueurs se glissaient les hommes de proie et de sang auxquels l'étranger avait commandé ces excès qui souillèrent les premières palmes de la liberté. Ils voulaient la déshonorer, afin d'en dégoûter un peuple fier et délicat. Chef d'une dé-

putation de soixante députés, La Fayette se transporta à Paris le 15 juillet. A la multitude frémissante encore de ses périls récens et de son triomphe inattendu, il fit entendre la voix sévère du reproche, tempérée par des accens plus doux. C'était apporter la lumière et l'ordre au sein du chaos. La turbulence s'apaise avec l'irritation. Les mouvemens prennent comme d'eux-mêmes une direction et un objet. Celui de conquérir la liberté dut être le premier; on sentit, l'on comprit qu'il y en avait un second, plus important peut-être, ou du moins plus sérieux et plus durable, celui de la conserver. Dans cette foule bizarrement armée, il y avait tous les élémens d'une garde régulière. Cette pensée illumina cent mille hommes à la fois; et l'on peut assurer, qu'animés par une seule volonté comme par un seul besoin, la garde nationale se créa d'elle-même.

Un maire n'avait pu être élu, il venait d'être proclamé : ce fut le sage Bailly, depuis si infortuné. La puissance civile avait un chef et un organe; il s'agissait d'en donner aussi à l'autorité militaire. Il fallait plus : il fallait lui imprimer une direction, lui indiquer un centre, la douer d'une âme. D'abord, le marquis de La Salle fut proposé; mais des soupçons, bien injustes toutefois, avaient laissé sur lui je ne sais quelles idées louches. En révolution, non seulement il faut être pur, mais il le faut paraître. Dans l'anxiété que donnait cette circonstance à la nouvelle commune, elle délibérait,

et les minutes, si précieuses dans les crises, se consumaient à trouver, à analyser les inconvéniens. Cependant, en cherchant les moyens d'y parer, ils augmentaient. Un buste, placé dans un angle de la salle, offrit au spirituel et courageux Moreau de Saint-Méry l'expédient le plus naturel, le plus heureux à-propos. Ce buste était l'image du vainqueur de Cornwalis, du pacificateur d'York-Town, de l'élève, de l'émule, de l'ami de Washington. Moreau l'indique du doigt : tous les yeux se lèvent sur lui; il fut proclamé par toutes les voix. C'est du 15 juillet que date son élection : elle était légitime, puisque le peuple, rentré dans ses droits, l'avait faite; elle devint légale, dès que le roi, éclairé sur ses vrais intérêts, l'eut confirmée.

De ce moment commencèrent, avec la fondation de cette célèbre garde nationale, l'organisation, la régularité, la discipline que lui donna son chef. Nous aurons occasion de l'examiner dans ses divers rapports ; celui sous lequel elle dut être principalement envisagée l'honorera à jamais. Elle venait de conquérir la liberté sur le pouvoir; elle fut instituée pour défendre le pouvoir contre la licence, et les droits du peuple contre l'usurpation.

La prise de possession du commandant général fut l'ordre de démolir la Bastille : dès le 16, cet ordre fut expédié et son exécution commencée.

Le réveil du peuple épouvantait la cour. Déjà fuyaient les ministres prévaricateurs, les favoris déprédateurs, les princes effrayés ; et pourtant ce

n'était pas à ces derniers qu'en voulait la foudre populaire. Ne sont-ils point placés trop haut pour distinguer le spectacle des misères publiques, pour en entendre les cris ? Ce sont ceux qui la causent et qui la leur cachent, que menaçait un peuple équitable, quoique indigné. Le roi, conseillé par son cœur, comprit cette vérité de sentiment, devenue parmi nous un principe de raison. Il vint, à travers cent mille hommes mécontens de son indécision, soucieux sur ses suites, mornes et silencieux. Le silence des nations est la leçon des rois. Louis XVI était digne de la recevoir et d'en profiter. Il accepta des mains de M. Bailly la cocarde tricolore, qu'il attacha à son chapeau; *Monsieur*, qui, depuis les Notables de 1787, la portait dans son cœur (*), en prit à l'instant même le signe ostensible. Que les princes ont besoin de peu d'efforts pour changer en amour les plus injurieux soupçons ! Au silence glacé qui avait contristé le roi pendant son voyage, succédèrent les bruyantes clameurs de la joie. On se dit que le chef de l'État, se faisant celui de la révolution, il n'y avait plus d'obstacles à combattre, puisqu'il n'y avait plus de dissidence à redouter. Au moment même les

(*) Le premier vœu pour la convocation des États-Généraux avait été émis par La Fayette, dans le bureau du comte d'Artois; celui de *Monsieur* demanda la double représentation pour le Tiers. Cette mesure, proposée par M. Necker, a accéléré, et surtout facilité la révolution.

nominations de La Fayette et Bailly furent agréées et confirmées par le roi. Dès lors la révolution, prenant un caractère de fixité et de légalité, dut paraître presque aussitôt terminée qu'entreprise. Pourquoi une minorité imperceptible commença-t-elle alors à remettre en question ce que les événemens avaient résolu ? Avec son opposition imprudente à la fois et coupable, naquit une résistance, que les manœuvres des factions rendirent à son tour non moins criminelle. Le jour où le monarque et le peuple conclurent un contrat d'union, fut précisément le jour où la discorde, exaltant deux partis, livra la France aux tiraillemens alternatifs, et bientôt aux forfaits réciproques de la démagogie envahissante et de l'oligarchie désespérée.

Celle-ci avait donné le signal de l'émigration; l'autre, par représailles, donna le signal des massacres. On explique, par l'exaltation de la victoire, celui du gouverneur de la Bastille, celui aussi de M. de Flesselles, prevôt des marchands; ceux de MM. Berthier et Foulon se conçoivent moins. Nous tâcherons de les éclaircir plus tard. La Fayette qui, pendant plusieurs heures, avait fait d'incroyables efforts pour sauver l'un d'eux, La Fayette, plus chagrin encore qu'irrité de voir son autorité méconnue, donne sa démission. Vaincu pourtant par les instances des citoyens, par les sollicitations des électeurs, et surtout par celles du vertueux Bailly, il reprend comme un fardeau le commandement

qu'il avait d'abord accepté avec ivresse; il ne le reprend que parce qu'il conçoit l'espoir d'arrêter les violences : ce fut son principal objet en organisant cette garde nationale parisienne, qui reçut alors de son chef une existence régulière et permanente. Toutes les gardes nationales du royaume se modelèrent sur celle de Paris.

Le 26 juillet, La Fayette, joignant la couleur des lis à celle de la ville (rouge et bleue), présente à l'assemblée des électeurs la cocarde tricolore : « Cette cocarde, dit-il, fera le tour du monde. » Avant la cocarde rouge et bleue, le peuple de Paris avait pris pour signe de ralliement, d'abord des feuilles d'arbre ; (Camille Desmoulins, premier orateur de la révolution, étant sorti du café de Foi, avait rallié ses innombrables auditeurs, en leur offrant des feuilles de marroniers, qu'ils avaient attachées à leurs chapeaux) ; puis une cocarde vert tendre, symbole de l'espérance. Mais bientôt on la rejeta, parce que la livrée du comte d'Artois est de cette couleur, et que ce prince était devenu l'objet de l'animosité populaire.

Après la nuit du 4 août, à jamais mémorable par l'abolition des droits féodaux et par les sacrifices réciproques de chaque parti ; nuit dans laquelle La Fayette, quoique enthousiaste de la révolution, se montra juste pour se montrer patriote, et voulut que des indemnités compensassent un peu la grandeur des pertes; après cette époque, dis-je, dont l'effet se fera sentir jusqu'aux derniers jours de notre

existence sociale, les journées des 5 et 6 octobre sont certainement les plus remarquables. Nous en examinerons plus loin les causes variées et secrètes; ici, nous n'avons à indiquer, dans leur résultat, que le rôle qu'y joua La Fayette.

Le peuple de Paris était, depuis plusieurs mois, en proie à des souffrances supportées de jour en jour plus impatiemment; les événemens de juillet, les scènes aussi tumultueuses que fréquentes, provoquées au Palais-Royal par les motionnaires du café de Foi; le mécontentement que faisait éprouver à une minorité récalcitrante le régime nouveau qui la froissait, en s'établissant sur les débris de celui qui jusqu'alors l'avait favorisée; d'autres causes encore, en irritant, en effrayant beaucoup de familles opulentes, avaient déterminé leur émigration. La classe inférieure était privée de leurs secours, des aumônes distribuées naguère périodiquement par les maisons religieuses et par le clergé; partout les travaux étaient ralentis, suspendus, mal payés. Cependant, de toutes les provinces, se dirigeait vers la capitale une affluence inquiète, curieuse, besogneuse, dont les derniers événemens avaient éveillé les spéculations ou amorcé la cupidité. J'ai déjà fait remarquer qu'au milieu de cette foule de visages nationaux, il était aisé de signaler bon nombre de physionomies étrangères. Moins de produits d'une part, plus de consommateurs de l'autre, occasionnaient nécessairement une sorte de pénurie, que la crainte transformait déjà

en disette. Le pain était rare et de mauvaise qualité, quoique la récolte eût été abondante. Était-ce à une manutention maladroite ou à des manœuvres perfides qu'était dû ce prélude à la famine? Quelle qu'en ait été la cause, elle contribuait à augmenter la fermentation. La dernière classe du peuple, la *plèbe*, encouragée dans ses désirs d'indépendance, agitée par l'esprit novateur du temps, aigrie par l'appareil hostile de la cour, ainsi que par les bravades, les menaces et les tentatives toujours moins heureuses des contre-révolutionnaires, ou, pour s'exprimer plus correctement selon l'époque, des anti-révolutionnaires; entraînée par les déclamations les plus virulentes contre les institutions encore subsistantes, mais de toutes parts menacées; la *plèbe*, dis-je, se soulève au même instant et comme d'un seul effort. « Tout ce que les boues des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau peuvent receler d'impur, dit un écrivain énergique, plein de talent, mais trop souvent passionné (*); tout ce que les galetas et les égouts des quartiers voisins de la Grève peuvent vomir de plus vil, de plus obscur, de plus crapuleux, se précipite à l'Hôtel-de-Ville, demandant du pain et la mort des *aristocrates*, exigeant du conseil municipal qu'on marchât sur Versailles. Aussitôt, dans la matinée, des troupes d'ouvriers, bizarrement armés, auxquels se mêlent des étrangers remarquables à leurs

(*) *Revue de l'Histoire de France*, 1787-1818, pag. 52.

figures, à leur costume, à leur langage, et des femmes, la lie et la honte de leur sexe, prennent la route de cette résidence royale. Toute la journée, Paris jette sur Versailles des masses de prolétaires, furieux et déguenillés. »

La Fayette, requis par la commune, rassemble la garde nationale; il la harangue, il la fait manœuvrer. C'est vainement qu'il parcourt les rangs pressés, ou plutôt les groupes tumultueux de la horde qui forme l'émeute; des clameurs homicides, les cris *à Versailles!* des menaces personnelles répondent à ses exhortations. Vers quatre heures, il sollicite, il reçoit de la commune l'ordre de marcher, et part avant la nuit. Le poste du danger était sans doute le sien, et il l'occupa avec dévouement, comme sans ostentation.

On a reproché à ce général des erreurs systématiques; et chacun des partis qui, en prétendant qu'il aime le mieux la France, semble se disputer à qui la troublera, l'agitera davantage, chacun de ces partis lui impute, l'un les malheurs du roi, l'autre ceux des patriotes. La Fayette, jusqu'ici, n'a répondu à aucune incrimination; et, méritées ou non, c'est à sa conduite, c'est aux faits exposés de bonne foi et accueillis sans prévention, qu'il en appelle. Cette noble attitude laisse à son historien une entière liberté d'opinion et de jugement. J'en ai usé pour le louer en conscience; et c'est aussi selon ma conscience, que quelquefois j'en pourrai parler autrement; par là, du moins, j'aurai quelque

ressemblance avec Tacite, qui, parmi les nombreuses vertus d'Agricola, n'a pas craint de montrer quelques ombres.

Dans cette circonstance, par exemple, La Fayette, pénétré de l'importance de ses fonctions, de l'influence de sa popularité, du nombre et des intentions de la garde nationale, ne part (tout le manifeste ostensiblement) qu'avec la presque certitude de contenir la malveillance, de redresser le faux zèle, de diriger le zèle aveugle, de prévenir les attentats, et, par la conservation des jours les plus précieux et les plus sacrés, de soustraire la nation au crime médité par une de ses fractions en délire.

Il y a beaucoup à louer dans ce calcul : il y aurait peu à blâmer dans la conduite qui en fut la suite; mais les intentions les plus honnêtes sont-elles toujours les plus avantageuses? et manquer de pénétration, peut-être même de fermeté, dans une occasion où elles sont toutes la fortune, n'est-ce pas mériter que, parmi ses faveurs, elle mêle quelques disgrâces?

Tout, dans les résultats des 5 et 6 octobre, proclame La Fayette le libérateur de la famille royale, le sauveur du roi, le conservateur de l'honneur national et de la tranquillité publique. Toutefois l'histoire, qui ne juge pas toujours des faits par leur forme, pourrait, sans trop de sévérité peut-être, proposer quelques doutes sur la confiance que montra le général à des bandits qui la méritaient si peu.

Elle pourrait, en thèse générale, lui faire observer que plus cette confiance dût être en apparence sans réserve, moins elle devait l'être en réalité. Si jamais dissimulation fut permise; que dis-je! si elle fut prescrite, n'est-ce pas avec ces masses sensibles et inintelligentes, sur lesquelles la moralité a peu d'action, et qui confondent si aisément ce que la justice permet avec ce que leur passion commande?

L'histoire dirait au général des 5 et 6 octobre, que l'importance de son poste ne devait point se mesurer à sa propre renommée et à ses talens personnels, mais à l'influence réelle qu'ils exerçaient sur les hommes soumis à son commandement. Or, cette influence avait produit son immense popularité; mais, n'ayant pas jusqu'alors métamorphosé en vaillans soldats de paisibles bourgeois, elle ne pouvait obtenir d'eux que d'excellentes intentions, trop souvent contrariées par beaucoup d'incapacité.

Moins d'abandon, causant, par l'effet contraire, plus de fermeté dans le général, eût-il aussi produit plus de retenue dans les insurgés? je l'ignore; mais, pour que cette retenue eût été véritablement efficace, il me semble qu'il aurait fallu que, par elle, l'insurrection, ou plutôt l'émeute, fût neutralisée, fût dispersée, fût anéantie. Quel devait être le seul but du général, son but unique, exclusif? d'empêcher le voyage de Versailles. Ne le put-il point, ou ne le pouvait-il que par une sévérité, périlleuse pour la circonstance, et sur-

tout disparate, tant avec son caractère qu'avec le terme auquel marchait la révolution? Il n'a pas mal fait d'agir comme il a agi : on voit, et il reste prouvé qu'il a fait ce qu'il y avait de mieux et surtout ce qui était possible. Les censeurs ont donc tort contre celui qu'absolvent à la fois le patriotisme et la raison.

Tandis que les premiers flots de la populace inondent la grande avenue de Versailles, Louis XVI, quoique prévenu dès le matin, chassait. A la nouvelle de cette irruption, qu'on lui dit être formée par des femmes, et qu'il ne peut croire dangereuse, il ordonne, il se hâte d'ordonner à ses gardes et aux autres corps rangés en avant du château, de se replier et de se retirer dans leurs quartiers. Ces ménagemens qui, de la part de la force, auraient pu être admirés comme généreux, sont, dans la situation actuelle de la cour, attribués à la faiblesse : ils enhardissent l'insolence des séditieux, et bientôt les encouragent aux atrocités. Assaillis par eux, les gardes du corps leur échappent avec peine, et ne peuvent dégager des mains meurtrières dix à douze d'entre eux qui sont immolés.

La Fayette n'arrive que vers dix heures du soir, et ne pouvait arriver avant. Après avoir disposé des postes abandonnés de l'extérieur du château, il éprouve, de la part des commandans des gardes du corps, le refus de céder, ou du moins de partager avec la garde nationale les postes de l'intérieur. Et quelle objection, dans un péril si immi-

nent, oppose-t-on au dévouement de la milice citoyenne? *l'étiquette!*

La nuit semble avoir suspendu la fureur des forcenés : ils paraissent se livrer au repos. Tout est tranquille, tout dort ou feint de dormir. Le crime veillait cependant.

Quelques scélérats *d'élite*, ont écrit des historiens qui se disent instruits, étaient loin de s'abandonner au sommeil. Des guides *travestis* (*) les introduisent avant le jour dans le château. D'autres annalistes ont assuré, qu'ayant franchi les jardins, ils étaient entrés par une porte non gardée (**). Quoi qu'il en soit, ils se répandent dans les vestibules, en proférant des imprécations contre la reine. Deux gardes du corps, en faction près de son appartement (Varicourt et d'Assas), sont égorgés; la résistance de quelques autres lui laisse le temps d'échapper à demi vêtue au poignard des assassins, qui parviennent jusqu'à son lit. Madame Campan, témoin oculaire, atteste que ce lit ne fut point percé de coups de pique, comme on l'avait assuré. A ce tumulte, que la garde nationale ne pouvait empêcher (puisqu'elle occupait les postes extérieurs jadis tenus par les gardes françaises); que La Fayette ne pouvait prévenir, ils accourent; et, avec une ardeur digne du souvenir reconnaissant de la postérité, ils repoussent les émissaires

(*) *Revue chronologique*, pag. 53.

(**) M. de Ségur, *Histoire de Frédéric-Guillaume*.

du crime. La lutte engagée dure long-temps. Mais la multitude qui, au dehors, frémissait de fureur et d'impatience; cette multitude, que des apôtres de l'anarchie excitaient à continuer la révolte, et que toute la prudente fermeté de La Fayette et de la garde parisienne contenait difficilement; cette multitude ne consent à retourner aux lieux d'où elle fut amenée, qu'après avoir entendu le roi promettre, du balcon de la cour de marbre, d'aller, ce jour même, fixer sa résidence à Paris. « Aussitôt, ajoute l'auteur de la *Revue chronologique*, cette abjecte populace fait retentir les airs de ses acclamations. Elle commence à s'éloigner, mais emportant, comme trophées de son expédition, les têtes sanglantes des deux défenseurs de la reine. » Notons ici, pour l'honneur du peuple de Paris, auquel d'ailleurs reste le reproche de la sédition; notons qu'étranger à cet horrible assassinat, il ne le fut pas moins au triomphe cannibale qui le suivit. Les têtes des nobles victimes partirent quelques heures avant le cortége royal : elles n'étaient entourées que d'un petit groupe de forcenés, vers lesquels la curiosité attirait d'abord les voyageurs et les passans, aussitôt repoussés par une horreur mêlée de pitié et par l'effroi.

Nous croyons La Fayette, non seulement exempt de tout blâme dans une circonstance si critique, mais digne des plus grands éloges. Comme nous l'avons établi plus haut, il fallait peut-être qu'armé d'une défiance plus sévère et plus tenace, il ne

cédât point aux vœux de la multitude et n'autorisât pas, en marchant à sa suite, le voyage de Versailles. Resterait pourtant à examiner si ces vœux, qui se manifestaient sous la forme et par les cris d'une fureur impérative, pouvaient être conjurés, refusés même durant plus de huit heures : car autant dura la résistance. Quant aux deux heures de sommeil, qu'une haine aussi stupide qu'opiniâtre a tant reprochées à La Fayette, l'histoire l'en absout. De la veille, dès le matin, il était à cheval : il y avait passé toute la journée à circuler dans les groupes des séditieux, dans les rangs de la garde nationale, à les calmer, à les haranguer: Il venait de faire le voyage le plus pénible, et dans un chemin assez court, le trajet le plus long. C'est ici qu'éclatent la mauvaise foi, l'ingratitude, la déraison obstinée de ses adversaires : ils ne le louent point, ils comptent pour rien d'avoir, par d'héroïques efforts, arraché vingt victimes aux bourreaux; ils ne le louent point d'avoir rétabli l'ordre intérieur du château, où le désordre avait pénétré avec l'épouvante; ils ne le louent pas d'avoir distribué à la garde parisienne les postes délaissés de l'extérieur, où la mort pouvait être le prix d'un dévouement gratuit; ils ne le louent point d'avoir rassuré le roi, calmé ses conseillers, protégé, sauvé la reine, et garanti la famille royale, non seulement du dernier attentat, mais de toute atteinte personnelle; mais ils le blâment d'avoir cédé durant deux heures à la nature épuisée par tant de longues fati-

gues réunies; ils le blâment d'avoir été chercher, à l'hôtel de Noailles, le lit sur lequel il reposa tout habillé, et que l'étiquette (qu'elle est dérisoire dans une telle crise!) lui fit refuser dans l'antichambre du roi. Qui ne voit que si La Fayette eût occupé ce poste, dû à sa fidélité autant qu'à son rang; qui ne voit que si ceux de l'intérieur eussent été remplis par la milice citoyenne, jamais le 6 octobre n'eût vu de scènes sanglantes? Cependant naguère, l'insigne mauvaise foi imprimait encore, en lui reprochant cette lamentable époque : Où était La Fayette? *il dormait!*

Louis XVI fut plus juste, et la postérité répétera les témoignages de satisfaction que ce prince donna au général. La reine aussi s'exprimait à cette occasion avec une juste reconnaissance. Malgré des préventions postérieures, pouvait-elle avoir oublié que dans la plus grande violence de la tourmente populaire, ayant été appelée impérativement sur le balcon, elle y parut, d'abord avec ses enfans et avec dignité, puis sans ses enfans et pleine d'un trouble mal déguisé? Ce fut à cette minute décisive (et ici *minute* est le mot propre), que La Fayette se présenta immédiatement après elle; qu'au milieu des clameurs, qui des vociférations insultantes commençaient à se tourner en applaudissemens, il prit la main de la reine, et avec un sourire qui acheva de désarmer la foule, il baisa respectueusement cette main tremblante dans la sienne. C'était à la fois le signal et le gage de la réconciliation. Les

battemens de main, les trépignemens de la joie éclatèrent de toutes parts, mêlés à des cris de bénédictions. La reine tourna vers le général ses yeux baignés de larmes : il y put lire, avec une profonde émotion, une sincère reconnaissance. Dans madame Élisabeth, cette reconnaissance a survécu à l'événement. Au Temple même, cette bonne princesse répéta plus d'une fois que la famille royale devait la vie à M. de La Fayette. (*Voyez* les *Pièces justificatives*, deuxième série.)

Après la translation du roi à Paris, la commune ordonna des recherches contre les auteurs de l'attentat des 5 et 6 octobre. Le Châtelet informa. Le nom de Mirabeau, celui du duc d'Orléans furent singulièrement compromis; et ce ne fut qu'un an après, qu'à la suite du rapport apporté à la barre de l'Assemblée nationale par le procureur du roi Boucher d'Argis, l'Assemblée entendit celui de Chabroud, l'un de ses membres, relatif à ce grand événement. On n'a pas oublié que les deux dénoncés furent renvoyés de toute accusation. Mais, sur le moment même, « La Fayette, dit M. de Ségur, dans une conférence très impérieuse d'une part, très timide de l'autre, fit entendre au duc d'Orléans qu'il devait s'éloigner du royaume. »

Par un concours singulier, ce fut le 6 octobre même que se tint la première séance de cette société à jamais fameuse, qui, sous le nom de *Club des Jacobins*, envahit peu à peu d'abord toute l'influence populaire, puis toutes les autorités politi-

ques, et enfin toute la puissance nationale. Elle eut pour noyau le *Club Breton* formé à Versailles par les députés de la Bretagne, lesquels, après avoir lu et médité les gazettes du jour, se rassemblaient pour préparer les travaux du lendemain. Le principal mobile de cette association fut *la Propagande,* c'est-à-dire ce système de correspondance, d'affiliation, de prosélytisme et d'apostolat, qui de Paris, son chef-lieu, s'étendait, non seulement dans toutes les villes du royaume, mais envahissait jusqu'au plus petit hameau. Chaque localité avait son club appelé *société populaire,* au moyen de laquelle la doctrine révolutionnaire pénétrait partout. C'est de ces sociétés que sortirent aussi, durant près de quatre années, toutes les autorités administratives, judiciaires et extraordinaires. Collectivement, la Propagande prit ou reçut le nom de Club des Jacobins, du local que la société mère occupait rue Saint-Honoré : (maintenant le marché de ce nom). Jadis, ce même local avait retenti des prédications fanatiques des Ligueurs; et ce n'était pas la première fois que les voûtes de Saint-Dominique répétaient les clameurs de l'anarchie et les appels au régicide.

Ce ne fut que le 12 mai suivant que La Fayette et Bailly, effrayés du développement des jacobins, et plus encore de leur doctrine éversive de toute existence sociale, tentèrent de leur opposer une société rivale. Sous le titre de *Club des Feuillans,* cette réunion composée d'hommes modérés par ca-

ractère, et constitutionnels par principes, avait pour objet de s'emparer momentanément, et pour son seul salut, du gouvernement, ou plutôt de l'administration du royaume. Les membres de cette société, également redoutée des oligarques de la cour et des démagogues des faubourgs, voulaient s'attribuer toutes les places, dominer tous les pouvoirs, diriger les élections, guider les fonctionnaires, et, en primant l'Assemblée, dont ses membres occupaient les premiers rangs, assurer la solidité, l'indépendance et la perpétuité de la nouvelle constitution. Les principes habituels de La Fayette sont tous dans cette théorie, dont l'application, qu'on a voulu ridiculiser, en la qualifiant de *démocratie royale*, eût comblé les vœux comme les besoins publics, terminé et sanctifié une révolution nécessaire, affermi autant qu'ennobli la puissance royale, consacré, sans crainte d'excès, l'autorité de la nation, et prévenu, par l'ascendant de l'ordre et des lois, les désastres causés par leur absence, et les regrets occasionnés par ces désastres.

Comme chef de la garde nationale, La Fayette, après avoir reçu le monarque à l'Hôtel-de-Ville, fut d'abord chargé d'installer la famille royale dans ses nouvelles résidences, Louis XVI aux Tuileries, *Monsieur* au Luxembourg. Le palais de l'Archevêché avait été désigné pour celle de l'Assemblée : le général lui en remit la possession. « Ce fut de cette époque, dit madame de Staël, que transportée par la force armée, la Constituante se trouva, à quel-

ques égards, dans la situation du roi lui-même. Elle ne jouit plus entièrement de sa liberté. Les 5 et 6 octobre furent, pour ainsi dire, les premiers jours de l'avénement des jacobins. La révolution changea d'objet et de sphère : ce n'était plus la liberté, mais l'égalité qui en devenait le but; et la classe inférieure de la société commença, dès ce jour, à prendre de l'ascendant sur celle qui est appelée par ses lumières à gouverner. Mounier et Lally quittèrent l'Assemblée et la France. Ils furent suivis par un certain nombre d'hommes généreux, modérés, mais trop faciles à décourager. » Une juste indignation, ajoute-t-elle, leur fait commettre cette erreur, d'où il résulta que le parti modéré demeura sans force. Le vertueux Malouet, et un orateur tout à la fois brillant et sérieux, Clermont-Tonnerre, essayèrent de le soutenir; mais on ne vit plus de débats qu'entre les partis extrêmes. En effet, l'Assemblée constituante avait été maîtresse du sort de la France, depuis le 14 juillet jusqu'au 5 octobre; mais à dater de ce jour, c'est la force populaire qui l'a dominée. La révolution devait descendre plus bas, chaque fois que les classes les plus élevées laissaient échapper les rênes, soit par leur manque de sagesse, soit par défaut d'habileté.

A la suite de ce bouleversement, il y eut du calme, troublé de temps à autre cependant, par quelques désordres partiels, mais que la fermeté de La Fayette sut maintenir assez également. Une loi martiale fut portée contre les attroupemens sé-

ditieux (21 octobre), et son exécution devait être entourée d'un appareil terrible et imposant. Des furieux ayant, sous prétexte d'accaparement, saisi dans sa boutique et massacré un malheureux boulanger (François), le général les fit juger : ils furent pendus. Un attroupement de soldats indisciplinés fut entouré, dépouillé de l'uniforme et conduit aux prisons de Saint-Denis par ses ordres. Mais, quoique souvent il eût à réprimer des mouvemens populaires, dont le prétexte était toujours patent et le mobile souvent caché, on peut dire qu'il les contint mieux encore par sa persuasion et sa popularité, que par des mesures dont la sévérité eût été intempestive. Un peuple en révolution, et surtout celui de Paris, si communicatif, si facile à émouvoir, si facile à égarer, mais aussi si facile à apaiser et à ramener, un tel peuple se laisserait difficilement conduire par des principes uniformes : il ne cède d'abord qu'à l'impression de ses sensations momentanées, et trop souvent de ses sentimens communiqués. Il s'agit de lui en insinuer d'honorables, d'utiles, et surtout de les lui transmettre successivement. Cette multitude, formée d'élémens assez peu homogènes, vit au jour le jour. La routine, qui le croirait, est son maître; et pourtant la nouveauté est son besoin. C'est par la connaissance de son caractère que La Fayette le fit jouir, durant plus de deux ans, d'une tranquillité étonnante au sein d'une continuelle fermentation. « Les débats

de l'Assemblée, dit M. de Châteauneuf (*), sont une preuve irrécusable de la liberté des opinions. » Celle de la presse, surtout contre les hommes du pouvoir, fut excessive. On n'a pas oublié dans quels écarts scandaleux donnèrent les Royou, les Peltier; et de la faction opposée, les Gorsas, les Carra. Dès lors, commençait à écrire ce fou furieux, qui, sous le nom de Marat, et sous le titre de l'*Ami du peuple*, obtint depuis une si épouvantable célébrité. La Fayette ne daigna s'apercevoir de l'existence de cet énergumène que quand, troquant pour ainsi dire sa plume contre un stylet, il invita, il excita le peuple au meurtre, au pillage, à la spoliation des propriétés. Alors seulement Marat fut poursuivi; mais, aussi lâche que féroce, il échappa aux recherches par la fuite.

Deux hommes seuls, pendant le généralat de La Fayette, furent traduits en jugement pour crime d'État : Bézenval, déjà sauvé de la fureur populaire par les sollicitations de M. Necker, et qui, cette seconde fois encore, fut acquitté; Favras, jugé par le même tribunal (le Châtelet), condamné d'après les anciennes lois; mais, comme nous l'avons déjà dit, d'après toutes les formes favorables aux accusés, et que La Fayette avait invoquées et obtenues dès le premier temps. « Encore, remarque un histo-

(*) *Histoire des Généraux illustres de la Révolution*, seizième partie.

rien du temps, un des griefs capitaux fut-il atténué par une lettre du maire et du général, tendante à invalider le témoignage d'un projet contre leur vie. »

Voici le moment de parler des reproches qui ont été adressés, qui le sont chaque jour encore à La Fayette, au sujet de sa célèbre maxime sur la légalité, la nécessité, *la sainteté de l'insurrection*. Souvent il avait pris la parole dans le sein de l'Assemblée, où, comme citoyen dénonçant les désordres survenus dans les provinces, il en demandait la répression comme député. Il est certain que les attribuant aux regrets, à la résistance de l'aristocratie et aux manœuvres de l'étranger, il a mérité d'eux qu'on altérât ses discours, qu'on calomniât ses intentions. On a donc prétendu qu'il ne s'élevait pas seulement contre l'autorité arbitraire de l'ancien régime, contre les vexations ministérielles, contre les abus sans nombre de l'administration, mais qu'il provoquait à cette licence sans frein, qui du peuple qui en abuse, passe bientôt dans une seule main, s'y concentre, et se termine par le despotisme sans limites. Il suffit de rétablir le texte même de l'axiome, pour démontrer qu'il a été calomnié. (*Voyez* les *Pièces justificatives* de la seconde série.) « Quand la tyrannie du gouvernement et la servitude du peuple rendent une révolution nécessaire, l'insurrection est le plus saint des devoirs. » Et pour motiver cette maxime, dont il ne serait pas impossible que l'abstraction fît abuser;

pour la justifier par sa translation de l'absolu au relatif, voici comment, long-temps avant que nous fussions occupés de la rédaction de ces *Mémoires*, nous l'avons rendue aussi incontestable dans son essence logique, que légitime dans son application. « Quand l'oppression, le plus grand des crimes, prétend se légitimer en se disant le plus sacré des droits, l'insurrection est pour les opprimés et pour chacun d'eux, le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. » (*Voyez* la note de la onzième pièce, tom. 2, pag. 83 des *Pièces justificatives*.) C'est ainsi que mérite d'être commenté La Fayette; et ce commentaire serait la seule réponse qu'il dût à ses accusateurs, si sa conduite pendant deux révolutions, si toute sa vie n'était une réponse plus péremptoire encore.

Le 14 juillet 1790 fut un beau jour pour le peuple français; ce fut son plus beau peut-être : c'était celui de sa *Fédération*, c'est-à-dire de l'union de tous les citoyens entre eux, du monarque avec la nation, du gouvernement avec les gouvernés, des magistrats avec les administrés et les justiciables, de l'armée avec le peuple dont elle est sortie, et qu'elle doit défendre. A cette époque de gloire, de liberté et de bonheur, les prétentions du privilége semblaient avoir cédé à la justice des droits : tous les intérêts privés paraissaient confondus dans l'intérêt général. La conquête de la liberté n'avait coûté que quelques sacrifices partiels, que l'équité nationale travaillait à compenser. On suivait avec sécurité l'établissement

progressif d'une constitution dont les bases sont excellentes, puisqu'elles sont déduites du droit naturel, et qui eût reçu des épreuves de l'usage et de l'expérience les améliorations dont elle était susceptible. D'accord sur les points capitaux de l'existence politique, comment l'harmonie d'un même sentiment n'aurait-il pas pénétré tous les esprits! Sous l'œil maternel de la liberté, on voyait, pour ainsi dire, se gonfler les deux mamelles de la prospérité publique : l'agriculture, plus honorée et mieux entendue; le commerce, plus développé, promettaient de plus amples tributs à l'Etat, parce qu'ils en assuraient de plus riches aux spéculateurs. Une réunion nationale était donc l'image sensible de tant d'espérances. On voulait revêtir d'une forme majestueuse et palpable ce nouvel esprit public introduit parmi nous; on voulait qu'autour de cette bannière, dont les couleurs mariées dans la main royale exprimaient si énergiquement le courage, la constance et la pureté; on voulait que tous les cœurs, palpitans d'un civisme identique, concourussent à former à la patrie cette âme héroïque et tendre, si dévouée à ceux qu'elle anime, si terrible à leurs ennemis. Ils frémissaient cependant ces ennemis implacables; ils s'effrayaient à ce spectacle aussi nouveau qu'imposant; et tandis qu'à la face du ciel, nous déposions au sein de Dieu nos vœux et nos sermens, au-delà des mers, au-delà des fleuves, au-delà des monts, on prononçait contre nous d'autres sermens et d'autres vœux.

La Fayette, placé au premier rang par le poste qu'il occupait, était encore plus élevé dans l'opinion. Antérieurement, il semblait en avoir atteint le sommet par ses refus successifs des fonctions de lieutenant-général du royaume et de l'épée de connétable. Celle de généralissime des gardes nationales de France lui fut offerte à l'époque dont nous nous occupons. Mais il aurait peu aimé la liberté, s'il eût trop aimé le pouvoir. Quelques jours auparavant, averti des intentions bienveillantes dont il était l'objet, il avait fait décréter que « nul ne pourrait avoir le commandement des gardes nationales de plus d'un département. » Tant de modération unie à tant de moyens pour s'en dispenser, rappelle involontairement le souvenir des Aristide, des Cincinnatus, des Catinat; elle retrace mieux encore peut-être l'image de celui que La Fayette semble avoir pris pour modèle, et dont il est pour nous, en quelque sorte, un second exemplaire : je n'ai pas besoin de nommer Washington.

Les préparatifs de la Fédération furent aussi intéressans que la fête elle-même, et ne seront point oubliés par l'histoire. La Fayette se plaisait à les encourager par sa présence, à les animer encore, en partageant l'allégresse qu'ils excitaient. Écoutons le témoignage des contemporains. Un grand nombre d'ouvriers, aidé par un nombre incomparablement plus grand de travailleurs volontaires de toutes les classes, de toutes les professions, de tous les âges, de l'un et de l'autre sexe, parvint, en

quelques semaines seulement, à élever, à former les tertres de cette immense enceinte qui s'ouvre et s'étend devant l'École militaire, et à laquelle on a donné le nom de Champ-de-Mars. A cette époque, l'enthousiasme, enflammé par le spectacle plus majestueux qu'effrayant d'une révolution qui se développait chaque jour par des bienfaits et surtout par des promesses, l'enthousiasme et l'espérance avaient atteint leur dernier période. Là, racontent des témoins et des acteurs de ces travaux, là on voyait la duchesse délicate remplissant une brouette aussitôt poussée par la robuste harengère; la courtisane effrontée bêchant auprès de la vierge au regard timide; le vénérable chevalier de Saint-Louis aidé par l'empressé petit écolier; le garçon de boutique attelé avec le magistrat, et le comédien avec un abbé. Là, de l'aube au crépuscule, accouraient des troupes de cordonniers et de tailleurs, de poudreuses phalanges de paveurs et de maçons, des escouades de forts des halles, au vaste chapeau blanc rabattu, et de charbonniers, la face barbouillée. Sur les quais, dans les promenades, sur les ponts adjacens, le long des routes circonvoisines, serpentait l'interminable procession des artisans, avec les insignes de leurs métiers, des villageois avec les instrumens du labour. Un épais groupe de gens de loi était flanqué d'une double haie de moines de toutes couleurs; et parmi l'escadron folâtre des pages et des écoliers, de petits Savoyards mêlaient à nos vaudevilles patriotiques les refrains de leurs

rochers. « Tous ces ouvriers du hasard, dit un narrateur, portaient pioches, pelles et tout ce qui sert à remuer, à tasser la terre. Cent orchestres animaient la scène, égayaient le travail, » quitté quelques minutes pour la danse, abandonnée bientôt elle-même pour le travail. Toute l'immense population de Paris circulait sans cesse de la ville au Champ-de-Mars, et du Champ-de-Mars à tous les quartiers de la ville. « Le ciel, a dit M. C. Lacretelle, semblait sourire à ces travaux, à ces jeux, par une constante sérénité. A entendre le bruit des chansons, le son des instrumens divers; à voir la différence des costumes, des professions, celle du langage, les plaisantes bigarrures des différens groupes, l'enthousiasme qui brillait dans tous les yeux; à entendre les maximes patriotiques débitées de toutes parts, vous eussiez cru assister aux fêtes des républiques anciennes. » Et cet auteur ajoute par un de ces aperçus ingénieux qui lui sont familiers : « En voyant la liberté si facilement pratiquée dans les jeux, chacun s'imaginait que l'égalité était praticable aussi dans les institutions politiques. » Pourquoi faut-il que, fidèle à son système de dénigrement, il détruise par d'affligeantes réflexions le charme des plus attrayans tableaux? « Ces scènes de cordialité, continue-t-il, avaient quelque chose d'attendrissant : elles semblaient avoir rendu les âmes meilleures. La vérité est que la partie la plus honorable des citadins de Paris, par sentiment plutôt que par réflexion, avait saisi avidement cette

occasion *pour adoucir la multitude*, et lui faire comprendre que l'esprit de paix et la gaîté pouvaient s'allier avec le patriotisme. Mais, malgré tous leurs soins, l'affreux refrain de *Ça ira!* attestait que cette multitude *gardait un souvenir joyeux de* SES CRIMES. » Et c'est un Français qui a porté ce jugement, qui a prononcé cette cruelle condamnation d'un demi-million de ses concitoyens! N'oubliez pas qu'alors un nombre très petit de meurtres, quoique trop grand encore, avait ensanglanté les premières palmes de la liberté; n'oubliez pas que La Fayette, indigné de ces meurtres, que le seul glaive de la loi pouvait justifier, avait refusé de commander, non aux hommes atroces qui les avaient commis, mais aux citoyens pusillanimes qui les avaient laissé commettre; n'oubliez pas que des larmes publiques, que des expiations solennelles avaient exprimé, non le repentir de *la multitude*, innocente de *ces crimes*, mais ses regrets de ne pas les avoir empêchés. Et voilà qu'un écrivain qui, selon son aveu, fut témoin de ces scènes dans sa jeunesse; qui, dans la maturité de son talent, les retraça jadis avec un pinceau plus véridique, parce qu'il était moins influencé; voilà qu'aujourd'hui il déshonore sa plume vieillissante, en les reproduisant sous les noires couleurs qui conviennent aux factions ressuscitées! Mais que l'ascendant des factions est faible en face de la vérité! S'il est des hommes qui trahissent celle-ci par calcul, il en est d'autres qui la vengent par conscience. Ceux-là diront

aux premiers : Jamais la nation française, incapable des crimes commis dans son sein par l'une ou l'autre faction que l'Étranger y nourrit; jamais cette nation, qu'un Burke, qu'un Kotzebuë, qu'un Goldsmith pouvaient calomnier, mais qui devrait être respectée du moins par ses propres publicistes; jamais elle n'a pu *garder le souvenir joyeux des crimes* qu'elle n'a pas commis. Elle renvoie à leurs détestables auteurs ceux dont sa révolution a été l'occasion et le prétexte; elle les leur renvoie avec les forfaits dont son histoire est remplie, qui n'ont profité qu'à eux, et desquels, sans avoir été une seule fois la complice, elle fut toujours la victime : témoin les orgueilleux attentats et l'humiliante servitude du régime féodal; le fanatisme ardent qui provoqua les croisades, et les superstitions cruelles qui les accompagnèrent; témoin l'introduction des Anglais *sur la terre des Francs*, et les oppressions dont ils la chargèrent, après la fatale démence de Charles VI; témoin les guerres civiles qu'allumèrent l'ambition des princes lorrains et les intrigues de l'Espagne, et qui couvrirent de deuil les derniers règnes de la funeste race des Valois; témoin les atrocités qui escortèrent la Réforme, et les manœuvres, tantôt pieuses, tantôt politiques, mais toujours anglaises ou ultramontaines, qui précédèrent ou suivirent l'invasion des hérésies; témoin les guerres ruineuses soufflées à Louis XIV, que chatouillait la vanité de faire ou de protéger des rois. Je m'arrête, car l'abondance des preuves mêmes m'écarte de

l'objet à prouver; mais l'historien que je combats a, dans la chaire même où il explique nos annales, rencontré plus d'une fois la main d'où partirent tant de crimes; et il sait mieux que moi si cette main est celle du peuple français. « Aux jours de la Fédération, a dit un chronologue qui ne lui est pas toujours favorable, il célébrait les saturnales de la liberté, mais sans désordre, sans querelles, sans autre tumulte que les cris de la joie, les invitations ou les remercîmens d'une bienveillance mutuelle. » Cinq à six cent mille âmes réunies par le même sentiment, dans le même lieu, pour le même objet; en quel siècle, chez quel peuple vit-on jamais un semblable tableau?

Pourquoi l'espace où nous sommes resserrés ne nous permet-il pas de le reproduire dans toute son étendue? Nous en indiquerons au moins quelques traits, au milieu desquels figurera parfois l'homme qui nous occupe.

Dans les soirées des 5, 6 et 7 juillet, on évaluait le nombre des travailleurs à deux cent cinquante mille; et, parmi tant d'individus si différens par leur éducation, leurs professions, leurs habitudes, réunis sur un même point et dans une agitation continuelle, il ne s'éleva pas une seule querelle, on n'entendit pas une parole désobligeante. En arrivant au Champ-de-Mars, chaque travailleur déposait à terre son habit, sa cravate, sa montre, les abandonnait à la merci de la loyauté publique, et allait avec sécurité se mettre à l'ouvrage. Rien ne

fut perdu, rien ne fut enlevé. On ne remarqua pas le moindre désordre, pas la moindre action reprochable dans cette multitude de personnes si diverses, mais si unanimes dans leurs sentimens. Cependant, pour les diriger, il ne parut dans le Champ-de-Mars ni sentinelles, ni un homme armé, pas une baïonnette. Il n'en fallait point : tous ces travailleurs étaient commandés, protégés, contenus par leur patriotisme. (*)

Nous avons dit que La Fayette avait paru au Champ-de-Mars pendant ces travaux : il fut aussitôt environné par la foule des ouvriers qui lui adressèrent mille témoignages de leur affection. Le général y répondit en prenant une bêche, en chargeant de terre une brouette et en la traînant. (**)

Le roi voulut aussi jouir d'un spectacle si extraordinaire. Aussitôt qu'il fut aperçu, un grand nombre de travailleurs, la pioche et la pelle sur l'épaule, accoururent avec des cris de joie, et formèrent autour de lui une garde d'honneur. Ce prince, enchanté d'un accueil si cordial, visita plusieurs ateliers, s'y arrêta long-temps, et adressa à ceux qui les composaient des paroles pleines de popularité.

Avant de tracer l'acte même de la Fédération qui doit terminer cette esquisse, n'oublions pas de re-

---

(*) *Esquisses de la Révolution*, par Dulaure, tome 1er, pag. 348.

(**) *Confédération nationale*, par Millin.

produire à la reconnaissance des souvenirs le nom du citoyen qui provoqua toute la population de Paris à se porter au Champ-de-Mars. Afin de placer, et même d'asseoir les cinq à six cent mille spectateurs de la cérémonie, la municipalité avait ordonné que les terres de l'intérieur fussent portées autour de l'enceinte, distribuées circulairement et relevées en talus. Vingt-cinq mille ouvriers avaient ébauché cette besogne; mais elle était si considérable, qu'opérant sur un immense terrain, on ne s'apercevait de leurs lents progrès que pour en redouter l'inefficacité. Cette crainte, vivement exprimée dans une lettre de M. Cartheri, se communiqua avec la rapidité d'un patriotisme électrique. Dès le lendemain, la foule s'achemina vers le grand atelier; et bientôt suivie par toutes les professions en corps, elle changea en travaux réguliers de vastes encombremens. Il reste encore, des solides et élégantes constructions qui en résultèrent, assez de traces pour les apprécier. C'est dans leur enceinte, qui retrace l'image du cirque d'Olympie, que se font les courses de chevaux; et 1815 a presque vu se renouveler, dans la solennité du Champ-de-Mai, celle du 14 juillet 1790.

On va reconnaître l'Étranger dans une des manœuvres qui lui sont familières, et qu'il a toujours réservées pour les grandes occasions. Quelques semaines avant la grande époque, des bruits sinistres avaient circulé de manière à déterminer les habitans de Paris à déserter cette ville. On assurait

que, pendant toute la semaine de la Fédération, aucune voiture de provisions ne serait admise dans les halles et marchés. On répandit des inquiétudes sur les carrières et souterrains qui *pouvaient* exister (mais qui n'existent pas) sous les bâtimens de l'École militaire et sous le Champ-de-Mars. La Fayette et Bailly recevaient des lettres anonymes par lesquelles on les menaçait des événemens les plus affreux. C'est à ce sujet que le général provoqua la proclamation municipale qui se terminait ainsi : « Que ceux qui affectent la frayeur sortent donc, puisqu'ils le veulent; qu'ils fuient la fête de la liberté, sous prétextes de dangers chimériques ; mais que les amis de la révolution restent : qu'ils songent *qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour !* » (*)

Sans affecter en rien les formes démagogiques de l'égalité des *niveleurs* (**), ce jour, qui était l'anniversaire de la liberté, serait aussi la fête de l'égalité politique, c'est-à-dire de l'exercice de ce droit transporté de la nature dans la société, et modifié par celle-ci; lequel consiste à admettre tous ses membres à tous ses avantages, puisqu'ils supportent tous ses inconvéniens. Or, en opposition avec ce droit, dès long-temps déclaré, existait encore l'institution de la noblesse héréditaire et des distinc-

---

(*) *Confédération nationale*, pag. 75.

(**) Compagnons de Cromwell, et les exagérés, les ultra-révolutionnaires des *Puritains :* c'étaient les *Cordeliers* de ce temps-là, dont ceux-ci furent les *Jacobins*.

tions féodales. Le 20 juin, Charles Lameth en demande l'abolition, que Mathieu de Montmorency et La Fayette appuyèrent par des considérations également civiques et opportunes. Le matin même de cette journée mémorable avait été signalé par l'enlèvement des quatre statues d'esclaves enchaînées, sur la place des Victoires, aux pieds de Louis XIV. Cette mesure, ordonnée par l'assemblée, avait été provoquée par Alexandre Lameth.

M. de La Fayette, élu le 10 juillet président de toutes les gardes nationales de France, se présenta à la tête d'une députation de ces gardes à l'Assemblée nationale. (Voyez les *Pièces justificatives* de la deuxième série.) « Ne craignez pas, dit-il en terminant son discours, que ce saint enthousiasme nous entraîne au-delà des bornes que prescrit l'ordre public. L'étendard de la liberté ne deviendra jamais celui de la licence : recevez-en notre serment. »

La même députation, dit M. Dulaure, et le même président furent présentés au roi. La Fayette lui adressa un discours dont nous remarquerons la dernière phrase : « Les gardes nationales de France jurent à votre majesté une obéissance *qui ne connaîtra de bornes que la loi*, et un amour *qui n'aura de terme que celui de notre vie.* » Toute la conduite antérieure de ce général tendit à faire passer dans l'usuel politique ces deux bases du gouvernement représentatif; le reste de sa vie a été consacré à les

défendre, et peu s'en est fallu qu'il ne fût mort pour les faire triompher. (*)

Louis XVI, livré à lui-même, était le vrai roi patriote, autant par son naturel populaire que par son excellent jugement. Également frappé de ce discours et du ton affectueux dont le général l'avait prononcé; touché d'ailleurs de cette belle réunion civique qui, s'offrant à lui sous l'appareil des députations commandées, lui exprimait avec candeur les vœux véritables de la nation, ce bon roi fit une réponse plus longue qu'il n'avait coutume de faire : « Redites à vos concitoyens que j'aurais voulu leur parler à tous, comme je vous parle ici. Redites-leur que leur roi est leur père, leur frère, leur ami; qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, souffrant que de leurs maux. » Et il ajouta à ce discours prononcé avec attendrissement, et qui excita celui des fédérés : « Dites enfin aux différentes provinces de mon royaume, que plus tôt les circonstances me permettront d'accomplir le vœu que j'ai formé de les visiter avec ma famille, plus tôt mon cœur sera content. » (**)

Le 14 juillet arrive enfin; nos pères n'auraient jamais soupçonné la solennité d'un tel jour; il n'est

(*) Proscription des Jacobins, détention d'Olmutz, persécution des ultra-royalistes.

(**) *Confédération nationale*, pag. 96 et suiv.

guère vraisemblable qu'après le Champ-de-Mai de 1815, qui en a reproduit l'ombre, nous le voyons reparaître; et chaque fois que l'occasion se présente, l'écrivain, ami d'une révolution qui alors n'était pas exploitée par les factions, doit, de ce grand jour, un tableau à nos neveux. Pour achever d'esquisser le mien, je recueille les souvenirs, et peut-être les illusions de mon extrême jeunesse, aidés un peu par les récits des contemporains. (*)

Mais comment donner aujourd'hui l'idée du spectacle le plus vaste et le plus imposant qui se soit jamais offert à l'œil humain? J'ai vu les orgies de la licence et la pompe des fêtes impériales; j'ai vu les débordemens de la puissance populaire et le développement, sur la même surface, de toutes les forces européennes; j'ai vu des mariages de princes et des couronnemens d'empereur; j'ai vu une cour de rois attendre, chapeau bas, le lever d'un sous-lieutenant : tout cela, je l'avoue, m'a paru petit auprès du 14 juillet.

On sait déjà que le Champ-de-Mars, transformé, comme par enchantement, en un cirque d'une lieue

---

(*) *Histoire de France*, par Toulongeon; *Esquisses* de M. Dulaure; *Histoire de France*, par Ch. Lacretelle; *Lettres* du comte d'Escherny; *Mémoires* du marquis de Ferrières; *Révolution française*, par Necker; *Journal des États-Généraux*, par Sabathier; *De l'Insurrection parisienne*, par Dusaulx; *Histoire de la Révolution*, par deux Amis de la Liberté; *Histoire philosophique de la Révolution*, par Fantin-Désodoards.

de tour, était bordé d'un immense talus échelonné en banquettes divisées par portion de cercle, et revêtu d'une pelouse verdoyante que couronnait le quadruple quinconce d'arbres qui embrasse toute sa circonférence. Un autel de forme antique et religieuse s'élevait au milieu du vaste espace que ces amphithéâtres circulaires enveloppent. On montait à cet autel par cinquante marches pratiquées de chaque côté au sous-bassement quadrangulaire qui le supportait. Des inscriptions annonçaient à la fois son civique et pieux objet; on a dû en conserver quelques unes :

Les mortels sont égaux : ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

VOLTAIRE.

La loi dans tout état doit être universelle :
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

VOLTAIRE.

« *Songez aux trois mots sacrés qui garantissent nos décrets! LA NATION, LA LOI, LE ROI.* — La Nation, *c'est vous;* la Loi, *c'est votre volonté;* le Roi, *c'est le chef de la Nation et le gardien de la Loi.* »

Un modèle de la Bastille renversée était au pied de l'autel. On y arrivait directement par une route battue et sablée, sur laquelle, à l'extrémité septentrionale du Champ-de-Mars, s'appuyait un large pont de bateaux, établi à l'endroit même où se voit maintenant le pont (d'Iéna) des Invalides.

A la descente du pont de bateaux, à l'entrée du

Champ-de-Mars, « les fédérés, dit M. Dulaure, admirèrent un arc de triomphe de la plus grande dimension, percé de trois vastes portiques égaux en hauteur, dont les bandeaux et les pieds-droits en bossages étaient accompagnés de faisceaux et de trophées d'armes. Un vaste bas-relief régnait dans toute la longueur de cette construction théâtrale, et représentait des deux côtés des sujets relatifs à la fête. »

Nous rapporterons aussi les plus remarquables des inscriptions qu'on lisait sur chaque face et au-dessus des trophées de ce monument, auquel un des historiens de la Constituante a la naïveté de reprocher sa fragilité : « Malheureusement, dit M. Lacretelle, on ne sut employer que du bois pour ces constructions. Cet expédient, ajoute-t-il innocemment, devint une loi pour toutes les fêtes de la révolution; de sorte que, quoique dispendieuses, elles n'ajoutèrent pas un monument à la magnificence de la capitale. » Il faut être terriblement dominé par l'esprit de parti et par la critique dénigrante qu'il inspire, pour blâmer ce qui, de soi, et au moins sous le rapport économique, était louable; et pour exiger que la décoration d'un jour devînt des constructions solides et des monumens permanens. Quoi qu'il en soit, voici les inscriptions qui leur ont survécu :

La patrie ou la loi peut seule nous armer;
Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer.

« *Les droits de l'homme étaient méconnus depuis des siècles ; ils ont été reconquis pour l'humanité entière.* »

Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant.

« *Vous chérissez la liberté ; vous la possédez maintenant : montrez-vous digne, par le maintien de l'ordre, de la conserver.* »

Cette dernière inscription, tirée d'un discours de La Fayette, avait été prononcée par ce général, dans une de ses visites aux travailleurs du Champ-de-Mars. « Je le rencontrai au Gros-Caillou, dit le comte d'Escherny, revenant des travaux, escorté d'un détachement de sa cavalerie parisienne, garde d'honneur qui ne le quitte point. La Fayette, jeune encore, d'un maintien affable, d'une figure agréable, et l'idole du peuple depuis un an, paraît ne rien oublier pour rester en faveur, et conserver son influence ; mais cet ascendant, qu'il veut conquérir, n'est que celui de la liberté. Il est toujours monté sur un cheval blanc, et de cette manière, vu et reconnu de loin : aucun des regards incertains ne peut s'adresser à d'autres qu'à lui. Il marchait lentement au milieu de la foule qui faisait retentir les airs de battemens de mains, et des cris de *Vive La Fayette! Vive notre général!* Lui, modeste, le chapeau à la main, savant dans l'art des formes populaires, saluant de droite et de gauche avec un air affectueux les citoyens qui se pressaient autour de son cheval, tendant la main, prenant celle de ses plus voisins, les pressant dans la sienne, s'in-

clinant même du haut de son cheval pour dire un mot à l'un, pour embrasser l'autre. Je croyais voir l'un des Gracques, venant de la place publique, et traversant les rues de Rome au milieu des acclamations du peuple. »

Ce fut à la même époque que sur ce cri de *Vive M. le marquis de La Fayette*, M. de Chambonnas, commandant les fédérés de l'Yonne, appliqua heureusement à ce général un mot qui avait été dit sur l'illustre vainqueur de la Marsaille. « Jé dìné chez Catinat, » répétait avec sa forfanterie natale, un originaire des rives de la Garonne; le maréchal l'entendit : « Non pas pour moi, lui dit-il en le touchant doucement sur l'épaule, mais pour ma dignité, il faut dire *Monsieur* de Catinat. » Sandis! répond vivement le Bordelais, jé n'ouïs jamais qu'on dît *Mousu dé César*. — Aux fédérés qui s'enrouaient à crier MONSIEUR *de La Fayette*, le marquis de Chambonnas fit remarquer aussi que le généralissime national méritait bien de perdre le *Monsieur;* attendu, ajouta-t-il, qu'on n'a jamais dit *Monsieur César*. — Retournons au Champ-de-Mars.

Cet arc de triomphe, décrit plus haut, ouvrait donc le cirque, terminé au côté opposé par la façade de l'École militaire. De toute la largeur de cette façade, s'étendait jusqu'au niveau du cirque une longue suite de gradins en talus; ces gradins étaient couronnés par huit vastes galeries ornées et couvertes; le pavillon du trône les partageait, en en

occupant le milieu. Derrière les galeries sont les appartemens de l'École militaire, lesquels venaient aboutir à une tribune pratiquée au-dessus du trône, et destinée à la reine, aux ministres et à la cour.

« Un peuple immense accourt en foule dès l'aube, et entre par les diverses ouvertures ménagées à travers les gradins circulaires de l'amphithéâtre. Trois cent mille spectateurs des deux sexes, de tout âge et de toute condition, se répandent et se distribuent sans confusion sur les banquettes qui entourent le cirque. Le Champ-de-Mars, enveloppé, pour ainsi dire, d'une ceinture d'arbres et d'arbustes, paraît comme plongé dans un océan de verdure. Le dôme des Invalides le domine d'un côté, et de l'autre, les villages de Chaillot et de Passy, disposés en amphithéâtre sur les hauteurs qui bordent la Seine à l'opposite de l'École militaire. Ce nouvel amphithéâtre, couvert d'une population innombrable, vient s'unir et se lier à l'ensemble du cirque; il en étend et agrandit la circonférence, et forme, avec la vaste enceinte des banquettes, des gradins et des galeries, un cadre vivant, mobile, varié, riche et superbe, digne du tableau qu'il doit envelopper. » (*)

(*) Extrait d'une lettre d'un témoin oculaire. Avec celle que nous avons rapportée dans les *Pièces justificatives* (*voyez* la deuxième série), cette lettre, dont nous allons citer encore quelques morceaux, forme de la Fédération de 1790 le tableau le plus complet. C'est certainement celui dans lequel les lecteurs aimeront le mieux voir figurer La Fayette, qui en fut

Bientôt s'avancent, en bon ordre, les députés armés des provinces de France, divisées naguères en départemens, et par là même, réunies en un tout civique et indivisible. Ils entrent dans le cirque par les trois portes de l'arc de triomphe; ils se développent sur plusieurs lignes circulaires et correspondantes, qui dessinent le contour intérieur du cirque. Ils donnent passage d'abord aux électeurs de Paris, ensuite aux représentans de la commune, le maire à leur tête; enfin, à l'Assemblée nationale. On admire l'ordre qui préside à cette marche, dont la dignité obtient sur-le-champ un silence universel. Le ciel, sombre et calme, ajoute un prestige sérieux à la gravité de cette réunion, la plus imposante qui fut jamais, et composée d'environ quatorze cents hommes. La plupart, en effet, considérés comme les soutiens de la liberté, comme les fondateurs de la constitution, comme l'espoir de la patrie, rappelaient des souvenirs glorieux, des talens et des bienfaits éclatans. Leurs noms circulaient de bouche en bouche; et la curiosité reconnaissante qu'excitaient leurs personnes, n'était retenue que par le respect. Un silence majestueux les accompagna pendant qu'ils traversèrent lentement

---

le véritable héros, comme la Liberté en fut la patronne. Cette journée de bonheur, où le roi et le peuple semblèrent ne faire qu'un, ne fut que trop tôt suivie des jours désastreux amenés par les factions, et surtout par l'Étranger, qui les avaient désunis.

la longue arène qu'ils avaient à parcourir pour aller siéger à leurs places. C'est sous le pavillon du trône qu'on avait marqué celle de l'Assemblée nationale.

Deux mille musiciens étaient répartis sur les marches des gradins et autour de l'autel.

Le roi, chef suprême, pour ce jour seulement, des gardes nationales de France, avait choisi La Fayette pour en faire les fonctions, sous le titre de major-général. Il lui avait transmis ses pouvoirs; « en sorte, dit un chroniqueur du temps, que le général de la garde parisienne était en ce moment généralissime et connétable des six millions d'hommes armés, dont la liberté a couvert la France depuis la destruction de la Bastille. » C'est lui qui est chargé de la direction générale; de lui partent les ordres : il commande seul au cirque, à Paris, à tout le royaume.

La députation militaire était au nombre d'environ quarante mille hommes, en y comprenant les volontaires et les troupes de ligne. Chaque département avait sa bannière distinctive : toutes se mêlèrent dans une agréable confusion aux soixante drapeaux des districts de Paris.

Tandis que tout se dispose pour la cérémonie, tous ces soldats de la patrie, venus des extrémités de la France, inconnus jusqu'alors, mais non étrangers les uns aux autres, se rapprochent, se mêlent, se confondent, apprennent à se connaître. Les averses se succédaient; « et loin d'attrister la fête, dit M. Dulaure, elles semblaient y ajouter une

nouvelle gaîté. Vingt mille fédérés se formant en cercle, tantôt divisés, tantôt réunis, dansaient les armes à la main autour de l'autel, chantaient, poussaient des cris de joie, et, bravant ainsi les ondées, semblaient vouloir prouver qu'ils n'en souffraient pas, pour épargner un sentiment pénible aux spectateurs. »

Ces averses produisaient un singulier effet. « Aussitôt qu'elles se faisaient sentir, dit le même historien, cent mille parapluies se déployant donnaient aux masses des talus une teinte différente : alors elle se composait de points rouges et verts. Bientôt la pluie suspendue faisait fermer ces parapluies, disparaître ces couleurs, pour en montrer de nouvelles. Ainsi, selon les caprices de l'atmosphère, la scène changeait de décoration. »

De la danse, au sein de la pluie battant en tourbillons, les fédérés passent aux évolutions militaires, au milieu du sable innondé, et bientôt changé en boue. Ils exécutent entre eux des combats simulés, villes contre campagnes, départemens contre départemens, Provençaux contre Flamands, Lorrains contre Bretons. Les éclats d'une allégresse sans mesure comme sans mélange, sortent du milieu de ces phalanges fraternelles, dont les assauts se terminent par de doux embrassemens. Elles accompagnent du cliquetis de leurs armes les généraux de marque qui traversent l'arène; elles accueillent avec des transports impossibles à décrire le maréchal général de la Fédération, devenu l'idole du peuple et des soldats.

Cependant la reine paraît dans sa tribune avec un petit nombre de dames et de courtisans qui ont survécu à leurs pensions, ou qui sont restés fidèles à l'espérance. Quelques uns pourtant ont donné depuis l'exemple touchant d'une plus honorable fidélité.

A trois heures, le roi, magnifiquement vêtu, a pris place sous le pavillon qui lui est destiné, et qu'il partage, comme représentant héréditaire de la nation, avec ses représentans élus. « La place du roi, dit M. de Toulongeon, l'un des historiens de l'Assemblée constituante et l'un de ses membres les plus distingués, était préparée au centre de la galerie où siégeait l'Assemblée. Sur une plate-forme, au milieu, était placé le fauteuil du trône, couvert de velours violet, semé de fleurs de lis d'or, avec un coussin pareil. Pour le président de l'Assemblée nationale, était, à la même hauteur, sur la même ligne (*) et à trois pieds de distance, un autre fau-

---

(*) Cette disposition, ordonnée par un décret du 9 juillet, commettait une erreur politique. Comme corps législatif, l'assemblée *tout entière* possédait un pouvoir parallèle à celui du roi; et alors, pour que le fauteuil de son président fût placé sur la même ligne que celui du monarque, il aurait fallu que ce grand fonctionnaire fût à la tête de l'assemblée; encore, à titre de chef suprême des armées, le prince devait-il avoir la supériorité. Envisagée comme corps constituant, l'assemblée devait disparaître fictivement; car, devant la puissance souveraine dont elle était revêtue par la volonté nationale, toute autorité s'évanouit.

teuil couvert de velours bleu d'azur, semé aussi de fleurs de lis d'or, avec un carreau semblable.

Les députés étaient assis sur des banquettes parallèles; les secrétaires sur des tabourets, les huissiers de l'assemblée se tenaient debout derrière son président; ceux du roi et les officiers de sa maison étaient en avant et derrière sa majesté.

« Voilà donc, dit le témoin déjà cité, voilà le monarque environné des auteurs de la révolution, des fondateurs de la liberté, des pères de la constitution ; » ce sont aussi les restaurateurs du trône; car si l'Assemblée a voulu conquérir l'indépendance au peuple, elle n'a pas moins voulu l'assurer à l'autorité. Le roi a sous ses yeux cette brave armée prête à la faire respecter.

Deux cents prêtres en aubes, avec des ceintures tricolores, partent de l'École militaire et s'acheminent lentement vers l'autel; l'évêque d'Autun est à leur tête; les soldats de la patrie se rangent sur deux files et leur livrent passage. « Ces prêtres, dit M. d'Escherny, ne vont point comme autrefois, saintement imposteurs, et guidés par le désir de la domination, légitimer sur l'autel l'oppression des peuples et consacrer la tyrannie des rois, pour y participer : non, ils vont apposer le sceau céleste au contrat qui unit la nation à son chef, et l'une et l'autre à la nouvelle constitution. » « C'est sur cet autel, ajoute un philosophe, qu'après mille ans de guerre entre la raison et la superstition, des théologiens vont faire alliance avec la philosophie, se

soumettre à des lois dictées par elle, et devenir l'organe de ce cri de liberté qui jusqu'alors les frappait d'effroi. »

« Le saint enthousiasme de la liberté, continue l'auteur de la lettre, transporte tous ces guerriers : ils accourent à l'autel, ils y montent, ils se pressent en foule, l'épée nue à la main, autour des ministres de la religion. Ils jurent sur l'autel d'obéir aux nouvelles lois, et sur leurs épées de les faire observer. Une *Oriflamme* (*) est arborée, signe distinctif et sacré de la solennité : il domine sur les drapeaux et les bannières rapprochés de l'autel, pendant que les pontifes invoquent sur eux les faveurs et la bénédiction du ciel. De l'autel, les soldats citoyens se précipitent vers le trône; ils entourent le roi : leurs gestes, le choc de leurs armes, des cris confus, des sons inarticulés lui expriment leur joie, leur amour, leur ivresse. »

(*) Vieille bannière que les moines de Saint-Denis portaient en guerre contre les seigneurs de leur voisinage. Les rois de France, persuadés qu'elle était douée d'une vertu miraculeuse, allaient la prendre avec solennité dans cette abbaye, lorsqu'ils marchaient aux combats. Elle était petite, et se composait d'une lance de bois *doré*, au bout de laquelle était attachée une *flamme*, ou morceau d'étoffe de soie rouge. L'*Oriflamme* de la fédération était de soie bleue, brodée d'or, et portait, dans son centre, cette inscription, entourée d'une couronne de chêne richement brodée :

CONFÉDÉRATION NATIONALE
à Paris,
14 *juillet* 1790.

Alors M. de La Fayette s'avança vers la galerie où le roi et l'Assemblée nationale étaient placés: il descendit de cheval, monta les cinquante marches qui conduisaient au trône, et vint prendre les ordres de sa majesté, qui lui remit la formule du serment décrété.

M. de La Fayette se rendit aussitôt à l'autel, y déposa son épée; et, monté sur le point le plus éminent, il donna le signal du serment qu'on allait prêter, en agitant un drapeau dans les airs. Cependant, un grand silence s'était établi. Les deux mille instrumens à vent, les cent pièces d'artillerie, les quatre à cinq cent mille spectateurs, tout se taisait. Du sein de ce calme imposant, une voix sonore se fait entendre : c'est celle du major-général de la Fédération, de La Fayette qui, une main sur son cœur, et l'autre étendue vers ce ciel qui reçoit les sermens de bonne foi et punit les parjures, prononce ces mots : « Nous jurons d'être à jamais fidèles « à la nation, à la loi et au roi; de maintenir, de « tout notre pouvoir, la constitution décrétée par « l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de « protéger, conformément aux lois, la sûreté des « personnes et des propriétés, la circulation des « grains et des subsistances dans l'intérieur du « royaume, la perception des contributions publi- « ques, sous quelques formes qu'elles existent; de « demeurer unis à tous les Français par les liens in- « dissolubles de la fraternité. »

Au même instant, tous les bras se lèvent, les

épées s'agitent, et des cris répétés font entendre ces mots : *Je le jure!* Le son des instrumens retentit, et de fortes détonnations de l'artillerie ébranlant l'air, dispersent entièrement les nuages et font cesser la pluie.

C'est alors qu'au premier rayon du soleil renaissant, le président de l'Assemblée nationale, placé à la droite du roi, se lève et prononce la formule suivante :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au « roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la con« stitution décrétée par l'Assemblée nationale et « acceptée par le roi. »

Tous les députés se lèvent et crient : *Je le jure!* Les acclamations des fédérés et des spectateurs, les sons de la musique, se mêlent au bruit des salves d'artillerie. Le ciel s'était rasséréné, et semblait accueillir, avec promesse de les exaucer, les sermens et les vœux de la terre.

Bientôt Louis XVI se lève, étend la main vers l'autel, et prononce d'une voix forte ce serment :

« Moi, roi des Français, je jure d'employer tout « le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitu« tionnelle de l'État, à maintenir la constitution « décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par « moi, et à faire exécuter les lois. »

Aussitôt, partent de toutes parts les acclamations de *Vive le Roi! Vive l'Assemblée nationale! Vive la Nation!* et les députés, s'embrassant tour-à-tour, offraient le spectacle d'une réunion d'amis qui se

retrouvent, qui se rejoignent après une longue absence.

La musique, les tambours, les canons unissent leur bruyante harmonie à ces témoignages de l'allégresse publique. On remarqua que les bouches à feu des municipalités voisines proclamaient le nouveau serment français aux plus éloignées, qui à leur tour, par leur artillerie, le faisaient circuler rapidement jusqu'aux extrémités de la France. Ainsi cette belle France fut convertie tout à coup en un immense Champ-de-Mars, où vingt-cinq millions de Français fédérés jurèrent au même instant de défendre la loi, d'être fidèles au roi, de vivre et de mourir pour la patrie.

Un *Te Deum* chanté en grand orchestre termina cette auguste cérémonie.

Il était plus de cinq heures lorsqu'elle finit entièrement. Les fédérés, en bon ordre, se rendirent au château royal de la Muette, à un petit quart de lieue du Champ-de-Mars. Là, les attendait un dîner de vingt-cinq mille couverts, sur des tables splendidement servies dans les allées du parc. La Fayette s'y rendit, et manqua, dit l'auteur des *Esquisses*, à y être étouffé par les embrassemens sincères ou perfides d'une foule d'hommes inconnus. Ses aides-de-camp s'aperçurent de sa situation pénible, et employèrent la force pour le dégager.

Ce fut pendant les illuminations de la nuit du 14 juillet, que la reconnaissance publique attacha le médaillon de ce général en regard de celui de

Bailly, à la grille de la statue de Henri IV. On lui a reproché cette apothéose, à laquelle il serait presque ridicule d'assurer qu'il fut parfaitement étranger.

Dès les premiers jours de leur arrivée à Paris, des fédérés avaient reçu l'insinuation ou conçu le projet de nommer La Fayette généralissime de toutes les gardes nationales du royaume. On a vu qu'il avait repoussé cette proposition, et provoqué une mesure législative tendant à l'exclure lui-même de cette dignité. « Cet acte de prudence et de désintéressement, dit M. Dulaure, détermina les fédérés, dans une réunion à Saint-Roch, à se rendre par députation, le 17 juillet, auprès de ce général, pour lui offrir une adresse dont nous extrairons quelques passages : « Plus vous faites pour la cause publique, moins vous voulez recevoir de récompenses. Vous avez refusé les hommages que vous préparaient des cœurs citoyens et reconnaissans; vous vous êtes soustrait à nos empressemens, à nos éloges, et vous nous avez prouvé que le grand homme croit n'avoir jamais assez fait pour son pays.

« Les députés des gardes nationales de France se retireront avec le regret de ne pouvoir vous nommer leur chef; ils respecteront la loi constitutionnelle qui arrête en ce moment l'impulsion de leurs cœurs; et ce qui doit vous couvrir à jamais de gloire, c'est que vous-même avez provoqué cette loi, c'est que vous-même avez prescrit des bornes à notre reconnaissance.

« Mais si vous ne pouvez être notre chef, vous serez toujours notre ami, notre guide, notre modèle..... »

La Fayette répondit : « Je vous ai souvent rappelé que les gardes nationales de France, réunies ici par leurs députés, ne devaient présenter d'adresse qu'à l'Assemblée nationale et au roi. Jugez si je puis donner mon assentiment à l'exception, si honorable et si touchante, que vous daignez faire en ma faveur. Non, messieurs, permettez-moi de ne la regarder que comme un témoignage d'amitié que vous donnez à vos frères d'armes parisiens, en la personne de leur commandant..... »

Pour compléter cette seconde période de la vie de La Fayette, il nous reste maintenant à fixer sur cinq à six points capitaux l'attention du lecteur. Mais, n'oubliant pas que nous traçons plutôt une notice raisonnée qu'une biographie purement historique, nous continuerons à renvoyer aux chapitres de discussion qui suivront celui-ci les objets importans sur lesquels ici nous ne pouvons que glisser. Toutefois, avant de les préciser, on nous saura gré d'en faire précéder le récit par quelques réflexions sorties des circonstances de ces temps déjà anciens, mais que des circonstances analogues rendent opportunes au temps où nous vivons.

On eût dit que les directeurs secrets des troubles publics voulaient réparer le temps que leur avait fait perdre la Fédération française, et se venger du calme momentané dont la France avait joui pen-

dant la célébration de cette grande fête, puisque, bientôt après, c'est-à-dire dans les derniers mois de l'année 1790 et les premiers de la suivante, parurent des scènes très multipliées de troubles, de soulèvemens et de massacres. Dans les villes manufacturières, les ouvriers étaient mis en mouvement. Dans les ports de mer, l'intérêt des matelots servait de prétexte aux agitateurs, et, comme le dit M. de Toulongeon, « l'influence anglaise s'y faisait reconnaître (*). » Dans les villes où siégeaient encore des parlemens, où la noblesse abondait, on trouva les principaux habitans, dans la crainte de perdre, et dans l'espoir de conserver le pouvoir et la considération dont ils jouissaient, on les trouva, dis-je, tout-à-fait disposés au renversement de ce que la révolution avait établi.

« Dans les villes de l'intérieur, et surtout dans celles du midi de la France, le fanatisme et ses sanglantes fureurs étaient le mobile que les agitateurs mettaient en jeu. » (**)

Dans les places fortes, on excitait le soldat à la révolte, en semant de faux bruits, en intéressant sa fortune et son honneur.

Partout des passions excitées, des intérêts particuliers réveillés, et des instigateurs, des perturbateurs en mouvement.

(*) Toulongeon, *Histoire de France pendant la Révolution.*

(**) Dulaure, *Esquisses sur la Révolution.*

« Je ne parle pas de nos colonies de l'Ile de France, de Saint-Domingue, qui éprouvèrent de fortes secousses résultant de la commotion générale; je me borne à indiquer les lieux troublés par tant d'instigations criminelles dont on accusait la révolution, prétexte banal et spécieux, dont on chargeait des Français qui n'étaient que des instrumens agités par d'invisibles manœuvres, lesquelles acquirent bientôt une force nouvelle, par l'alliance encore récente de l'émigration avec le ministère anglais : on commit, on acheta des crimes. » (*)

Par suite de ces détestables intrigues, des troubles se manifestèrent, des trames conspiratrices furent ourdies, des scènes tumultueuses et sanglantes éclatèrent dans Avignon et dans le comtat Venaissin, à Lyon, à Uzès, à Nîmes, à Bordeaux, à Perpignan, à Aix, à Montauban, à Saint-Étienne en Forez, à Angers, à Douai et surtout à Nancy. Nous reviendrons, à cause de leur importance et de leur durée, sur les troubles de cette dernière ville (**), où le marquis de Bouillé, alors général en apparence constitutionnel, dirigea contre la garnison criminellement révoltée, une partie des forces qu'il

(*) Dulaure, *Esquisses sur la Révolution.*

(**) Et sur leur mobile, alors caché, mais que tout décèle aujourd'hui pour avoir appartenu à *la faction anglaise*, ou *de l'Étranger*, à laquelle vient de succéder une faction non moins étrangère à la France, et qui lui pardonne peut-être encore moins sa gloire, *sa position même*, et, parmi ses malheurs, la certitude de ses futures prospérités.

commandait. La Fayette, qui était bien éloigné de partager les opinions de cet officier-général, avec lequel nous le verrons bientôt en correspondance réglée et en dissentiment direct; La Fayette, qui néanmoins partageait et devait partager les principes qu'il professait et la conduite qu'il tint, demanda et obtint pour lui l'approbation de l'Assemblée nationale.

Au milieu du tumulte, sans cesse renaissant, d'une révolution qui s'alimentait par les résistances, La Fayette ne négligeait pas de remplir les hautes fonctions et les devoirs paisibles de législateur. Dans la célèbre discussion sur l'établissement de la justice, sur l'organisation de la procédure criminelle, nous l'entendrons réclamer le jury anglais dans toute sa pureté. « Lors des discussions religieuses dont l'esprit de parti des deux côtés parvint à faire un schisme, nous le verrons se montrer à l'Assemblée, dans ses rapports de commandant-général, l'apôtre et le défenseur de la liberté et de l'égalité des cultes; nous le verrons surtout protéger les persécutés (*). » Il avait défendu la propriété un instant menacée par le premier choc de la tourmente révolutionnaire; bientôt il parla en faveur des propriétaires noirs. « L'Assemblée nationale, dit-il, « convoque les colons pour délibérer sur leurs in- « térêts; n'est-il pas évident que les hommes libres,

(*) M. de Châteauneuf, *Histoire des Généraux de la Révolution.*

« propriétaires, cultivateurs, contribuables d'une « colonie, sont colons? Or, ceux dont il est question « sont-ils aussi des hommes? *Moi, je le pense*... etc. »

Je remarque, en passant, qu'un des caractères des discours de La Fayette est, après la clarté dans les idées, la précision dans les mots, et le mouvement progressif dans les sentimens, cette douce et piquante raillerie, que, du nom du philosophe auquel elle fut si familière, on a nommée *socratique*. Peut-être est-elle peu utile dans les chauds démêlés du *Forum*, où l'éloquence doit tomber comme un carquois de flèches enflammées, et embraser les cœurs en les pénétrant; mais, avec ce tour singulier dans l'idée et cette simplicité imprévue dans l'expression, on réveille les esprits paresseux, que l'on conduit, en se jouant, à la conclusion désirée. Il faut être bien au-dessus de son sujet, pour que l'ironie, qui blesse quand elle personnalise, devienne une arme aimable et victorieuse, lorsqu'elle est générale.

Le 28 février 1791 est fameux dans les fastes de notre révolution, sous le nom de *Journée des Poignards*. « Elle fut signalée, disent les *Esquisses de la Révolution*, par deux événèmens combinés, dont l'un promettait le succès de l'autre. »

On faisait des réparations au donjon de Vincennes, pour qu'il servît de prison légale, ou de succursale à celles de Paris devenues insuffisantes.

Dès le matin de ce jour (*), un mouvement po-

(*) Toulongeon, Châteauneuf, *la Revue*, M. Dulaure.

pulaire se manifesta dans plusieurs quartiers, surtout dans celui de l'Hôtel-de-Ville; en même temps environ douze cents hommes du faubourg Saint-Antoine ou d'ailleurs, se réunissent sous les ordres de Santerre, commandant de ce faubourg, se portent vers le château de Vincennes, et s'occupent à démolir, d'abord un parapet, ensuite quelques autres parties de son donjon.

La Fayette, instruit de ce mouvement, rassemble un détachement de la garde nationale, et vers les trois heures après midi, marche à Vincennes. Il demande et obtient du maire de ce lieu, l'ordre d'arrêter la démolition. Il entre dans les cours, parvient au donjon, et ordonne aux démolisseurs de se retirer. Il y eut quelque résistance, quelques coups donnés et reçus, et environ une soixantaine de prisonniers que La Fayette conduisit à Paris.

Arrivé à la barrière du Trône, il la trouva fermée et gardée par une multitude de gens du faubourg : il lui fallut forcer ce poste.

Des hommes apostés avaient, dans le bois de Vincennes, tiré plusieurs coups de fusil sur son aide-de-camp, le prenant pour le général. Ce dernier, en passant dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, fut exposé à de pareilles attaques. Un homme de mauvaise mine le suivait depuis quelque temps, et tentait de passer une barre entre les jambes de son cheval, dans le dessein évident de faire abattre la monture et de tuer facilement le

cavalier. Mais un grenadier prévint l'attentat, en portant un coup de baïonnette à l'assassin.

Cet assassinat de M. de La Fayette entrait, comme partie essentielle, dans le plan du drame dont on va voir le second acte : c'est la remarque judicieuse d'un écrivain (*) qui a bien vu les faits isolés, et qui mieux encore fait palper leur enchaînement.

Pendant que ce général s'occupait de cette expédition hors de Paris, cette ville et le château des Tuileries étaient le théâtre d'événemens qui, quoique d'un autre genre, n'étaient rien moins qu'étrangers à ceux de Vincennes.

Dès le matin (ici nous particularisons notre récit sur le témoignage de l'auteur dernier cité, et sur celui d'un écrivain qui, différent beaucoup de principes et d'opinions avec lui, s'y accorde néanmoins sur cet événement) (**), un chevalier de Saint-Louis, nommé de Court de Fombelle, avait paru dans les appartemens des Tuileries, portant sous son habit un stylet suspendu à un cordon de soie. Arrêté et fouillé, des pistolets furent trouvés dans ses poches. Enfin, conduit à la section des Feuillans, questionné par M. Bailly, qui ne put tirer de son interrogatoire aucunes lumières sur les intentions de ce chevalier, il fut relâché.

(*) M. Dulaure, dans ses *Esquisses*, toujours consultées avec profit, et qui, de plus en plus, seront citées avec honneur.

(**) *Mémoires* du marquis de Ferrières, tom. II.

Vers les neuf ou dix heures du soir, environ quatre cents individus (*), nobles ou ennemis de la révolution, venus de la province ou habitans de Paris, et la plupart membres du club monarchique, s'introduisirent dans les appartemens des Tuileries, à la faveur de cartes d'entrée que le duc de Villequier leur avait délivrées. La garde parisienne, étonnée de les voir, ne le fut pas moins de leur entendre raconter « que M. de La Fayette « venait d'être tué à Vincennes, ou se trouvait en « danger de l'être, et qu'il fallait marcher promp- « tement à son secours. » — Le major-général Gouvion arrive aux Tuileries, dément ces bruits alarmans, désabuse ceux qui pouvaient y croire; et la garde parisienne, qu'on avait l'intention expresse d'éloigner, reste à son poste. Le major-général entre chez le roi : il avertit sa majesté que sa personne n'est pas en sûreté, et qu'une troupe de gens armés, probablement sans son aveu, et même contre son gré, remplissent les appartemens.

Ces nobles, afin de justifier cette réunion extraordinaire au château, répétaient « que Paris « était en insurrection; que le peuple, s'égorgeant « au faubourg Saint-Antoine, on devait craindre « qu'il ne se portât aux Tuileries; et que les jours « du roi étant menacés, ils s'étaient réunis, ils « avaient dû se réunir pour le défendre. » Au même moment, ils trouvaient le moyen de pénétrer jus-

(*) Ferrières dit *cinq à six cents*.

qu'à Louis XVI, et d'adresser à sa majesté ces paroles : « Sire, c'est votre noblesse qui accourt auprès « de votre personne sacrée pour la défendre. » Et ce prince leur répondait, dit-on : « *Votre zèle est indiscret ; rendez vos armes et retirez-vous. Je suis en sûreté au milieu de la garde nationale.* »

Cependant La Fayette, arrive aux Tuileries avec un nouveau renfort de la garde parisienne. « Surpris, dit le marquis de Ferrières, du nombreux rassemblement qui s'y trouve, il reproche aux nobles, en termes peu ménagés, leur coupable entreprise, et exige qu'ils lui remettent leurs armes. Les nobles résistent ; ils n'étaient pas les plus forts, les grenadiers de la garde nationale s'étant emparés de tous les postes et remplissant tous les appartemens. La Fayette s'adresse au roi, lui parle de l'indignation de la garde nationale, lui montre les inconvéniens d'un refus. Le roi, intimidé, confirme l'ordre du général, et invite les nobles à déposer leurs armes sur deux grandes tables placées dans l'antichambre Ils obéissent. »

Il faut finir sur cette affaire inexplicable, ou du moins jusqu'ici peu clairement expliquée. « Ces armes consistaient, racontent les Mémoires du temps, d'abord en quelques poignards de forme singulière (des curieux en ont conservé les dessins, multipliés quelques jours après par la gravure : un fort anneau servait à les tenir, et il en sortait une lame à deux tranchans, terminée en langue de vipère) ; ensuite en couteaux de chasse, en épées, pistolets, cannes à

épée ou à dard : deux grandes mannes en furent remplies, et les gardes nationales se les distribuèrent comme objets de bonne prise. »

Ce désarmement, déjà si humiliant, fut suivi d'une autre cérémonie plus humiliante encore, l'expulsion. On vit ces cinq à six cents chevaliers, la plupart vêtus, par précaution, en habit noir, ou coiffés en magistrats, sortir des appartemens entre deux haies de gardes nationales, recevoir humblement les huées, les insultes même de ces militaires-citoyens, qui, pénétrés d'indignation, et persuadés que la double manœuvre des vaincus tendait à enlever le roi, pour le mettre à la tête de la contre-révolution, usèrent peu généreusement de la victoire.

La garde arrêta et conduisit en prison sept de ces messieurs qui avaient opposé de la résistance. Ils furent relâchés quelques jours après. On a conservé leurs noms : c'étaient MM. de La Bourdonnaye, Fanget-Champine, Godard-Danville, Berthier de Sauvigny, Fontbelle, Dubois de la Motte, Lillers. On assura alors que ces nobles chassés du château, devaient être appuyés par un grand nombre d'autres, qui, dans les environs et dans le jardin des Tuileries, attendaient avec impatience le moment du succès. « L'événement de Vincennes, dit M. Dulaure, et celui des Tuileries, ont entre eux une connexion frappante : le premier devait favoriser le second. » Le témoignage de M. de Ferrières ne doit pas être suspect; voici ses paroles : « Les

aristocrates, dit-il, connaissaient, dès la veille, le mouvement préparé pour Vincennes. On assure, ajoute-t-il, que leur projet était de profiter de l'éloignement de M. de La Fayette et de la garde nationale, pour enlever le roi et le conduire à Metz; mais la fausse émeute de Vincennes avait été beaucoup plus tôt terminée que ne le pensaient les aristocrates. » (*)

Les publicistes des deux opinions (**) n'ont pas manqué de hasarder leurs conjectures sur un événement qui semble n'avoir pas de générateur, comme il n'eut point de filiation, et que ni l'administration, ni les tribunaux n'ont éclairci. Ils ont dit : « Les chefs de cette conspiration agissaient donc de concert avec le patriote Santerre et le faubourg Saint-Antoine, puisque ce commandant avait conduit les démolisseurs à Vincennes? ou bien ces chefs aristocrates dirigeaient des agens de troubles, qui, à l'instar de ceux du ministère anglais, et sous le prétexte des intérêts de la liberté, avaient soulevé les habitans et entraîné leur commandant? » En matière de manœuvre politique, remarque judicieusement l'auteur des *Esquisses*, il ne faut s'étonner de rien de ce qui étonnerait sur toute autre matière : on peut croire aux associations les plus monstrueuses, les plus incohérentes. J'ajoute

(*) *Mémoires*, tom. II, chap. IX.

(**) Toulongeon, Ferrières, Rabaut-Saint-Étienne, Prud'homme, Dulaure.

que chaque jour en voit former, que l'intérêt de parti seul explique, comme chaque jour en voit expliquer, qu'un intérêt contraire démasque à leur insu, et livre à l'étonnement de l'histoire.

Dès le jour suivant, La Fayette fit afficher une relation des événemens de la veille. MM. de Duras et Villequier, premiers gentilshommes de la chambre, qui avaient favorisé l'introduction des conspirateurs dans le château, furent qualifiés dans cette relation de *Chefs de la domesticité*. Ces deux ducs donnèrent leur démission et sortirent de France.

La situation de Louis XVI, abandonné par ceux qui se disent, qui se croient les soutiens du trône, dont en effet leur position politique les approche le plus; cette situation, qui livrait ce prince au parti opposé, et qui, pour un caractère positif, eût été la plus désirable, puisqu'elle le délivrait du joug aristocratique, sans le courber sous celui des patriotes, qui ne demandaient qu'à augmenter, qu'à consolider son pouvoir, en échange de la liberté; cette situation était devenue, pour l'irrésolu monarque, une source de peines intérieures et la cause des démarches les plus inconséquentes. La reine, qui ne partageait nullement ces contradictions morales, partageait au moins les contrariétés domestiques qui en résultaient. La puissance nationale déplaisait encore moins à ses préjugés autrichiens, que l'effervescence populaire ne répugnait à sa dignité, à sa politesse, à son bon goût.

A-t-on assez observé qu'une multitude de gens bien nés ne se sont montrés ennemis du nouveau régime, que parce qu'il s'est établi avec des formes rudes et par des moyens violens? Plus d'aménité ne peut-il donc se concilier avec des principes libéraux; et, parce qu'on a les opinions républicaines, doit-on affecter les mœurs, le costume et le langage des portefaix? Robespierre poudré, parfumé, ne pensait pas ainsi: c'est que, démagogue par envie, il ne consentait à le paraître que pour dominer la foule, dont il se tenait soigneusement écarté par ses habitudes presque élégantes, quoique sévères et solitaires. Celles de M. de La Fayette, qui a été le chef nominal de la révolution armée, mais qui a dédaigné d'être chef de parti, et qui aurait horreur d'être celui d'une faction, joignait à la gravité des principes l'urbanité des procédés, suite heureuse d'un esprit éclairé, d'un jugement exercé, et surtout d'un caractère qui ne devient difficile que quand il s'agit du devoir. Partout en effet où le devoir ne parlait pas impérieusement, on le trouvait embellissant des formes polies des anciens salons les usages nouvellement introduits par la liberté. Malgré des préventions, devenues de jour en jour plus passionnées et finalement si déplorables, la reine aimait à s'entretenir avec lui. Il est vrai que, prenant l'exquise politesse du général pour de la timidité, elle se plaisait à tenter sur lui, peut-être même en se jouant, la coquetterie d'une femme étayée par l'ascendant d'une reine. Un jour, avec la confiante légèreté que

cette princesse mettait dans ses idées comme dans ses projets, elle lui dit en souriant ironiquement : « Que le peuple était las d'émeutes (*). » « C'est qu'elles sont ennemies de la révolution et détruisent la liberté, » répondit le général.

Le mot de la reine avait été entendu, recueilli, commenté. Ceux qu'il blessait crurent qu'il était de leur intérêt de la désabuser. De son côté le parti de la cour prétendait administrer au roi une preuve convaincante de son état de contrainte : On voulait qu'il constatât lui-même la privation de sa liberté. Les deux opinions se trouvèrent donc d'accord pour imaginer, l'une le voyage de Saint-Cloud, l'autre le projet de résistance à ce voyage.

Louis XVI, qui n'était pas dans le secret, ne voyait dans cette translation que la possibilité de *faire ses pâques, selon sa conscience*, c'est-à-dire par les mains d'un de ces prêtres insermentés auxquels la politique constitutionnelle défendait l'accès des Tuileries. Le prétexte apparent du voyage était le retour de la belle saison, et le désir innocent d'en jouir à la campagne.

Quels qu'aient été les moteurs et les motifs de l'événement, il est démontré aujourd'hui qu'il était préparé. « Le 18 avril 1791, disent les journaux du temps, à une heure après midi, la famille royale monta en voiture. » Elle n'y était pas encore,

---

(*) Toulongeon, *Histoire de France pendant la Révolution*.

que le tocsin de Saint-Roch s'était fait entendre. En moins d'une heure, le Carrousel fut couvert d'une immense population, qui, sans savoir l'objet du rassemblement, répétait avec des clameurs : *Le roi ne partira point!* On se disait l'un à l'autre, avec une terreur de commande, que si le roi partait, c'était pour quitter la France, et qu'il en naîtrait une guerre civile. De cette crainte affectée, on passa presque aussitôt à une peur réelle; car lorsque dans la classe inférieure, cette peur ne se manifeste pas par la lâcheté, c'est pour éclater par la violence. Ceux donc qui avaient organisé le simulacre du départ et la réalité de la résistance, n'eurent aucuns efforts à faire pour décider le peuple à ce dernier parti; et ce fut avec une opiniâtreté qui n'honore guère sa raison, que le peuple s'obstina à repousser tous les raisonnemens employés par l'autorité.

Mais doit-on raisonner avec la populace et même avec toute multitude soulevée? Que peuvent les meilleurs argumens contre une émeute? Quoi qu'on en ait dit, c'est ce que pensaient Bailly et La Fayette, qui, après avoir épuisé les voies de la persuasion, offrirent au roi d'employer la force pour favoriser son départ. Mais la garde nationale, prévenue, n'obéissait pas ou obéissait mal à ses chefs : plus de la moitié, sur la demande qu'ils lui avaient ridiculement faite d'assurer, par le départ du roi, le maintien de la loi, s'y était formellement refusée. La populace, encouragée par cette insubordination, insultait au général, le menaçait même; et des

femmes de la cour, placées aux fenêtres du château, riaient de son embarras. En ce moment, La Fayette, après avoir substitué une harangue menaçante à ses premières exhortations, voulut prendre les ordres du roi et faire appuyer par la force qui lui restait de disponible, le mouvement des voitures. Mais les traits des chevaux étaient coupés; et le roi, convaincu de l'inutilité des efforts, se décida à rentrer. Quoi de plus déterminatif cependant que ce que lui avait dit La Fayette? « Si la conscience « de votre majesté est engagée, je respecte la li- « berté des cultes, et nous périrons, s'il le faut, « pour la maintenir. Daignez donc me dire que cet « acte est un point de religion pour vous : cette « considération seule doit l'emporter sur tout (*). » Louis XVI hésita comme à son ordinaire; et dès lors un autre motif, quel qu'il pût être, ne parut plus suffisant pour risquer un grand effort, que la fermentation, toujours croissante, rendait probable. « Le roi et sa famille, dit madame Campan (**), furent forcés de descendre de voiture, et de rentrer dans leurs appartemens. Ils y remontèrent, malgré les prières de M. de La Fayette, qui les conjurait de rester dans leur voiture, et leur promettait de leur ouvrir le passage....» Madame Campan, l'une des confidentes de la reine, et sous les yeux de laquelle

---

(*) *Histoire de France pendant la Révolution*, par Toulongeon, tom. 1er.

(**) *Mémoires*, tom. II.

se sont passées presque toutes ces scènes, laisse échapper cette réflexion remarquable : « Cet outrage ne leur fut pas *très sensible :* ils y virent un motif de *légitimer aux yeux du peuple même,* le projet qu'ils avaient de s'éloigner de Paris. »

La Fayette, mécontent de la cour, du peuple et surtout de la garde nationale, qui avait méconnu son autorité, donna sa démission; mais il la retira sur les instances réitérées des députations des soixante districts, et sur l'invitation formelle de la commune. Ceux qui n'ont vu dans la conduite de ce général que le manége d'une sorte de coquetterie, n'ont jamais connu l'homme, et ne savent point apprécier la circonstance. Avec une parfaite simplicité de désirs et de manières, La Fayette a, du devoir, une conscience très exigeante, et, de l'ordre, une volonté très positive. Ce sont les besoins les plus impérieux de son existence politique et morale; et comme il les éprouve en honnête homme, il veut, il a le droit de vouloir que les autres y cèdent en bons citoyens. Qui lui résistait alors, résistait donc aussi à la loi, dont le vœu public l'avait rendu le défenseur; et se séparer d'eux, c'était se séparer de révoltés, d'autant moins excusables, qu'étant armés par la liberté, ils tournaient contre elle les armes destinées à la protéger. Toutefois, leur repentir rendit au général toute sa sérénité; et avec une autorité d'influence plus illimitée que jamais, il reprit la ferme résolution de la faire respecter par toutes les factions.

L'évasion du roi la mit bientôt à l'épreuve, et c'est ce que nous nous proposons d'expliquer dans le récit détaillé que nous ferons plus tard de cet événement. Qu'il suffise de remarquer ici que cette évasion, contre laquelle on avait pris toutes les précautions compatibles avec la liberté laissée au chef de l'État, devint pour La Fayette une crise d'autant plus imprévue, que les paroles positives et le ton de sincérité du monarque avaient permis au général de démentir tous les soupçons, et de répondre publiquement, SUR SA TÊTE, *que le roi ne partirait pas.* « En effet, dit M. de Toulongeon, la fureur du peuple contre lui fut d'abord extrême : elle ne s'apaisa que quand on vit la tranquillité avec laquelle il s'avançait, sans escorte, au milieu des rugissemens d'une foule prodigieuse assemblée devant l'Hôtel-de-Ville. » Ferrières dit à cette occasion : « Le peuple se crut trahi. Les soupçons erraient vaguement sur les nobles, sur les prêtres, sur les ministres, sur La Fayette et Bailly. Une sombre inquiétude agitait le peuple; il se portait en foule aux Tuileries, à l'Hôtel-de-Ville, autour de l'Assemblée nationale. »

Parmi plusieurs personnes retenues dans les groupes se trouvait La Fayette. L'Assemblée envoya des commissaires pour le dégager, et pour rendre le même office à Bailly, Gouvion, Cazalès, accusés, par l'aveugle ressentiment du moment, de complicité de l'évasion du roi. Cette mission fut remplie avec facilité. Alors l'opinion publique parut

changer de caractère et s'exprimer par des plaintes, par des lamentations au milieu desquelles La Fayette était souvent interpellé. C'est en y répondant qu'il dit ces paroles, déjà recueillies dans l'histoire : « Que si l'on appelait cet événement un malheur, « il voudrait bien savoir quel nom on donnerait à « une contre-révolution qui les priverait de la li- « berté. » Toutefois, le général ne pouvait se dissimuler que l'évasion du roi, ou son *enlèvement*, comme la politique ou la politesse de l'Assemblée crut devoir la nommer d'abord, était ou pouvait devenir le premier acte de cette même contre-révolution que l'instinct du peuple lui faisait pressentir. Il est vrai qu'à cette époque, un certain parti regretta que l'arrestation du monarque eût soustrait la France à une épreuve qu'ils la croyaient en état de subir. Du moins, si elle se fût présentée, un autre ordre, se développant dans les événemens, en eût nécessairement amené un analogue dans les sentimens, dans les idées ; et il est vraisemblable que la gloire qui nous était promise ne nous aurait pas échappé ; mais que nous aurions échappé, nous, aux crimes et aux malheurs dont, sans être devenue complice, elle a été précédée et suivie.

Lorsque le roi et sa famille furent ramenés à Paris, où jusqu'alors ils n'avaient été que surveillés, un décret de l'Assemblée les consigna, sous les ordres du commandant-général, à des gardes personnellement responsables, et d'autant moins confiantes

qu'elles venaient d'être trompées. La Fayette, auquel on a reproché une surveillance inquiète et des précautions minutieuses, n'adopta précisément que celles qui étaient indispensables pour prévenir une nouvelle évasion de la famille royale et pour garantir sa sûreté. Quant aux honneurs, qui ne leur furent rendus qu'après l'acceptation, par Louis XVI, du pacte constitutionnel, on ne voit pas sous quel prétexte on imputa à La Fayette de les leur avoir refusés. Qu'était-il? exécuteur passif de mesures qui ont paru rigoureuses à ceux qui en étaient les objets, et qu'il eussent dû trouver douces, puisqu'elles les abritaient de tout danger. Ce sont pourtant ces mesures qui, entre autres exprobations, lui ont valu celles de Bouillé. Ce général, dans sa fameuse lettre de Luxembourg, ayant tenté de justifier l'évasion du roi par l'existence de deux factions qui minaient son autorité, et ayant accusé La Fayette de fomenter celui de ces partis qui voulait la république, ce dernier fit à cette calomnieuse imputation la seule réponse digne de lui : il alla dans le sein de l'Assemblée pour y renouveler l'expression de sa fidélité à la constitution qu'elle avait établie. « Tandis que deux factions extrêmes l'accusaient d'avoir connivé à la fuite du roi, pour faire la république, disaient les uns, pour servir la cour, assuraient les autres (calomnies absurdes et contradictoires), il n'employa sa popularité et son pouvoir qu'à assurer l'indépendance des délibérations, la

sûreté de la famille royale et l'obéissance aux décrets. » (*)

Celui du 16 juillet, concernant l'évasion du roi, amena, quel qu'en ait été le motif ou le prétexte, l'événement du 17, sur lequel nous devons quelques éclaircissemens. Non seulement nous les puisons dans les annalistes contemporains, dont nous avons comparé les récits et concilié les versions, mais dans des souvenirs que nous croyons fidèles, et qui, d'ailleurs, ont été plus d'une fois contrôlés par des témoins.

Le 15, tandis que la discussion durait encore sur le projet de décret déjà mentionné, des rassemblemens d'ouvriers employés aux ateliers des environs de Paris et d'un certain nombre d'hommes chargés de les endoctriner, se formaient sur la place Vendôme, dans la rue Saint-Honoré, autour de la salle de l'Assemblée nationale. Une députation de ces hommes s'avança vers la porte, dans le dessein, disaient-ils, de présenter une pétition; mais ils apprirent que le décret était rendu, et que le roi n'était pas mis en accusation. Robespierre qui, seul, s'étant levé contre la loi, avait protesté *au nom de la raison et de l'humanité*, sortit à l'instant même, et dit à ces hommes, d'une voix altérée : « Mes amis, tout est perdu! *le roi est sauvé.* »

Au milieu de ces troubles essayés, la garde natio-

(*) M. de Châteauneuf, *Histoire des Généraux de la Révolution.*

nale en surveillait les progrès ; et, par sa patience à dissiper les groupes, elle voulait en prévenir l'explosion.

Le soir du même jour, ils se portèrent à tous les théâtres qu'ils firent fermer, hormis l'Opéra qui osa résister à leurs ordres arbitraires.

Le lendemain, ils s'étaient réunis dans la salle des Jacobins, où ils demandèrent qu'on leur composât une pétition. Laclos (*), président, se chargea de la leur rédiger.

Quel était donc ce décret, contre lequel les ultra-révolutionnaires invectivaient avec une fureur si opiniâtre ? Quel était ce décret dont la faction de l'Étranger se servit pour ranimer des mouvemens que toute la prudence de Bailly, que toute l'influence de La Fayette avaient difficilement comprimés ? Il convient d'en produire sommairement les motifs.

Depuis le retour du roi, des écrits, plus ou moins passionnés, agitaient, tourmentaient l'opinion. La question de la déchéance y était traitée sans retenue, sans réticence, sans ménagement. Tout sollicitait le rapport qui devait fixer l'état du roi. En l'attendant, ce prince était en détention réelle, quoique peu ostensible et non avouée. C'est même ce dont il voulut s'assurer. S'étant présenté à une porte intérieure qui conduit au quai, une sentinelle ferma le passage. « Me connaissez-vous ? » demanda le

---

(*) Attaché à la maison d'Orléans, auteur de l'immoral chef-d'œuvre des *Liaisons dangereuses*.

roi. — « Oui, *Sire,* » répondit le factionnaire. Après le licenciement des gardes du corps, la garde nationale faisait seule le service des Tuileries : elle se composait d'un bataillon, choisi chaque semaine sur tous les autres, et duquel on se croyait sûr. Le matin, jusqu'à neuf heures, le jardin était fermé au public : le roi s'y promenait alors avec sa famille. Pendant le jour, le dauphin seul était promené par ses femmes escortées de gardes. (*)

Telle était la situation des choses et des esprits, lorsque vingt jours après le retour de Louis XVI, les comités réunis firent le rapport sur les événemens relatifs à *l'évasion* du roi et de la famille royale. On s'était d'abord servi du mot *enlèvement*, supprimé incontinent sur cette exclamation de Rœderer : « C'est faux : le roi a *déserté* son poste. » (**)

Après quelques détails historiques (***) sur les moyens employés pour effectuer le départ du roi, le rapporteur abordait la question politique, et, la réduisant en ces termes : *Le roi,* se demandait-il, *peut-il être mis en cause pour le fait de son évasion ?* Les principes et la conclusion du rapport sont compris dans l'exorde auquel nous nous bornerons.

(*) Toulongeon, Dulaure, Châteauneuf, *la Revue chronologique.*

(**) *Histoire du Départ du Roi.*

(***) Dont nous présenterons l'ensemble dans le chapitre consacré à cette matière, en la débrouillant par quelques aperçus neufs et par des éclaircissemens inédits.

« Lorsque vous avez donné une constitution à votre pays, vous avez examiné quel gouvernement vous adopteriez. Vous avez consulté l'intérêt de tous, et non le vœu d'un seul. Vous avez recherché ce qui était le plus avantageux au peuple, et non ce qui convenait le mieux à un individu. Vous avez interrogé les mœurs de la nation, et vous n'avez pas voulu asseoir vos principes sur une base aussi mobile que les vices ou les vertus d'un roi. Vous avez balancé les avantages et les inconvéniens de divers gouvernemens; et si, dans votre constitution, vous avez adopté la forme monarchique, c'est parce qu'elle vous a présenté plus de moyens d'assurer le bonheur du peuple et la prospérité de l'État qui en est la suite. Vous avez pensé que ce gouvernement, en détruisant l'esprit de parti, était le tombeau des ambitions particulières, et qu'en élevant un seul homme, il conservait pour tous les autres cette égalité, objet de votre révolution, première base de votre constitution. C'est donc pour la nation et non pour le roi, que la monarchie a été établie.... »

Le rapport examine ensuite tous les élémens du principe de l'inviolabilité constitutionnelle attribuée au roi, ou plutôt à la royauté : ce principe, qui alors même n'étant pas exactement défini, ne pouvait être bien entendu; que l'on prenait pour une prérogative du trône, tandis qu'elle n'est que la caution de la tranquillité publique; fiction que l'on est convenu d'adopter, moins pour l'avantage de l'être abstrait

auquel on en a fait un attribut, que pour l'avantage de la société qui le lui concède. Une fois admis (et c'était là le nœud de la question), il fut aisé d'en conclure que le roi ne pouvait être mis en cause.

Cette conclusion dictée à des esprits modérés par les circonstances qui mûrissaient leurs réflexions, autant que par les principes qui composaient leur doctrine, cette conclusion, il faut l'avouer, déplut à l'opinion générale, et fut accueillie avec exprobation par l'opinion plus circonscrite, mais plus énergique, du parti républicain. C'est en combinant ces élémens que la faction occulte prétendit rallumer, sous l'édifice à peine fondé de notre réforme politique, les feux qui avaient renversé le vieux monument de nos institutions féodales. Paris, depuis long-temps assez tranquille, prit tout à coup un aspect agité. Tous les symptômes d'une seconde révolution se présentèrent à la fois : malaise dans les esprits, versatilité dans les décisions, inquiétudes dans les mouvemens. On s'observait avec défiance, on s'écoutait les uns les autres avec anxiété. Aux murmures universels, expressifs et pourtant inarticulés, succédaient de longs silences, présages trop certains de la tempête. A quels signes plus frappans reconnaîtrait-on que les partis sont en présence?

Celui des exagérés éclata donc par cette pétition trop fameuse dont nous retraçons l'histoire. Ils reprochaient à l'Assemblée nationale de n'avoir, dans son décret du 15, rien statué sur le sort du

roi; ils soutenaient que son évasion, et sa déclaration, par laquelle il avait prétendu la justifier, équivalaient à une abdication formelle; ils ajoutaient que l'Assemblée l'avait décidé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant ceux du roi et en le tenant en arrestation. « D'ailleurs, disaient les pétitionnaires, quelles garanties trouverons-nous contre un nouveau parjure, contre une nouvelle conspiration, dans les promesses que ce prince pourrait faire d'observer la constitution? » Le rédacteur de cette pièce l'avait terminée en demandant : « Que l'Assemblée constituante eût à rece-
« voir, au nom de la nation, l'abdication faite le
« 21 juin par Louis XVI, de la couronne qui lui
« avait été déférée, et à pourvoir à son remplace-
« ment par tous les moyens constitutionnels. »

Cette pétition, portée au Champ-de-Mars, y fut, dès le 16, revêtue d'une multitude de signatures; elle fut imprimée et affichée avec profusion.

Outre les symptômes secrets d'une révolution prochaine, Paris présentait alors les signes extérieurs qui les rendent, pour ainsi dire, palpables. Les groupes redoublaient en nombre, en volume, en effervescence. Des proclamations, publiées pour ramener le calme, constataient, par leur existence même, qu'il était troublé, et contribuaient à le troubler davantage. La garde nationale dissipait les attroupemens, reformés aussitôt. On annonçait, on craignait, on désirait, on attendait un événement.

Cependant, l'Assemblée nationale, en mandant à sa barre les autorités de Paris, et en leur enjoignant de maintenir ou de rétablir la tranquillité *contre les perturbateurs étrangers*, constatait solennellement ainsi leur présence et leur influence dans Paris. Voici ce que disait d'eux un écrivain (*), auquel on a pu reprocher l'exaltation, mais qui, du moins, n'a pas trahi ce qu'il a cru la vérité : « La majorité de l'Assemblée nationale, le département, la municipalité et beaucoup d'écrivains dirent que la capitale est inondée de brigands; que ces brigands sont salariés par les émissaires des cours étrangères; qu'ils se sont réunis aux factieux qui conspirent secrètement contre la France. »

M. Bailly, dans la *Proclamation du Maire à ses concitoyens*, dit aussi : « Que le corps municipal de Paris ne pouvait se dissimuler que des *étrangers*, payés sans doute pour agiter les bons citoyens, étaient *récemment arrivés à Paris*, et que, tant par eux que par *des émissaires gagés*, tous fomentaient, sous différens déguisemens, des mouvemens populaires. »

On croit utile de relater ces citations, parce que non seulement elles mettent sur la voie des causes secrètes du 17 juillet, mais aussi sur celles des *factions étrangères*, qui ont commis ou fait commettre les crimes de notre révolution et amené tous nos malheurs. Ces éclaircissemens historiques

(*) L'auteur des *Révolutions de Paris*.

reçoivent même des circonstances nouvelles le mérite de l'à-propos : les ennemis de notre patrie, découragés par quinze ans de succès, ont trouvé, dans nos revers, de nouveaux véhicules et de nouvelles espérances. Révéler ce que tentèrent, ce que firent leurs prédécesseurs, c'est les démasquer eux-mêmes.

Dès huit heures du matin, le dimanche 17 juillet, les signataires de la pétition, réunis au Champ-de-Mars, couvraient les marches de l'autel de la patrie. On avait d'ailleurs imaginé (et il faut reconnaître ici une des menées de la faction) qu'il serait théâtral et révolutionnaire de rassembler un noyau nombreux sur l'emplacement de la Bastille, d'où il partirait, se grossissant dans sa traversée jusqu'au champ de la Fédération. Là, le rassemblement serait probablement immense, et pourrait déployer l'attitude d'une insurrection. Un fort piquet de garde nationale placé sur les ruines de la Bastille, suffit pour déconcerter ce premier projet.

Vers neuf heures on découvrit, sous la charpente de l'autel, deux hommes, l'un perruquier, l'autre invalide à jambe de bois. On n'a pas su comment ni pourquoi ils s'y étaient introduits. L'un d'eux, perçant de trous, avec une vrille, la planche d'une des marches, atteignit et piqua le pied d'une femme, dont les cris provoquèrent l'attention. La planche enlevée, on aperçoit les deux hommes, que le besoin de trouver prétexte aux troubles fait déclarer conspirateurs. Entraînés chez le commis-

saire de police du Gros-Caillou, ils déclarent qu'en criblant de petits trous une planche des marches, leur intention était *de considérer les femmes sous un certain point de vue*. Un délit si peu grave permet au commissaire de les mettre en liberté. Furieux de voir échapper, avec leur proie, l'occasion d'en saisir de plus importantes, les brigands se ruent sur ces malheureux, ils les frappent de plusieurs coups de couteau, et poussant jusqu'à l'excès leur atrocité sans motifs, ils suspendent l'un d'eux à une *lanterne* (*), dont la corde coule et laisse tomber sur le pavé la victime ensanglantée. On lui coupe la tête, on la hisse sur une pique, tandis que son compagnon, soustrait à cette scène de cannibales, est transporté à l'hospice du Gros-Caillou, tout couvert de blessures, dont il mourut.

Au premier avis de ces horreurs, La Fayette accourt, accompagné de trois commissaires municipaux, qu'escorte un nombreux détachement de la garde nationale. D'abord assaillis à coups de pierre, ils chargent l'attroupement, à travers lequel ils se font jour, et qu'ils dissipent : épargnant ainsi

(*) Réverbère. L'une des premières victimes (M. Foulon) ayant péri sous le cordon qui suspend la lanterne place de Grève, au coin de la rue du Mouton, on nomma *lanterner* le mode nouveau de ces assassinats. En ce temps de délire il y eut un *Procureur-général de la Lanterne ;* et ce fut, qui le croirait? Camille Desmoulins, mort sur l'échafaud de la terreur, pour avoir demandé à Robespierre le retour de l'humanité. (Voy. *le Vieux Cordelier,* 5e et 7e Numéro.)

aux habitans de Paris le spectacle affreux de têtes sanglantes promenées sur des piques. Les auteurs de ces atrocités, d'abord arrêtés par les gardes nationaux, leur sont bientôt arrachés par des complices.

Cependant la multitude, repoussée de l'emplacement de la Bastille, s'acheminait par les boulevards au Champ-de-Mars. A midi, un envoyé des Jacobins déclare que le décret de l'Assemblée, rendant inutile la pétition de la veille, la société va s'occuper d'en rédiger une nouvelle. La foule grossissait à vue d'œil, et l'impatience avec elle. On propose alors *d'expédier* cette rédaction sur l'autel même de la patrie. Quatre commissaires, proclamés aussitôt, écrivent d'abondance cet acte, devenu depuis trop fameux, et que Danton lit d'une voix de tonnerre à cette multitude qui frémit, et se presse autour de lui pour le couvrir de signatures. Nous n'en citerons qu'un fragment : « Un grand crime a été commis, Louis XVI a fui, il a abandonné son poste; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Le peuple de Paris vous demande de ne rien prononcer sur le sort des coupables avant d'avoir entendu le vœu des quatre-vingt-deux autres départemens.... »

Ici l'histoire, qui a été obligée d'entendre des témoignages opposés, l'est aussi de les recueillir. Suivant les uns, trois officiers municipaux, envoyés par la commune pour prendre connaissance de la pétition, la déclarent conforme aux lois, et or-

donnent aux troupes arrivées le matin de se retirer. Ils emmènent avec eux, à l'Hôtel-de-Ville, une députation de douze signataires. Selon les autres, le rassemblement, prodigieusement augmenté par la foule sans cesse croissante des curieux et des promeneurs, inquiète, alarme la municipalité, qui se fait rendre un compte détaillé du double assassinat commis le matin, et voit, dans les scènes qui se succèdent sur ce théâtre encore fumant de carnage, une connexion coupable et le développement d'une conjuration dangereuse. C'est le moment de faire remarquer que, parmi quatre hommes arrêtés en flagrant délit, par ordre de M. de La Fayette, l'un d'eux lui avait tiré un coup de pistolet à bout portant. Le général, que cette tentative n'atteignit point, venait de faire relâcher l'assassin; et en cela il avait plutôt obéi à sa générosité naturelle qu'à la prévoyance prescrite par l'occasion. Toutes ces considérations, et probablement surtout la présence et les manœuvres *de ces étrangers perturbateurs*, sur lesquels la police avait ouvert les yeux de l'Assemblée, déterminèrent la municipalité à proclamer la loi martiale sur la place de Grève. Elle s'achemina ensuite, avec une lugubre solennité, vers l'École militaire, où, tandis qu'on battait la générale et qu'on tirait le canon d'alarme, elle fit arborer le *drapeau rouge*. Pendant qu'on déployait aux yeux des révoltés ce signe de la menace, il demeurait suspendu aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville,

d'où il envoyait, parmi les citoyens, la stupeur et l'effroi.

Vers les sept heures et demie du soir, le Champ-de-Mars retentit du bruit des tambours : c'était la municipalité, escortée par trois bataillons, pénétrant dans l'arène par trois points différens, suivis d'artillerie et précédés du terrible drapeau.

Encore ici une nouvelle variante dans ce résumé historique. Est-il vrai que le groupe nombreux de ceux qui étaient appuyés à l'autel, soit demeuré immobile, attendant, pour se séparer, que les trois sommations prescrites par la loi le leur ait intimé? ou a-t-on imaginé après coup, et pour justifier les magistrats, qu'un gros de séditieux, élancés contre eux des talus, les ait assaillis à coups de pierre, de mottes de gazon et d'armes à feu? Ce qui jamais ne fut démenti, c'est qu'au milieu de ce premier tumulte, une balle, passant derrière le maire, alla percer la cuisse d'un dragon de ligne réuni à la garde nationale; ce qui ne fut jamais démenti, c'est que la bagarre, croissant à chaque seconde, il fut matériellement impossible de faire les trois sommations exigées par la loi. L'illustre et malheureux Bailly, que cette lamentable journée semble avoir conduit à l'échafaud, mais qui n'y fut poussé que par le souvenir du Jeu de Paume, premier berceau d'une liberté détestée par nos ennemis; Bailly a donné sur le 17 juillet des éclaircissemens qui ne laissent aucun doute sur l'innocence de la municipalité, sur

la candeur de son premier magistrat, sur l'imprudente opiniâtreté des pétitionnaires groupés au sommet de l'autel, et sur les attaques coupables, violentes, réitérées de ces révoltés nombreux, se ruant avec fureur contre l'autorité. Quant au rôle que joua, dans cette déplorable tragédie, le commandant de la milice, ce fut celui de l'obéissance légale, quoique consciencieuse et raisonnée; et chez un homme tel que La Fayette, cette obéissance est d'un grand poids.

Sa conduite, comme celle de la municipalité, a été blâmée par l'opinion qui, dans sa générosité irréfléchie, est presque toujours pour les vaincus; mais sa conduite, ainsi que celle de la municipalité, était prescrite d'avance par la loi, qui, non seulement permet, mais ordonne de déployer la force des armes contre un attroupement qui, avant, pendant et après les sommations, commet quelques violences. (Art. 7 et 8 de la *loi martiale*, 21 octobre 1789.)

Mais, a-t-on objecté, ceux qui, placés sur les talus, lançaient des pierres, tiraient des coups de pistolet, envoyaient des provocations, étaient seuls coupables et passibles de la sévérité de la loi; quels troubles causaient, quel mal commettaient les paisibles pétitionnaires adossés à l'autel, et qui n'attendaient, pour se retirer, que les trois sommations légales? — On répond que les clameurs et les imprécations qui accompagnaient les violences du premier groupe, n'eurent jamais permis d'entendre

les sommations, quand même ces violences auraient permis de les faire. On répond qu'à la suite de la première sommation, tentée par simulacre, la municipalité et le commandant ne répondirent d'abord qu'en tirant à poudre, ce qui, après avoir étourdi un instant les révoltés, redoubla bientôt leur audace. On répond qu'avertis par cette décharge comminatoire, les pétitionnaires qui s'opiniâtrèrent à demeurer autour de l'autel, centre de la sédition et son mobile apparent, devinrent à leur tour aussi répréhensibles, et durent subir la chance désastreuse de leur imprudence. Comment distinguer, dans une rébellion flagrante, ceux qui la partagent d'avec ceux qui y sont étrangers, quand la communauté de leur réunion suppose et prouve même, pour le moment, la communauté de leurs intérêts? Il est affreux que des imprudens aient péri; mais il est des cas où l'imprudence, qui pourtant n'est qu'un malheur, doit s'expier comme un crime. Dans celui-ci, la loi, dont on peut blâmer la rigueur, était bien connue; elle se montrait dans tout son appareil terrible : pourquoi avoir continué à la braver? fallait-il qu'elle cédât? fallait-il que ses organes devinssent muets, que ses instrumens fussent paralysés? que M. Bailly, que M. de La Fayette se retirassent? Supposez-le, et calculez, si vous l'osez, les conséquences de l'événement. Il est clair qu'enhardi par un succès qui lui eût rallié les indifférens et les timides, le parti républicain aurait poussé sa première victoire; il est clair qu'il

en eût demandé, qu'il en eût obtenu le prix. Or, ce prix était la chute du trône, ou du moins le procès de Louis XVI. Voilà sans doute ce que voulait l'Étranger, dont les républicains n'étaient que les instrumens, dont les jacobins n'étaient que les enfans perdus. Voilà ce que ne pouvaient ni ne devaient vouloir un magistrat légal, un général constitutionnel; voilà ce qu'ils ont repoussé en usant, mais en n'abusant pas d'une loi formidable, que les troubles de 1789 avaient provoquée, et qui, quoique déplorable lors de son application dans la funeste journée du 17 juillet (*), n'a été que trop justifiée par les horreurs de 1793, qu'elle eût prévenues si elle avait subsisté.

N'omettons pas, en finissant le récit de cet événement cruel, la réflexion qu'il fait naître à quiconque suivit la marche de ceux qui ont caractérisé les phases de notre révolution. Elle semblait toucher à son terme, puisque l'Assemblée, occupée à rassembler, dans un ordre systématique, ses lois fondamentales, n'attendait, pour en présenter le code à l'acceptation du roi, que le rapport qui devait déclarer ce prince, sinon étranger à son évasion, du moins irresponsable des suites qu'elle aurait pu avoir. C'était pour la première fois qu'on

(*) Le nombre des victimes, exagéré jusqu'à *quatre cents* par Ferrières, est réduit par Bailly à celui de *dix* à *douze*. Prud'homme et Wéber l'ont porté plus vraisemblablement à *quarante*.

agitait à fond la question de cette sublime fiction politique, l'inviolabilité royale, pivot nécessaire du gouvernement représentatif, dont la responsabilité ministérielle est la garantie obligée; et, dans cette discussion, où Barnave et les Lameth ouvraient des aperçus nouveaux, Duport établissait des principes incontestables, qu'appuyait d'exemples récens le général La Fayette. Ainsi l'on touchait au cœur de l'organisation sociale. La faction de l'Étranger avait besoin qu'elle se terminât sous de funestes auspices et dans des jours d'orage, afin de s'en prévaloir dans la suite contre elle. C'est la pensée de M. de Toulongeon, qui ajoute : « Le caractère de M. de La Fayette le tenait si peu en garde contre les ruses et les menées *étrangères*, et Bailly était si simplement l'homme de la loi, que l'un et l'autre, peut-être, ont été les instrumens de leurs ennemis secrets, qui se ménageaient d'avance contre eux des moyens de vengeance et d'accusation. »

Pendant cette dernière rédaction de l'acte constitutionnel, La Fayette combattit le projet qui interdisait pour trente ans à la nation le droit de modifier ses lois fondamentales; cette faculté que, dans le système admis de la souveraineté nationale, on ne saurait contester au peuple, fut seulement soumise à une organisation légale qui en prévenait l'abus en en réglant l'exercice. (Voyez le titre 7 de la *Constitution de* 1791.)

Tandis que l'Assemblée continuait d'imprimer un mouvement d'unité et d'égalité à tous les res-

sorts du nouvel ordre qu'elle avait créé, ses comités de constitution et de révision achevaient de coordonner les différentes parties de ce magnifique édifice, qui, malgré ses imperfections inévitables, nous assurait à jamais le bienfait d'un gouvernement représentatif. Ce ne sera pas même un hors-d'œuvre de remarquer ici que, malgré la tourmente des factions, malgré l'ambition ou les projets rêveurs des partis, malgré cette brillante période de despotisme et de gloire qui, comme un météore, a illuminé la terre des Français affranchis; il est à remarquer, dis-je, que ce système de représentation publique, qui garantit toutes les libertés, n'a pas cessé un instant d'être l'objet de nos efforts, comme il en sera le terme et la récompense. Je regarde comme une école expérimentale les trente années qui viennent de s'écouler : durant leur cours, quelquefois si lent, quelquefois si précipité, le pouvoir et la liberté ont toujours été en présence; et c'est au spectacle de leur lutte, plus ou moins heureuse, que nous avons commencé notre éducation politique. Elle est loin, sans doute, d'être terminée; mais de 1649, époque du premier réveil de l'Angleterre à l'indépendance, jusqu'à l'adoption régulière de son gouvernement constitutionnel, il s'est écoulé près d'un demi-siècle : nous consommerons moins d'années que nos devanciers, et nous deviendrons plus libres qu'eux. C'est ce que sentirent vivement et, en quelque sorte, ce que prophétisèrent Thouret et La Fayette, le premier en

faisant, au 5 août 1791, la lecture de l'Acte constitutionnel; le second, en proposant de le soumettre à l'acceptation du roi.

« Messieurs, disait Thouret, la nuit dernière était l'anniversaire de l'époque à jamais mémorable où tant d'abus furent renversés; la séance actuelle est l'anniversaire de celle où vous commençâtes à poser les premières bases de l'édifice qui s'achève; c'est à l'expiration juste de la seconde année de votre session que votre comité vient vous présenter le produit de vos travaux (*). Ils sont imparfaits, sans doute, c'est le caractère de toute œuvre humaine; mais aussi son avantage est de recevoir du temps et de l'expérience l'achèvement qui lui manque. La vôtre est confiée à la fidélité du corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les Français. » (**)

La Fayette, à la suite de cette lecture, écoutée dans un silence religieux, s'exprimait ainsi :

« Depuis long-temps, messieurs, les vœux du peuple appellent cet Acte constitutionnel qui, formé d'après la mesure des lumières actuelles, n'admet plus de délais utiles, et que tout nous invite à fixer. C'est lorsque tant de passions combinées s'agitent autour de nous, qu'il convient de proclamer ces

---

(*) Choix de *Rapports et Opinions* prononcés à la Tribune nationale, et recueillis par M. Lallement, tom. v.

(**) *Acte constitutionnel* de 1791.

principes de liberté et d'égalité, au maintien desquels chaque Français a irrévocablement dévoué sa vie et son honneur. L'Assemblée pense aussi, sans doute, qu'il est temps de donner à toutes les autorités constituées le mouvement et l'ensemble; que la nation ait auprès des gouvernemens étrangers un organe constitutionnel, afin de leur demander les nombreuses explications qu'ils nous doivent; que le sommeil des fonctions royales cesse, et que la confiance mutuelle puisse renaître.

« Je ne vous parlerai point de ces devoirs pénibles (*) que la patrie a eu droit d'attendre de moi, parce que tous les genres de dévouement lui sont dus, mais dont il m'est du moins permis de calculer la durée.

« Je propose, messieurs, que le comité de constitution soit chargé de préparer un projet de décret sur les formes d'après lesquelles l'Acte constitutionnel, aussitôt qu'il aura été définitivement décrété, sera présenté, au nom du peuple français, à l'examen *le plus indépendant* et à l'acceptation *la plus libre* du roi. »

L'Assemblée adopta, par acclamation, les propositions du général.

Ce fut aussi lui qui développa la demande d'amnistie contenue dans la lettre par laquelle le roi acceptait la Constitution. « Consentons à *l'oubli du passé,* avait dit ce prince trop indulgent; que

(*) Surveillance du roi et de la famille royale, après le retour de Varennes.

les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes que les événemens de la révolution, soient éteintes dans une réconciliation générale. » La Fayette ajouta : « Je croirais faire tort aux sentimens qui viennent d'associer l'Assemblée au vœu que le roi nous a témoigné, si je ne me bornais, pour la régularité de la délibération, à vous proposer le décret suivant : 1°. Mise en liberté de tout prisonnier ou accusé relativement au départ du roi ; 2°. abolition de toute procédure relative à la révolution ; 3°. suppression des passe-ports et de toute gène dans la liberté d'aller et venir, tant au dedans qu'au dehors du royaume. » L'Assemblée, livrée à cet enthousiasme qui trop souvent l'égara, accueillit ces propositions, dont la seconde au moins parut dangereuse et peut-être immorale, en ce que, parmi les délits attribués à l'opinion, et dont, en aucun cas, les tribunaux ne devraient connaître, il fallait compter les crimes dont l'opinion fut l'occasion ou le prétexte, et qui rentrent dans les catégories judiciaires, réservées à la poursuite des lois. Moins d'indulgence pour des attentats caractérisés eût prévenu leur retour ; et c'est peut-être à l'impunité de la conspiration du 17 juillet, que les massacres de septembre ont dû la leur.

Enfin, le terme de la révolution paraît atteint, et son objet, une Constitution libre, semble avoir rempli tous les vœux. La Fayette, selon la volonté de la loi provoquée par lui-même, remet à la garde nationale le commandement général de ses légions ; désormais il doit passer tour à tour à chacun de

leurs commandans particuliers. Tout, dans la nouvelle organisation, se coordonnait à ce système presque républicain, qui n'assurait le triomphe de l'égalité qu'au préjudice de la liberté. Les représentans du peuple s'étaient déclarés réinéligibles; le monarque changeait son ministère; de nouveaux juges choisis par le peuple, d'autres administrateurs nommés par le roi, allaient imprimer à toute la machine un mouvement nouveau et inconnu. Les hommes et les choses, tout était donc neuf: n'était-il pas à craindre qu'ils restassent long-temps étrangers les uns aux autres, ou qu'ils subissent réciproquement les dangers d'une épreuve mutuelle? Les événemens démontrèrent bientôt que chez un peuple trop civilisé, l'innovation, qui n'a point de racines dans la tradition, ne peut guère résister aux tempêtes. En général, nous avons long-temps raisonné et agi comme une peuplade vierge que les vents aurait portée sur une plage inconnue, et qui, de la même main qui eût ouvert le premier sillon, aurait écrit sa première loi. Telle n'était point la France, où, pour réprimer la corruption qui fermente, il fallait en cimenter la nouveauté qui domine : sa révolution ne pouvait être qu'une réforme.

Le 8 octobre 1791, La Fayette prit congé de la garde nationale par une lettre affectueuse, où il lui retrace ses principes de liberté et d'ordre public. Le même jour, il fit un discours d'adieu à la commune, et quitta bientôt Paris, où il avait constamment joui d'une popularité immense, d'autant

plus remarquable qu'il l'avait sans cesse employée à réprimer les intrigues factieuses et les excès de fureur ou de licence, qui depuis ont eu un si terrible développement.

La Fayette, cheminant vers son pays natal, à cent vingt lieues de Paris, fut partout, sur son passage, comblé d'honneurs volontaires et de marques d'affection; la garde nationale parisienne lui offrit la statue de Washington, et une épée forgée avec un verrou de la Bastille. La commune ordonna qu'il serait frappé une médaille en son honneur.

Lors de l'élection d'un maire, en remplacement de M. Bailly, un grand nombre de citoyens tentèrent de rappeler La Fayette, en le portant au lieu de Pétion, soutenu par les jacobins. Chose singulière et long-temps inexpliquée. Croirait-on que la cour eût employé son influence en faveur du dernier, si l'on n'avait découvert que l'intention du parti qui la dominait était d'aller à la contre-révolution par les instrumens ultra-révolutionnaires? C'est du moins ce qu'avoue Bertrand de Molleville dans des Mémoires qui sont ceux d'un système subversif du régime nouvellement établi. A titre d'exagéré (et à cette époque Pétion semblait l'être), ce candidat convenait à la faction qui se promettait de conduire aux excès sa manie républicaine; mais elle n'ignorait pas qu'on n'eût pas eu aussi bon marché de La Fayette. Les amis de ce dernier se retirèrent donc, et l'avocat de Chartres fut élu.

TROISIÈME ÉPOQUE.

GUERRE DE LA RÉVOLUTION.

Première campagne de la Liberté.

Tout le monde répétait que la révolution était finie ; tout le monde désirait qu'elle le fût, mais personne ne le croyait. Il ne fallait même qu'une pénétration assez commune pour pressentir que le calme du présent recelait un avenir orageux. En effet, que d'élémens hétérogènes l'inexpérience venait de rassembler dans la nouvelle organisation sociale! une autorité législative sans contre-poids et une royauté sans pouvoir; des administrateurs sans antécédens et des juges sans avenir. Autour de cette machine neuve, confiée à des mains novices, s'agitaient, sous la cocarde du civisme, toutes les passions cupides, et derrière elles tous les projets ardens. Ici le regret méditait la conquête, et là l'ambition s'enflammait d'espérances. L'un voyait la contre-révolution se glisser à travers les lacunes constitutionnelles ; l'autre, sous les sables mouvans qui portaient le nouvel édifice politique, préparait ces fusées révolutionnaires qui, comme celles de Congrève, ne s'éteignent que quand l'aliment manque à leur rage. Au milieu de ce désordre réel, masqué par un accord apparent,

un monarque sincère, mais versatile, demandait au ciel le courage, et n'en obtenait que la résignation. Ses amis découragés l'abandonnaient en le plaignant; ses adversaires, car il n'eut jamais d'ennemis; ses adversaires, enhardis, l'attaquaient sans vaillance comme sans danger. Cependant, parmi ces convulsions de la haute politique, de petites intrigues de cour, réfugiées sous des lambris dorés, quoique obscurs, y tendaient leurs toiles d'araignées, bientôt balayées par ces robustes révolutionnaires, qui, pour honorer leur propre courage, les appelaient des conspirations. La vérité est qu'il n'y en avait qu'une, toujours vivace, toujours flagrante, toujours scélérate, armée d'or et de fer, caressant toutes les passions, achetant toutes les consciences, payant tous les crimes. L'antique prospérité de la France alluma jadis sa haine; notre splendeur récente irritait sa fureur. Naguère elle avait souillé de meurtres les premiers jours de notre régénération; maintenant elle jurait que le berceau de la liberté deviendrait son cercueil. Un peuple en révolution est la plus riche des mines à exploiter, et il ne s'agit, pour s'emparer des trésors qu'il renferme, que de mettre aux prises les ouvriers. Après l'essai de 1789, les esprits semblaient paisibles, ils n'étaient qu'endormis; alors on parlait de liberté, et on put la croire conquise; mais l'Étranger, par ses organes impurs, fit retentir les mots dangereux d'indépendance et d'égalité. Alors fut déplacée la question primitive de la révolution.

La Constituante avait renversé le despotisme; la Législative voulut renverser la monarchie, ou plutôt le fils de ce Chatam, qui ne voulait pas que la France tirât un coup de canon sans la permission de la Grande-Bretagne, Pitt voulut que la France retournât au despotisme par l'anarchie. La perspective de Louis XVI à l'échafaud ne le fit pas reculer; et ce *vrai patriote anglais* dit en souriant : Ils auront aussi leur White-Hall. (*)

En planant sur les choses et en les voyant, pour ainsi dire, du sommet, telle semblait être leur situation, que ne démentait pas un examen plus approfondi. Dès l'ouverture de l'Assemblée législative, la mésintelligence s'était établie entre elle et le roi. Fière d'un pouvoir neuf, elle crut le rendre plus imposant, en le rendant plus sensible, et ne fit que le compromettre. Elle se montra exigeante, et peu s'en fallut qu'elle ne devînt ridicule. En ôtant aux relations entre elle et le monarque leurs formes révérencieuses (**), elle ne comprit pas qu'aux yeux de la multitude gouvernée, elle effaçait les caractères du gouvernement; c'est ce que lui fit sentir sur-le-champ cette multitude choquée, laquelle ne

---

(*) Lieu du supplice de Charles Ier.

(**) Elle avait supprimé, dans son Adresse au roi, les qualifications de *Sire* et de *Majesté*, et ordonné que le fauteuil de son président (chef d'une assemblée, l'un des pouvoirs de l'État) fût placé sur la même ligne que celui du prince (l'un des pouvoirs lui-même, et chef de la nation).

vit pourtant, dans cet oubli des convenances, que l'absence du bon goût. Ainsi, chez ce peuple léger mais poli, l'élégance des manières tempère et quelquefois dirige la législation. Celle de notre deuxième Assemblée nationale fut marquée par un faux pas, sa fin devait l'être par une chute.

Elle préludait à ses travaux sous les plus sinistres auspices. Composée en majorité de petits propriétaires et d'avocats, elle montrait dès lors plus de zèle que de prévoyance, et semblait appeler les événemens pour hâter sa maturité. Une effervescence démocratique, transvasée des clubs, la dominait, et nul contre-poids, soit de position, soit d'opinion, soit de caractère, ne pouvait produire sur cette fougue une opposition d'aristocratie; c'est alors que, par l'absence de tout équilibre, se fit sentir celle d'une seconde chambre qui balançât les volontés de la première, et surtout qui tempérât son ardeur; c'est alors que les combinaisons de Necker, de Mounier, de Lally, de Clermont-Tonnerre, ne parurent plus ni coupables, ni insensées, quoiqu'elles eussent été empruntées à l'Angleterre. Toutefois celles que nous devions à l'Amérique étaient debout, malgré leur inaptitude, et c'était cette inaptitude même qui eût fait la gloire du génie, si celui des vrais hommes d'État eût illuminé la nouvelle Assemblée.

Mais, parce qu'elle était pétulante, elle se crut active; comme elle ne put conserver, elle se crut appelée à détruire; et, quand elle se fut convaincue

qu'elle était faible, elle devint violente. En général, ce qui nous a manqué depuis trente ans, c'est la patience, la modération et l'à-propos : nous les avons remplacés par la peur, conseillère des sottises et des crimes. Et quand un homme a paru, qui n'avait pas peur parce qu'il était fort, et qui a substitué le positif de la gloire à l'idéologie de la liberté, nous avons sagement décidé que cet homme n'était pas Français. La seconde Assemblée nationale, dont cet homme ne faisait probablement pas grand cas, rêva en croyant agir, et produisit des actions en faisant beaucoup de mouvemens. Tout rêvait en Europe à cette époque où tout sommeillait : peuples et princes, jacobins et émigrés, généraux et soldats, prêtres et philosophes. Chaque classe, chaque secte, chaque corporation, chaque famille, chaque individu ruminait son projet, bâtissait son plan, chantait son épopée. La Constituante ayant fait trop ou trop peu, il était du bon ton de la dénigrer, et convenu de faire autrement qu'elle. Au milieu de ces prétentions disparates, un effroi réciproque devait alimenter les haines; et la peur, qui avait commencé les fautes de la première révolution, acheva de donner à celle qui se préparait tous les caractères du crime et de l'absurdité. Nous sommes à la veille de ces jours sanglans où des peuplades de maniaques s'arment de couteaux à la voix de l'Étranger; et, après les avoir retournés dans le sein de leurs pères, finissent par s'entr'égorger.

Pourquoi alors les rois, què ne pouvaient at-

teindre la boue jetée à leurs trônes de la tribune des jacobins, rassemblèrent-ils des armées pour s'en venger? pourquoi les nobles, poursuivis pour leurs préjugés, ne s'unirent-ils pas à l'opulente bourgeoisie, enviée pour ses richesses? pourquoi les prêtres de toutes les communions et de toutes les sectes ne s'embrassèrent-ils pas au pied du même autel, menacé par leurs communs ennemis? C'est que, dans notre Europe civilisée, les voix des corporations blessées sont des cris; et que celle de la patrie, timide et sans éclat, ne se fait entendre qu'à un petit nombre de cœurs désintéressés. Ceux-ci gémissaient tout bas; ou si leurs sanglots interrompaient les clameurs de l'égoïsme, chaque parti leur criait : C'est moi qui suis la patrie; combattez pour moi!

Dans cette exaltation de toutes les affections passionnées, dans cet aveuglement de tous les esprits, la raison fut réduite au plus honteux silence. Jamais, disent les annalistes de ces temps déplorables, jamais l'histoire d'aucun temps ne présenta une plus étonnante succession de fautes, de folies et de contradictions; chaque parti, dans son délire, semblait prendre, par choix, les moyens les plus propres à l'écarter de son but. L'Assemblée, pour prévenir les contre-révolutions partielles, proscrivait en masse; le roi choquait, froissait l'opinion, en usant maladroitement de sa prérogative constitutionnelle; la fureur démagogique clouait l'épouvante à la tribune des jacobins; les fanfaronnades de l'aris-

tocratie attiraient à Coblentz toutes les huées de l'Europe.

Cependant, la paix de l'Orient permettait aux puissances de méditer le traité de Padoue, de signer les conclusions de Pilnitz. A cette nouvelle, un long cri s'éleva de la terre des Francs; et, pour cette fois du moins, l'opinion insurgente se déploya en souveraine. A la seule idée des Étrangers apparaissant sur nos frontières (car alors l'imagination la plus timorée ne les voyait pas au-delà), un sentiment d'indignation patriotique fit frémir, fit battre tous les cœurs. Il y eut un mouvement héroïque: ce fut celui où, abjurant toute dissidence, tous les Français, éprouvant une sensation identique, prirent une direction semblable. La France menacée invoquait le secours de ses enfans; ils suspendirent leurs querelles, et accoururent tous.

La Constitution étant à l'essai, le roi tâtait tous les partis, en prenant successivement son ministère dans chacun d'eux. Narbonne venait d'accepter celui de la guerre. Le plus spirituel des historiens de la révolution a esquissé de lui ce portrait, où l'homme du monde laisse apercevoir l'homme d'État. « Le comte de Narbonne, a dit M. de Ségur, avait beaucoup d'activité, d'esprit, d'adresse, de grâce et de courage. Ses opinions et ses sentimens l'attachaient au trône ; sa place l'assurait du côté droit de l'Assemblée; ses liaisons lui donnaient des partisans dans le parti populaire. Négociant avec finesse, soutenant les menaces des démagogues avec fer-

meté, répondant aux interpellations imprévues avec la facilité que donne le sang-froid, et pourvu de l'audace nécessaire pour prendre un parti décisif dans un moment de crise, il était, malgré l'aimable légèreté qu'on lui reprochait, et peut-être par cette légèreté même, bien plus propre que tout autre à se maintenir dans une circonstance si difficile. »

L'émigration redoublait; et, sous le prétexte de faciliter son mouvement déjà si imprudent, et ses projets dès lors mal calculés, la coalition réunissait ses membres, additionnait ses forces et en calculait le résultat; il devenait urgent de lui opposer une armée. Celle de France fut divisée en trois grands corps, assignés topographiquement à chaque point principal des frontières menacées. Luckner, Rochambeau, La Fayette furent nommés par Narbonne pour les commander : Luckner, connu par des succès de partisan dans la guerre de sept ans; Rochambeau, estimé par son expérience militaire, et célèbre dans la guerre d'Amérique par la prise d'York; La Fayette, destiné, par la fortune autant que par ses sentimens, à défendre, dans les deux mondes, la cause de l'indépendance des nations.

Lorsqu'en passant par Paris, il se présenta à l'Assemblée, le président (c'était M. de Vaublanc) lui dit : « Que la nation opposait avec confiance à ses ennemis *la Constitution et La Fayette*. » Arrivé à l'armée, il s'y occupa avec succès de rétablir la discipline en substituant des règlemens sévères à ceux qu'on commençait à ne plus respecter. Il par-

vint à faire regarder la négligence comme signe d'aristocratie, et l'exactitude comme preuve de patriotisme; le premier, il fit succéder à l'ancien luxe des camps français (*) cette simplicité antique qui a tant favorisé leurs triomphes.

Cependant, sur la proposition du roi, l'Assemblée avait déclaré la guerre : la guerre, désirée par les émigrés, qui voyaient dans nos revers, selon eux inévitables, le rétablissement de leur puissance arbitraire; la guerre, souhaitée par les jacobins, qui rêvaient l'expansion ou plutôt les ravages de la leur dans son issue, quelle qu'elle fût; la guerre, qui caressait les chimères des coalisés, auxquels on représentait la France comme un ramas de brigands prêts à se rendre au premier coup de canon; la guerre enfin, soigneusement excitée par le cabinet britannique, qui trouva toujours son repos dans les troubles du continent.

(*) La jeune milice d'aujourd'hui, dont toute la parure est la propreté, croira difficilement que le luxe des anciens camps surpassait celui des salons, et que la tente d'un sous-lieutenant ressemblait à un boudoir. Une housse de soie dessinait, au-dessus d'un lit doré, ses draperies et ses franges. On y voyait une table de nuit, une table à jeu, et surtout une toilette où l'on n'avait pas oublié le miroir. La cuisine n'était pas moins bien meublée, et les intervalles de la salle d'armes à l'exercice étaient remplis par le maître de danse. Cependant ces *damerets* faisaient des cartouches avec des billets doux; et, après avoir salué galamment l'*ennemi*, ils l'exterminaient comme aujourd'hui. C'étaient des Français.

Les constitutionnels seuls ne la voulaient pas; mais aussitôt qu'elle fut promulguée, ils cessèrent de la redouter. Leur patriotisme, exalté avec les circonstances, ne s'inquiéta plus qu'elle devînt générale, ni qu'un repos de trente années nous rendît inhabiles à la bien commencer. Ils ne se dissimulèrent pas que les armées, évaluées par les ministres à deux cent mille hommes, n'en comptaient pas cent vingt mille effectifs; ils ne pouvaient se faire illusion sur les forces de l'Autriche et de la Prusse, lesquelles, réunies, offraient l'imposante masse de trois cent mille combattans. Outre que ces soldats étaient, depuis Frédéric et Laudon, le modèle des armées, il était à craindre que leur exemple ne décidât l'Europe. Déjà la Suède s'était déclarée; la Russie, terminant avec avantage sa guerre de Turquie, pouvait joindre à ceux des autres alliés son contingent depuis long-temps promis; celui des rois Bourbons et des princes leurs parens était assuré. C'était pourtant contre de telles forces et avec si peu de ressources que les constitutionnels voyaient sans peur cet appel aux combats. Tous ceux qui savaient réfléchir pouvaient craindre; mais ceux qui ne faisaient que sentir, ne redoutaient rien. On opposa à l'Europe armée l'enthousiasme de la France : cet enthousiasme dut armer un million d'hommes, et il l'arma.

Un plan d'envahissement des Pays-Bas avait été conçu : on le confia aux maréchaux Luckner et Rochambeau; La Fayette devait en commencer l'exé-

cution avec cinquante mille hommes. On se croyait sûr d'une insurrection en Belgique, correspondante à nos premiers efforts. Rochambeau devait les appuyer par une seconde armée; une troisième marcherait sur Mayence, qui ne résisterait pas à l'impétuosité française, secondée par des intelligences habilement ménagées. Dumouriez, que les soins de la politique ne détournait pas des opérations de la guerre, changea ce plan. Biron, qui avait plus de bravoure et d'esprit que de talent militaire, obtint le commandement d'un corps détaché de l'armée de Rochambeau; il reçut l'ordre d'attaquer Mons, tandis que Théobald Dillon ferait une diversion du côté de Tournai; mais l'attaque sur Mons ne produisit qu'une déroute ridicule et la perte de beaucoup d'équipages. Ce revers paraît avoir eu pour cause, outre les tâtonnemens d'un début, l'inhabitude du soldat et le défaut d'ensemble, soit dans le commandement, soit dans l'obéissance; les manœuvres coupables de quelques malintentionnés qui crièrent à la trahison, assurèrent qu'on était coupé, et n'eurent pas de peine à communiquer aux soldats défians, encore plus qu'inaguerris, une terreur panique. Concurrence bien remarquable! Dans la fausse attaque sur Tournai, les mêmes causes produisirent les mêmes résultats. Le général Dillon, sorti de Lille avec dix escadrons, commença sa retraite, bientôt interrompue par un désordre complet et une déroute totale. Avant même que la ligne fût formée, des cris de trahison

se firent entendre. Des troupes ennemies parurent sur le flanc gauche; et, d'après le rapport même du général ennemi, « avant que l'infanterie *ait pu faire une seule décharge*, avant que la cavalerie *ait été assez avancée pour pouvoir l'atteindre* (*), » l'armée française prit la fuite : tout fut également perdu, et le désordre, porté par les fuyards dans Lille, y mit tout dans le plus grand danger. Dillon y fut massacré par ce même régiment de la reine qui avait commencé la déroute; et le lieutenant-colonel Berthois éprouva le même sort, auquel venait d'échapper Rochambeau, rentré à Valenciennes.

D'où venait ce concert de défections, arrivées dans le même temps, opérées dans le même but par des troupes de même arme, avec les mêmes cris? était-il dû aux manœuvres de l'Étranger, aux virulentes déclamations des Jacobins, ou seulement aux intrigues de Dumouriez, qui, projetant déjà de quitter le ministère, voulait rendre sa présence nécessaire à l'armée, où il projetait de remplacer La Fayette?

Ce général avait reçu l'ordre de se rendre, avec dix mille hommes, à Givet, pour attaquer Namur. Notez que cet ordre de former un corps d'armée et un train d'artillerie, lui arriva le 24 au soir, pour être exécuté le 30. Prêt en vingt-quatre heures, il fit en cinq jours une route de cinquante-six lieues; pourtant on ne lui avait donné ni tentes, ni moyens

---

(*) *Histoire de France*, de M. de Toulongeon.

de transports, ni vivres, ni fourrages. Remarquez encore que ses instructions, avant de lui être parvenues, faisaient le sujet de la controverse des cafés de Paris, où l'on voulait faire retomber sur lui le blâme d'une expédition annoncée comme désastreuse. Malgré tant d'obstacles, étant arrivé au jour fixé, il ne trouva aucunes mesures prises pour exécuter son attaque. Il apprit à Givet la déroute de Mons, et reçut du ministre l'ordre de ne pas continuer une opération dont la principale partie venait d'échouer. Un corps de trois mille hommes, sous les ordres de Gouvion, fut attaqué près de Bouvines par les Autrichiens; se défendit courageusement, et se retira sous le canon de Philippeville sans être entamé. Ce fut dans ce moment que Rochambeau, fatigué par les intrigues qui le poursuivaient, quitta le commandement, et que Dumouriez, après avoir fait renvoyer trois de ses collègues et composé un ministère à sa dévotion, se fit employer comme lieutenant-général sous les ordres de Luckner, qui entra dans les Pays-Bas. L'avant-garde de La Fayette était placée à Grisvelle, en avant de Maubeuge. Les troupes de son camp retranché devaient se porter sur le flanc droit de l'ennemi; mais les ordres furent lentement exécutés, et les colonnes n'arrivèrent que lorsque les Autrichiens se retiraient sur Mons. Le corps de La Fayette dut faire sa retraite sur Maubeuge. Gouvion, qui le premier avait prouvé que l'ardeur française pouvait résister à la discipline allemande,

et savait au besoin déconcerter son flegme; Gouvion fut tué dans cette affaire. La Fayette prit ensuite position à Bavay, et Luckner entra dans Courtrai, que nous évacuâmes bientôt, en laissant derrière des traces désastreuses de notre passage par l'incendie des faubourgs : acte criminel autant qu'inutile, dont l'adjudant-général Jarry, officier de mérite, ne fut que l'aveugle instrument, et qu'il faut attribuer à ceux qui voulaient tourner contre la France l'enthousiasme guerrier que lui inspiraient les dangers de la liberté.

Néanmoins, si l'on en croyait les constitutionnels et La Fayette leur chef, des ennemis de la patrie, ce n'étaient pas les coalisés qui étaient le plus à craindre. Ils avaient dans les Jacobins des alliés bien plus dangereux; c'étaient ceux-là surtout qu'il fallait combattre; et pour les attaquer avec succès, c'était à Paris même qu'il était besoin de transporter la campagne. Là, rue Saint-Honoré, dans leur club central, vivait une conspiration permanente, alimentée par des myriades de sociétés fraternelles. Toutes, depuis la guerre, avaient vu s'accroître, non comme auparavant leur influence politique, mais leur prépondérance avouée et vantée. Vainement le schisme des Cordeliers et l'hérésie des Feuillans, l'un par son exagération excessive, l'autre par ce qu'on nommait son *modérantisme*, avaient essayé de lutter contre la société-mère ; celle-ci, par l'activité, par l'universalité de sa correspondance et de ses affiliations, conservait

une autorité, une prééminence qui, après avoir balancé les pouvoirs constitutionnels, avait fini par en rompre l'équilibre. Entrait-on dans l'enceinte de leurs assemblées, dont le local agrandi annonçait l'extension de leur puissance, on demeurait saisi par l'aspect qui s'offrait aux regards. La nef de la vieille et sombre église des Jacobins avait été transformée en un vaste cirque, dont les gradins circulaires s'élevaient en amphithéâtre jusqu'au cintre de la voûte. Des ornemens de l'église, une haute pyramide de marbre noir avait seule été conservée; transportée à l'un des côtés, elle servait d'appui au bureau des officiers. Là, sur une estrade élevée, siégeaient le président et les secrétaires, ayant derrière eux les bustes de Mirabeau et de Marat, et vis-à-vis la tribune, prodigieusement exhaussée. De là tonnait la voix des orateurs, reproduite bientôt par dix mille tribunes fraternelles, dont l'Europe épouvantée redisait et grossissait les terribles accens. En pénétrant dans cette enceinte imposante, eût dit un observateur de ces scènes extraordinaires, l'âme ne pouvait se défendre d'un sentiment d'effroi et d'admiration. A l'aspect de ces voûtes, dont quelques lampes rendaient, pour ainsi dire, les ténèbres visibles; au spectacle de trois mille spectateurs attentifs à la déclamation sévère et lugubre d'un Billaud-Varennes, qui proclamait la terreur; d'un Collot, insultant aux rois; d'un Danton, qui semblait, à lui seul, toute une révolution; d'un Robespierre, qui en demandait le prix

pour ses vertus; l'imagination se retraçait, frémissante, ces antres redoutés que la poésie consacra aux divinités infernales. Tout, à cette époque sinistre, et qui en présageait une sanglante, tout déployait un caractère excessif. L'héroïsme fut gigantesque, le stoïcisme théâtral; la cruauté devint flegmatique, et le dévouement sans enthousiasme. Je ne sais quels sentimens imitatifs et disproportionnés réveillaient les souvenirs de Sparte et de Rome, et faisaient oublier qu'on fût Français; il semblait qu'on jouât la tragédie, et bientôt les tréteaux révolutionnaires s'affaissant dans la boue, cette tragédie dégénéra en mélodrame.

La Fayette saisit ces circonstances pour reparaître et pour essayer son ancienne popularité; l'occasion semblait propice. Les armées n'avaient recueilli que des cyprès, parce que l'agitation, qui des Jacobins passait dans le conseil, avait déjà gagné l'administration des camps. Les factions marchandaient les partis, parce que les partis faisaient les ministres, et que les ministres ne le devenaient que pour mener les généraux. Un officier de renom, l'ancien major de la garde nationale, Gouvion, ce second La Fayette, venait d'être victime de ces dissensions. C'était le moment, pour le premier, d'attaquer les Jacobins; et c'était une bonne fortune pour son courage de les attaquer nominativement. Ceux qui jugent des actions par leur issue, ont qualifié de téméraire celle de La Fayette; car ils ont cru n'y découvrir nulle proportion entre l'objet

et les moyens. Ce sont des politiques qui font peu de cas de la bonne foi, et qui n'auraient pas voulu que la vertu isolée, et conséquemment inutile, selon eux, se commît avec les crimes audacieux et coalisés; mais quand La Fayette osa seul, et le premier, opposer à ces crimes effrontés la sainteté des sermens, pouvait-il soupçonner qu'il serait abandonné par ceux mêmes en faveur desquels il les réclamait?

Voici sa lettre à l'Assemblée, monument qui caractérise l'homme et l'époque, et qui, après s'être montré comme l'avant-scène du 20 juin, semble en avoir décidé les conséquences. Ainsi, par la singularité de sa position, l'homme le plus consciencieusement constitutionnel devint le véhicule du premier choc positif qui ait ébranlé la constitution, et l'occasion prochaine du tremblement populaire qui la renversa.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Messieurs,

« Au moment, trop différé peut-être, où j'allais appeler votre attention sur de grands intérêts publics, et désigner, parmi nos dangers, la conduite d'un ministère que ma correspondance accusait depuis long-temps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé sous ses propres intrigues; car sans doute ce n'est pas en sacrifiant trois collègues, asservis par leur insignifiance à son

pouvoir, que le moins excusable, que le plus noté de ces ministres (*), aura cimenté dans le conseil du roi son équivoque et scandaleuse existence. (**)

« Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche du gouvernement soit délivrée d'une funeste in-

---

(*) Dumouriez, qui avait fait renvoyer Roland, Clavière et Servan, après une querelle scandaleuse sur l'emploi secret de 6,000,000, venait aussi de recevoir son congé.

(**) Dumouriez était le commencement d'un grand homme : ardent à concevoir, prompt à entreprendre, rapide dans l'exécution, il savait tout voir à une certaine distance; mais ne savait pas prévoir. Il est des hommes qui ne peuvent être les premiers qu'autant qu'ils ont des seconds. Né roi, Dumouriez aurait été suppléé par des ministres qui eussent fait ce qu'il eût oublié. Il avait plutôt des éclairs de génie, qu'un talent mûri et achevé. Trop prompt pour tout voir, et surtout pour voir tout bien, les seuls avantages d'un plan lui sautaient aux yeux : il dédaignait ou n'apercevait pas les inconvéniens. Confiant dans ses ressources, il changeait un plan militaire ou un plan politique, toujours se croyant sûr de maîtriser les difficultés. En six mois, il fut homme à projets, ministre, royaliste, constitutionnel, girondin, jacobin, républicain, général, vainqueur, conquérant, fugitif et proscrit, sans trop se souvenir du rôle de la veille, ni s'occuper beaucoup du rôle du lendemain. En ne lui donnant pas le même rôle à jouer long-temps, la nature et la fortune l'avaient mis à sa place. Il se la marqua parmi les généraux du premier ordre, par sa campagne de l'Argonne, dans laquelle, au milieu d'une combinaison de la plus haute portée, il eut le naïf héroïsme d'avouer une faute. Je ne sais si ce dernier trait ne doit pas lui valoir les titres de grand homme au complet. (M de Toulongeon, et l'auteur de ces *Mémoires*.)

fluence. La chose publique est en péril; le sort de la France repose principalement sur ses représentans. La nation attend d'eux son salut; mais, en se donnant une Constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

« Persuadés, messieurs, qu'ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute Assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis; c'est à vous-mêmes que je dois dénoncer les efforts trop puissans que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

« Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen : ni les égaremens momentanés de l'opinion; car, que sont des opinions qui s'écartent des principes? ni mon respect pour les représentans du peuple; car je respecte encore plus le peuple dont la Constitution est la volonté suprême; ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée; car je veux la conserver comme je l'ai obtenue, par un inflexible amour pour la liberté.

« Vos circonstances sont difficiles; la France est menacée au dehors et agitée au dedans. Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale, et se déclarent les ennemies de la France; des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir, et nous fatiguent encore de leur insolente malveillance.

« Vous devez, messieurs, les réprimer; mais vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes.

« Vous le voulez sans doute ; mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein et autour de vous.

« Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et pour éviter les dénominations vagues, que *la faction jacobite* a causé tous les désordres ? c'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français, dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses représentans et ses mandataires.

« C'est là que, dans les séances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction, patriotisme : là, les assassins de Desilles trouvent des triomphes (*), les crimes de Jourdan des panégyristes (**); là, le récit de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz (***), vient encore d'exci-

(*) Quarante soldats du régiment suisse de Châteauvieux, condamnés aux galères pour révolte à main armée, dans laquelle avait péri Desilles, à la bouche d'un canon dont il voulait prévenir la détonnation, furent mis en liberté par décret, et portés en triomphe par les Jacobins.

(**) Chef des assassins de la glacière d'Avignon, et surnommé *Coupe-Tête*.

(***) A Étampes, le maire Simonneau, voulant faire exé-

ter d'infernales acclamations. Croira-t-on échapper à ces reproches, en se targuant d'un manifeste où ces sectaires sont nommés? Sont-ils devenus sacrés, parce que Léopold a prononcé leur nom? Et parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique? Qu'importent à ce devoir et les projets des étrangers, et leur connivence avec des contre-révolutionnaires, et leur influence sur des amis tièdes de la liberté? C'est moi qui vous dénonce cette secte: moi, qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindraient de me suspecter: « Approchez dans ce moment de crise où le carac- « tère de chacun va être connu, et voyons qui de « nous, plus inflexible dans ses principes, plus opi- « niâtre dans sa résistance, bravera mieux ces ob- « stacles et ces dangers, que des traîtres dissimu- « lent à leur patrie, et que les vrais citoyens savent « calculer et affronter pour elle. »

« Et comment tarderai-je plus long-temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple? Lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles, et lorsque le dévouement sec-

---

cuter la loi sur la libre circulation des blés, fut assassiné dans une émeute. Les constitutionnels lui décernèrent une fête funèbre : il fut honni aux Jacobins.

taire tient lieu des vertus privées et publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement?

« C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée peut-être à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère, digne produit de son club; cette correspondance dont tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignemens trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires; où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

« Quelle remarquable conformité de langage, messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue, et ceux qui usurpent le nom de patriotes! Tous veulent renverser nos lois, se réjouissent des désordres, s'élèvent contre les autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance, et tantôt le découragement.

« Quant à moi, messieurs, qui épousai la cause américaine, au moment même où ses ambassadeurs me déclarèrent qu'elle était perdue; qui dès lors me dévouai à une persévérante défense de

la liberté et de la souveraineté des peuples ; qui, dès le 11 juillet 1789, en présentant à ma patrie une déclaration des droits, osai lui dire : « Pour « qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle veuille « l'être ; » je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, et d'horreur pour les traîtres qui voudraient la souiller ; je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut et doit résister à la coalition des rois qu'on a armés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentimens timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques et militaires, je les retrouve ici.

« Ici, les principes de liberté et d'égalité sont chéris, les lois respectées, la propriété sacrée ; ici, l'on ne connaît ni les calomnies, ni les factions ; et, lorsque je songe que la France a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande à quel degré d'avilissement serait donc réduit un peuple immense, plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage des combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté, et de mettre en négociation la déclaration des droits, ait pu paraître une des possibilités de l'avenir, qui s'avance avec rapidité sur nous ! Mais pour que nous, soldats de la liberté,

combattions avec efficacité, ou mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires; que les approvisionnemens se multiplient et facilitent nos mouvemens ; que le bien-être des troupes, leurs fournitures, leur payement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs ou à de prétendues épargnes qui tournent en sens inverse à leur but.

« Il faut surtout que les citoyens ralliés autour de la constitution, soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse, qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu : c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime. Assurés qu'aucune conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur ; qu'aucune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force et sa gloire aux bases sacrées de la liberté et de l'égalité, faites que la justice criminelle reprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, que l'égalité religieuse jouissent de l'entière application des vrais principes.

« Que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la Constitution : qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale : qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucunes factions; et que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

« Enfin, que le régime des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi; leurs usurpations, à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté; leurs fureurs délirantes, au courage calme et constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend; enfin, leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infâme spéculation.

« Telles sont, messieurs, les représentations et les pétitions que soumet à l'Assemblée nationale, comme il les a soumises au roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la liberté; que les diverses factions haïraient moins, s'il ne s'était élevé au-dessus d'elles par son désintéressement; auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'Assemblée nationale, à la confiance dont il importe qu'elle soit environnée, et que lui-même, enfin, ne pouvait mieux lui témoigner la sienne, qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

« Messieurs, j'ai obéi à ma conscience et à mes sermens : je le devais à la patrie, au roi, et surtout à moi-même, à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, et qui aime à penser que l'Assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dé-

vouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnaissance personnelle, et de mon respect pour elle. »

LA FAYETTE.

16 juin 1782.

Si les bornes de l'intuition humaine nous forcent à juger des actes de nos semblables, moins par ce qu'ils sont en eux-mêmes, que par les rapports qu'ils ont avec nous, il faut avouer que celui-ci, que la force des choses plaçait au centre de tous les intérêts, a dû être apprécié bien diversement. D'abord, tout le monde a été d'accord que cette lettre était une véritable action; et depuis, on ne l'a pas moins été que cette action était la plus mémorable de la vie politique de La Fayette. Au moment qu'elle fut écrite, elle compromit toutes les existences. Dès les premiers pas de la Législative, à peine rassurées par une constitution neuve et inéprouvée, elles avaient été attaquées imprudemment, et bientôt menacées par deux factions réciproquement enhardies. Aujourd'hui, par la démarche du chef du seul parti qui ne fût pas factieux, la question, réduite à son expression la moins compliquée, allait recevoir des événemens, quels qu'ils fussent, sa solution irrévocable. La constitution, la monarchie, la royauté, le roi même, tout devait périr ou être sauvé; et la France pouvait répéter le monologue d'Hamlet: « *Être, ou n'être pas*, voilà ce dont il s'agit. »

A l'apparition de cette lettre, le parti de l'émi-

gration dit : « Il nous méprise ; donc le roi est pour lui, donc les constitutionnels vont triompher. » Les Jacobins dirent : « Il nous menace ; donc il est avec le roi, donc les modérés vont triompher. » Les constitutionnels dirent : « Il nous soutient ; donc le roi et lui s'entendent, donc la constitution va triompher. » Notez que ce triomphe de la constitution sur lequel tout le monde s'expliquait très haut, supposait une pensée qu'on se confiait tout bas. On imaginait, on était persuadé que ce concert de sentimens annonçait un concert d'action ; on imaginait, on était persuadé que ce double accord de l'apparence avec la réalité, allait se manifester par un fait. Or, quel était ce fait solennel qu'invoquait la France, parce qu'elle y voyait, par la garantie de son régime nouveau, la proscription irrévocable de son régime ancien? Quel était ce fait qui, fondant à-jamais notre constitution libre, sur l'anéantissement des deux factions puissantes et turbulentes qui l'attaquaient, assurait à la patrie une tranquillité glorieuse, aux générations prochaines un héritage d'honneur et de bonheur? Ce fait était et ne pouvait être que dans la force matérielle qui rendit sensible, imposante, formidable, la force morale dont La Fayette paraissait investi. Cette dernière, qui n'a, qui ne peut avoir de point d'appui que dans les classes moyennes de la société, les seules éclairées selon les idées raisonnables et les intérêts généraux, ne pouvait vaincre, et la classe supérieure qui en est l'écume dorée, et la classe infime qui

en est la boue fermentante, qu'en appelant à elle cette force physique dont l'emploi devient légitime, quand il est prescrit par la justice. En dernière analyse, c'était de la réunion de la justice et de la force que la France attendait son salut; et elle voyait avec transport cette réunion dans des mains pures, incapables d'en abuser, dans les mains vénérées de La Fayette.

La discussion appuyait cette première sensation de l'opinion; l'autorité de l'exemple repoussait, pulvérisait les objections nées du raisonnement. On convenait universellement qu'un général qui donne des conseils, dicte des volontés; et ceux mêmes pour qui les principes ne sont rien, eussent embarrassé ceux pour qui les principes sont tout, si ces derniers n'avaient trouvé, dans la situation extraordinaire des choses, la justification, ou au moins l'excuse d'une démarche extraordinaire. Ils espéraient bien d'ailleurs, que dis-je, ils étaient certains que cette justification, timidement soutenue par des raisonnemens hasardés, allait bientôt sortir foudroyante et sans réplique d'un événement victorieux. C'est dans le noble caractère du général, dans ses opinions généreuses, dans sa conduite invariablement magnanime; c'était aussi dans ses héroïques dangers qu'ils plaçaient leurs espérances et leur sécurité. Ils se disaient : « Quand Monck voulut rétablir son roi, lorsque Condé attaqua le sien, l'opinion marchait devant eux, et leur armée derrière : celle de La Fayette, appuyée sur ses armes,

n'attend donc, pour les charger, qu'un signal de son chef; et ce chef lui-même n'attend qu'un ordre de l'Assemblée, qu'un signe du roi. Si ce signe n'était pas fait, si cet ordre n'était pas donné, l'échafaud du libérateur est dressé : les Jacobins et les émigrés y ont mis la main; la France laissera-t-elle tuer celui qui vient pour la délivrer de leur double faction? »

Oui, la France qui, sans autre émotion que celle de la stupeur, a vu depuis égorger Bailly, Malesherbes, Vergniaud; la France, qui ne s'est pas renversée sur ses fondemens, lorsqu'ils tremblèrent sous le poids des victimes de septembre; la France qui, au mépris de la raison, de la justice, de l'humanité, de la constitution jurée par elle, a souffert que Louis XVI (je ne dis pas *roi*, je ne dis pas *vertueux*, mais *innocent*) montât à l'échafaud; la France venait, sans remuer, dresser celui de La Fayette. Peut-être un peu d'inactive pitié, peut-être quelques vœux impuissans accompagneraient, au moment suprême, l'apôtre, le fondateur, le martyr de la liberté; mais des efforts, mais des tentatives pour l'arracher au supplice! aucuns. En feront-ils, dans la crise actuelle, pour se soustraire aux menaces de l'aristocratie, au joug sanglant des démagogues? Ce qu'ils n'osent pas pour eux-mêmes, l'essaieront-ils pour celui qui leur devient étranger, s'il ne réussit pas?

Et voilà la triste, mais salutaire réflexion que devait faire La Fayette, en prenant, contre les deux

factions, une plume menaçante. Revenues du premier étourdissement qu'elle leur avait causé, chacune consulta ses ressources, fit la revue de ses forces. Celles des Jacobins eussent peut-être été médiocres, si l'audace qui les leur exagérait, ne les grossissait aussi aux yeux de leurs ennemis. Quels auxiliaires, d'ailleurs, dans les fautes énormes de la cour, dans les maladresses du parti aristocratique, et dans l'équivoque position où sa confiance prématurée venait de placer La Fayette! Il était horrible pour lui, sans doute, d'être accusé de complicité dans la contre-révolution qu'il voulait empêcher; mais le seul moyen de ne pas en paraître coupable, était d'être en état de la faire. C'est ce que promettait sa lettre: c'est à quoi s'engagèrent soixante-quinze départemens qui la consentirent; mais c'est ce que ne voulurent, ni la reine qui dédaigna des secours offerts par une telle main; ni l'armée qui eût cru, en les prodiguant au trône, dont elle se défiait, les prostituer à l'aristocratie. La Fayette demeura seul au milieu d'un groupe d'amis attiédis par une démarche inconsidérée. Ils furent convaincus, mais trop tard, que l'obstacle le plus invincible dans les conjurations, est la vertu qui les défend. Tant de roideur, tant d'inflexibilité escortent la loyauté, que, sans cesser d'être, elle ne peut se prêter aux complaisances exigées par les partis, aux calculs, aux combinaisons nécessaires à leur triomphe. Avec moins d'élévation dans l'âme, avec moins de dignité dans les sentimens, le succès de La Fayette

n'eût pas été impossible. Dumouriez, à sa place, n'eût probablement pas échoué; et il est certain que Bonaparte aurait réussi. Je n'en conclurai rien contre leur moralité; mais en matière de révolution, c'est un instrument bien mou, bien faiblement trempé, contre les vices bruts qu'elle prétend réduire. Moins vertueux, La Fayette eût été plus adroit. (*)

Toute la terre a connu les conséquences de sa lettre; toute la civilisation, qui en avait admiré le courage, resta long-temps épouvantée de ses résultats. Le premier, celui qui en prépara de décisifs, fut la désorganisation de la garde nationale. Dans sa constitution première et complète, il avait été réglé que tout citoyen, pour être admis au service militaire, devait être muni d'un armement, habillement et équipement complets. Cette mesure avait exempté toutè cette portion des habitans d'une immense capitale, qui, par leur travail nécessaire, ou par la modicité de leur gain journalier, ne pouvaient remplir la condition prescrite. Elle avait, par conséquent, éloigné cette partie d'une grande population qui n'y compte que par le nombre, souvent composée d'hommes étrangers à la cité, ap-

(*) Ce qu'il a répété au 20 mars 1815, comme nous le verrons ci-après. A cette époque il acheva de perdre la monarchie de Napoléon par respect pour les principes; comme, par la même délicatesse constitutionnelle, il avait achevé, au 16 juin, de précipiter la monarchie de Louis XVI.

pelés par le désir vague d'une fortune meilleure ; ceux aussi qui, n'ayant ni propriété, ni occupation assurée, ni salaire fixe, désirent naturellement un changement qui toujours est pour eux une chance ouverte, puisque n'ayant rien à perdre, ils y trouvent l'espoir de gagner. Ainsi, dans Rome républicaine, les prolétaires étaient dispensés des appels du Champ-de-Mars. Pour qu'un peuple soit libre au dedans, il faut qu'il soit toujours maître de cette partie de la population pour qui la tranquillité publique est un avenir sans espérances, et qui la livre au premier qui lui en offre. Un décret rendu le 18 juin, par l'influence de la faction anarchique, rappela tous les habitans au service personnel. « Ce décret, dit M. de Toulongeon, qui semblait troubler seulement le repos des riches accoutumés à se faire remplacer, dans le fait ralliait tous ceux que la loi jusqu'ici avait tenus éloignés. Dès lors, il ne fut plus question d'équipemens et d'habits militaires ; les piques prirent rang avec les baïonnettes ; tout homme qui se présenta fut admis au service de la garde nationale. » On avait calculé avec justesse que cette organisation nouvelle suffisait pour désorganiser l'ancienne. Auparavant, les mêmes hommes, dans les mêmes sections, se connaissaient entre eux, accoutumés dès long-temps à faire le service ensemble. Dans les crises politiques, où tout dépend de l'opinion, se connaître et compter les uns sur les autres, est surtout la force des milices bourgeoises, souvent exposées, comme il arriva bientôt,

à ne pas savoir de quel côté était leur parti et leur ennemi. On craignait l'ancienne influence de La Fayette sur la garde nationale parisienne, dont il était le fondateur; on se hâta de prendre des moyens de la rendre nulle. Enfin, on compléta la désorganisation, en convoquant l'assemblée des sections, pour réduire à quarante-huit les bataillons qui étaient au nombre de soixante : ce qui nécessita un mélange dont les factieux profitèrent pour amener la confusion.

« Cependant, remarquent les historiens de cette époque, les généraux employaient tous leurs soins pour réorganiser leurs armées, que l'indiscipline, que tous les moyens de séduction et les dernières déroutes avaient mises dans un véritable état de dissolution. » Les plaintes des chefs contre le ministre Dumouriez avaient été éloignées par des intrigues de cour, ou étouffées par les clameurs des partis. Et, ce qui ajoute un trait au caractère de ce demi-grand homme, c'est qu'en réponse aux dénonciations qui pleuvaient sur lui, il envoya une chanson, dont l'air seul, disait-il, devait faire déserter les soldats autrichiens.

Quelle était, dans une telle occurrence, l'attitude de l'assemblée? Encore frappés de la lettre de La Fayette, et plus encore des ressources que supposait le courage qui l'avait dictée, elle éprouvait l'inquiétude et même l'anxiété de l'attente. Chaque parti méditait ses mesures, chaque faction cherchait à pénétrer celles de son ennemi. Ce que l'on

commençait à appeler *la Montagne*, et ce qu'on nomma quelque temps après *la Gironde*, paraissaient encore réunis, et ne disputer que de popularité dans les séances des Jacobins. Dans celles de l'Assemblée, les constitutionnels luttaient avec des efforts trop continuels pour pouvoir être prolongés. Dumas, Ramond, Vaublanc, Jaucourt, devaient être bientôt forcés à la retraite, « pour éviter, disaient-ils, la complicité. »

« Entre ces deux partis, dit M. de Toulongeon, ceux qui se nommaient eux-mêmes *les Indépendans*, tenaient la balance, votans alternativement, et selon leur opinion du moment, avec l'un ou l'autre côté. » Celui de la cour, continuant ses relations avec tous, se flattait de les *déjouer* (*), et était joué et desservi par les uns, servi avec hésitation par les autres. Et dans cette complication de manœuvres secrètes, de négociations sans confiance, de demi-mesures et de demi-moyens, la nation incertaine, embarrassée, inquiète, attendait les événemens pour se décider.

Ce fut alors qu'éclata l'insurrection du 20 juin. Son historique, qui d'ailleurs est partout, ne se rattache à ces Mémoires que par sa liaison avec la lettre de La Fayette. Les Jacobins qui *arrangèrent* ce mouvement, pensèrent qu'il suffisait pour ré-

---

(*) Néologisme révolutionnaire que l'analogie ne saurait justifier, mais auquel l'usage a donné des lettres de naturalisation.

pondre à cette lettre. En effet, la violation manifeste et expresse de la constitution, les outrages calculés faits au premier pouvoir, la complicité évidente de l'autorité inférieure, étaient comme autant de défis adressés à l'auteur de la lettre du 16 juin. Il y riposta en général de la constitution. Quand l'événement du 20 lui parvint, son armée était campée sous Bavay, occupant un poste destiné à tenir en échec une partie des troupes ennemies, et, par cette diversion, les empêcher de gêner les mouvemens offensifs de l'armée de Luckner. Ces scènes insurrectionnelles, qui sans prouver encore la puissance des Jacobins, prouvaient au moins leur insolence, provoquaient de La Fayette une démarche éclatante. Peut-être même, indépendamment de sa religion politique offensée, l'homme se sentit bravé; et dans cette position, où le sentiment bien éprouvé est mal défini, le devoir ne semble pas un instant équivoque. Le général prit deux jours pour assurer la position de son armée pendant son absence, et partit pour Paris. En passant à Soissons, dit un narrateur bien informé, il vit les corps administratifs, qui louèrent son dévouement, lui en prédirent l'inutilité, et l'avertirent de ses périls. Il arriva seul le 28, descendit chez La Rochefoucault (*), président du départe-

(*) Assassiné à Gisors, à la suite des massacres de septembre, par quelques émissaires de la commune de Paris. Il expira à quelques pas de madame d'Anville, sa mère, et de deux amis prêts à être immolés comme lui.

ment, concerta quelques mesures, et alla se présenter à la barre. « Il commença, disent les journaux du temps, par rassurer sur l'état de l'armée, soutint l'authenticité de sa lettre du 16, qu'on feignait de suspecter, et prenant son texte des événemens du 20, conjura l'Assemblée d'ordonner la poursuite judiciaire des attentats commis dans cette journée, dont il désigna pour auteurs les Jacobins. Son discours, accueilli d'abord par des applaudissemens en apparence unanimes, fut attaqué par Guadet qui, dans un discours artificieux et adroit, lui reprocha son absence de l'armée, l'inconvenance de ses conseils au corps législatif, et finit par demander que le président l'interrogeât si ou non il avait un congé pour quitter son poste. » Cette formalité, qui ne tenait en rien au fond de la question (la lettre du 16 juin, précurseur des événemens du 20, provocateurs eux-mêmes de la démarche d'aujourd'hui), était nécessaire pour rassurer le parti, et montrer que La Fayette n'imposait pas. Seulement, il est remarquable qu'elle ait paru exigée en faveur de la faction dominante par un homme que bientôt elle devait sacrifier. Mais c'est qu'alors encore, les deux sections de *la Jacobinière* se trompaient mutuellement; toutes deux mutuellement aussi se servaient d'instrumens pour assaillir une proie commune. Une fois tombée, et le 20 juin n'était que la répétition d'une attaque plus sérieuse et plus décisive, les plus audacieux s'en emparèrent, et sacrifièrent bientôt comme ennemis des complices

timides qui, pour garantir un grand attentat, n'osaient pas en commettre de nouveaux.

Retiré chez lui, La Fayette prit la mesure des forces dont il pouvait disposer. Une revue de la première division de la garde nationale, commandée par Acloque, était indiquée le lendemain à la pointe du jour. Le roi devait passer cette revue, et ensuite La Fayette se proposait de haranguer les soldats citoyens. Le maire Pétion, averti par la reine qui craignait plus encore le succès de La Fayette que celui des Jacobins, contremanda la revue. La Fayette alors réunit chez lui tout ce qu'il put de citoyens de la garde nationale. Mais les grands mouvemens exigent de grands espaces, et il semble que l'énergie concentrée ait besoin d'un grand air pour faire explosion. On promit de se réunir le soir aux Champs-Élysées : à peine cent hommes s'y trouvèrent. On s'ajourna au lendemain pour marcher sur le local des séances des Jacobins, si l'on était trois cents; on ne s'y trouva pas trente. La popularité que La Fayette avait conservée, et qu'on ne put jamais lui faire perdre, ne lui servit alors qu'à paralyser la furie des Jacobins qui voulaient le proscrire. Il retourna à l'armée; mais avant son départ il vit le roi, auquel il proposa de le mener à Compiègne, en en prévenant l'Assemblée, et d'y faire protéger sa personne et la constitution par des troupes braves et fidèles. Le roi refusa cette offre « soit, dit M. de Ségur, qu'il eût conservé des préventions contre les hommes qui avaient

commencé la révolution, soit que sa faiblesse naturelle et ses hésitations lui fissent regarder l'inaction comme le moins dangereux de tous les partis. »

On dit même que la reine était alors si persuadée de l'inutilité des tentatives de la cour, et même de la criminalité qu'y attacheraient les Jacobins, qu'elle fit à l'aide-de-camp de La Fayette cette réponse, qui semblait un pressentiment, et que les événemens ont rendue prophétique : « Peut-« être la position la plus heureuse pour nous, au mi-« lieu de cette fermentation, serait d'être enfermés « dans une tour jusqu'au dénoûment de la crise. »

De retour à son armée, la position militaire de La Fayette n'a rien d'assez intéressant pour faire diversion à sa position politique, devenue, par sa démarche et par les conséquences qu'elle entraîna, une véritable crise. Que sont en effet quelques échanges de camps entre Luckner et lui, puisque des occupations de terrains, des marches et des contre-marches n'ont de valeur que par les résultats, et que ceux de cette première campagne furent à peu près nuls? Elle ne prit même un caractère que par la retraite des Prussiens arrêtés aux Thermopyles de l'Argonne, autant par la vaillance de Kellermann, que par l'habileté de Dumouriez. Il faut ajouter aussi par sa duplicité qui, de ministre inutile et contrarié, le fit devenir général nécessaire, et par sa désobéissance aux ordres de La Fayette, qu'il avait l'intention de mortifier, de dégoûter, et qu'il remplaça.

Que faisait cependant ce général, assailli à la fois par les deux factions et abandonné par le parti qui avait promis de le défendre contre elles? Retiré sous ses tentes, comme Achille, entouré d'un état-major fidèle, il pouvait lire les dénonciations multipliées dont il était l'objet : il dut attendre le rapport auquel sa lettre, sa démarche, sa conduite, donnèrent lieu. Parmi ceux qui étaient chargés de le discuter en comité, il comptait des ennemis, ou du moins des adversaires déclarés. Guadet, par exemple, qui l'avait interpellé le premier; Brissot, qui l'avait dénoncé à la tribune nationale et à la tribune populaire; Brissot pourtant qui avait dit : « J'en suis fâché; personne ne l'estime plus que moi : mais pourquoi s'est-il déclaré contre les Jacobins? » Ce mot de *Jacobins* n'avait pas, dans la bouche de Brissot, la même signification que dans celle de Marat. Mais pourtant, les Jacobins de Brissot n'étaient déjà plus les constitutionnels de La Fayette.

Ces derniers, lors des premiers débats sur la dénonciation du général, s'étaient vus forcés de consentir un ajournement motivé sur un incident imprévu. La commission avait fait un rapport. Lasource prononça un discours, où il n'épargna au dénoncé ni les inculpations de conspiration, ni les qualifications de chef de faction et de traître. Cependant la majorité paraissait disposée à acquitter; et c'eût été vainement qu'avec son impétuosité méridionale, Isuard se serait écrié : « Vous

« avez décerné les honneurs de la séance, à qui ? « à un soldat téméraire ! il fallait qu'il ne quittât « le banc des pétitionnaires que pour être envoyé « à Orléans sur celui des accusés. » Mais intervint Guadet qui déposa sur le bureau une dénonciation signée. Le maréchal Luckner y disait que La Fayette lui avait fait proposer par Bureau-de-Puzy, de réunir leurs armées pour marcher sur Paris, et que lui, Luckner, avait répondu : « Si La Fayette « marche sur Paris, je marcherai sur La Fayette. » Il fallut un rapport additionnel pour examiner cet incident.

Ce rapport, qui eut lieu le 7 août, fut présenté par Jean Debry (*). On y rappelle les faits énoncés dans l'acte d'accusation ; on y rapproche les lettres de Luckner et ses réponses verbales. Enfin, y saisissant la question dans ses rapports politiques et constitutionnels, on conclut au décret d'accusation. Les applaudissemens frénétiques des tribunes (**)

(*) Envoyé depuis par le Directoire exécutif au congrès de Rastadt avec Bonnier et Roberjeot, et assassiné avec eux, le soir même de leur rentrée en France, par des hussards de Szhecler. Jean Debry est le seul qui ait survécu. La cause de cet attentat et ses véritables auteurs étant restés sous le voile, son effet demeure impuni.

(**) Soldées. Le nombre, la qualité, la disposition et les manœuvres de ces *applaudisseurs gagés* par le ministère, sont exposés avec une naïveté tout-à-fait curieuse dans les *Mémoires* de Bertrand de Molleville. Il paraît qu'avec tout son esprit, ce prétendu homme d'État n'avait pas le bon sens

accueillirent ce rapport, auquel Vaublanc répondit, en défendant l'accusé avec l'éloquence appropriée de la raison élégante et calme. « Il dit que La Fayette était venu, non dicter des lois, mais en demander; que le droit, ou, si l'on aimait mieux, l'usage de quitter son armée pour conférer avec le ministre, lui était commun avec les autres généraux, et d'ailleurs était justifié par la nécessité. L'orateur repoussa ensuite le reproche qu'on faisait à La Fayette d'avoir croisé dans ses marches l'armée de son collègue; et, la carte à la main, il démontra que les deux corps avaient marché par leur droite sur une ligne parallèle pour occuper leurs nouvelles positions. Enfin, interpellant Condorcet (*), présent à cette séance, il cita de lui

---

de deviner que ces menées contre-révolutionnaires, la plupart indiquées par Rivarol, détruisaient dans l'opinion l'influence qu'il voulait reconquérir à la cour, et le pouvoir absolu qu'il prétendait rendre au roi. C'est de ces amis inconsidérés, et de tels autres plus importans, que le malheureux et trop clément Louis XVI a dit, dans son Testament: « Quant à ceux qui, par un zèle mal entendu, *m'ont fait bien du mal.* »

(*) Philosophe du premier ordre, et auteur de l'*Esquisse sur les Progrès de l'Esprit humain;* homme d'État d'un degré très inférieur. Proscrit après le 31 mai, il sortit de la retraite où sa présence eût compromis l'hospitalité, erra quelque temps déguisé, fut arrêté par le comité de Bourg-la-Reine, et jeté dans un cachot où, le lendemain, il fut trouvé mort, un *Horace* (Elzevier) ouvert près de lui, à l'ode: *Justum et tenacem....!*

cet écrit : « Si l'on vous a dit que je regarde La « Fayette comme le plus sûr appui de la liberté « française, on vous a dit la vérité ; mais, comme « long-temps avant la révolution, j'étais le confi- « dent de tous ses projets pour l'établissement de « la liberté.... » Ici, les murmures des tribunes interrompirent Vaublanc, qui termina en demandant la question préalable sur l'acte d'accusation.

Les tribunes poussèrent alors des cris, couverts aussitôt par les applaudissemens nombreux et presque unanimes de l'Assemblée. Brissot essaya alors de l'émouvoir par la considération délicate de sa propre dignité, en la plaçant entre le décret d'accusation mérité et une rétractation humiliante. Il prémunit d'ailleurs l'Assemblée contre l'effet que pourrait avoir cet acte d'accusation sur l'armée. « Les soldats, dit-il, ne sont point idolâtres d'un « homme, mais de la liberté; si quelques uns ont « manifesté une vive improbation de la journée du « 20 juin, c'est qu'ils étaient égarés. » (*) Brissot rejeta la demi-mesure d'*improuver* la conduite du général, et conclut au décret d'accusation.

« On alla aux voix dans la forme usitée, dit un narrateur présent, et la majorité fut déclarée par le président contre le décret d'accusation ». Une rumeur générale troubla alors la séance : les vociférations, les huées, les cris des tribunes s'élevèrent et retentirent. On ne niait pas, on ne pouvait nier

---

(*) Séance du 7 août 1792 ; *Moniteur* et journaux du 8.

la majorité reconnue; mais le désespoir semblait s'être emparé des opposans. C'est qu'en effet la solution de cette question présageait celle d'une autre, bien autrement importante. Dans le sort de La Fayette, il semblait qu'on eût décidé celui de la monarchie constitutionnelle. « Merlin, qui tenait des papiers, dit le même témoin, les déchira, les jeta au milieu de la salle, en s'écriant : Que le peuple reprenne ses pouvoirs! nous ne sommes pas faits pour le sauver. » L'appel nominal réclamé, ne fut nullement contredit. « Il donna, selon les journaux de l'époque, quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre. » Et malgré la stupeur murmurante des tribunes, malgré le chagrin étonné des opposans, le président prononça une seconde fois qu'il n'y avait pas lieu à accusation.

C'était le 7 août que s'essayaient par cette escarmouche les factions qui se disputaient la révolution. Que l'une des deux triomphât, la constitution était compromise, et la cause de la liberté paraissait perdue. Mais, avertie par l'échec qu'elle venait d'essuyer, l'une d'elles, la plus visible et la plus furieuse, précipita la catastrophe de sa longue conspiration, dont enfin le 10 août vit le comble, sans en amener le terme. Le trône, plus miné peut-être par ses défenseurs maladroits, qu'attaqué par ses ennemis implacables, tomba, ou plutôt acheva de s'abîmer dans le gouffre, dont les uns et les autres l'avaient environné. Le roi fut suspendu dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels,

ou plutôt, la royauté fut dès lors abolie; et ce fut, pour ainsi dire, aux cris de douleur des victimes de septembre, et aux clameurs menaçantes des innombrables défenseurs du territoire menacé, qu'une convention nationale fut convoquée. Cependant, la nouvelle commune de Paris, sortie toute sanglante de l'antre des Jacobins, s'emparait de la France comme de sa proie naturelle, et commençait ce long règne de la terreur, dont Robespierre ne fut que le chef nominal, et qui eut pour complices tous ceux qui s'enivrèrent, durant deux années, à la coupe ensanglantée du pouvoir.

Les événemens du 10 août parvenus à l'armée, durent y porter la division. Dumouriez s'était obstiné dans son refus d'obéir à Luckner et à La Fayette. Par la connaissance du pays et des mouvemens de l'ennemi, ces généraux avaient facilement prévu que les Prussiens voulaient pénétrer dans le royaume par Longwy, et ils avaient résolu de porter tous leurs moyens de défense sur les frontières de Champagne et du pays Messin. Après la retraite de Rochambeau, le commandement général ayant été partagé entre Luckner et La Fayette, le premier devait couvrir les frontières depuis Mont-Médy jusqu'au Rhin; le second depuis Dunkerque jusqu'à Mont-Médy.

Il est à remarquer qu'on avait fait beaucoup de recrues en soldats de ligne et en volontaires; mais que le parti qui voulait perdre La Fayette ne lui avait donné, dans la distribution de ces secours,

que le tiers de recrues, quoiqu'il eût la moitié du terrain à défendre.

Luckner était particulièrement chargé de s'opposer au front d'attaque des Prussiens, et La Fayette devait les inquiéter sur leur flanc. Le duc de Saxe-Teschen, pour diviser les forces françaises, s'était porté avec un corps de troupes autrichiennes en Flandre, du côté de Bavay. La Fayette et Luckner, qui ne furent pas trompés par cette fausse attaque, avaient ordonné à Dumouriez de quitter le camp de Maulde, où il entassait des troupes sans utilité, et de venir les joindre. C'est alors que Dumouriez, exagérant le danger de la marche des Autrichiens, désobéit et y resta. C'est alors encore que les Jacobins de Paris approuvèrent sa conduite, et crièrent que La Fayette était un traître. Celui-ci ordonna au général Dillon d'arrêter Dumouriez; mais Dillon n'ayant pas osé exécuter cet ordre, les armées de Luckner et de La Fayette, privées des moyens sur lesquels elles avaient compté, ne se trouvèrent plus en forces suffisantes pour combattre une armée de soixante-dix mille hommes qui s'avançait sous les ordres du roi de Prusse.

Ainsi, comme l'ont remarqué les historiens de cette guerre, ce fut en partie cette désobéissance de Dumouriez qui rendit les progrès de l'ennemi si faciles et si rapides. « Il ne resta plus de voile sur ses motifs quelque temps après, dit M. de Ségur: car lorsque son ambition fut satisfaite, et qu'il eut remplacé La Fayette dans le commandement

16.

de l'armée, non seulement le camp de Maulde qu'il fit évacuer, n'eut plus d'importance à ses yeux, mais ne se croyant pas même en état de résister avec ses forces et celles de Luckner réunies, il fit venir d'Alsace Kellermann avec les troupes qu'il commandait. »

Cependant le corps législatif, convaincu qu'il était de la plus haute importance pour lui de s'assurer des troupes, avait envoyé à toutes les armées des commissaires chargés de les instruire de la révolution du 10 août. Rapports infidèles, relations mensongères, dénonciations absurdes, déclamations pompeuses, étalage charlatanique de principes impudemment violés, promesses séduisantes d'avancement, corruption adroite, rien ne fut oublié pour répandre dans le cœur du soldat la haine contre le roi captif, l'enthousiasme pour les législateurs, la méfiance contre les généraux fidèles à la constitution, et l'ardeur pour le maintien d'un nouvel ordre de choses qui devait donner les biens du riche au pauvre, et les places des supérieurs aux subalternes.

Ces efforts des commissaires de l'Assemblée furent puissamment secondés par l'approche des ennemis, par les soupçons que l'armement des émigrés inspirait contre les hommes de leurs castes, par l'indignation qu'avaient excitée les manifestes des rois, par le mécontentement qu'avait produit le peu de succès des premières opérations de la guerre; enfin par cette impulsion générale de

dénigrement, de défiance et presque d'animadversion, que depuis 1789 les esprits avaient reçue contre le trône, les nobles, les prêtres, les parlemens, les grands propriétaires, les hommes d'un mérite transcendant, et en un mot, contre toutes les supériorités.

Ces commissaires avaient apporté aux armées le nouveau serment de *Liberté et d'Égalité*. Dumouriez le prêta sans hésiter : Dumouriez, que la nouvelle révolution venait de soustraire à l'arrestation prononcée contre lui, pour cause de désobéissance, par La Fayette. Quant à ce dernier, il fit arrêter les commissaires envoyés à son armée, et leva ainsi l'étendard de l'insurrection.

Cet événement formant une époque dans l'histoire du temps et dans celle de La Fayette, exige quelques détails qui en fassent connaître les circonstances.

L'armée de La Fayette, forte d'environ vingt-huit mille hommes, occupait alors une position, par trois corps séparés, entre Sedan et Mouzon. Son quartier-général était près de Sedan. C'est là qu'il reçut les premières nouvelles des événemens du 10 août, et, bientôt après, l'avis de l'arrivée de trois commissaires du corps législatif envoyés à son armée. C'étaient Kersaint, Antonelle et Péraldy : le premier, marin distingué, patriote ardent, quoiqu'honnête, et par cette probité même, devenu depuis victime des usurpateurs sanguinaires; le troisième moins connu; le second, voulant faire oublier,

par l'exagération révolutionnaire, son titre de marquis; l'un des jurés dans le procès de la reine, et qui, depuis la restauration, a essayé d'effacer, par des excès dans un autre sens, ceux dont il s'était rendu coupable.

La Fayette avait l'espoir de rallier les départemens voisins. Soixante-quinze des quatre-vingt-trois de la France d'alors, avaient adhéré à sa lettre; son armée lui était affectionnée; les autorités civiles des Ardennes voyaient, ainsi que lui, les événemens du 10 août, non comme le commencement d'un nouvel ordre de choses, mais comme le renversement de l'ordre établi et juré. Son caractère connu, le poste qu'il avait rempli dans la constitution décrétée et acceptée; ses démarches précédentes, trop prononcées pour pouvoir être rétractées avec honneur : tout lui faisait un devoir public et personnel de tenter une résistance à l'oppression. Beaucoup de vraisemblance pouvaient lui faire espérer le succès. Les intérêts partiels, lorsqu'ils sont rapprochés, prévalent aisément sur les considérations générales; et les crises décisives sur le théâtre du monde, comme sur celui des arts qui le reproduisent en l'imitant, forcent les caractères à se montrer, pour ainsi dire, tout nus. Celui de Luckner, celui de Dillon venaient de manifester toute leur faiblesse : l'un, en prêtant avec larmes un serment qu'il avait rejeté la veille, lorsqu'il avait dit, avec sa niaiserie accoutumée : « Il est arrivé *un petit accident* à Paris (il nommait ainsi le

10 août). Mon ami La Fayette a fait arrêter les commissaires, et il a bien fait; » l'autre, en faisant rétracter à ses troupes le serment constitutionnel que, dans son zèle imitateur, il leur avait fait répéter, à la nouvelle de cette dernière révolution. Quant à Dumouriez, il avait agi en politique fin et adroit. Mais La Fayette ne pouvant, ne voulant être que conséquent et généreux, il appela à lui la municipalité de Sedan, et les trois commissaires furent arrêtés.

Le maire Desrousseaux (*) les interrogea et leur dit : « Je vous demande, messieurs, si, lorsque « l'Assemblée a rendu le décret dont vous êtes por- « teurs, elle était parfaitement libre? » Kersaint convint que l'Assemblée avait voté dans un mouvement révolutionnaire et entourée d'armes (**).

(*) Manufacturier célèbre, qui a donné son nom à l'une des nombreuses façons du drap de Sedan. C'est aussi dans cette ville, et dans ses environs, que les Ternaux et les Neufllize ont créé leurs magnifiques ateliers. Desrousseaux a péri, sous le glaive révolutionnaire, avec la municipalité de Sedan et une partie des administrateurs des Ardennes.

(**) Desrousseaux parlait en magistrat; un philosophe raisonnerait autrement. A juger les révolutions par leurs sources violentes, il n'en est aucune de légitime; car, selon l'ordre, il n'y a, il ne peut y avoir de légitime que ce qui est légal. Il faut donc, pour les apprécier, remonter à leur principe, et y chercher, sinon la justification, du moins l'explication de leurs terribles effets. Or, ce principe doit être formé en raison composée d'oppression d'une part, de souffrances de l'autre. Quand celles-ci sont devenues intolérables, elles pro-

Le maire alors leur dit : « Vous n'êtes point les « députés du corps législatif : vous êtes les députés « d'une faction qui tient nos représentans captifs, « et qui force l'Assemblée à voter la destruction des « lois qu'elle et nous avons jurées. Votre entrée, « votre présence seules dans cette commune y agi- « tent le peuple ; elles l'inquiètent, elle peuvent le « soulever. Nous devons donc vous considérer « comme des otages, pour la sûreté de nos dépu- « tés. » M. Desrousseaux prit alors les voix des municipaux et du conseil général. Il fut unanimement arrêté que les commissaires seraient conduits au château de Sedan, et que le général serait requis de leur donner une garde. On eut quelque peine à les défendre du ressentiment du peuple. Le lendemain, ils purent voir de la tour où ils étaient, ils auraient presque pu entendre, les autorités civiles, les troupes et les citoyens renouveler le serment à la constitution. C'était la première rési-

---

duisent un mouvement universel, et surtout spontané, d'où résulte un changement légitimé par la nécessité. Ce mouvement se caractérise par la réunion subite de la force qui accourt appuyer la justice. Quel est alors le résultat? On a violé momentanément l'ordre apparent, qui était un désordre, pour lui substituer l'ordre réel. L'équilibre était rompu par l'autorité légale ; il est rétabli par le pouvoir légitime. Si ces règles sont incontestables, elles serviront à distinguer nos révolutions, et à ne plus permettre que l'on confonde dans le même principe et dans le même anathème le 10 août et le 14 juillet.

stance en action qu'éprouvait l'Assemblée; et quel était le mobile de cette résistance? La Fayette. On essaya de le gagner, non par la séduction des offres et des promesses : car, comment corrompre un homme qui a dépensé soixante mille livres de rentes à soutenir les révolutions d'Amérique et de France; qui a refusé d'immenses possessions dans le premier de ces États, et l'épée de connétable dans le second? Mais on tenta de le persuader par l'assentiment présumé de la presque totalité du royaume, ou de l'effrayer par la chance possible de la guerre civile. Les commissaires lui firent demander une conférence amicale qu'il refusa. Le directoire du département des Ardennes approuva la conduite de la municipalité de Sedan : il y fit connaître son adhésion par un arrêté qui, depuis, conduisit à l'échafaud ses courageux signataires, avec les municipaux qui leur avaient montré ce glorieux et périlleux exemple.

A Strasbourg (*), les commissaires éprouvèrent d'abord de l'opposition. Le maire Diétrick, Victor Broglie (**), Desaix, organisèrent un système de

---

(*) *Journaux* du temps; *Histoire de France*, de M. de Toulongeon; celle de M. de Ségur, et les *Mémoires* de Dumouriez.

(**) Membre célèbre de l'Assemblée constituante, fils du maréchal de ce nom, et père du duc de Broglie, l'un des membres les plus distingués de l'Opposition dans la Chambre des Pairs, et l'un de ses orateurs les plus éloquens. M. de Broglie a épousé la petite-fille de M. Necker, la fille de

résistance bientôt annulé par la défection de l'armée. Peu de temps après, Diétrick et Broglie finirent sur l'échafaud; Desaix était réservé pour de brillantes destinées. Luckner, embarrassé de sa position, et plus peut-être par son caractère; comprenant mal d'ailleurs ce dont il était question, changeait chaque jour de conduite, comme nous l'avons remarqué, et n'avait d'avis que ceux des amis qui le dirigeaient. La Fayette seul avait un plan dans une démarche d'une si haute importance. C'était de rallier à lui le plus grand nombre possible de départemens, et de former, avec les membres les plus distingués des autorités, une sorte de congrès auquel il espérait que viendraient se joindre les membres dissidens du corps législatif. Soutenu par cette force civile, dont il eût requis et reçu des ordres; appuyé sur les armées de la Moselle et du Rhin, il pouvait maintenir une opposition à laquelle se fût rallié l'esprit public, et rétablir la constitution. Mais les précautions, pour l'exécution d'un tel projet, auraient dû le précéder et non le suivre. Toutes les circonstances, qui eussent pu concourir au succès, se tournèrent contre lui. L'ennemi aux portes rallia tous les intérêts. La conduite versatile du roi, celle de la cour, bien autrement suspecte, éloignèrent toute

---

madame de Staël; et sa mère, madame de Broglie, veuve du prince Victor, a pour second mari M. d'Argenson. Voilà de bien belles alliances dans l'ordre politique, et de bien beaux noms dans l'ordre littéraire!

confiance, et rompirent toutes les mesures. Le soldat ne connaissait d'autre puissance que celle des décrets : il dut obéir à ceux que la violence avait arrachée à la peur, et dont il ne chercha point à démêler l'origine. Tout concourut donc à faire échouer une entreprise que la rapidité des événemens n'avait pas permis de préparer et encore moins de mûrir : entreprise dont le succès, s'il n'eût été que partiel, eût découvert la frontière à l'ennemi, et dont le succès complet n'était possible, n'était probable au moins qu'avant le 10 août.

La Fayette se vit bientôt abandonné de ses soldats : on n'avait négligé, comme nous l'avons dit, aucun moyen de les lui enlever. Néanmoins, il eût pu assurer sa retraite par quelques troupes que l'affection lui conservait; il préféra de supporter seul sa disgrâce, et ne se permit d'y associer qu'un petit nombre d'amis à qui ce titre ne laissait plus d'autre sécurité. Après avoir mis ordre aux affaires civiles, et avoir pourvu à la sûreté de son camp, il partit.

(*) Avec lui étaient Bureau-de-Puzy, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth, qui vint le joindre, tous trois membres très distingués de l'Assemblée constituante. Quelques officiers d'état-major voulurent accompagner ces illustres fugitifs. La Fayette, arrivé à Bouillon, renvoya son escorte de vingt-cinq cavaliers. De là il écrivit des ordres pour les différens postes qu'occupait son armée, afin de pour-

(*) *Moniteur, journaux* et *Histoires* de l'époque.

voir à leur sûreté. Il envoya, en même temps, aux corps administratifs des réquisitions antidatées, pour motiver au besoin leurs démarches, et faire retomber sur lui seul tout reproche, toute inculpation, toute poursuite.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CAPTIVITÉ DE LA FAYETTE,

LATOUR-MAUBOURG, BUREAU-DE-PUZY et ALEXANDRE LAMETH.

Quel était le motif urgent de La Fayette, en se dérobant, par la fuite, au décret d'accusation que le 7 août avait vu rejeter, et qui, par la même majorité qui l'avait repoussé, fut prononcé le 19? Le désir de se soustraire à des adversaires qu'on lui donnait pour juges; car il ne faut pas se dissimuler, qu'à la suite de la victoire sur une opinion, les vainqueurs, loin d'être généreux, sont rarement justes : la force qu'ils ont acquise semble légitimer leurs argumens, dont les proscriptions leur paraissent les conséquences nécessaires.

Mais, en échappant à ces périls trop certains, quel était l'espoir du général? C'était de traverser, inconnu, les avant-postes ennemis, et de gagner le territoire peu éloigné de la république de Hollande. L'estime des patriotes de ce pays lui promettait, avec quelques apparences de succès, de pouvoir encore seconder le parti constitutionnel dans l'intérieur de la France. Il pensait aussi que, peut-être en débarquant dans les départemens du nord, l'ancienne Normandie, il pourrait y rallier des opinions et des forces. Mais toutes ces chances

éloignées et incertaines, selon la remarque d'un historien, ancien collègue, toujours ami du général, et qui a pu lire dans son âme, « n'étaient que les illusions d'un esprit libéral, s'exerçant à tromper sa douleur, et cherchant quelque chose à opposer à ses regrets. »

Pouvaient-ils, en effet, ne pas être amers? étaient-ce les ennemis de la liberté, coalisés, qui le chassaient les armes à la main, de la terre de la liberté, où lui-même l'avait appelée un des premiers? Non : c'était au nom de cette même liberté, qu'un parti, plutôt opposé d'opinions que de principes, et plutôt de moyens que d'opinions, l'accusait et le proscrivait. Si parmi ses persécuteurs on nommait Robespierre, Marat, Danton, on y comptait aussi Brissot, Vergniaud, Guadet; et certes, quoique républicains, ceux-ci n'étaient nullement proscripteurs. Puisque, plus tard, ils voulurent sauver le roi, et composer avec lui (*), n'étaient-ils pas faits pour s'entendre avec La Fayette? Malheureusement, celui-ci n'a jamais su transiger, quelque impérieuse qu'ait été la circonstance, avec ce qu'il croit son devoir et ce qu'il sait être ses sermens: son respect pour eux, qui depuis si long-temps le

(*) 1°. Par la simple suspension du pouvoir exécutif entre ses mains; 2°. par la nomination d'un gouverneur au prince royal; 3°. par l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI. L'objet de la Gironde était la déposition de ce prince, auquel son fils eût succédé, et la fusion de la partie aristocratique de la charte anglaise dans notre constitution.

tenait exposé à la haine des deux factions, venait de le livrer à la merci de celle qui avait son point d'appui dans les camps ennemis.

Jamais situation fut-elle plus singulière et plus pénible? Marius subit les proscriptions de Sylla, dont il avait proscrit les partisans. Les Guelphes et les Gibelins, en Italie; les Wighs et les Torys, en Angleterre, tenaient pour des partis contraires, et qui se poursuivaient sous deux bannières opposées; ils se haïssaient, parce qu'ils marchaient à des buts différens; ils étaient autant adversaires politiques qu'ennemis personnels. Ici, au contraire, il ne s'agissait que du choix des moyens, pour arriver au même but avoué, la liberté publique. Mais, comme en matière de religion l'intolérance de schisme est plus active et plus cruelle que l'intolérance de secte, les rivalités entre les sections des mêmes partis étaient plus haineuses qu'entre les partis différens. Les Jacobins haïssaient et persécutaient les constitutionnels comme adversaires et comme rivaux; les uns et les autres ne combattaient l'étranger que comme ennemi. Et, pour achever de dire ma pensée de moraliste, après avoir fait mon exposé d'historien, il me semble démontré que ces haines n'eurent tant de virulence, que ces persécutions ne furent si opiniâtres, et ces proscriptions si sanglantes, que parce que l'enjeu de la dispute était le pouvoir. Tous, peut-être, aimaient la liberté; mais chacun prétendant la fonder à sa manière, il voulait l'autorité pour moyen. En faisant

tomber un contendant, c'était un rival qu'il faisait disparaître; et, par son caractère, ses principes, les fonctions qu'il avait remplies, celles qu'il pouvait remplir encore, La Fayette se trouvait celui de tous les partis : il était donc naturel qu'il fût universellement proscrit.

Un récit abrégé de ses infortunes ne peut manquer d'exciter la curiosité et de mériter l'intérêt. C'est surtout dans le malheur que nous aimons à suivre ceux qui ont joué les premiers rôles sur la scène du monde : alors ils étaient en représentation, et leur habit de théâtre pouvait faire illusion sur leurs qualités; dépouillés par les revers, nous pouvons les contempler dans leur nudité primitive, et c'est enfin l'homme que nous allons juger.

(*) La Fayette et ses compagnons espéraient éviter les ennemis; mais la nuit survenant, et leurs chevaux étant excessivement fatigués par leur marche, et par une forte pluie qui n'avait pas cessé depuis le matin, ils se trouvèrent à la fois dans l'impossibilité d'aller plus loin, et tout à coup au milieu des postes ennemis. La lassitude des chevaux n'eût pas permis de rétrograder, lors même que ce mouvement eût été possible à des gens dont le départ allait être officiellement annoncé à Sedan et à l'armée.

(*) Quelques uns de ces détails ont déjà paru dans divers ouvrages sur la révolution; leur ensemble n'a pas été recueilli. On a joint à celui-ci un grand nombre de particularités racontées par un des prisonniers.

Il fallut donc feindre de la confiance, et tâcher de n'être pas reconnus. Puzy, s'avançant, demanda à parler à l'officier commandant à Rochefort : c'était le lieutenant-colonel, comte d'Harnoncourt. Celui-ci ayant voulu envoyer Puzy, comme tous les émigrés l'avaient été jusqu'alors, à M. le duc de Bourbon, commandant aux postes voisins, Puzy répondit que ses compagnons et lui ne devaient pas être confondus avec les émigrés portant les armes contre leur pays; qu'ils étaient des officiers patriotes, attachés aux lois constitutionnelles, qui avaient, à la vérité, quitté l'armée, et qui demandaient passage pour aller chercher un asile dans un pays qui ne fût pas en guerre contre la France. Le comte d'Harnoncourt retenant Puzy, fit dire aux autres d'avancer : il n'y avait pas moyen de faire autrement. Ils furent conduits à une auberge; La Fayette fut reconnu dès les premiers momens. Le commandant leur dit qu'il était impossible de partir avant le lendemain. Puzy fut chargé de lui confier les noms qu'il connaissait déjà : ce qui produisit beaucoup d'expressions de respect, mais rien de plus.

Cependant on entendait arriver des hussards autrichiens. Le commandant s'était laissé aller à prononcer le nom *des prisonniers*, ce dont pourtant il fit des excuses; toutefois il soutint qu'avant de laisser continuer la route, il lui fallait une permission du général commandant à Namur; Puzy accompagna l'officier qu'on y envoyait. Il y avait,

lorsqu'il partit, le 20 au matin, des renforts de troupes à Rochefort.

Le commandant de Namur, homme de soixante-dix ans, n'eut pas plus tôt vu le nom de La Fayette, qu'il se mit à chanter et à sauter dans sa chambre, en criant : *La Fayette est pris! La Fayette est pris!* Puzy demanda des passe-ports, et fut refusé, comme si c'eût été la prétention la plus ridicule. « Com-« ment pouvez-vous croire, lui dit ce commandant, « que les puissances coalisées laisseront aller La « Fayette tombé entre leurs mains? » Il lui donna poliment à dîner, quoique, dans la conversation, il lui ait fait entendre que *le duc de Saxe-Teschen réservait ces prisonniers pour l'échafaud.* (M. de Ségur, *Histoire de Frédéric Guillaume.*) Le prince Lambesc s'y trouva et dit, dans la conversation, avoir entendu Calonne dire tout haut, lorsque l'empereur balançait à déclarer la guerre, « que si on tergiversait encore, les princes français sauraient bien la faire déclarer par le Gouvernement de France (*). » Rapprochement assez remarquable avec le ministère et la déclaration de guerre de Dumouriez.

Les prisonniers firent à Rochefort une déclaration dont ils demandèrent le dépôt entre les mains d'un officier public, et où leurs principes sont consignés.

Le 21, on conduisit les prisonniers de Rochefort

(*) Toulongeon, *Histoire de France depuis la Révolution.*

à Namur. Ils y trouvèrent, pour commandant, le marquis de Chasteler, celui qui, cinq ans après, vint faire, aux trois prisonniers d'Olmütz, les propositions impériales auxquelles ils refusèrent d'accéder. Chasteler dit à La Fayette que M. le prince Charles avait été chargé, par leurs altesses royales (*), de causer avec lui sur la situation de la France, et lui fit entendre que, d'après les sujets de plaintes qu'il avait contre sa patrie, on espérait tirer de lui quelques renseignemens. « Je ne sais, « répondit La Fayette, si on a donné pareille com- « mission ; mais je ne pense pas que personne ose « s'en acquitter près de moi. » — En ce moment, le prince Charles entra. La conversation, obligeante de sa part, fut à peu près nulle du côté des prisonniers ; et lorsqu'on eut demandé que les officiers-généraux restassent seuls, ils devinrent absolument muets. « Je pense, dit alors M. de Chasteler, que « la situation où nous sommes doit être pénible « pour vous, et pour M. le prince Charles ; elle l'est « du moins beaucoup pour moi ; et il me semble « qu'il vaut mieux y mettre un terme, en abrégeant « cette visite. » Alors on se salua et l'on se retira. La justice exige de dire que le prince Charles mit, dans cette entrevue, beaucoup d'égards et d'honnêtetés.

Le soir, le marquis de Chasteler vint à l'auberge

(*) Les princes français émigrés, ou le duc Albert et l'archiduchesse Christine, gouverneurs des Pays-Bas.

des prisonniers. Il demanda à La Fayette de lui parler seul. C'était pour lui montrer un projet de lettre qu'on allait, disait-il, écrire à leurs altesses royales, la gouvernante des Pays-Bas, et le duc de Saxe. On y parlait des opinions de La Fayette d'une manière inexacte; et particulièrement, on lui supposait des regrets sur l'abolition de la noblesse. « Je vous sais gré de vos intentions, dit-il « à M. de Chasteler; mais je dois vous déclarer que, « si vous travestissiez ainsi mes principes et mes « sentimens, je serais obligé de démentir hautement « les assertions que votre bienveillance vous a in- « spirées. »

Les prisonniers furent conduits à Nivelle, où l'on commença à les resserrer de plus près. Là ils reçurent la visite d'un conseiller d'État, avec lequel La Fayette, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Bureau-de-Puzy, tous quatre constituans, s'expliquèrent dans les termes francs et patriotiques qui leur convenaient. C'est là, c'est à Nivelle qu'il y eut une tentative pour assassiner La Fayette; elle avait été précédée d'un pamphlet de Rivarol, portant pour épigraphe : *Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis*.

Quelques jours après, vint un major autrichien, chargé de recevoir le trésor qu'on supposait emporté par La Fayette, et qui, disait-on, devait être séquestré pour sa majesté très-chrétienne. « Tout « ce que je comprends à cette étrange commission, « répondit énergiquement La Fayette au major,

« c'est qu'à ma place, M. le duc de Saxe aurait « *volé* le trésor de l'armée (*). » On visita cependant, non sans beaucoup de honte de la part des Autrichiens, et quelques plaisanteries des prisonniers, les porte-manteaux qu'ils avaient avec eux, et où il se trouvait moins de deux mois pour chaque grade.

Enfin l'on apporta l'ordre de séparer les prisonniers. Ils étaient au nombre de vingt-deux : les constituans seuls furent réservés; les autres, traités comme prisonniers de guerre, et successivement mis en liberté.

Tandis que la haine des puissances contre le vétéran de la liberté s'assujettissait, pour mieux s'assouvir, à des combinaisons méthodiques, voyons comment éclatait contre le même homme, celle des tyrans populaires qui, sur les débris ensanglantés du trône, venaient de commencer la terreur et de proclamer l'anarchie. Le décret d'accusation rejeté le 7, comme nous l'avons dit, avait de nouveau été sollicité, et venait d'être prononcé la veille de son départ. « Ceux qui avaient acquité La Fayette quelques jours avant, étaient encore les mêmes; mais, juges la veille du danger, ils furent hommes le lendemain. (**) »

Dès qu'on eut reçu les ordres de la cour de Vienne, qui décidait du sort des prisonniers, et

---

(*) *Histoire de France*, par Toulongeon.

(**) *Ibid*

les livrait au roi de Prusse, ils furent tous trois conduits et enfermés à Wesel, où ils étaient gardés à vue par des bas-officiers, dont la consigne était de fixer constamment leurs regards sur eux, et de ne rien répondre à leurs questions.

La Fayette étant tombé dangereusement malade, on refusa à Maubourg la permission de voir son ami prêt à expirer. Une crise salutaire le tira des portes du tombeau : ce fut alors que le roi de Prusse, croyant pouvoir profiter de son abattement et de son infortune, lui fit proposer de l'adoucir, s'il voulait donner des plans contre la France. Une réponse énergique montra son mépris pour une pareille proposition. Alors on redoubla de rigueur envers lui ; et bientôt on jeta les prisonniers dans une charrette, et on les transféra à Magdebourg. On leur refusait d'ailleurs tout renseignement sur l'existence de leurs familles, exposées aux proscriptions de France, et qui leur causaient les plus vives inquiétudes.

Il paraît qu'en les promenant ainsi, on croyait aggraver leur malheur, et exciter l'indignation publique ; mais cette charitable intention fut loin d'être remplie. Partout, les captifs reçurent des marques de l'intérêt qu'excitait l'injustice de leur détention, et la constance de leur courage.

C'est de Magdebourg qu'il écrivait au chevalier d'Archenholz la lettre que nous avons rapportée dans les pièces justificatives. (*Voyez* à la fin du deuxième vol., n° 25.)

Les constituans restèrent une année dans cette forteresse. Ils y occupaient un souterrain humide, obscur, entouré de hautes palissades, et fermé par quatre portes successives, garnies de barres de fer et de cadenas. Cependant leur sort leur semblait plus doux, parce qu'on leur permettait quelquefois de se voir, et qu'on les promenait une heure par jour dans un bastion.

Tout à coup le roi de Prusse envoya l'ordre de transférer La Fayette en Silésie. Maubourg sollicita et obtint d'y être enfermé avec lui. On les conduisit à Glatz, où bientôt après on amena Bureau-de-Puzy.

Alexandre Lameth, dangereusement malade, ne put être transporté avec ses compagnons. Sa mère, qui jouissait d'une considération méritée par ses vertus, obtint de Frédéric-Guillaume, après de vives sollicitations, qu'il restât en prison dans ses États. Quelque temps après la paix conclue entre ce monarque et les Français, elle parvint à lui faire rendre sa liberté. Remarquons que le roi de Prusse s'y prêta, parce qu'il ne se croyait plus obligé à garder les mêmes ménagemens pour la cour de Vienne, aigrie contre lui depuis qu'il avait quitté la coalition.

Les trois autres prisonniers furent transportés à Neiss ; et, quoique le cachot qu'ils y habitèrent fût encore plus sombre et plus mal sain que tous les autres, ce changement leur parut heureux, car on les y laissait ensemble jouir de la présence de ma-

dame de Maisonneuve, qui était venue courageusement y partager les chaînes de Maubourg, son frère.

Le roi de Prusse qui ne voulait pas, en faisant la paix avec la France, être forcé par la justice à relâcher *ses victimes*, s'était décidé à envoyer ses prisonniers en Autriche : on les conduisit à Olmütz. (*)

En y arrivant, on les dépouilla de ce que les Prussiens leur avaient laissé, ce qui se réduisait à leurs montres et à leurs boucles. On leur confisqua quelques livres dans lesquels se trouvaient les mots de *république* ou de *liberté*, et nommément *L'Esprit* (d'Helvétius) et *Le Sens-commun* (de Th. Payne); sur quoi La Fayette demanda si on les regardait comme objet de contrebande.

En renfermant chacun d'eux séparément dans une cellule, on déclara à tous, « qu'ils ne verraient plus à l'avenir que leurs quatre murailles; « qu'ils n'auraient de nouvelles ni des choses ni des « personnes; qu'il était défendu de prononcer leurs « noms, même entre geoliers, et dans les dépêches « à la cour, où ils ne seraient désignés que par leurs « numéros; qu'ils ne seraient jamais rassurés sur « le sort de leurs familles, ni sur leur existence réciproque; et que cette situation *portant naturellement à se détruire*, on leur interdisait couteau,

(*) *Histoire de Frédéric-Guillaume*, par M. de Ségur. (Pièces officielles du Tome III.)

« fourchette et tous moyens quelconques de sui-
« cide. »

Après trois attestations de médecins, sur l'indispensable nécessité de l'air pour La Fayette ; après avoir trois fois répondu *qu'il n'était pas encore assez mal*, on lui permit de se promener, sans y attacher aucune condition : car il est faux que La Fayette ait joui de cette liberté, ainsi qu'on a voulu le faire croire, en vertu d'un engagement d'honneur, de ne point chercher à s'évader.

Cet engagement prétendu n'avait été supposé que pour incriminer une légitime tentative d'évasion. Durant les intervalles que la guerre laissait aux négociations, on se demandait quelquefois quels droits avaient à exercer deux monarques sur des hommes qui n'étaient pas leurs sujets. Comme émigrans, ils n'eussent été justiciables que de leur pays; livrés par les chances de la guerre, ils en pouvaient réclamer les lois.

Ce fut vers cet époque qu'un événement arriva, qui fixa un moment l'intérêt de l'Europe, et qui permit aux Américains de croire que leur ancien ami leur allait être rendu. Un jeune homme, le médecin Bollman, Hanovrien, sans autre motif que le sentiment généreux de la liberté, conçut et exécuta le projet de délivrer La Fayette et ses compagnons. Il alla d'abord à Vienne, y passa six mois à y former des liaisons qui pussent le rapprocher du gouvernement. Il se rendit ensuite à Olmütz; et là, s'aidant des moyens de sa profession, et des

lettres de recommandation qu'il avait apportées de Vienne, il parvint à se faire appeler auprès de La Fayette, dont, comme on l'a dit, la santé était altérée par sa longue détention. Ce médecin ayant déclaré que l'air et l'exercice lui étaient absolument nécessaires, il fallut obtenir une permission spéciale de la cour. Enfin, le gouverneur consentit que La Fayette fût promené sous la surveillance d'une garde sévère.

A l'héroïque projet de Bollman s'était associé un jeune Américain, Huger, fils d'un officier de la Caroline, chez lequel La Fayette avait débarqué pour la première fois en Amérique. Ils trouvèrent le moyen de lui faire parvenir un avis, se rendirent l'un et l'autre avec des chevaux sous les remparts de la ville où l'on devait conduire le prisonnier, et tentèrent de l'enlever au moment où, ayant écarté quelques uns de ses gardes, il s'efforçait de désarmer l'homme resté près de lui. Dans cette lutte, La Fayette se donna un violent effort dans les reins; et le caporal-geolier contre lequel il combattait, et qu'il avait fini par désarmer, lui déchira, avec les dents, la main jusqu'à l'os.

Ses libérateurs parvinrent cependant à le mettre à cheval, mais avec un si généreux oubli de leur propre sûreté, qu'ils eurent beaucoup de peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper eux-mêmes. Cette perte de temps et les cris des gardiens ayant attiré du monde et des troupes, Huger fut d'autant plus tôt pris, qu'il se sacrifia avec un dévouement

d'amitié héroïque. La Fayette et Bollman s'étaient séparés pour faciliter leur évasion. La Fayette fut atteint et repris à huit lieues d'Olmütz. Bollman, parvenu dans les États prussiens, y fut arrêté et livré à l'Autriche. Après six mois de cachot, les libérateurs furent transportés hors des frontières. Le jugement parut trop doux : on ordonna de recommencer le procès, mais les victimes étaient déjà délivrées.

Depuis cette époque, la captivité de La Fayette fut plus rigoureuse, sa maladie devint plus grave. On le laissa sans secours, avec une fièvre continue, pendant le plus rude des hivers (1794), le privant de lumière, et ne lui fournissant pas même de linge que ses maux lui rendaient si nécessaire. On lui ôta son secrétaire, dont les services journaliers avaient pourtant été réduits à une heure ; ce secrétaire, qui s'était dévoué volontairement à toutes les chances de la fortune du général, et dont la constante fidélité dans le malheur réclame le nom (Félix) dans une époque de l'histoire où toutes les conditions de la société furent rapprochées par l'opinion et par la loi. (*)

(*) C'est ainsi que, pendant les diverses tyrannies qui ont opprimé la France, les noms de *Cléry* (domestique du Dauphin, et valet-de-chambre du roi Louis XVI), de *Letellier* (domestique du directeur Barthélemy), de *Las-Cases* (chambellan de l'empereur Napoléon), ont été gravés par l'admiration publique dans le temple de la Fidélité.

Pour augmenter le supplice de La Fayette, on lui faisait croire sans cesse que ses libérateurs périraient sur l'échafaud. C'était, par contre-coup, lui présager pour lui-même un dénoûment semblable; et il y avait déjà long-temps qu'Albert de Saxe le lui avait annoncé.

On remarquera, dans l'anecdote qui suit, la recherche avec laquelle on s'appliquait à éloigner tout ce qui pouvait rassurer La Fayette sur le sort de sa famille.

Latour-Maubourg ayant enfin obtenu qu'on lui laissât passer des lettres de ses parens, apprit que madame de La Fayette existait : il demanda au commandant de permettre qu'on dît à son ami que sa femme vivait encore. Le commandant, après avoir répondu « que la défense, à cet égard, était trop expresse, » supprima dès lors à Maubourg toutes les lettres où madame La Fayette était nommée; et elles ne lui furent remises que depuis sa sortie d'Olmütz, ayant près d'un an de date.

Quelque temps après, pendant le silence et l'oubli général, on entendit la voix de la raison et de l'humanité s'élever dans le parlement d'Angleterre. Un guerrier ennemi, Fitz-Patrik, y demanda que la chambre des communes priât le roi d'interposer sa médiation auprès de l'empereur d'Allemagne, afin d'obtenir de lui la liberté des prisonniers d'Olmütz. Cette séance fut mémorable par l'éloquence des orateurs, et intéressante par l'objet de cette éloquence. Fitz-Patrik peignit, avec des couleurs vraies

et touchantes, les souffrances des trois détenus (*), et le généreux dévouement de leurs épouses qui avaient demandé à Vienne de partager leurs fers. Madame de La Fayette seule avait obtenu cette faveur, comme nous l'expliquerons plus bas; ou plutôt, elle l'avait surprise à la vigilance du ministre.

« Je ne croirai jamais, s'était noblement écrié « Fitz-Patrik, que ce pays puisse haïr un homme « né en France, parce que cet homme a institué « dans l'origine ces gardes nationales qui, après avoir « préservé pendant deux ans, sous ses ordres, la « sûreté, les propriétés et le repos de la capitale « de la France, ont valu ensuite à la France entière « le pouvoir de maintenir son indépendance, et « d'établir le gouvernement de son choix contre « tous les efforts de l'Europe conjurée. Encore « moins consacrerai-je l'idée que, sur un seul coin « de terre britannique, que dans les replis d'un « seul cœur anglais, puissent se cacher des conceptions assez étroites, une vengeance assez basse, « pour voir avec plaisir l'ami et le pupille de l'il-« lustre Washington, périssant dans un cachot, « pour raison de ses principes politiques, fût-il « même vrai qu'il se fût pénétré de ces principes, « en soutenant la cause de l'Amérique contre la « Grande-Bretagne. »

(*) Alexandre-Lameth ayant obtenu sa liberté du roi de Prusse, n'avait pas suivi ses amis à Olmutz.

La motion du général anglais fit une forte impression : on put croire un moment que l'inexorable politique céderait une fois à l'humanité. Mais le ministre Pitt, armé de la froide raison d'État, glaça les cœurs, et détourna avec habileté l'effet d'une bienveillance importune. Vainement Fox attaqua, combattit, confondit les argumens ministériels avec les armes que Démosthènes n'employa jamais plus victorieusement. Son discours, chef-d'œuvre de logique et de sentiment, dévoila, confirma des vérités historiques, encore incertaines à cette époque. « On a osé, dit-il, en s'adressant au « secrétaire de la guerre qui venait de parler ; « on n'a pas craint de nous accuser d'être insen- « sibles à la destinée de cette foule de malheureux « qui remplissent, dit-on, nos rues, et que la révo- « lution française a précipités dans l'abîme de la « plus affreuse infortune. Je défie le très honorable « secrétaire de la guerre de citer une seule occasion « où il ait été question de ces intéressantes victimes « du malheur, et où ce côté de la chambre ne « leur ait payé le tribut de compassion et de res- « pect qui leur est dû. Il est vrai que nous ne leur « avons pas exprimé notre intérêt, à la manière du « très honorable secrétaire, en abusant de leur mi- « sère, en ne tenant aucun compte, ni de leur vie, « ni de leur réputation ; en les engageant, par des « promesses toujours trompeuses, dans des entrepri- « ses toujours insensées, en les y forçant par des voies « tyranniques, en les envoyant à la boucherie de

« Quiberon, en refusant même à leur mémoire « l'accomplissement du dernier vœu qu'ils eussent « formé en mourant. Mais chacun a sa manière « de s'intéresser, de compatir, de révérer : celle « du très honorable secrétaire de la guerre n'est « pas la nôtre. » Nous avons inséré dans les pièces justificatives la suite de ce discours, terminé, comme on l'a vu, par le développement de la motion du général Fitz-Patrik (*Voyez* les *Pièces justificatives*, n° 25). Cette motion ne fut pas admise; mais l'Europe fut informée, et les oppresseurs ne purent prétendre ne pas avoir été avertis.

Tandis que La Fayette, *réservé pour l'échafaud*, était torturé dans les prisons d'Olmütz, sa femme, incertaine de son existence, et condamnée à d'éternelles douleurs, attendait chaque jour, dans les prisons de Paris, qu'on la conduisît au supplice par lequel avait péri la meilleure partie de sa famille. La chute du tyran lui sauva la vie; mais ce ne fut que long-temps après sa mort, qu'elle recouvra, avec sa liberté, les forces nécessaires pour en faire usage. Cet usage était dans l'exécution du plus héroïque dessein. Débarquée à Altona le 9 septembre 1795, elle partit pour Vienne sous le seul nom de *Mottier*, avec un passe-port américain, et arriva dans la capitale de l'Autriche avant qu'on pût être prévenu de son projet, et qu'on eût l'autorité contre ses réclamations. Elle avait eu d'ailleurs la précaution d'envoyer Georges La Fayette, son fils, en

Amérique, chez le général Washington, où il trouva une seconde maison paternelle.

Le prince de Rosemberg, touché des vertus de cette héroïne, de sa piété conjugale, obtint pour elle et pour ses filles une audience de l'empereur : on croit devoir fidèlement en rapporter quelques détails.

Madame de La Fayette, dont le but principal était de partager la captivité de son mari, en obtint la permission; et, trouvant l'empereur assez facile sur ce point, elle tenta de lui faire sentir qu'il devrait, en consultant la justice et l'humanité, rendre la liberté à La Fayette. Ce prince lui répondit : « Cette affaire est compliquée; *j'ai les mains liées* « *là-dessus*. Mais j'accorde avec plaisir ce qui est « en mon pouvoir, en vous permettant de rejoindre « M. de La Fayette. Je ferais comme vous, si j'étais « à votre place. *M. de La Fayette est bien traité;* « mais la présence de sa femme et de ses enfans « sera un agrément de plus. »

J'ai les mains liées, avait répondu l'empereur; et cette réponse, au moins singulière dans la bouche d'un si puissant souverain, fut bientôt répétée par l'Europe étonnée, à laquelle la livra Fox, avec un commentaire approprié (*Pièces justificatives*, n° 25).

Quant à la situation *agréable* dont, selon le même monarque, jouissait La Fayette, loin de voir dans cette expression une ironie cruelle, et

de laquelle les princes lorrains, si bienfaisans et si pieux, sont incapables, il n'y faut chercher que la coupable influence des agens du pouvoir, sur ceux que la Providence en a rendus dépositaires.

Madame de La Fayette parla des autres prisonniers, et en particulier des domestiques du général, qu'elle savait avoir beaucoup souffert, *et dont l'affaire ne pouvait être compliquée*. On lui permit très gracieusement d'écrire pour eux d'Olmütz, et de s'adresser directement, pour ses demandes, à sa majesté impériale. Rassurée par l'accueil qu'elle avait reçu, madame de La Fayette écrivait alors, sur la route de Vienne à Olmütz, qu'elle s'étonnait de se trouver encore susceptible de tout le bonheur dont elle commençait à jouir. Mais une triste expérience ne tarda pas à la convaincre que l'empereur était trompé, et qu'il ignorait l'abus cruel et tyrannique que de barbares agens faisaient de son nom et de son autorité.

Mesdames de Maubourg et de Puzy, inspirées par les mêmes sentimens, voulurent aussi partager les fers de leurs époux; mais jamais on ne leur permit l'entrée des États autrichiens, sans qu'on puisse, même aujourd'hui, se rendre compte d'une prohibition qui, dans le système de ceux qui la faisaient, aurait dû, de préférence, atteindre La Fayette.

Qu'on juge de l'impression que dut recevoir le général, à l'apparition subite de sa femme et de ses enfans, dont l'existence était depuis long-temps pour lui un objet de crainte et d'incertitude! Quelles

douloureuses sensations durent éprouver ses tendres filles, avec leur mère, à l'aspect de ses membres décharnés et de son extrême pâleur!... On ne s'attend pas à voir interrompre leurs mutuels embrassemens par l'inventaire, par la confiscation de tout ce que les voyageuses apportaient avec elles. On leur prit leur bourse, fort mal garnie, et l'on se jeta avec empressement sur trois fourchettes considérées comme instrumens de suicide; car, ainsi qu'on l'a remarqué, tout semblait concourir pour en inspirer la tentation. Sur un traitement si peu attendu, et qui contrastait, d'une manière si cruelle, avec l'idée qu'en avait l'empereur, madame de La Fayette demanda à parler au commandant : on lui répondit qu'il avait défense de l'écouter, mais qu'elle pouvait lui écrire. Alors, elle sollicita d'écrire à l'empereur, conformément à la permission qu'elle en avait reçue : on s'y opposa, en lui répondant que ses demandes au commandant seraient portées à Vienne. Elles consistaient à entendre la messe les dimanches, à avoir une femme de soldat pour servir ses filles, et à être servie elle-même, ainsi que La Fayette, par un de ses domestiques. Point de réponses à toutes ses demandes, ainsi qu'à celles de voir Latour-Maubourg et Puzy. Le ministre de la guerre, auquel elle les avait adressées, se contenta de prononcer : « Madame de La Fayette s'est « soumise à partager la captivité de son mari. »

Elle sortait, comme l'on sait, des prisons de Robespierre; et c'est dans les cachots d'une autre

tyrannie, qu'elle racontait à son époux les secrets d'une tyrannie sanguinaire. Le nom de La Fayette, celui de ses compagnons avaient été inscrits sur la liste des émigrés; un décret avait confisqué leurs biens. Le duc d'Ayen, père de madame de La Fayette, plusieurs Noailles, ses parens, avaient péri sur l'échafaud. La médaille frappée pour perpétuer le désintéressement de ce général, plus encore que le souvenir de sa puissance, avait été brisée par le bourreau. Ses partisans, ses amis étaient dénoncés, poursuivis, arrêtés. On avait imaginé, pour les signaler aux fureurs des meutes révolutionnaires, la dénomination de *Fayetistes*, au moyen de laquelle on était parvenu à faire croire que La Fayette avait une faction. La vérité est que tous les gens de bien le plaignaient autant qu'ils l'estimaient; mais qu'étouffés par la terreur qui refoulait dans toutes les âmes le courage d'action, ils n'avaient que celui de souhaiter aux autres la résignation qu'ils montraient eux-mêmes. On n'a pas oublié que ce fut dans ces temps déplorables qu'un sophiste-bourreau, le cruel et éloquent Saint-Just, associant à un intérêt commun, mais impossible, toutes les opinions, tous les intérêts qui n'étaient pas précisément ceux des niveleurs, démontra, à sa manière, que Necker et Mirabeau, quoique rivaux implacables, étaient complices; et que La Fayette, bien qu'ennemi de Danton et de Bouillé, s'entendait avec eux. Ainsi, le même échafaud, dressé par les ennemis de tout bon sens, comme

de toute humanité, réclamait les persécuteurs de la liberté, sans épargner leurs apôtres; et par une démence que l'or, que l'ascendant de l'Étranger peuvent seuls expliquer, c'était dans le sang des patriotes que, pour régénérer la patrie, on voulait la noyer. Voilà ce que La Fayette eut la douleur d'apprendre; car voilà ce que sa femme eut la triste mission de lui raconter.

Cependant la santé de cette malheureuse femme, altérée par seize mois de prison et d'affreux chagrins en France, donnait quelques indications d'une prochaine dissolution du sang. Elle crut devoir tenter quelque démarche pour sa conservation, et écrivit à l'empereur pour lui demander la permission de passer huit jours à Vienne, d'y respirer un air salubre, et d'y consulter un médecin. Après deux mois d'un silence qui suppose l'obligation de consulter pour les moindres choses, le commandant, inconnu jusque-là des prisonniers, entra chez elle; ordonna, sans qu'on sache pourquoi, que les jeunes personnes se retirassent dans une chambre à part; signifia à madame de La Fayette la défense de ne jamais paraître à Vienne, et lui donna la permission de sortir, à la condition de ne jamais rentrer. Alors, lui ayant prescrit d'écrire et de signer son choix, elle traça sur-le-champ cette déclaration que l'histoire a déjà recueillie pour l'instruction de toutes les mères, pour l'exemple de toutes les épouses :

« J'ai dû à ma famille et à mes amis de demander les secours nécessaires à ma santé; mais ils

« savent bien que ce qu'on y attache n'est pas accep-
« table pour moi. Je ne puis oublier que, tandis
« que nous étions prêts à périr, moi par la tyran-
« nie de Robespierre, mon mari par les souffrances
« physiques et morales de sa captivité, il n'était
« permis d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de lui
« apprendre que nous existions encore, ses enfans
« et moi, et je ne m'exposerai pas à l'horreur d'une
« autre séparation. Quel que soit donc l'état de ma
« santé, et les inconvéniens de ce séjour pour mes
« filles, nous profiterons avec reconnaissance *de la*
« *bonté qu'a eue pour nous sa majesté impériale, en*
« *nous permettant de partager cette captivité dans*
« *tous ses détails.* » (*)

NOAILLES LA FAYETTE.

A partir de ce moment, aucune réclamation n'a été faite, et ces infortunées respiraient dans leurs chambres, qu'on peut appeler cachots, un air si

---

(*) Nos salons, nos musées, nos places publiques sont salis des productions d'un burin frivole ou coupable, sont surchargés de marbres oppresseurs ou de bronzes insignifians. Quand verrons-nous le talent reproduire les saintes images de la vertu? Quand pourrai-je décorer mon modeste asile de l'intrépidité de mademoiselle de Sombreuil et d'Élisabeth Cazotte; de l'héroïque stratagème de madame de Lavalette, de la piété conjugale et de la constance de madame de La Fayette? Artistes! les sujets ne manquent ni à vos burins ni à vos ciseaux : la vertu manquerait-elle donc à votre âme? ou l'attendez-vous de l'inspiration d'un ministre?

infecté par les exhalaisons d'un égout, et des latrines de la garnison, placées près des fenêtres de La Fayette, que les soldats qui leur apportaient à manger, se bouchaient le nez en ouvrant leur porte.

A ces barbaries, contre lesquelles on réclamait par intervalles, les personnes puissantes ou en crédit opposaient ce perpétuel refrain : « Madame « de La Fayette a voulu partager le sort de son « mari ; elle n'a pas droit de se plaindre. » Autant valait dire : « Tout est permis contre La Fayette : « la vie de sa femme et de ses enfans n'est pas digne « d'arrêter un instant notre vengeance. »

Les trois prisonniers, Maubourg, La Fayette et Puzy, furent renfermés pendant trois ans et cinq mois dans le même corridor, sans se voir et sans qu'on voulût leur donner la moindre nouvelle de leur existence réciproque.

Mais à l'aide de ces airs faciles et populaires, connus sous le nom de *Pont-Neufs*, les prisonniers se formèrent un vocabulaire musical, et en chantant, ils s'entendaient d'un cachot à l'autre. C'est ainsi qu'ils purent se communiquer des nouvelles de leurs familles, de la guerre, et jusqu'à des fragmens de gazettes, lorsqu'un d'eux était parvenu à s'en procurer.

On raconte que Puzy, qui s'occupait toujours de géométrie, avait obtenu d'un libraire qu'il lui procurât des livres de piété, seuls ouvrages qu'on leur permît de lire, au moyen desquels il parvenait à écrire et à tromper ainsi ses ennuis. En effet, pen-

dant le peu d'instans que le jour pénétrait dans son cachot, il feignait de lire, ou traçait des figures de géométrie, et parvenait ainsi, par le silence et la monotonie, à endormir son caporal surveillant. Alors, après avoir détaché une page blanche du titre, des gardes ou de la table de son volume, avec un cure-dent et de la suie détrempée il retraçait ses sensations douloureuses, et parvenait ainsi à les adoucir. Cette ressource lui servit souvent. Le libraire, ou inattentif, ou touché, ne se plaignit jamais. (*)

Pendant que les rois de l'Europe et tous les partisans de l'ancien ordre de choses assouvissaient ainsi leur implacable haine, la réputation, la fortune, les familles et les amis de ces proscrits étaient livrés aux fureurs des partis anarchiques qui se succédaient en France. L'accusation de *fayétisme* était un arrêt de mort, et combien n'a-t-on pas vu de bons citoyens, d'hommes recommandables par leurs vertus ou leurs talens, professer jusque dans les tribunaux révolutionnaires et sur l'échafaud leur attachement aux principes de La Fayette! C'est que ces principes, qui sont encore ceux de l'immense majorité de la nation, ne sont que la raison pratique, c'est-à-dire la liberté sous l'ordre, appliquée aux transactions politiques. Les *absolu-*

(*) Bureau-de-Puzy est mort préfet de Gênes, en 1806. C'était un bon citoyen, un excellent homme, un savant distingué, un habile administrateur.

tistes (*) qui abhorrent la liberté, les démagogues qui redoutent l'ordre, devaient détester celui qui a tout fait pour fonder, pour conserver, pour maintenir l'une par l'autre. Mais, en même temps que leurs persécutions alternatives ou réunies honoraient la constance et la probité politique de ce général, il devenait l'objet du plus ardent intérêt et des plus vives réclamations des amis de la liberté dans les deux hémisphères. Les journaux patriotiques d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique retentissaient de son nom. On a lu les motions de Fitz-Patrik et de Fox au parlement britannique, motions soutenues par toute l'éloquence des orateurs de l'opposition, et honorées de tous les sophismes et de toute l'influence ministériels. Enfin le président des États-Unis envoya un ministre à Berlin et fit remettre une lettre directe à l'empereur d'Autriche. Que pouvaient toutefois tous ces efforts contre une animadversion si violente et si invétérée? Le manifeste de Brunswick, la doctrine de Collot-d'Herbois trouvaient des apologistes dans les cours; celle de La Fayette n'y avait que des adversaires. Il fallait enfin que la France fût victorieuse, et surtout que son gouvernement fût revenu à des principes de modération pour s'occuper des prisonniers d'Olmütz. Sur ses instances, les conseils

(*) C'est-à-dire *les oligarques*, ceux qui ne veulent reconnaître d'autorité légitime que dans un seul, à la condition qu'il la partagera avec eux.

se mirent en mouvement. Le directoire chargea ses plénipotentiaires, Bonaparte et Clarke, de demander, avant la signature de la paix, la délivrance de La Fayette, Latour-Maubourg et Bureau-de-Puzy. Se douterait-on que cette négociation eût pu durer cinq mois? Mais qui eût résisté aux armes triomphantes, et au prodigieux ascendant de l'homme dont la première campagne d'Italie, et la fondation d'une république, n'étaient que le prélude? Les ministres autrichiens voulaient néanmoins imposer aux prisonniers, toujours séquestrés de toute communication, des conditions auxquelles ils refusèrent de se soumettre. Le marquis de Chasteler ayant été chargé par l'empereur de cette négociation, on jugera de sa nature par la déclaration suivante que lui remit La Fayette :

« La commission dont M. le lieutenant-général « marquis de Chasteler est chargé, me paraît se « réduire à trois points : 1°. Sa majesté impériale « souhaite faire constater notre situation ; je ne suis « disposé à lui porter aucune plainte. On trouvera « plusieurs détails dans les lettres de ma femme, « transmises ou renvoyées par le gouvernement au-« trichien; et s'il ne suffit pas à sa majesté impé-« riale de relire les instructions envoyées de Vienne « en son nom, je donnerai volontiers à M. de Chas-« teler les renseignemens qu'il peut désirer.

« 2°. Sa majesté l'empereur et roi voudrait être « assurée qu'immédiatement après ma délivrance, « je partirai pour l'Amérique : c'est une intention

« que j'ai souvent manifestée ; mais comme, dans « le moment actuel, ma réponse semblerait recon- « naître le droit de m'imposer cette condition, je « ne pense pas qu'il me convienne de satisfaire à « cette demande.

« 3°. Sa majesté l'empereur et roi m'a fait l'hon- « neur de me signifier que les principes que je « professe étant incompatibles avec la sûreté du « gouvernement autrichien, elle ne veut pas que je « puisse rentrer dans ses États sans sa permission « spéciale. Il est des devoirs auxquels je ne puis « me soustraire : j'en ai envers les États-Unis; « j'en ai surtout envers la France, et je ne dois « m'engager à quoi que ce soit de contraire aux « droits de ma patrie sur ma personne. A ces ex- « ceptions près, je puis assurer M. le marquis de « Chasteler que ma détermination invariable est de « ne mettre le pied sur aucune terre soumise à « l'obéissance de sa majesté le roi de Bohème et « de Hongrie. »

Maubourg et Puzy firent aussi leurs déclarations, et les trois prisonniers signèrent, en conséquence, l'engagement suivant :

« Je soussigné, m'engage envers sa majesté l'em- « pereur et roi de n'entrer, dans aucun temps, dans « ses provinces héréditaires, sans avoir obtenu sa « permission spéciale, sauf les droits de ma patrie « sur ma personne. »

Alors les portes de leur prison eurent l'air de se refermer pour toujours ; mais celui qu'on n'appelait

encore que le héros de l'Italie, envoya M. Louis Romeuf, ancien aide-de-camp de La Fayette, pour traiter directement avec le ministre Thugut; et enfin, le 25 août 1797, les prisonniers sortirent de leur captivité. Elle avait duré cinq ans. Celle de madame et de mesdemoiselles de La Fayette, qui dura vingt-deux mois, ne fut variée que par le trajet journalier qu'elles faisaient de leur cachot à celui de leur illustre père.

Conduits à Hambourg, les prisonniers y étaient attendus par une fête à bord des bâtimens américains. Ils s'empressèrent de se rendre d'abord chez le ministre de la république française, où, autant par devoir civique que pour se faire distinguer des autres émigrés, ils arborèrent la cocarde nationale.

Cependant les prisonniers d'Olmütz, délivrés avec éclat par leur patrie, accueillis et considérés par ses agens extérieurs, furent encore long-temps sans y rentrer. Il paraît qu'ayant dû leur sortie à l'intérêt réuni des partis qui se divisèrent au 18 fructidor, ils se refusèrent à des démarches qui auraient manifesté leur adhésion à cette journée, et qu'ils s'obstinèrent à ne pas négliger dans leurs remercîmens la portion du gouvernement qui avait été déportée et proscrite (*). Ce fut même depuis cette

(*) Les directeurs Barthélemy et Carnot : le premier déporté, depuis sénateur, et maintenant pair de France; le second proscrit, depuis ministre de la guerre et membre du gouvernement provisoire de 1815 ; mort dans le bannissement, à Magdebourg, en 1823.

époque qu'on acheva de vendre les biens de La Fayette. Il avait, dans les deux hémisphères, refusé les émolumens et les dédommagemens qui lui furent offerts, tandis que, comme nous l'avons dit, une très grande partie de sa fortune avait été dépensée pour la cause populaire : c'est au nom de la même cause qu'on lui enleva le reste. Les États-Unis ont depuis voté pour La Fayette, et placé dans les meilleurs cantons de la Louisiane, le nombre d'acres de terre qui revenait à son grade, et qu'il avait autrefois refusé.

La Fayette, retiré au château de Kiel, dans le Holstein, pays neutre, s'y livra aux premiers essais d'une exploitation rurale, qu'il devait bientôt perfectionner en France, et y attendit que les factions, épuisées les unes par les autres, s'éteignissent faute d'aliment. C'est là, c'est à Kiel, qu'il maria l'une de ses filles au jeune Charles Latour-Maubourg (*), frère du prisonnier, et de celui que nous venons de voir ministre de la guerre. Ce fut aussi dans cette retraite qu'un particulier de Londres lui envoya, au nom de ses deux sœurs, l'article de leur testament qui lui léguait 4000 liv. st., reversibles, en cas de mort, à sa veuve et à ses enfans.

C'est dans le Holstein que la nouvelle du 18 brumaire, de ce jour qui délivrait la France, préservait

---

(*) Aussi recommandable par son caractère que par sa bravoure. Il fut blessé et fait prisonnier dans la campagne de 1814, contre l'invasion étrangère.

l'Europe et allait changer la face du monde, parvint à La Fayette. Comme tous les bons esprits, il y vit, il y salua l'augure d'une véritable régénération. Sur-le-champ il partit pour Paris. Ses compagnons et lui ne tardèrent pas à recouvrer tous leurs droits de citoyens. La Fayette se retira à la campagne; son fils, Georges La Fayette, entra à l'armée, où il servit avec distinction. (*)

Le chef de la nation concourut d'abord avec bienveillance à l'honorable repos de La Fayette, en lui accordant sa retraite de général; et le calme eût enfin succédé à une vie si long-temps et si péniblement agitée, si un événement affreux, quoique prévu, n'en avait pour jamais corrompu la douceur. Je veux parler de la perte qu'il fit de son incomparable épouse. « Le ciel, pour me servir des expressions du général Fitz-Patrik, lui avait accordé d'être l'époux d'une femme dont le nom sera révéré aussi long-temps que la vertu exaltée commandera le respect, et que l'affliction non méritée inspirera la compassion au cœur des hommes. » Modèle d'héroïsme, mais aussi de toutes les vertus, son sang avait reçu le poison qui, après de longues souffrances, termina sa vie le 24 décembre 1807. Elle mourut entourée de sa famille nombreuse, qui adressait vainement au ciel des vœux ardens pour

(*) Il faisait partie de la députation de Seine-et-Marne à la chambre des députés, qui vient d'être dissoute par l'ordonnance du 24 décembre.

sa conservation. Elle ne pouvait plus parler, et sa bouche souriait encore à l'aspect de son époux et de ses enfans qui arrosaient son lit, son visage et ses mains de leurs larmes. Fidèle à tous ses devoirs, ils furent toujours ses seuls plaisirs. Ornée de toutes les vertus, pieuse, modeste, charitable, sévère pour elle-même, indulgente pour les autres, elle fut du petit nombre des personnes dont la réputation pure a reçu un nouvel éclat par les malheurs de notre révolution. Ruinée par nos orages, à peine paraissait-elle se rappeler qu'elle avait joui d'une grande fortune. Elle fut le bonheur de sa famille, l'appui des pauvres, la consolation des affligés, l'ornement de sa patrie, et l'honneur de son sexe. (*)

Avant de donner, sur les relations de La Fayette avec Napoléon, consul et empereur, un petit nombre de documens, qui, outre le mérite de l'authenticité, auront du moins encore celui de la nouveauté, qu'il nous soit permis de terminer cette quatrième époque par un extrait du discours que La Fayette prononça au conseil-général de la Haute-Loire, en thermidor de l'an IX. C'est la dernière fois qu'il parla en public sous un gouvernement dont il n'approuvait ni les principes ni la forme : on y trouvera, avec un coup d'œil sur sa vie politique, la confession de sa conscience, et sa profession de foi de la doctrine sociale, sur laquelle il n'a jamais varié.

(*) Journaux du mois de décembre 1807.

« Après avoir concouru à une révolution vertueuse, où les républiques américaines ont trouvé la liberté et le bonheur, j'étais déjà vétéran de la cause des peuples, lorsque la France adopta ces vérités éternelles qui, invoquées depuis par les opprimés de tous les partis, ont sans cesse dénoncé les faibles qui en souffrirent la violation, et les violateurs qui les souillèrent par un culte étranger.

« Investi moi-même de la confiance publique et d'une popularité que je ne préférai jamais à mes devoirs, j'osai me flatter qu'après avoir surmonté, avec mes concitoyens, les orages de leur totale rénovation, je les laisserais à portée d'en recueillir les fruits ; et si cette ambition fut justifiée par quelques services, je la dois surtout au patriotisme de mes amis, à cette force instituée pour le maintien de l'ordre légal, comme pour la destruction des coalitions hostiles; et qui, paralysée dans son existence sédentaire, a si glorieusement rempli sa destination extérieure.

« Rappelé ensuite, de ma retraite, au commandement; frappé de l'urgence de nos dangers civils, je me dévouai, sans ménagement, au besoin de les dénoncer, à l'espoir, encouragé par le vœu général, de les prévenir. Mais, quoique ma conduite au 10 août 1792 soit l'action de ma vie la plus méritoire, je ne me permets ici que de rendre hommage aux dignes martyrs de la souveraineté nationale et des lois jurées, qui, en soutenant la royauté constitutionnelle, exercèrent au plus haut degré les vertus républicaines.

« Loin de regretter, dans ma douloureuse expatriation, ces précautions pour le salut de l'armée, cette répugnance à priver la frontière du seul homme pouvant encore la défendre, qui nous firent tomber, mes compagnons et moi, dans les mains des ennemis, je regarde comme le moindre de mes malheurs une captivité adoucie par les plus honorables suffrages, les plus touchantes consolations, terminée par les triomphes de notre patrie, et qui, en caractérisant pendant cinq années les haines de nos puissans geôliers, a peut-être servi de contre-poison à leurs intrigues.

« Ah! les malheurs que rien ne termine, que rien n'adoucit, ce sont ceux qui, en inondant la France de sang, ont couvert mon cœur d'un deuil éternel! La souffrance intolérable, c'est de voir le crime acharné à défigurer, à faire détester ce qu'on chérit le plus : temps affreux, qui, étant le fruit de l'anarchie, de la tyrannie et de la soumission aux opresseurs, doivent nous fortifier dans l'inflexible amour de la liberté!

« La délivrance des prisonniers d'Olmütz, dont deux, Latour-Maubourg et moi, avaient eu l'honneur d'être vos députés, demandée depuis longtemps par le gouvernement de notre pays, pressée par le zèle de ses plénipotentiaires et les victoires de Bonaparte, ne s'effectua que vers le 18 fructidor. J'avais abjuré toute prétention à mon retour sous le régime résultant de cette journée, et auquel ont succédé les bienfaits, les espérances et les en-

gagemens du 18 brumaire. Je crus alors qu'il m'appartenait de mettre fin à ma proscription. Et, après avoir informé de mon arrivée les consuls provisoires, et réclamé le rappel de mes camarades d'exil, principal objet de mon empressement, j'attendis notre radiation commune dans la retraite absolue à laquelle je me suis voué, et où, loin des affaires publiques, et me consacrant enfin au repos de la vie privée, je forme des souhaits ardens pour que la paix extérieure soit bientôt le fruit des miracles de gloire qui viennent de surpasser les prodiges des campagnes précédentes, et pour que la paix intérieure se consolide sur les bases essentielles et invariables de la vraie liberté.

« Heureux que vingt-trois années de vicissitudes dans ma fortune, et de constance dans mes principes, m'autorise à répéter que, si pour recouvrer ses droits, il suffit toujours à une nation de le vouloir, elle ne les conserve que par une austère fidélité à ses obligations civiques et morales. »

L'intérêt que, dans cette quatrième période de la carrière de La Fayette, les lecteurs ont pris à ses compagnons de captivité, ne serait pas entièrement satisfait, si nous n'ajoutions pas aux premières impressions que leur dévouement a laissées, quelques renseignemens qui les développent et les justifient. Une courte notice sur chacun d'eux remplira cet objet.

1°. Bureau-de-Puzy était, avant la révolution, officier au corps royal du génie, et jouissait d'une

haute considération dans cette arme. Député par la noblesse du bailliage d'Amont aux États-généraux, la validité de sa nomination et celle de ses deux collègues fut contestée par une chicane de sa chambre, mais reconnue sans difficulté, lorsque la vérification se fit en commun dans la chambre du tiers. Lorsque l'organisation de l'armée fut mise en délibération, il combattit, en septembre 1789, le recrutement par conscription et le remplacement par avoué. Adjoint au comité militaire à l'instant de la création de ce comité, il fut chargé de presque tous les rapports qui en émanaient. Il présenta, le 9 janvier 1790, un projet pour la divison du territoire en départemens, et la circonscription des territoires. Ce plan, qui substitue au système de l'isolement provincial et des intérêts locaux, celui de l'unité administrative et de l'intérêt commun, est l'œuvre primitive de Sieyes, à laquelle concoururent, pour les détails, Gossin, Bureau et les principaux membres du comité de constitution. Élu président de l'Assemblée nationale le 3 février suivant, ce fut lui qui, le lendemain 4, reçut le roi venu librement pour contracter avec la nation, dans la personne de ses représentans, l'engagement d'aimer, de maintenir, de défendre la constitution. Le président répondit au monarque constitutionnel avec toute la dignité de sa haute magistrature et toute l'émotion que donnait à l'Assemblée une démarche si spontanée, si solennelle, si décisive. En juillet de la même année, Bureau proposa la

dissolution du parlement de Besançon, et attribua aux soupçons que ce corps avait inspirés au peuple, les troubles qui avaient éclatés dans la capitale de la Franche-Comté. Il défendit ensuite avec force le système qui tendait à remettre au pouvoir exécutif les détails de l'organisation de l'armée; discuta sur la fixation du nombre des officiers, et proposa de réunir l'arme du génie à celle de l'artillerie. Il est à remarquer que cette idée, qui fut celle de tous les bons esprits de l'Assemblée constituante, avait, depuis long-temps, germé dans la tête de La Fayette; et que c'est à elle, qu'avec les hommes supérieurs qu'elle a donnés, les d'Aboville, les d'Arçon, les Lafitte, les Marescot, et surtout Carnot et Bonaparte, on doit les prodiges qui ont encore ajouté, autant par l'habileté des conceptions que par l'importance des résultats, à l'illustration de nos campagnes.

Puzy n'était pas tellement concentré dans les détails exclusivement militaires, que ses travaux ne s'étendissent sur d'autres objets : c'est ainsi qu'il fut chargé de présenter des articles additionnels au projet du comité des finances sur l'administration des ponts et chaussées. Porté de nouveau au fauteuil, le 13 septembre 1790, Bureau-de-Puzy continua ses travaux à l'Assemblée et dans les comités, avec l'assiduité la plus remarquable. Dans les premiers jours de février 1791, il réclama contre l'erreur qui, en 1790, avait fait insérer son nom sur la liste des membres du club monarchique. Quelque

effacé que soit le souvenir de ces sociétés perturbatrices, peut-être n'a-t-on pas tout-à-fait oublié que celle-ci, formée d'abord par de très honnêtes gens, renfermait dans son sein un certain nombre de contre-révolutionnaires exaltés qui abusaient du nom du roi, et plus encore de celui de la reine, pour agiter, pour troubler les esprits, et les conduire par les regrets du passé, par l'horreur du présent, par l'espérance d'un meilleur avenir, au retour de l'ancien régime, par le renversement du nouveau.

Honoré, pour la troisième fois, le 22 mai 1791, des honneurs de la présidence, Bureau-de-Puzy présenta un rapport sur le licenciement de l'armée, et proposa de faire souscrire aux officiers un engagement qui garantît leur fidélité à la constitution. Après avoir plus activement qu'aucun de ses collègues, si l'on en excepte M. Alexandre Lameth, concouru à l'organisation de l'armée française, Puzy proposa celle de la garde constitutionnelle du roi.

La session de l'Assemblée constituante étant terminée, Bureau se rendit à l'armée dont La Fayette, son ami, venait de recevoir le commandement, et y prit du service en qualité de capitaine du génie. Dénoncé à l'Assemblée législative, en juillet 1792, par Guadet qui l'accusait, avec toute la force d'une éloquence dont l'usage était alors si déplorable, d'avoir proposé au maréchal Luckner de marcher sur Paris, après la journée du 20 juin; Puzy fut

mandé à la barre, et se justifia par les dépêches même des généraux Luckner et La Fayette, qu'il déposa sur le bureau. L'indignation montant son éloquence au ton des expressions les plus violentes, il interpella ses accusateurs : « Je leur arracherai, dit-il, le masque d'hypocrisie dont ils se couvrent, et je les livrerai nus au mépris et à l'indignation publique. » Son accent et sa voix, disent les journaux du temps, en avaient imposé aux tribunes mêmes : il fut invité aux honneurs de la séance. Guadet, dans un de ces discours artificieux qui coûtaient peu à son talent, lui reprocha d'avoir été membre du comité de révision de l'Assemblée constituante ; ce qui, certes, ne prouvait pas que les armées eussent dû marcher sur Paris. La confusion des dénonciateurs et la violence des Jacobins, qui, quoique leurs ennemis, ne se montraïent pas toujours leurs adversaires, obligèrent l'accusé à des mesures de sûreté personnelle.

Cependant de nouvelles persécutions ne tardèrent pas à atteindre Puzy au poste militaire où il avait été renvoyé. Le 10 août, en renversant la constitution et le monarque, ne laissait d'autre alternative à ceux qui n'admettent aucune composition avec leurs sermens, que la proscription ou la fuite. La première était inévitable, et l'autre extrêmement périlleuse. La Fayette, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth, Bureau-de-Puzy, ainsi que nous venons de le raconter, embrassèrent ce dernier parti. Celui-ci, inséparablement attaché à la

fortune de son général, partagea cette longue captivité, dont nous venons de retracer les affligeans détails. Le traité de Campo-Formio le rendit à la liberté. Remarquons qu'il aurait pu l'obtenir, indépendamment de ses autres compagnons d'infortune, mais qu'il s'y refusa formellement, s'ils ne la partageaient.

Quelque temps après il partit pour les États-Unis avec sa femme, fille du célèbre Poivre, sa belle-mère, et son beau-père le savant et philanthrope Dupont de Nemours. Accueilli avec distinction, et chargé d'un plan de défense pour la côte de New-York, il se refusa de l'exécuter, avant d'en avoir obtenu le consentement du gouvernement de son pays. Tant de délicatesse jointe à tant de talens le firent rappeler par ce gouvernement réparateur, qui lui conféra successivement les préfectures de l'Allier, du Rhône et de Gênes.

En 1804, il fut nommé, par le collége électoral du Rhône, candidat au sénat conservateur, et obtint, pendant la même année, le brevet de commandant de la légion-d'honneur.

Partout son administration mérita les mêmes éloges; mais ce fut à Gênes surtout qu'elle obtint les résultats les plus heureux. Par la douce énergie de ses mesures, et mieux encore par la noblesse de son caractère, il avait su y éteindre toutes divisions politiques, et ramener à la tolérance mutuelle, et conséquemment à l'unité, toutes les opinions jusqu'alors ennemies ou divergentes. Après avoir ainsi

préparé les esprits, il commençait d'utiles réformes, lorsqu'une fièvre maligne l'enleva le 2 février 1806.

Bureau-de-Puzy ne recherchait point le monde, où, d'ailleurs, il eût été si bien placé. Sa raison, supérieure à son âge, l'avait porté, dès sa jeunesse, à l'étude des sciences, dont aucune ne lui était étrangère. Il écrivait et s'exprimait avec élégance et facilité. L'on a vu que son éloquence à la tribune, et ses travaux dans les comités lui avaient tellement mérité l'estime de l'Assemblée, qu'elle l'honora trois fois du fauteuil de sa présidence. Sous le rapport littéraire, autant que sous le rapport politique, c'était alors, sans contredit, la première place et les plus importantes fonctions de l'Europe. « Bureau-de-Puzy, a dit de lui M. Guerre, membre de la cour d'appel de Lyon, et auteur de l'éloge funèbre de ce magistrat, fut également accessible au pauvre comme au riche; il conciliait et calmait avec bonté les esprits les plus échauffés et les plus prévenus. Il accommodait sa raison à l'usage de ceux qui étaient le moins disposés à la reconnaître. Il écoutait avec patience, reprenait avec ménagement, refusait rarement, accordait avec grâce. Surtout il employait rarement l'autorité, et croyait, a dit un écrivain (*), « que la loi ne doit être que le supplé-

(*) L'auteur de ces *Mémoires*, lequel demande pardon de rapporter une citation provenant de lui, mais qui caractérise en un mot celui qui en est l'objet.

ment de la morale. » J'ajoute, c'est qu'étant éclairé, il était bon, et avait été malheureux.

2°. Latour-Maubourg (César Fay) était, à l'époque de la révolution, colonel du régiment de Soissonnais. Il avait déjà fait preuve de ses opinions libérales, en renonçant aux priviléges de baronnie qu'il possédait dans les États de Languedoc. Il fut envoyé aux États-généraux par la sénéchaussée du Puy, où il l'emporta sur le duc de Polignac, malgré la faveur dont cette famille jouissait alors. Il obtint des cahiers (*) conformes à ses opinions, fut un des premiers nobles qui passèrent aux communes, et continua, durant toute l'Assemblée constituante, de se montrer l'ami constant de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public. La loyauté de son caractère était, en quelque sorte, devenue proverbiale. A l'époque des troubles d'Avignon, il alla rejoindre son régiment, et en assura la discipline avec cette fermeté qui distinguait alors le véritable patriotisme. Il demanda la réunion de ce pays à la France, comme le seul moyen de protéger ce pays contre les factions qui le déchiraient. Nommé un des commissaires de l'Assemblée constituante pour aller au-devant de Louis XVI et de sa famille, à leur retour de Varennes, il contribua à les garantir des

(*) En donnant, dans la seconde partie de ces *Mémoires*, l'extrait de ces cahiers, nous tâcherons d'en exprimer le véritable esprit.

dangers dont les environnait la fermentation publique. On remarqua que, sans cesser de respecter, dans ces personnes augustes, le caractère de la puissance, obscurci par l'imprudence et le malheur, ce fut pour ce dernier qu'il réserva ses soins affectueux et recherchés. Les exagérés des deux opinions, qui lui en faisaient un crime, lui en firent aussi des reproches. C'est ainsi qu'ils avaient accusé Barnave qui, se trouvant dans la même situation que Maubourg, avait su, comme lui, concilier le devoir et la pitié. Barnave répondit à ses détracteurs jacobins, en mourant pour la liberté, qu'il avait aidé à fonder, et qu'ils déshonoraient; Latour-Maubourg fut bientôt mis à même de répondre presque aussi péremptoirement à des persécuteurs d'un autre ordre. Employé comme maréchal de camp dans l'armée de son ami La Fayette, il y eut le commandement de la réserve des grenadiers et des chasseurs. Ayant partagé la résistance de ce général aux événemens du 10 août, il quitta la France avec lui, fut proscrit comme lui, et, avant de se reconnaître prisonnier, contre le droit des gens, signa à Rochefort la protestation par laquelle ces fugitifs déclaraient *n'avoir rien de commun avec les émigrés armés contre leur patrie*. Nul doute que cet acte, en honorant leur loyauté, n'ait aggravé leur destinée.

Latour-Maubourg partagea, durant cinq années, la captivité de La Fayette, et parcourut avec lui les diverses prisons de Prusse et d'Autriche, qu'il convint à la politique des rois de leur faire

habiter. Délivré par les victoires de la république française, à la demande de son gouvernement, et plus encore par l'ascendant irrésistible de son général, il ne voulut rentrer en France qu'après cet immortel 18 brumaire, qui effaça la souillure révolutionnaire du 18 fructidor, et surtout qui répara ses désastres. Il serait superflu d'ajouter que tant que Maubourg demeura en pays étranger, il y conserva le caractère et les couleurs de citoyen français.

Bientôt membre du corps législatif, il ne tarda pas non plus à être promu au rang de sénateur. Le Gouvernement le nomma commandant militaire dans la division de Cherbourg, où il s'occupa utilement des travaux de ce beau port. Il commandait à Caen et y exerçait les fonctions de commissaire impérial, lorsque la restauration arriva. Il devint pair de France comme la plupart des sénateurs, et fut envoyé à titre de commissaire dans le midi, où son esprit conciliateur modéra beaucoup la réaction qui commençait à s'y manifester.

A l'époque dite des Cent-jours, Latour-Maubourg, faisant abstraction de toute opinion et de toute controverse, pensa que le premier devoir d'un Français était de défendre le territoire de la France et son indépendance; et il remplit cette obligation comme pair du royaume et comme citoyen. On n'a pas oublié qu'il fut du petit nombre de ceux qui combattirent les mesures arbitraires sollicitées à la faveur des circonstances, et qu'il protégea contre elles les opprimés d'un parti qui ne

tarda pas à revenir vainqueur. Quelle reconnaissance en éprouva-t-il? Il fut exclu de la chambre des Pairs, et rendu, selon ses vœux d'ailleurs, à la vie privée.

Un de ses fils, de la plus grande espérance, avait trouvé une mort glorieuse dans les combats. L'aîné, particulièrement connu pour ses talens d'administration et sa conduite diplomatique à Constantinople où il resta long-temps seul chargé des affaires, est aujourd'hui ministre du roi dans une cour étrangère. Le troisième est colonel de chasseurs à cheval.

Quelques lignes sur *Victor Latour-Maubourg*, frère du précédent, et ancien ministre de la guerre, achèveront de satisfaire le lecteur sur cette famille intéressante. Sous-lieutenant des gardes-du-corps, le 1er octobre 1789, il fut, avec MM. d'Aguesseau et Saint-Aulaire, le seul des officiers de service qui ne se couchèrent pas dans la nuit du 6. Dans les salles où ils étaient restés, il reçut la reine au moment où elle fuyait les brigands, et la conduisit chez le roi. A vingt-trois ans, colonel du 3e régiment de chasseurs à cheval, il fit la campagne de 1792, à l'avant-garde de l'armée de La Fayette, se trouva aux affaires de Philippeville, de Griswell près Maubeuge, et y fit les cent premiers prisonniers de cette guerre. Après le 10 août, il partagea la proscription de son général et de son frère, et pourtant fut relâché par les Autrichiens, après un mois de captivité.

Il se décida alors à demeurer en pays neutre, qu'il ne quitta, pour se rendre au quartier général de Bonaparte, qu'au moment où l'on négociait la délivrance des prisonniers d'Olmütz. Commandant le 22e régiment de chasseurs, à l'armée d'Égypte, il se distingua en plusieurs occasions, et notamment à la descente des Anglais, pendant laquelle il fut blessé d'un éclat d'obus qui mit longtemps ses jours en danger. A peine convalescent, il traversa le désert avec son régiment qui rendit les plus signalés services à l'armée. Dans les grades successifs de général de brigade et de lieutenant-général, il fut également admiré pour ses talens supérieurs, l'exacte discipline de sa division et sa noble conduite en pays ennemi. Il contribua beaucoup au succès de nos batailles, et eut la main fracassée à celle de Friedland. Employé dans la guerre d'Espagne, il y servit aussi avec une grande distinction. Sa conduite envers les Espagnols rendit son nom cher dans ce pays. La vénération qu'il y inspira était telle qu'il pouvait y voyager et y loger avec sécurité, au milieu des habitans. On doit même citer un trait qui les honore autant que le général. Des dépêches saisies par eux leur ayant offert, dans un brevet et un congé pour son neveu, le nom de Latour-Maubourg, ils se hâtèrent de céder à l'ascendant de ce nom révéré, et d'envoyer ces pièces au quartier-général. Victor Latour-Maubourg, en quittant ce royaume, reçut une lettre du roi Joseph qui lui témoignait sa reconnaissance comme Fran-

çais, comme homme, comme monarque espagnol. Ce général continuant avec éclat sa noble et valeureuse carrière, il eut la cuisse emportée à la bataille de Leipsick. Après avoir soutenu l'amputation avec son courage accoutumé, il supporta, deux jours après, un transport fatigant, à travers tous les dangers de la retraite, et revint dans les bras de son épouse, fille unique du vertueux général hollandais Van-Ryssel, commandant l'armée patriotique de 1787. Le roi le fit pair en 1814, et son ministre de la guerre après la seconde restauration. Il est aujourd'hui gouverneur des Invalides.

3°. Alexandre Lameth, né à Paris, le 28 octobre 1760. — De l'esprit dans le monde, du talent dans les affaires, de la bravoure dans les combats, une âme généreuse dans la prospérité, héroïque dans l'infortune : partout où M. de Lameth s'est trouvé, il était fait pour être distingué, même dans les premiers rangs. Aux armées, son nom s'est soutenu avec honneur près des noms de Rochambeau, de Saint-Simon, de La Fayette; à l'Assemblée, il a lutté avec avantage, d'opinion avec le côté droit, de système politique avec Mirabeau. Dans les cachots, il n'a pas reçu la loi de ses oppresseurs. Parle-t-il? c'est armé de traits devant lesquels ses adversaires fuient, ou sous lesquels ils succombent. Écrit-il? c'est avec l'expérience d'un homme qui a vu, qui a senti, qui a connu; et qui réduit au positif des applications, ce que les théories ont de vague et d'indéfini. Il aime sans doute la liberté par sentiment;

mais il la défend par raison convaincue. On dirait même qu'il la chérit moins qu'il ne hait ses ennemis. J'ai tort de dire qu'il les hait : un caractère de cette trempe dédaigne de haïr, parce que la haine s'occupe beaucoup de ses objets; Alexandre Lameth les méprise.

Sa naissance, son éducation, ses goûts, son exactitude en firent un militaire. De tous les titres qu'il doit à son mérite, celui de général le flatte dit-on le plus : ceux d'homme d'État, d'administrateur, de publiciste, lui sont journellement décernés par le public. C'est que le public juge sans apprécier, car il ne peut estimer que sur les apparences; et il s'habitue difficilement à regarder comme un guerrier, celui dont le nom n'est pas marié au nom de quelques batailles. Et c'est, pour le dire en passant, ce que savait si bien *le savant dans la science du pouvoir*, lorsqu'au nom de *Kellermann*, par exemple, il ajoutait celui de *Valmy* : interprète de l'opinion, elle devenait naturellement l'écho de la puissance. Si elle eût titré de même le mérite civil, M. de Lameth n'eût été embarrassé que des qualifications.

Après avoir fait la guerre d'Amérique, en qualité d'aide-de-camp du général Rochambeau, il commanda, comme adjudant, et avec autant de succès que d'intelligence, l'attaque de la Jamaïque. A son retour en France, il devint colonel du régiment de cavalerie Royal-Lorraine.

1789 ouvrait, avec l'urgence des réformes, la

chance d'une révolution. M. de Lameth eût voulu les unes, comme tous les bons esprits; et, comme tous les cœurs philanthropes, il redoutait l'autre. C'est qu'il n'ignorait pas qu'une révolution est une convulsion qui, pour sauver l'État, le met à deux doigts de sa perte, et froisse sans pitié de vieux intérêts privés, pour faire triompher un nouvel intérêt général.

Député de la noblesse de Péronne, il passa aux communes, lui quarante-cinquième, et se montra ainsi conséquent aux principes de toute sa vie.

Dans la nuit célèbre du 4 août, nuit que le prétendu comte de Rivarol appelait *la Saint-Barthélemy des priviléges* (*), les Lameth (Alexandre et Charles, son frère) se signalèrent par le sacrifice des leurs. Le premier réclama, dès ce moment, non la tolérance, mais la liberté complète des cultes et leur parfaite égalité.

Toute sa mission à la Constituante est marquée par de hautes vues constitutionnelles ou législatives. Je ne sais par quel travers adulateur on a prétendu que l'ère du Gouvernement représentatif ne datait en France que de la restauration : feint-on

(*) *Nous* sommes attaqués, mon cher duc, disait-il à un gentilhomme dont la noblesse n'était point équivoque; *nous* sommes attaqués, *nous* devons *nous* défendre. Mais qu'avez-vous? Vous ne répondez point, et me regardez d'un air étonné? — Nous... nous!.. J'avoue que voilà un pluriel qui me paraît un peu singulier.

d'oublier que l'Assemblée constituante en posa les premières assises, sur lesquelles elle éleva un édifice, imparfait sans doute, mais approprié au temps, et que le temps a modifié, comme il le modifiera encore? Alexandre Lameth, l'un de ses premiers architectes, et certainement le plus laborieux, soumit à une pratique usuelle la démarcation des pouvoirs, et avant d'organiser celui de l'exécution, il crut devoir définir, caractériser et faire limiter celui duquel émanent les lois. Dans la discussion sur la sanction royale, il se trouva en opposition formelle avec Mirabeau et se prononça pour le *Veto* suspensif. Sa position vis-à-vis du célèbre orateur fut la même, lors des débats relatifs au droit de paix et de guerre : M. de Lameth ne pensa pas que des décisions qui compromettent tout ce qu'il y a de vital dans un pays, hommes et choses, pussent appartenir à la seule autorité exécutrice. Il semble, en effet, que la puissance souveraine soit uniquement apte à prononcer sur une circonstance d'où son existence dépend; et en France, d'après le système établi par l'Assemblée constituante, la souveraineté dont la source, mais non pas l'action, réside dans la nation, était représentée par l'aggrégation législative et l'unité exécutrice. Pour donc que celle-ci pût remuer les forces financières et armées, il était conséquent qu'elle y fût préalablement autorisée par l'autre. Tel fut le sens du décret qu'obtinrent Barnave et Alexandre Lameth; décret que la raison ne put arracher aux préjugés qu'après

cinq jours de discussions, et pour lequel quarante mille citoyens qui l'attendaient avec anxiété, autour de la salle de l'Assemblée, décernèrent à ces deux avocats des principes les honneurs de l'ovation. Remarquons qu'alors ces honneurs étaient glorieux; car ils n'étaient point prodigués par des bandes sauvages à leurs chefs de meute, plus féroces qu'elles; mais offerts par la reconnaissance bien sentie d'une classe chez laquelle, ni l'orgueil oligarchique, ni les superstitions populaires n'ont obscurci les lumières naturelles. C'est cette classe moyenne qui, partout, et singulièrement en France, compose l'immense majorité de la nation, le fond sur lequel elle est assise, et par lequel elle subsiste; ou, pour parler plus franchement, c'est la nation même. Au-dessus, c'est l'écume; au-dessous, la boue.

Alexandre Lameth a sous-entendu cette pensée, lorsque répondant à M. de Montlosier qui, au nom du côté droit (*), prétendait que ce côté représentait la majorité : « Vous frémiriez si les Français « venaient à se compter. »

En février 1790, il avait présenté le plan de l'organisation de l'armée, dont la conception en-

(*) L'Opposition aristocratique a toujours affecté ce côté de nos assemblées délibérantes, et en contraste avec l'Opposition populaire de gauche, elle forme la Contre-Opposition. Si les élections étaient saines, pas de doute que le centre, toujours en majorité, n'exprimât la volonté nationale.

traîna tellement l'Assemblée, que par une acclamation unanime et soudaine, elle l'adjoignit au comité militaire. Depuis, par son beau travail sur les conditions de l'avancement, il ouvrit aux hommes à talens et aux braves cette carrière que, durant vingt ans, ils ont fournie avec tant d'émulation et d'éclat.

Ce fut lui, ce fut Alexandre Lameth qui, lors de la Fédération nationale de 1790, demanda que les yeux des hommes libres qui accouraient, de leurs départemens, célébrer leur indépendance conquise et leur alliance fraternelle, ne fussent point souillés par l'aspect des esclaves de bronze, foulés par Louis XIV dans sa statue de la place Vendôme. Ce fut lui encore qui, à l'occasion d'une députation liégeoise, sollicita et obtint la liberté entière dans la rédaction, dans la publication des journaux: liberté dont les factions se hâtèrent d'abuser contre l'Assemblée même qui la leur avait imprudemment accordée. Ce fut lui enfin qui, dans les discussions les plus importantes, comme aux époques les plus critiques, développa cette réunion si rare et si efficace d'un beau talent et d'un grand caractère. Nous n'en citerons pour exemple que son opinion sur l'affranchissement des Noirs, auxquels sa philanthropie éclairée ne voulait accorder qu'une liberté graduelle, ainsi que l'ont voulu La Fayette, La Rochefoucault, Priestley et tous leurs véritables amis. Nous y ajouterons l'énergie que la crise du 21 juin (la fuite du roi) redoubla dans son âme naturellement forte. A

la suite des premières mesures qui parâssent aux froissemens déterminés par cet événement, il demanda qu'une députation allât s'interposer entre la famille royale et l'agitation des peuples. On ne saurait nier que ce fut à cette sauvegarde que la famille royale dut son salut.

Bientôt, les factions exploitant cet épisode de notre révolution, tentèrent de renverser sur lui-même l'ouvrage de trois années, et sur les matériaux non encore rassemblés de l'édifice constitutionnel, elles essayèrent de proclamer la république. Comme tout véritable homme d'État, M. de Lameth pensa que la liberté française cesserait du moment où elle adopterait cette forme : nous avons l'esprit très indépendant et les mœurs très monarchiques ; le système représentatif semble seul pouvoir concilier des penchans si opposés. Ce fut donc celui qu'il continua de soutenir et de fortifier dans la révision de l'acte constitutionnel. Si, dans un travail de cette importance, ses auteurs ont laissé des imperfections notables et de dangereuses lacunes, c'est que, d'abord, l'éducation politique n'en était qu'aux élémens, et qu'ensuite, il était urgent d'opposer à l'Étranger perturbateur un établissement qui arrêtât ses menées et ses desseins. Au lieu de se déclarer, par une délicatesse intempestive, rééligibles, si les constituans eussent continué leur mission sous forme législative, ils auraient achevé leur ouvrage, et donné à la France la Charte qu'elle n'a reçue que vingt-cinq ans après.

Ce fut, je crois, l'avis de M. de Lameth; mais comment obtenir l'assentiment à une détermination qui blesse le préjugé du moment et qui ne promet d'effet que dans un avenir éloigné?

A cette époque, le gouvernement du roi, satisfait des constitutionnels qui lui avaient rendu une partie de son autorité, crut devoir se rapprocher d'eux. Barnave, Adrien Duport, La Fayette, avaient eu, soit avec la reine, soit avec quelques ministres, soit avec le roi lui-même, des conférences particulières. Ce prince, qui estimait Alexandre Lameth, avait sollicité ses conseils. On les a connus depuis, et ils ont pu être appréciés. Si ceux de ses collègues et les siens eussent été suivis, la Constitution aurait été fondée, et Louis XVI régnerait encore. Mais deux directions bien opposées s'étaient emparées de ce prince : l'une, sous l'influence de M. de Fontange, archevêque de Toulouse, livrait sa conscience aux scrupules religieux; l'autre, menée à Bruxelles par M. de Breteuil, troublait son esprit de subtilités politiques. A un caractère défiant et faible, rien n'est plus aisé que d'insinuer la duplicité, et l'égoïsme des factions a des sophismes pour l'excuser, comme elle a des masques pour lui faire feindre la franchise. Voilà le rôle, qu'à la faveur même de ses vertus, elles imposèrent à Louis XVI. Si, comme elles s'en vantaient, c'était à sa personne que se rapportait leur attachement, eussent-elles, par une conduite si dangereuse, secondé les fureurs de ses ennemis? Peut-on nier, qu'ayant donné au plus honnête homme

une apparence équivoque, elles n'aient, par là, invité les démagogues à hâter sa chute? De tels inconvéniens, ou plutôt de si pressans dangers étaient sans cesse reproduits dans les conseils que les constitutionnels, et notamment Alexandre Lameth, donnaient au roi. On sait comment ils furent écoutés, et quelles ont été les suites de ce dédain.

Quelque temps avant le 10 août, qui devait entraîner dans sa tempête les auteurs de la Constitution avec elle, Lameth cherche un asile sous la tente, et va défendre le territoire, en qualité de maréchal-de-camp, sous les ordres de Luckner. Il fait tracer le camp de Maulde, occupé depuis par Dumouriez; et quand la catastrophe du trône le menace de ses éclats, il passe sous le commandement de La Fayette. Bientôt décrété avec ce général, il devient le compagnon de son émigration patriotique, et partageant avec lui la haine des puissances mal conseillées, il partage aussi sa captivité. La sienne ne dura que trois ans et demi, parce qu'étant malade et alité, lors de la cession que la Prusse fit à l'Autriche de ses prisonniers d'État, il demeura sous les liens de cette première puissance, qui le rendit enfin aux larmes d'une mère respectée.

Libre, ou croyant l'être, Alexandre Lameth se réfugie dans cette île aristocratique, qu'un préjugé honorable qualifie pourtant de terre classique de la liberté. Là, il est accueilli par les Shéridan, par les Stanhope, par Grey, et surtout par ce Charles Fox

qui savait si bien ce que valait un homme de cette trempe; mais là aussi, il est éconduit par le fils de Chatam qui le savait encore mieux.

M. de Lameth s'exile à Hambourg. Il y retrouve son frère Charles, non moins Français que lui, et qui, par ses talens, son caractère, sa conduite, a mérité comme lui les honneurs de la proscription. L'ancien duc d'Aiguillon vient les mériter, en s'y associant. Leur noble malheur est le premier fond sur lequel ils élèvent une maison de commerce. C'est dans son administration, c'est par sa prospérité qu'Alexandre prouve que le véritable esprit est toujours à sa place; que le talent réel sait plier sans descendre; et qu'un théoricien illustre peut devenir, sans déroger, un praticien distingué.

Une trompeuse bonace avait rappelé ces proscrits sous le gouvernement directorial: la tourmente du 18 fructidor, qui poussa tant de proscrits sur les grèves de Cayenne, força ceux-ci à fuir de nouveau l'inhospitalière patrie qui dévorait ceux qu'elle avait rappelés.

Enfin brilla le soleil de brumaire. Napoléon se montra: l'horizon fut nettoyé, et l'ordre naquit du chaos. Le caractère de cette révolution, où la religion a vu *le doigt de la Providence* (*), c'est

---

(*) Expressions sacramentales dont se sont servis, pendant quinze années, les peuples que le 18 brumaire avait sauvés, les rois auxquels il avait lié la France, en fraternisant avec son chef, le Pontife, qui lui avait imprimé le sceau de la re-

qu'elle n'amena aucune proscription et les fit cesser toutes. Celle de MM. de Lameth cessa avec les autres. Alexandre était digne d'être associé à ces jours de rénovation. Il fut successivement préfet des Basses-Alpes (1802), du Rhin et Moselle (1805), de la Roër (1806), et du Pô (1809). La restauration royale le fit préfet de la Somme (1814), et lieutenant-général.

L'époque des cent jours mit à l'épreuve tous les courages et toutes les consciences : celle d'Alexandre Lameth lui conseilla de servir la patrie ébranlée au dedans, menacée au dehors, sans considérer quelle était la source de l'autorité qui la gouvernait. Il crut trouver, dans les motifs qui faisaient parler et agir cette autorité, il trouva surtout dans l'assentiment presque total que la nation lui donnait, la justification de sa propre conduite. Dans toutes les circonstances de sa vie, un véritable citoyen cherche et trouve l'occasion de servir son pays, non pas toujours comme il le désirerait lui-même, mais comme le veut son pays, dont l'intérêt premier, dont la loi suprême est l'indépendance et la conservation. Or, c'est ainsi que, dans les éminentes fonctions de pair, M. de Lameth servit la France. Tandis qu'une armée toute patriotique versait la dernière goutte d'un sang épuisé pour elle, le courage civil de

---

ligion. Ouvrez les lois, les décrets, les brefs, les harangues et les mandemens prononcés par toutes les bouches et dans tous les idiomes.

quelques hommes de bien préservait ses entrailles de ces déchiremens qui accompagnent toujours les révolutions. Celui dont nous crayonnons le portrait, opposait aux misérables déceptions des Fouché, le frein de son éloquence et de sa probité. Comme le vertueux Boissy-d'Anglas, il réclama la liberté civile dans un moment où tout semblait demander qu'elle fût suspendue. La seconde restauration méconnut, à son retour, ce service signalé; et des ministres, qui devaient bientôt nous ravir nos libertés, exclurent de la chambre des pairs l'homme d'État qui avait concouru à les conserver.

Cette conduite, sinon équitable, était au moins conséquente. Celle des électeurs, que n'entravait pas encore la superfétation aristocratique des grands colléges, fut reconnaissante et consciencieuse. Malgré la déclaration formelle que M. de Lameth avait faite de son inéligibilité, motivée sur l'impossibilité d'atteindre au cens électoral, il reçut du département de la Seine-Inférieure, la mission de le représenter à la législature. Là, durant quatre sessions, on vit Alexandre Lameth continuer à défendre les principes contre les préjugés, et les droits contre les priviléges. Sans entrer dans des détails dont cette notice n'est point susceptible, qu'il nous suffise de rapporter quelques unes de ses réponses que leur énergie et leur à-propos doivent consacrer. A M. de Serre, garde-des-sceaux, lequel, avec son inconséquence habituelle, invectivait contre la Constituante, après avoir préconisé la Convention :

« Jugement, dit M. de Lameth, aussi équitable que sensé : il était naturel, il était nécessaire que celui qui a loué la Convention, qui a tué la liberté et la royauté, blâmât l'Assemblée constituante, qui, en les fondant l'une par l'autre, avait tout fait pour les garantir et les conserver. » A M. de La Bourdonnaye, qui venait de lancer au côté gauche cette fougueuse apostrophe : « La France ne veut plus de vous ! » « Et de qui donc veut-elle? s'écria M. de Lameth; serait-ce de l'émigration armée? Mais l'émigration, au jugement des souverains eux-mêmes, est la faute la plus grave de toute la révolution. Serait-ce par le *væ victis?* Mais est-ce bien Coblentz qui a vaincu la France? Sont-ce ces chétives armées qui ont envahi le territoire sacré? Et de quel droit, ceux qui, sans avoir pris part au combat, ont partagé les dépouilles de la victoire, osent-ils se présenter en triomphateurs? « (Séance du 23 février 1821). Dans une des discussions qui ont signalé la session de 1822, Alexandre Lameth, après avoir établi que, depuis l'établissement de la Charte qui a transigé avec la révolution, le ministère n'a pas cessé de vouloir la contre-révolution par les modifications progressives et l'anéantissement final de la Charte, ajouta : « Quels sont cependant les antécédens politiques des hommes qui osent tenter une telle entreprise? Sont-ce des Richelieu, des Ximénès, des Pombal, des Choiseul? Je jette les yeux sur le banc des ministres, et cette vue me rassure. »

La génération, qui connaît les travaux actuels de M. de Lameth, et qui y applaudit, ne lira pas sans intérêt le tableau de sa politique pendant l'Assemblée constituante : nous en empruntons les traits principaux à l'un de ses collègues les plus distingués, observateur pénétrant, et qui, après s'y être associé durant sa mission, en est devenu depuis le narrateur impartial.

« Dès lors (1789 et 1790), dit Toulongeon, commençaient à se former, dans l'Assemblée, deux partis distingués par le nom de côté droit et de côté gauche, selon qu'ils s'asseyaient, par rapport à la place où siégeait le président; et, dans le côté gauche, se formait une coalition plus spécialement révolutionnaire. Ils prétendaient au titre de chefs du parti populaire, et ils en exercèrent souvent l'influence. Ayant soin de précéder toujours le vœu de l'assemblée, ils semblèrent souvent le décider. Habile à la devancer dans le chemin qu'ils voulaient prendre, ils semblèrent le lui indiquer et l'y conduire. Affectant de marcher toujours les premiers, on les crut souvent à la tête; et cette apparence devenant habitude, devint enfin une réalité. Ce parti, ou, pour s'exprimer avec plus de justesse, cette partie liée, ayant un plan de conduite, et sachant organiser ses moyens secondaires, fut tour à tour le guide et l'instrument du parti dominant. Trois jeunes hommes fondèrent cette association : Duport, membre du parlement de Paris; il s'était déjà fait connaître dans le parti

opposé à la cour : homme d'une fermeté d'esprit et de caractère prématurée, ayant de l'élévation dans l'âme et dans la pensée, systématique et exalté, il eût voulu, deux siècles plus tôt, être chef d'une secte religieuse. Lameth, doué d'une politique fine et déliée, qui presque toujours, dans un temps de trouble, rend nécessaires les moyens de l'adresse active et entreprenante. Barnave, plus jeune encore, qui s'était déjà fait remarquer dans les troubles du Dauphiné, par un vrai talent d'orateur. Il était la parole du conseil, confiant, audacieux à la tribune. » Les rôles étaient partagés : Duport pensait ce qu'il fallait faire, Barnave le disait, Lameth le faisait. Il serait difficile de dire s'ils voulurent d'abord autre chose que de l'éclat; mais ils y réussirent d'autant plus aisément, que ce triumvirat n'inspira d'abord qu'un intérêt de jeunesse sans défiance. On commença même par rire de ses prétentions, auxquelles on finit par céder. Il fut, surtout au commencement et jusqu'au milieu de cette session, le premier moteur de la société des Jacobins (*). Il fit, défit et refit à peu près ce qu'il

---

(*) Fondé, comme on sait, sous le nom de *Club Breton*, par les députés de la Bretagne, du Dauphiné et de la Franche-Comté. Tout ce qu'il y eut de généreux dans l'Assemblée fit partie de cette première réunion, polluée depuis par les hommes de sang. Ceux qui ont la *bêtise* de nommer La Fayette et Lanjuinais comme collègues de Marat et de Billaud dans cette société, commettent la même erreur qu'un myope qui, lorgnant de loin une exécution capitale, confond, dans sa mauvaise vue, le patient et le bourreau.

voulut. Personne ne convenait de son influence, mais personne n'y échappait. Il eut l'adresse de mettre la popularité à la mode, de donner un grand lustre aux succès de la tribune, et un grand prix aux applaudissemens des tribunes. Il fut le créateur de cette tactique savante qui intéressa les spectateurs à l'action, et les appela sur la scène. On s'accoutuma bientôt dans l'Assemblée à prendre la voix des tribunes par la voix du peuple (*), et cela fait, il ne s'agit plus que de s'assurer un parti assez déterminé dans les tribunes, pour entraîner le mouvement des indifférens. Il fit tout le bien, dont une partie peut-être ne se serait pas faite sans lui, et souvent aussi quelque mal qu'il ne croyait pas faire. On crut même quelque temps que Duport était un agent secret du grand corps auquel il avait appartenu. Duport était assez exalté pour être instrument sans le savoir; mais il avait l'âme trop haute pour y consentir jamais. Quoique ami de la patrie et partisan de toutes les libertés, ou peut-être parce qu'il l'était, Lameth voulait ce qui, en menant à la fortune, un ministère, un grand emploi, peut, par des mains civiques, lorsqu'elles en sont armées,

---

(*) Ce qui fournit au ministère de Louis XVI l'occasion d'organiser une compagnie d'applaudisseurs, de *hueurs*, de claqueurs assez semblable à celles qui infectent nos théâtres, à la honte du goût, comme celle de Bertrand-Molleville désolait l'Assemblée à l'opprobre de toute sagesse, de toute franchise, de toute modération, de toute politique. (*Voyez* les *Mémoires* de ce ministre.)

garantir ces libertés et assurer le bien de la patrie. Quant à Barnave, il voulait de la gloire ou plutôt de la célébrité : il l'obtint, et la paya ensuite de sa tête, au temps où toutes les dettes contractées envers l'Étranger (*), s'acquittèrent ainsi. Les Lameth eussent aussi soldé ce compte sanglant, si la fuite ne les eût soustraits à leurs atroces créanciers.

Terminons ce résumé biographique par constater que M. de Lameth continua à servir de sa plume courageuse la cause qu'il défendit par tant d'autres

---

(*) Dans une lettre adressée à Robespierre, et trouvée dans les papiers cités par Courtois, lors de son rapport fait à la Convention, le 16 nivose de l'an III, sur la politique de ce tyran, on lit : « ...... Le dernier pas qui vient de vous mettre « sur le sopha de la présidence, vous rapproche de l'échafaud, « où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage, « comme elle a fait à ceux que vous avez jugés... Ainsi, puis- « que vous êtes parvenu à vous former ici un trésor suffisant « pour exister long-temps, ainsi que les personnes pour qui « j'en ai reçu de vous, je vous attends avec impatience pour « rire avec vous du rôle que vous avez joué dans le trouble « d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés... » Notez que depuis l'époque de la génération des Jacobins, on avait remarqué que deux à trois cents personnages nouveaux, et jusqu'alors inconnus, s'étaient présentés et avaient été admis à leurs séances. Ces hommes parlaient peu, mais donnaient le signal des applaudissemens quand Robespierre avait parlé. C'était l'unique mission de ces hommes venus du dehors, soumis à l'influence étrangère, employés par la politique anglaise. (Voyez *Toulongeon, Bertrand de Molleville, Dulaure,* et presque tous les historiens de la révolution.)

moyens. Dans le *Précis sur les Événemens militaires*, publié par le général Mathieu Dumas, on reconnaît à ses principes de grande tactique, et à ses procédés d'habile stratégiste, l'élève de cette école du maréchal de Saxe, de Catinat, de Guibert, de Carnot, dans laquelle Napoléon est devenu le premier maître ; comme dans ses écrits sur l'économie politique, on retrouve les saines doctrines du publiciste, étayées par l'expérience du sage administrateur.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

LA FAYETTE, PENDANT LE GOUVERNEMENT DE NAPOLÉON.

Bonaparte venait de sauver la France au 18 brumaire : il s'agissait de la constituer. Afin d'arriver à une organisation prompte, solide et brillante, il voulut s'entourer de toutes les supériorités. Celle de La Fayette fut invoquée; mais, après plusieurs entretiens avec le consul, pressentant la direction que prenait son gouvernement, il refusa de s'y associer. Ce que Delille avait fait par une délicatesse reconnaissante pour ses anciens protecteurs; ce que Bernardin de Saint-Pierre refusait par une susceptibilité toujours chagrine, et Ducis par paresse poétique, Carnot et La Fayette le firent par scrupules républicains. Vainement le premier magistrat le fit presser par ses amis d'accepter une place de sénateur : il refusa de devenir le collègue des Grégoire, des Lanjuinais, qui crurent leurs principes et leur exemple d'un assez grand poids pour l'opposer à celui du despotisme, d'ailleurs salutaire, qui comprimait l'anarchie, mais entraînait la république. « Associé, dès l'origine, aux institutions qui ont triomphé de l'Europe (écrivait La Fayette au ministre de la guerre); uni de cœur aux généraux de la république, je n'ai jamais cessé d'être leur

camarade, et je ne prétends pas, après tant de victoires, devenir leur concurrent. » Cependant il continua d'être reçu avec bienveillance par le consul. Il s'occupa utilement du sort de ses compagnons de proscription, et fit entrer dans l'armée son fils, qui reçut deux blessures au passage du Mincio, dans la campagne de Marengo.

L'époque du consulat à vie fut celle de sa rupture avec Bonaparte; son vote était conçu en ces termes :

« Je ne puis voter pour une telle magistrature, « jusqu'à ce que la liberté soit garantie : alors je « donne ma voix à Napoléon Bonaparte. »

Il écrivit en même temps au premier consul :

Général,

« Lorsqu'un homme, pénétré de la reconnaissance qu'il vous doit, et trop sensible à la gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restrictions à son suffrage, elles sont d'autant moins suspectes, que personne ne jouira plus que lui de vous voir premier magistrat à vie d'une république libre.

« Le 18 brumaire sauva la France, et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis, dans le pouvoir consulaire, cette dictature réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes cependant que le sera la restauration de la liberté.

« Il est impossible que vous, général, le premier

dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour; mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui que dans son effervescence, de les recouvrer utilement. Et vous, par la force de votre caractère et de la confiance publique, par la supériorité de vos talens, de votre existence, de votre fortune, pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser tous les dangers, rassurer toutes les inquiétudes.

« Je n'ai donc que des motifs patriotiques et même personnels pour vous souhaiter, dans ce complément de votre gloire, une magistrature permanente. Mais il convient aux principes, aux engagemens, aux actions de ma vie entière, d'attendre, pour lui donner ma voix, qu'elle ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous.

« J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, comme vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques, se joignent des vœux sincères pour votre personne, et un sentiment profond de mes obligations envers vous. »

La Grange, 10 prairial an x.

On reconnaît dans cet écrit l'homme dont les principes n'ont fléchi devant aucune exception, et

qui, à la face de la puissance légitime, comme sous les verroux de la tyrannie, a bravé leurs excès et n'a pas cédé à leurs abus. Il faut louer cette persistance consciencieuse comme rare; il faut l'admirer, lorsque pour s'y renfermer avec une opiniâtreté héroïque, on s'expose à de véritables dangers. Mais, dans toutes ces hypothèses, est-il sage, est-il nécessaire de l'imiter? Et si ceux qui ne l'imitent point, sauvent l'État par cela même, la pratiquer avec tant de ténacité, ne serait-ce pas le compromettre? Quelque vénérables que soient les abstractions morales, il est des cas, il est des temps, où leur application à la science sociale expose la morale même. Dans l'art de gouverner les hommes il entre tant d'élémens divers et souvent contradictoires, que le mieux absolu qui lui est proposé comme but par la philanthropie, a quelquefois besoin du mal relatif comme moyen. Et d'ailleurs, est-ce jamais un mal que ce qui, sans froisser les droits individuels, assure les devoirs communs? De 1789 à la fin du siècle, on a beaucoup parlé des droits publics; et cela était aussi urgent que naturel, car il s'agissait de les conquérir sur la longue usurpation des âges; mais peut-être le commencement du dix-neuvième, un peu désabusé par leur ivresse, qui en avait amené l'excès, se croyait-il obligé de s'occuper davantage des devoirs nationaux. A la politique des droits, dans laquelle l'abus est si près de l'usage, il était donc indispensable de faire succéder la politique des

devoirs : c'était la marche inévitable du temps, et l'entraînement des choses. L'important, mais aussi le difficile était que ceux auxquels la force des circonstances avait donné le droit de prescrire des devoirs à tous, s'y soumissent eux-mêmes. Les actes écrits, la constitution présentée le disaient bien; mais en temps de révolution, qu'est-ce que la force morale devant celle de l'épée? et dans un pays où la loi reçut toujours un culte si tiède, n'était-il pas à redouter que la reconnaissance même fît prévaloir celui d'un homme?

Voilà probablement ce que pensait La Fayette; voilà ce que sous-entendait sa lettre. Elle demeura sans réponse, et lui sans liaison avec le consul. Il ne l'a revu que le 3 juin 1815, à l'ouverture de la Chambre des représentans. Réuni, durant cette longue période, à sa nombreuse famille à la Grange, il s'y occupa avec succès d'une grande exploitation rurale.

Georges Washington La Fayette, son fils, resta dans l'armée sans avancement; et lorsque l'empereur reconnut que ce traitement n'empêchait ce jeune homme ni de servir avec zèle, ni de se distinguer, il lui fit insinuer, par le prince de Neuchâtel, le désir qu'il avait de sa retraite. Le jeune La Fayette refusa de s'y rendre jusqu'à ce que la paix de Tilsitt eût mis fin à cette guerre. A la bataille d'Eylau, il eut le bonheur de sauver la vie à son général, Grouchy, dont le cheval avait été tué dans une charge.

La Fayette, tranquille à la Grange, et fort de

sa conscience, crut n'avoir rien à redouter, même lorsque l'empereur se fut exprimé sur lui en plein conseil d'État. Il y était question d'une nouvelle organisation à donner à la garde nationale : « Tout le monde en France, dit ce prince, est corrigé des idées *extrêmes* de liberté; il n'y a qu'un homme qui ne le soit pas, et cet homme, c'est La Fayette. Vous le voyez tranquille : eh bien! s'il y avait une occasion de servir ses chimères, il reparaîtrait plus ardent que jamais. »

A son retour de cette expédition de Russie, qu'on a appelée malheureuse et même criminelle, parce qu'elle échoua, Napoléon ne parla pas avec moins de préventions contre La Fayette, que pourtant il ne nomma pas. « Qui a proclamé, dit-il, dans sa réponse au conseil d'État, le principe d'insurrection comme un devoir? qui a adulé le peuple, en l'appelant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? qui a détruit la sainteté et le respect des lois, en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice éternelle, de la justice civile, de la nature et de la force des choses, mais seulement d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la nature des lois, à leur confection, à leur connaissance, à leur administration dans l'ordre civil, criminel, politique, de police et militaire? Lorsqu'on est appelé à régénérer un empire, ce sont des principes constamment opposés qu'il faut suivre. »

Il est pénible de voir des hommes tels que La

Fayette et Napoléon différer du tout au tout sur les moyens, quoiqu'ils s'entendissent sur l'objet. Le bonheur public était le leur; mais l'un le voulut par la liberté, et l'autre le fit par la gloire. Si la question ressortait du droit naturel, elle serait bientôt résolue; mais il y a long-temps qu'en France, elle est transportée dans le fait civil, et c'est ce qui la complique. Citoyens, nous aimons la liberté; mais Français, nous adorons la gloire. Quel dommage que celle-ci, qui n'est trop souvent que de la vanité, s'accorde si peu avec l'autre! Dans leur position respective, comme par leurs caractères individuels, La Fayette et Napoléon parlèrent et agirent comme ils devaient agir et parler : l'un, en amant passionné de l'indépendance, l'autre en partisan convaincu de la subordination; l'un, en libérateur des peuples, l'autre en fondateur d'un empire; celui-ci en vétéran de la liberté, celui-là en régénérateur du pouvoir. La différence des temps dut en mettre et en mit dans leurs actes comme dans leur langage. 89 avait vu, dans la nation affranchie, un enthousiasme vierge de tout excès; 1812 voyait, dans le peuple énervé, l'horreur de tous les crimes, la lassitude de tous les projets, le dégoût de tous les abus. On voulait l'indépendance à la première époque; à la seconde, on sollicitait l'ordre. D'un rêve enchanteur, d'une *Utopie* d'optimisme, il n'était resté que la liberté civile, que la gloire militaire, que la force du pouvoir et des institutions. C'était beaucoup au gré des politiques; c'était

peu, selon les régénérateurs. Pourtant ce qui aidait ces âmes fières à recevoir un frein qu'elles blanchissaient d'écume, c'était la présence de l'égalité. Jamais son culte ne fut mieux servi que par le despotisme de l'empire. Ailleurs (*) je l'ai nommé « une vaste démocratie menée par une dictature. » Au point où en étaient les choses, dans la situation respective de la France avec l'Europe, c'était le seul moyen de rendre continentale une révolution qui, pour être justifiée, a besoin de devenir universelle. Voilà ce que voulait Napoléon, et voilà peut-être ce que ne voyait pas La Fayette. Quoique les événemens ne prouvent jamais, nous ne pouvons taire qu'ils ont décidé. Mais étaient-ils justes quand ils prononçaient d'abord contre le système de Napoléon en faveur de La Fayette; ou ne l'étaient-ils plus, lorsqu'ils se rangèrent contre La Fayette en faveur de Napoléon? Au moment où j'écris, tous deux ont tort, car tous deux ont été vaincus. Ils appartiennent donc à l'histoire, et seront jugés par la postérité.

Aux touches dont nous avons coloré le portrait de celui qui nous occupe, elle pourra bien ajouter celle-ci : La Fayette eut à la fois la confiance de la garde nationale qu'il fonda, qu'il commandait, et l'estime de la nation qui le regardait comme le chef de l'opinion patriotique. Cette appréciation fut

---

(*) *Introduction à l'Histoire de l'Empire,* par M. Regnault-Warin; Tom. II, deuxième édition.

due à de grandes qualités : celle de rallier les esprits, ou plutôt les cœurs, lui était naturelle, a dit M. de Toulongeon. Un extérieur jeune et rassurant, qui plaît à la multitude (*); des manières simples, populaires et attrayantes; plus fait pour commander à cheval dans le tumulte des factions, que pour régir et gouverner dans le cabinet; il avait tout pour commencer et pour déterminer une révolution, tout le brillant de l'activité militaire, et l'assurance tranquille du courage, dans les émotions publiques. La Fayette eût suffi à tout, si tout se fût fait au grand jour; mais les routes ténébreuses de l'intrigue lui étaient inconnues : il manqua de défiance et de force pour ne pas s'y laisser conduire; et peut-être manqua-t-il d'adresse pour s'y gouverner, quand il s'y trouva engagé.

Les élémens de ce caractère expliquent sa conduite, et motivent l'espèce d'animadversion que lui témoigna toujours Napoléon. Celui-ci semblait créé pour finir une révolution, et par un mélange de moyens adroits et forts, pour s'en adjuger le profit. Quelle antithèse politique avec le désintéressement de La Fayette!

(*) C'est encore celui qu'il offre à la vénération de la jeunesse dont je l'ai vu entouré dans quelques circonstances publiques, et qui rencontre dans son sourire bienveillant une invitation à cultiver les talens, à pratiquer la vertu, et, par leur réunion, à délivrer la patrie, en sauvant à la fois le trône et la liberté.

Mais, dans ce désintéressement civique, que Napoléon qualifia quelquefois de *niaiserie*, il ne vit jamais un motif, un prétexte même de suspicion. N'étant peut-être pas assez grand moraliste pour le pratiquer, il se montra assez bon politique pour n'en être point offensé. Malgré les insidieuses insinuations de quelques flatteurs, La Fayette demeura tranquille dans sa retraite. Son opposition, comme celle des Quatorze dans le sénat, fut inaperçue; et le *Morning-Chronicle* put imprimer, quand l'empereur fut tombé : « Le champion de la liberté se tint debout, défiant la tyrannie, et couvert du bouclier de l'opinion publique. »

En 1814, à l'époque même de la restauration, La Fayette se présenta une fois chez le roi et chez *Monsieur* : il fut bien reçu par ces princes, et pourtant borna là ses rapports avec les Tuileries. Autour d'eux il trouva les mêmes idées, les mêmes préventions, les mêmes projets qui avaient fait tant de mal à leur malheureux frère, et qui devaient bientôt leur en causer également. En effet, lors de l'irruption de Napoléon en France, il paraît que la dynastie royale aurait trouvé des appuis vigoureux dans les constitutionnels de 89, si elle n'avait pas persévéré dans sa répugnance, en quelque sorte héréditaire, pour les hommes et les institutions de ce temps-là. Et pourtant la Charte n'est que la continuation et la sanction d'une partie de celles-ci.

Peut-être est-ce ici le cas de rappeler ce qui n'a été connu que depuis peu de temps, relativement au

projet médité par La Fayette pour le salut de Louis xvi et sa famille. Ce général, comme nous l'avons dit, lui avait proposé de les conduire à Compiègne, sous la protection de ses troupes. On n'ignore pas qu'il fut refusé. On a su depuis, par les mémoires des royalistes les mieux instruits, nommément par ceux de M. Huë, premier valet-de-chambre de Louis xviii, que ce refus, qu'on attribuait seulement aux conseils des courtisans de l'intérieur et aux répugnances que la cour a toujours montrées pour les constitutionnels, avait été décidé par une lettre du duc de Brunswick, datée du quartier-général de Coblentz. Le roi y était conjuré d'attendre *à Paris* que les troupes étrangères et les émigrés vinssent l'y chercher. Ceux qui entouraient ce prince lui firent craindre qu'en demandant leur salut à la protection de La Fayette qui leur avait sauvé la vie le 5 octobre, il ne s'engageât de plus en plus au soutien de la Constitution contre ses ennemis du dehors et du dedans. L'événement a prouvé que ce parti était préférable à celui d'attendre leur salut de ceux dont la France toute entière avait juré et consomma la perte. Ils avaient oublié, ces protecteurs fanfarons, et leurs imprudens protégés avaient oublié comme eux, que la première condition de leurs promesses était la victoire. Un concours de circonstances bien différentes servit mieux Louis xviii, lequel pourtant, avec le grand sens et le patriotisme qui l'ont toujours caractérisé, se refusait à courir les chances d'une seconde

émigration qui pouvait ne pas être si heureuse.

Revenons à La Fayette dans ses rapports avec Napoléon.

Ce prince, parti du lieu de son exil, avec une poignée de braves, traverse la France en vingt jours, et, porté par la population qui l'admire sans l'aimer, il arrive aux portes de Paris avec une armée qui l'aime et qui l'admire. Chassé par les méprises de son gouvernement noblement avouées depuis par lui-même, le roi fuit devant celui que la victoire n'absoudra pas de son usurpation. Cependant il fallait donner à l'illégitimité l'apparence légale : le régime impérial fut rétabli ; mais La Fayette ne sortit de la vie privée que lorsqu'il fut avéré que douze cent mille étrangers, alliés du roi, allaient envahir la France. Ce fut alors que le prince Joseph, frère de l'empereur, lui proposa un rendez-vous pour juger par lui-même des garanties qui allaient être offertes au peuple français et aux étrangers. La Fayette crut devoir accepter sur-le-champ, en observant « qu'il y porterait une incrédulité qui compensait sa trop grande confiance de l'an VIII. » Il ne balança pas à déclarer « que sans croire à la conversion complète de Napoléon, on pouvait compter sur sa coopération cordiale contre l'invasion et l'influence étrangère, et contre toute famille ou tout parti qui se prévaudrait d'un tel secours pour attaquer l'indépendance et la liberté du peuple français. » Il refusa la pairie, insista sur la convocation immédiate d'une chambre de repré-

sentans, et ne voulut rentrer dans les affaires que par l'élection de ses concitoyens. On se rappelle les doctrines vraiment libérales, l'entière liberté de la presse, le rétablissement des élections populaires qui caractérisent cette époque. La Fayette protesta dans sa commune et au collége électoral de Seine-et-Marne contre les articles des Constitutions de l'empire et de l'Acte additionnel qui pouvaient attenter à la souveraineté du peuple et aux droits de chaque citoyen; ce qui n'empêcha pas le collége de ce département de l'élire son président et son premier député.

Lorsqu'après la première restauration, on forma une chambre des pairs composée de membres qui pouvaient être héréditaires ou viagers, au choix du monarque (alternative qui est la pire des combinaisons pour l'indépendance d'une assemblée de ce genre), beaucoup de membres de l'ancien sénat furent laissés en dehors. Plusieurs sénateurs libéraux, qui, toujours suspects à l'empereur, n'avaient pas été envoyés en mission par lui, et se trouvaient au nombre des *trente* (*) qui l'avaient déchu, et qui

(*) *Esquisse historique sur les cent jours.* Ainsi, de l'aveu même des ennemis de l'empereur et des antagonistes de sa légitimité, la déchéance de ce prince, appelé au trône par plus de *trois millions cinq cent mille* votes, a été prononcée par *trente* personnages qui, soit qu'on les compte, soit qu'on les pèse, n'avaient nul droit sur lui. Il eût été plus loyal de motiver cette mesure sur la présence d'un million de baïonnettes qui la prescrivaient contre le vaincu, que sur des griefs,

avaient proclamé les Bourbons, furent aussi exclus de la nouvelle pairie; et il arriva que les faveurs royales tombèrent de préférence sur des hommes étrangers à l'acte de la restauration. Napoléon, laissant de côté les pairs que le roi avait nommés, rappela ses anciens sénateurs affidés, et y ajouta un assez grand nombre de chambellans et aides-de-camp, ce qui, à dire vrai, n'ajouta pas à la considération de la chambre. On y vit néanmoins avec plaisir quelques nouveaux venus : Masséna, le vainqueur de Zurich, qui, né à Nice, n'avait pas été trouvé assez Français pour être pair sous le gouvernement royal; Alexandre Lameth, l'un des membres les plus distingués, et, comme on l'a vu, les plus influens de l'Assemblée constituante; Drouot, Cambronne, Bertrand, qui avaient suivi leur général à l'île d'Elbe, et que leur attachement à un bienfaiteur malheureux, était loin d'avoir dépopularisés. Napoléon ne rappela pourtant pas le vertueux sénateur Lambrecht, qui avait libellé son fameux décret d'accusation. Peut-être l'eût-il fait, s'il avait pensé à faire ressortir le tort du ministère royal, qui avait exclu cet homme de bien de la liste des pairs, sous le même prétexte qui avait servi à éconduire Masséna.

La composition de la chambre des représentans fut plus compliquée. Elle se ressentit de l'absence

---

trop prouvés d'ailleurs, mais que les *Trente*, mais que le Sénat avaient partagés.

des électeurs royalistes, et de la présence d'électeurs timides qui craignaient de se compromettre. Les électeurs présens durent faire des choix plus *républicains* (*), particulièrement lorsque les méfiances et les alarmes étaient plus récentes, et que Bonaparte était apparu comme un vengeur des droits et des intérêts de la révolution. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer le grand nombre de conventionnels et de *votans* (**) qu'on élut dans les départemens, et parmi lesquels il se trouvait des noms odieux et redoutés (***). La répugnance et l'inquiétude publique à cet égard ne furent pourtant pas alors justifiées par une conduite analogue à celle qu'ils avaient tenue dans les comités de la convention.

Une autre portion tranchante de l'Assemblée se composait de *Bonapartistes* (****) décidés, d'anciens conseillers d'État, ayant le titre de ministres, de nouveaux conseillers d'État nommés dans la

---

(*) Remarquez que, de l'aveu même d'un adversaire, la France, incertaine entre le gouvernement royal qui s'écroulait et le règne impérial qui essayait de reprendre, tendait à la république.

(**) On nommait ainsi ceux des conventionnels qui, dans le procès de Louis XVI, votèrent contre lui la peine capitale. Lorsqu'il fut question de les bannir, on les qualifia de *Régicides* (*Tueurs de Rois*).

(***) Entre autres celui de *Barrère*, rapporteur du Comité de Salut public.

(****) *Esquisse historique des cent jours.*

chambre, de généraux, d'un grand nombre de procureurs et d'avocats-généraux ayant à leur tête Merlin de Douay ; de gens appartenant aux administrations diverses, de plusieurs fanatiques du système *napoléonien* : parti actif, déterminé, dans lequel se trouvaient des hommes de talens, habitués aux affaires, et dont toutes les facultés étaient dévouées au maintien de la dynastie impériale, sauvegarde qu'ils croyaient également nécessaire à l'existence, à l'honneur de la patrie, qu'à leur propre fortune, à leur existence personnelle, à leur considération. Mais le fond de l'Assemblée, quoiqu'il se ressentît des circonstances favorables à Napoléon et contraires aux Bourbons, n'était pourtant bonapartiste que dans le sens de la défense du pays contre toute invasion ou toute protection étrangère. Ce parti, ou plutôt cette grande portion d'une assemblée éminemment nationale, redoutait vivement, trop vivement peut-être, l'ambition et le despotisme de Napoléon; car ce qui, au jugement des meilleurs amis de la liberté, avait jadis fait son crime par leur oppression, pouvait aujourd'hui devenir sa vertu par leur délivrance. Quant à leurs sentimens sur les princes Bourbons, ils ne conservaient aucunes préventions contre eux personnellement ; mais des craintes que les fautes ministérielles de dix mois leur inspiraient des fautes nouvelles de leurs serviteurs inexpérimentés.

Au milieu de cette réunion, on trouvait des noms

dont l'indépendance et les lumières ne pouvaient pas être mises en doute. Dans la banque et le commerce, MM. Lafitte, Benjamin-Delessert, Chaptal fils, Hottinguer, noms respectés par toute l'Europe; dans le barreau, des hommes tels que MM. Roy, Tripier, Jay, Dupin, Manuel, Bérenger; dans l'armée, les généraux Sorbier, Sébastiani, Becker, Grenier, Dumoutier, Mouton-Duvernet, tous connus par leurs actions brillantes et leur désintéressement. On y voyait les Lanjuinais, les Flauguergues, les Dupont de l'Eure, et beaucoup d'autres membres estimés de l'Assemblée constituante et des différens corps législatifs. Il s'y trouvait aussi des propriétaires tels que La Rochefoucault-Liancourt, issu, comme l'on sait, de l'une des familles les plus nobles de l'ancien régime, beaucoup plus connu toutefois par ses vertus et une philanthropie qui ne se borne pas à des discours; Le Voyer-d'Argenson qui, ayant accepté la préfecture d'Anvers, avait résisté courageusement aux abus du Gouvernement impérial, et refusé d'exécuter un ordre arbitraire contre la fortune de quelques citoyens; La Fayette enfin « qui, après avoir été un des fondateurs de la « liberté américaine, le principal moteur de la ré- « volution française, et en même temps l'inflexible « ennemi des désordres de cette révolution (*);

(*) Respectable, mais impossible théorie, qui honore à jamais la conscience morale de celui qui la professa aux dépens de toute son existence, mais qui accuse son ignorance

« après avoir dédaigné toutes les espèces d'ambi-« tion que son pouvoir extraordinaire sur la cour « et la capitale, et son immense popularité dans le « royaume rendaient si faciles à satisfaire; après « s'être généreusement sacrifié, en 1792, à la dé-« fense du trône constitutionnel, et avoir expié, par « cinq années de captivité dans les donjons de la « coalition, sa persévérance dans les principes li-« béraux, vivait depuis quinze ans avec sa nom-« breuse famille dans une retraite rurale où il était « devenu un des meilleurs cultivateurs du pays. » (*)

Nous avons vu que La Fayette, qui avait voulu rester étranger à l'empire, ne le fut pas moins à la restauration des Bourbons. Nous devons rappeler, qu'ayant vu le roi et les princes une seule fois, il en reçut un accueil distingué. Quoique, peu de temps après, un valet-de-chambre ait publié, sous les presses de l'imprimerie royale (**), un livre injurieux pour lui, et quoique d'autres marques d'animadversion lui aient été données, cela n'empêcha pas, au débarquement de Napoléon, La Fayette et ses amis de se déclarer prêts à rendre

---

de cette méchanceté humaine, ou au moins de cet égoïsme, que la contrainte rend si adroit, que la résistance rend si tranchant, et contre lequel on a inventé la politique.

(*) Paroles textuelles de l'*Esquisse des cent jours,* attribuée à un ami de M. La Fayette.

(**) *Derniers momens de la vie du roi Louis XVI,* par M. Huë, son premier valet-de-chambre.

aux princes tous les services qui, dans la ligne de la liberté, pouvaient dépendre d'eux. L'empereur ne put le compter un instant parmi ceux qui espérèrent en lui. Placé le premier sur la liste de ses pairs, il déclara qu'il ne pouvait accepter cette nomination ; mais que si le Gouvernement convoquait une véritable représentation nationale, il croirait devoir aux dangers imminens de la patrie, et à l'élection du peuple, de rentrer de cette manière dans les affaires. Son incrédulité et son indépendance furent tellement conservées à l'égard de Napoléon, que, malgré les avances obligeantes de celui-ci, il s'est refusé jusqu'au moment de sa seconde abdication à se présenter chez lui. Bien différent en cela de Carnot, qui, non seulement croyait à sa conversion du despote, comme nécessaire, mais qui l'eût encore servi, quand il n'y aurait pas cru, parce que le despote tenait le sort du pays dans ses mains; de Lanjuinais, qui sacrifia de nouveau les répugnances qu'il avait sacrifiées durant quinze ans; de Benjamin Constant, qui trouva, qui dut trouver, dans la confiance constitutionnelle de Napoléon, la garantie de sa bonne foi.

« La portion de l'Assemblée la plus indépendante des affections et des préjugés bonapartistes, dit l'auteur des *Esquisses* déjà citées, lequel aurait dû être parfaitement informé, paraît avoir voulu attaquer, *dès le premier jour*, l'autorité impériale, et courir toutes les chances d'un appel à la nation, pour la défense du territoire français. On assure même que

M. La Fayette avait déjà fait quelques tentatives auprès de Fouché et de Carnot, afin de profiter, pour la destruction de ce pouvoir, du rassemblement du Champ-de-Mai, qui, depuis la convocation des représentans, n'était plus qu'une vaine et ridicule cérémonie, mais auquel une telle entreprise aurait rendu toute son importance. » Il résulte de cet énoncé, 1°. qu'une portion de la Chambre de 1815, convoquée par Napoléon, qui tenait, à la vérité, ses pouvoirs du peuple, mais qui n'aurait jamais eu d'existence sans Napoléon, *a voulu renverser Napoléon*; 2°. qu'elle *a voulu l'attaquer dès le premier jour*; 3°. qu'elle avait médité *un appel à la nation*; 4°. qu'elle a voulu *admettre au plan d'attaque* contre Napoléon, *Carnot et Fouché, ministres de Napoléon*; 5°. qu'elle avait projeté *de profiter du rassemblement du Champ-de-Mai*, pour substituer *une autre autorité* à l'autorité impériale renversée. Je dis *une autre autorité*, sans pouvoir préciser laquelle, car cette portion de l'Assemblée et nommément le général La Fayette avaient promis « leur coopération cordiale, ainsi qu'on l'a vu plus haut, contre l'invasion étrangère, contre l'influence étrangère, et contre *toute famille* ou *tout parti* qui se prévaudrait d'un tel secours pour attaquer l'indépendance et la liberté du peuple français. » Or, dans cette portion de la Chambre, et parmi les membres qui la composaient, je trouve évidemment le général La Fayette; et, malgré le caractère de véridicité que l'écrivain des *Esquisses* a

souvent imprimé à leur rédaction, je soutiens que, dans cette occurrence, elles pèchent par la vraisemblance. Je ne veux pas maintenant connaître les autres membres de la fraction qui conjurait contre l'autorité impériale; mais, pour ne parler ici que de celui qui nous intéresse à tous les titres, je demande s'il y a l'ombre de vraisemblance dans la conduite qu'on lui attribue? Est-il vraisemblable que La Fayette, dont la vie, militante ou souffrante, a été un sacrifice perpétuel aux principes, les ait tous violés dans une occasion où, de leur conservation et de son respect pour eux, dépendait le sort, le salut, le triomphe de la patrie? est-ce l'homme qui, pour garder ses sermens, a effleuré le poignard des Jacobins, et n'a échappé à leur hache que pour tomber dans les basses-fosses du despotisme; est-ce lui qui, en méditant d'attaquer l'autorité impériale, en commençant l'attaque, en recrutant des complices dans ceux mêmes que la loi en avait fait les gardiens et les défenseurs; est-ce bien La Fayette qui oublie qu'à titre de membre d'un collége électoral, *il a prêté serment à l'empereur;* que comme député il le lui prêtera bientôt; que quoique en qualité de citoyen, il ait pu refuser son vote à l'Acte additionnel, il ne lui a pas refusé son serment comme fonctionnaire public? et, dans un écrit presque officiel, on vient nous dire, qu'au mépris de ce serment fait et à faire, au mépris de la nature de sa mission et du caractère de son existence politique, l'homme le plus droit, le plus

roide même dans l'exercice de ses devoirs civiques, est devenu aussi souple qu'un ambitieux, aussi passionné qu'un factieux, aussi actif qu'un conspirateur! Ainsi, par une injure toute gratuite, ou peut-être par un éloge que son austérité repousse, on suppose que l'opposition de La Fayette au gouvernement impérial d'avant 1814, justifierait ses manœuvres contre le gouvernement restauré de 1815! On suppose que, fermant les yeux aux dangers qu'une conspiration intérieure ferait courir au chef de l'État, environné, à l'instant même, par une vaste coalition extérieure, un patriote tel que La Fayette, serait, en quelque sorte, devenu l'allié de Blücher et de Wellington, et, pour assouvir son animosité personnelle, aurait tenté de priver le pays du seul bras qui pouvait alors, je ne dirai pas le défendre, mais le sauver! Cette assertion, avancée sans prudence, soutenue sans preuves, ne saurait être admise sans éclaircissemens préalables, ou sans commentaires explicatifs. Ceux qu'il faut déduire de la conduite postérieure du général, la contredisent et la démentent. On y va trouver le *Wigh* constitutionnel, le patriote de 1789, l'honorable membre de l'Opposition, le vétéran de la liberté : jamais le conspirateur.

La Fayette trouve Carnot sincèrement persuadé de la conversion de l'empereur, et déterminé à le servir de tout son pouvoir : c'est ainsi que s'expriment les *Esquisses*. Fouché, moins confiant à cet égard, et déjà engagé dans diverses négociations

peu favorables à Napoléon, n'en déclara pas moins « que cette idée *hardie* était inexécutable. » (Il ne dit pas *criminelle*, quoiqu'il n'y eût de crime pour Fouché que ce qui était *inexécutable*. Lorsque négociant avec trois ou quatre partis à la fois, il se ménageait celui auquel il sacrifierait les trois autres, voilà ce qu'il appelait *une idée hardie*. En qualifiant de même celle dont il s'agit, si toutefois elle lui fut communiquée, il est naturel de penser qu'il ne la rejeta, comme *inexécutable*, que parce qu'elle se trouvait partiellement analogue avec l'une des siennes, celle précisément qui l'a emporté. En l'écartant, il se délivrait d'une rivale qui, en l'admettant, n'eût certes pas tourné à son profit.)

L'auteur précité termine ainsi cette anecdote plus piquante que vraie, sans songer que la fin en infirme le commencement. « *La presque totalité* de la Chambre d'ailleurs *et du public*, tenant à la révolution, soit comme bonapartistes, constitutionnels ou républicains, s'effrayait à l'idée d'ôter à l'armée le général qui avait sa confiance, et qui la méritait par de grands talens. » Je demande maintenant, et indépendamment des principes, comment, dans la double crise où la France était pressée, un sage, tel que La Fayette, eût voulu ravir à l'armée *le général qui avait sa confiance*, tandis que cette armée était alors l'unique espoir de cette *presque totalité de la Chambre et de la nation*, qui tenait à la révolution? C'eût été s'exposer à l'animadversion presque universelle, sans espoir de

compensation, dans un succès impossible pour tout autre que pour Fouché. Et sur-le-champ, les *Esquisses* l'avouent. « En vain, disent-elles, le petit nombre qui aurait voulu prendre des moyens plus hardis et plus populaires, pensait-il que la France avait vaincu l'Europe bien long-temps avant que le nom de Bonaparte ne fût célèbre, et que même, par un singulier hasard, toutes les parties de l'empire reconnues par les traités de Lunéville et d'Amiens, avaient été conquises par d'autres généraux que Napoléon ; il fallut (remarquez cet aveu) *sous peine d'une scission qui compromettait la défense nationale*, laisser le soin de cette défense à deux cent huit mille hommes commandés par l'empereur ; et dès lors les patriotes de tous les partis se résignèrent à lui donner tous les moyens de rendre cette défense plus opiniâtre, et de ne lui opposer, dans sa nouvelle carrière militaire, aucun embarras, aucune entrave, *la défense du pays étant à leurs yeux le plus pressant objet.* » Conciliez à présent ces sentimens aussi raisonnables que patriotiques, avec la prétendue conjuration qu'on impute à une portion de la Chambre, et dont on fait le général La Fayette l'ambassadeur et l'organe auprès de Fouché et de Carnot. Si cet homme illustre a daigné conspirer, ce n'a pu être que pour la presque totalité de la nation, et avec la majorité de la Chambre ; si *la majorité* de la Chambre et *la presque totalité* de la nation *se sont effrayées à l'idée d'ôter à l'armée le général qui avait sa confiance*, La Fayette n'a pas

voulu *attaquer l'autorité impériale*, La Fayette n'a pas *tenté les chances d'une insurrection* nationale *représentée par le rassemblement du Champ-de-Mai ;* en un mot, La Fayette n'a pas conspiré.

Lorsque le bureau de la Chambre fut nommé, il fallut remplir envers la Constitution et le chef actuel de l'État la formalité du serment; formalité qui, dans les temps ordinaires, eût été très simple, et qui, dans tous les temps est requise pour que les députés de la nation aient la possibilité physique de dire leur avis, fût-ce contre le Gouvernement qui les appelle. Cependant il se répandit qu'un assez grand nombre de députés répugnait, peut-être à cause de l'article 67 (*) de l'Acte additionnel, à prêter serment, « sans doute, dit un écrit du temps, parce que cette Assemblée, comme celle de 89, avait des vues de constitution très opposées à celles du législateur provisoire. » Ce fut dans ces circonstances que le prince Joseph demanda une entrevue au général La Fayette, qu'on regardait comme un des moins disposés à cette formalité. Il fut convenu qu'on se bornerait à la remplir en masse, « ce qui, disent les *Esquisses*, l'aurait énervée, *annulée réellement*. » (**) Mais les re-

---

(*) Portant interdiction du rétablissement des Bourbons, de la noblesse, d'un culte dominant et de tout ce qui constituait la monarchie féodale.

(**) Erreur. Un serment, prêté en masse, engage, non plus, mais *mieux*, s'il est possible, qu'un serment individuel;

présentans Dupin et Roy avaient porté, à l'improviste, cette question à la tribune de la Chambre : elle fut perdue à une immense majorité. Lorsqu'il fallut rédiger le procès-verbal, quelques personnes, appuyées sur une opinion à peu près totale, demandèrent qu'on présentât le décret comme rendu à l'unanimité. L'inexactitude de cette assertion fut démontrée par la petite minorité qui se leva contre elle, et dans laquelle on remarqua MM. La Fayette père et fils, d'Argenson, La Rochefoucault-Liancourt, Delessert, Flaugergues, Jay, Roy, Dupin, et quelques autres membres dont l'indépendance n'était pas douteuse. Le président lui-même, dont l'opinion personnelle était connue pour être conforme à celle de cette minorité, se rendit sans peine au vœu qu'elle exprima, en prononçant et faisant insérer au procès-verbal une explication qui *modifiait cet engagement* et levait les scrupules des âmes timorées. Du moins c'est ce que rapporte la chronique contemporaine, bien qu'il soit aussi difficile de modifier un serment dont les paroles sacramentelles sont inaltérables, qu'il l'est de supposer que des hommes d'honneur les aient altérées par des restrictions.

Si l'empereur avait été mécontent des discussions qui s'étaient élevées au sujet du serment (discus-

---

car il constate une sorte de solidarité morale à laquelle on ne pourrait se soustraire que par des subtilités que la force ferait peut-être triompher, mais qu'elle ne justifierait pas.

sions qu'il appelait le commencement des hostilités), il eut lieu de l'être plus encore des suffrages relatifs à la présidence. Napoléon voulait faire nommer président de la Chambre un des quatre présidens des sections du conseil d'État, Merlin de Douay, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Defermont et Boulay de la Meurthe. On fit, dit-on, de grands efforts pour attirer les voix sur l'un d'eux. Il y eut des dîners chez M. Defermont. Pour faciliter le succès, l'empereur les nomma tous quatre ministres d'État. Les manœuvres ne réussirent pas. Les voix se partagèrent entre Lanjuinais, La Fayette et Flaugergues : le premier, recommandé par son attachement à la monarchie constitutionnelle; le second par son indépendance tant de fois constatée; le dernier par l'énergie de ses protestations dans la Chambre législative de 1813. (*)

Il y eut deux tours de scrutin; et comme les voix se portèrent un peu plus sur Lanjuinais que sur La Fayette, les ministres de l'empereur, des conseillers d'État et d'autres fonctionnaires députés répandirent le bruit que Napoléon n'agréerait pas M. Lan-

---

(*) Protestations qu'il partagea avec MM. Lainé, Raynouard, Maine de Biran et Gallois. Elles consistèrent, comme chacun sait, à démontrer *au despote ambitieux*, contre lequel l'ennemi réagissait, en menaçant le cœur de la France, les résultats de son despotisme et de son ambition. C'était un peu tard, ce semble; mais douze cent mille étrangers, prêts à appuyer ce raisonnement, le rendaient plus concluant, quoique moins dangereux.

juinais. Ainsi fut donnée par la Chambre une nouvelle preuve de son indépendance, et presque de son opposition, par le choix d'un homme dont l'élection devait être si peu agréable au nouveau souverain. En effet, M. Lanjuinais, dont le courage patriotique et l'austère vertu sont d'ailleurs si connus, avait été l'un des rédacteurs de son acte de déchéance. (*)

Il y eut une conférence chez l'empereur. On ne manqua pas de motifs pour le porter à refuser sa sanction à l'élection du président. Quelques hommes cependant, entre lesquels on nomme Regnault de Saint-Jean-d'Angely, et Carnot, ce grand citoyen, eurent le courage et le bon sens de lui représenter le danger de cette mesure. Ce dernier, pénétré d'estime pour M. Lanjuinais, et répondant de sa loyauté, obtint le consentement de Napoléon, nécessaire à la nomination régulière du président. M. Lanjuinais fut présenté; voici ce qui a transpiré de son entrevue avec le prince :

L'Empereur. — Eh bien, monsieur, il ne s'agit plus de tergiverser : il faut répondre à mes questions.

M. Lanjuinais. — Sire, avec la rapidité de l'éclair, car je ne compose point avec ma conscience.

L'Empereur. — Êtes-vous à moi ?

M. Lanjuinais. — Je n'ai jamais été à personne, je n'ai appartenu qu'à mon devoir.

(*) Souscrit par *trente* sénateurs, dont une dizaine d'étrangers.

L'Empereur. — Vous éludez. Me servirez-vous?

M. Lanjuinais. — Oui, sire, dans la ligne du devoir : vous avez *la visibilité.*

L'Empereur. — Mais, me haïssez-vous?

M. Lanjuinais. — J'ai eu le bonheur de ne jamais haïr personne, d'être bienveillant et bienfaisant quand je l'ai pu, envers ceux même qui m'ont fait dix-huit mois *tuable à vue.* (*)

Là-dessus, Napoléon tend les bras au président élu, l'embrasse; et depuis ce moment, les relations furent établies comme elles devaient l'être.

Les premiers actes des Représentans avaient été des symptômes d'indépendance et de fierté. Quoique convoqués par une autorité collatérale, qui se croyait supérieure, et qu'ils ne voulaient considérer que comme provisoire, ils s'estimaient une véritable assemblée constituante. C'était, en d'autres termes, supposer que Napoléon était un Louis XVI, ou plutôt que son action, du débarquement à Cannes jusqu'à la prise de possession des Tuileries, n'avait été qu'une suite d'actes mécaniques, à la faveur desquels le conquérant avait balayé devant lui tous les abus dont le génie ministériel embarrassa la première restauration. L'intention des Représentans était-elle de maintenir Napoléon sur un trône usurpé, dont, au moyen de l'acceptation d'une constitution nouvelle, ils lui eussent garanti la légitimité constitutionnelle? Je ne le pense pas. Le

(*) Après la proscription du 31 mai 1793.

caractère d'un despote et celui des démocrates sont intéressés par trop de points identiques, pour ne pas éprouver, dans leur choc concurrent, des froissemens et des déchiremens. Que voulait donc la nouvelle Constituante? Il est vraisemblable que, se croyant secondée par une ou par plusieurs des puissances coalisées, elle n'eût pas rejeté le rétablissement de Louis XVIII, à la condition, qu'au lieu d'*octroyer* une charte, ce prince accepterait une constitution. Cette politique des hommes libres, mais que les cabinets trouvent aussi vulgaire que dangereuse, s'est depuis manifestée dans les déclarations qui ont suivi l'abdication de l'empereur; et c'est elle qu'il pénétrait avec sa sagacité accoutumée, lorsqu'il s'écriait, avec colère, en plein conseil d'État : « Ils ne reconnaissent plus le vieux bras de l'empereur, mais ils le sentiront. » Quelques jours avant l'ouverture des chambres, il avait dit : « Où vont-ils? à la mort, et ils y traînent la liberté. Après vingt-cinq ans de révolution, en sont-ils donc encore à apprendre qu'il n'y a point de liberté sans indépendance? Ont-ils le bras assez fort pour l'assurer? Les voilà qui s'agitent, qui délibèrent, qui écrivent des constitutions, ces Grecs du Bas-Empire! et pourtant douze cent mille baïonnettes s'enfoncent dans le cœur de la patrie! Ils croient la sauver avec un bouclier de papier : c'est du fer qu'il faut opposer au fer; c'est l'épée de la France qu'il faut mettre aux mains qui la fit toujours vaincre. Taisez-vous, rêveurs et bavards! laissez-moi du

moins, en chassant, en battant l'ennemi, vous assurer la liberté de rêver, de bavarder tout à votre aise.»

Telle était la situation des choses et des esprits, quand eut lieu l'ouverture de la Chambre. L'empereur y fut précédé par la nouvelle Chambre des pairs, et par le conseil d'État que les Représentans ne virent pas, sans murmurer, traiter en autorité constituée.

Le Bureau alla recevoir le prince, et lui fut présenté dans la salle du Trône. Il fit à ses membres l'accueil le plus gracieux. « Il y a plus de douze ans que nous ne nous sommes vus, » dit-il au général La Fayette. A son entrée dans la salle, il fut accueilli par des applaudissemens vifs et qui parurent unanimes. C'est une monnaie dont les Français ne sont pas avares; qu'ils distribuent avec assez de parcimonie à leurs comédiens, mais dont ils sont d'autant plus prodigues envers leurs princes, qu'ils veulent leur refuser des tributs plus solides.

Placé sur son trône, certains observateurs de l'opposition remarquèrent que Napoléon montra dans toute sa figure, dans l'accent de son discours, la contraction violente que sa nouvelle situation lui faisait éprouver. Les muscles de son visage étaient, dit-on, altérés. « Obligé de fléchir devant une représentation nationale, disent les *Esquisses* citées, et de respecter ces formes qu'il avait naguère traitées avec hauteur, on lisait dans tous ses traits l'expression de sa souffrance intérieure. » Cependant, il s'exprima avec noblesse, et l'Assemblée et lui se séparèrent mutuellement satisfaits.

Le bureau de la Chambre et une commission se réunirent pour préparer la réponse au discours de l'empereur. On invita ceux qui auraient des projets d'adresse à se joindre à cette commission. Chacun des membres parla d'abord sur le genre d'adresse qui lui paraissait convenable. « L'empereur Napo-« léon, dit M. La Fayette, descendant graduelle-« ment de sa magistrature nationale pour s'asseoir « sur un trône sans barrières, a semblé vouloir « nous punir de l'abus des formes républicaines, « en nous faisant sentir tout le poids de la monar-« chie absolue. Il fondit ensemble les hommes et « les idées de deux régimes arbitraires, à l'exclusion « des principes de 89, et s'avança peu à peu vers « le despotisme, à travers l'insouciance publique. »

La Fayette, en exprimant son désir que l'Assemblée prît une attitude capable d'inspirer de la confiance à la nation et à l'Europe, ajouta que sa conduite allait décider si elle serait appelée *la représentation du peuple français*, ou simplement *le club Napoléon*.

Deux projets furent présentés par M. Durand (de la Marne), et par M. Garat. On préféra le premier, en y ajoutant quelques expressions positives et sévères (était-ce bien le moment?) que les amis de Napoléon trouvèrent le moyen de faire adoucir dans les dernières rédactions. Ce qui en reste néanmoins est bien éloigné des flatteries familières à ces sortes d'adresses. On se rappelle, à cette occasion, que pour faire substituer le mot *héros* à celui

de *grand homme*, M. Lanjuinais fit observer à la commission, avec sa naïve franchise, que l'expression de *grand homme* supposait des vertus morales dont celle de *héros* pouvait plus aisément se passer. (Cette distinction, très juste en soi, parfaitement placée dans une dissertation sur la morale appliquée à la politique, était-elle bien à propos?)

« On promettait d'ailleurs à l'empereur, dit un narrateur de ce temps, soutien contre les ennemis et zèle pour le maintien de l'indépendance nationale. » Mais on lui demandait en même temps : « Quelles mesures avaient été prises pour la conservation de la paix. » On se pressait « de faire les communications sur l'état de la France, » et *on lui* SIGNIFIAIT : « *Que la délibération nationale* « *allait rectifier* ce que les constitutions et les trans- « actions précédentes avaient de défectueux. » Il était clair qu'avec ces manières-là le gouvernement, de monarchique qu'on l'avait cru et qu'on le disait, passait à l'aristocratie temporaire, ou plutôt que tout pouvoir était suspendu dans son action divisée et pondérée par l'action dominante d'un pouvoir constituant. Or, c'était en présence de tous les partis agités, des deux grandes factions oligarchique et démagogique renaissantes; c'était aussi à la face de l'*Europe en armes* (*), à ses portes, ou plutôt dans

(*) Expressions de l'empereur Alexandre, dans la proclamation qu'il fit *seul*, lors de son entrée à Paris, au nom des puissances qui n'y arrivèrent qu'après.

son sein, que la France déclarait ce pouvoir souverain qui les renferme tous, et devant lequel toute autorité s'évanouit. Avec un général tel que Napoléon (car on ne saluait plus en lui que le titre impérial décerné aux premiers empereurs romains, celui de *général-couronné*), l'attitude était belle, et la résolution magnanime; pour les soutenir, pour les justifier, ce n'était pas mourir qu'il fallait : c'était vaincre. A-t-on vaincu?

Afin de lier notre texte sur les cent jours aux notes supplémentaires qui l'appuient en l'expliquant (*voyez* le n° 26 des *Pièces justificatives*), quelques lignes résumées sur la campagne de Waterloo ne paraîtront pas un hors-d'œuvre. Nous les empruntons à des témoins intelligens et impartiaux.

Le projet de Napoléon, en commençant la guerre, avait été de concentrer rapidement ses troupes, et de tomber sur les cantonnemens ennemis; mouvement qui aurait dû se faire dans la nuit même où lord Wellington et les chefs des armées alliées étaient au bal à Bruxelles. En effet, l'empereur avait réuni sa garde et une partie des troupes derrière une forêt, sans que personne se doutât de son projet. Il y eut trois déserteurs, un dragon, un tambour-major de la garde impériale; mais ces deux hommes ne savaient rien du plan, et auraient été peu écoutés, si un lieutenant-général n'avait abandonné l'armée impériale la nuit même. On sait qu'il s'était présenté aux Tuileries, et avait fait les

sermens de dévouement, dont, à sa prière, le général Gérard et Labédoyère avaient répondu sur leur honneur. Mais ce général, qui depuis sa conduite équivoque au 3 nivôse, avait changé de parti deux ou trois fois, calcula qu'il y avait plus de chances pour les alliés que pour la France, et voulut laver ses soumissions à Bonaparte par un service important. En effet, c'est surtout à lui qu'on a dû la destruction de l'armée française. Il avertit les généraux ennemis, sur toute la route, de sa désertion, et le coup fut manqué.

On sait que l'armée française, à Waterloo, était sur le papier, en comprenant même les employés, au nombre de soixante-cinq mille hommes. (Plus bas, nous contrôlerons ces renseignemens par un document plus exact.) L'armée des ennemis, d'après les mêmes calculs, était de cent vingt-cinq mille hommes. Le corps de trente mille hommes du maréchal Grouchy avait ordre d'attaquer et de pousser les Prussiens. Dans la nuit qui précéda la bataille, à une heure du matin, on reçut un billet de Grouchy annonçant que les Prussiens se retiraient, et qu'il les suivait. L'empereur, réveillé, dit qu'il n'y avait rien à répondre, Grouchy ayant ses instructions. Le lendemain, à cinq heures, en renvoyant l'officier d'ordonnance, il dit la même chose. Le maréchal Ney, qui avait ordre de tenir l'ennemi en échec, prit sur lui de faire une attaque où il réussit; mais le point important de la bataille était celui où se trouvait Napoléon. Si le maréchal Grouchy, entendant le

canon, avait suivi la règle commune dans une telle incertitude, de se porter du côté où l'on tirait, la bataille eût été gagnée. C'est ce que lui demandaient avec instance les généraux Vandamme et Excelmans. Grouchy s'en tint à ses instructions de pousser les Prussiens devant lui. Un officier d'ordonnance, qui lui fut envoyé, fut perdu en route; le second ne l'atteignit que lorsqu'il n'était plus temps. On peut lui reprocher aussi, non comme trahison, mais comme faute militaire, de n'avoir pas poussé assez vivement le corps de six mille Prussiens qui masquait le mouvement du maréchal Blücher. Sans doute il répondrait que, dans le cas où la bataille eût été gagnée, en se portant droit sur Bruxelles, en arrière des ennemis, il eût coupé cette armée tout entière; mais que manquant ce grand succès, l'empereur eût pu lui opposer qu'il n'avait pas suivi ses instructions. Quoi qu'il en soit, le corps de Grouchy filait, pendant la bataille, sur la route de Bruxelles; et quinze cents hommes de ses troupes, plus avancés que l'empereur ne le croyait, se trouvèrent placés sur le chemin des Prussiens qui venaient renforcer Wellington. Il s'engagea alors un combat qui faisait paraître une double ligne de feux. Cette circonstance étonna tout l'état-major de l'empereur. Celui-ci ayant regardé avec attention ces doubles feux inattendus, s'écria : « C'est Grouchy! la bataille est gagnée! » Il fit avancer la garde en colonnes serrées, et marcha avec elle à la hauteur, et quelquefois en avant des colonnes, dans la vue

de gagner du terrain; ce que la garde exécuta avec une intrépidité d'autant plus méritoire, que trente pièces de canon, qui devaient protéger son mouvement, se trouvèrent avoir épuisé leurs munitions. C'est dans cette situation que l'empereur acquit la certitude que Grouchy n'arrivait point; que c'étaient, au contraire, les Prussiens qui débouchaient sur son flanc. Il pâlit alors et dit : *Tout est perdu!....* (*Esquisses historiques sur les Cent jours*).

Nous venons d'avancer que ce sommaire, tracé d'ailleurs par des mains honorables, demandait un contrôle qui en rectifiât certaines données erronées. En rejetant ceux que la haine, l'espoir de réaction, l'altération des sentimens, ou l'ignorance des faits lui ont opposés, où pourrions-nous mieux puiser que dans la source pure ouverte par l'empereur lui-même? Devançant la postérité, comme il a devancé son siècle, il s'examine en stratégiste et se juge en philosophe. Assis sur son roc, il voit expirer à ses pieds toutes les passions avec tous les événemens. Ceux-ci sont mis à nu, dépouillés du prestige multiforme que leur prêtait l'esprit de faction. Dès aujourd'hui la voix des siècles a traversé l'Atlantique, pour révéler à l'Europe ce que lui confia l'écho de Sainte-Hélène. Du tombeau qui illustre ce misérable rocher, la vérité a pris son vol sur les continens, et quelques feuillets tracés par un proscrit achèvent l'opprobre de ses proscripteurs. C'est de ces feuillets que nous extraïons quelques lignes. L'historien en est peut-être plus

extraordinaire encore que le héros; et c'est ce qui justifiera cette excursion.

(*) La position de la France était critique après la bataille de Waterloo, mais non désespérée. Tout avait été préparé dans l'hypothèse qu'on échouât dans l'attaque de la Belgique. Soixante-dix mille hommes étaient ralliés le 27 juin (1815) entre Paris et Laon. Vingt-cinq à trente mille hommes, y compris les dépôts de la garde, étaient en marche de Paris et de ces dépôts. Le général Rapp, avec vingt-cinq mille hommes de troupes d'élite, devaient être arrivés, dans les premiers jours de juillet, sur la Marne : toutes les pertes du matériel étaient réparées. Paris seul contenait cinq cents pièces de canon de campagne, et on n'en avait perdu que cent soixante-dix. Ainsi une armée de cent vingt mille hommes, égale à celle qui avait passé la Sambre le 15, ayant un train d'artillerie de trois cent cinquante bouches à feu, couvrirait Paris au 1er juillet. Cette capitale avait indépendamment de cela, pour sa défense, trente-six

---

(*) *Campagne de* 1815, écrite sous la dictée de Napoléon, par le général Gourgaud.

Mémoires de Napoléon, publiés par les généraux Bertrand, Gourgaud, Montholon.

Mémorial de Sainte-Hélène, publié par le comte Las-Cases.

Napoléon en exil, publié par O'Meara.

Pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène, publiées par M. Regnault-Warin (jusqu'au septième volume inclusivement).

mille hommes de garde nationale, trente mille tirailleurs, six mille canonniers, six cents bouches à feu en batterie, des retranchemens formidables sur la rive droite de la Seine, et en peu de jours, ceux de la rive gauche eussent été entièrement terminés. Cependant les armées anglo-hollandaises et prusso-saxonnes, affaiblies de plus de quatre-vingt mille hommes, ne pouvaient dépasser la Somme avec plus de quatre-vingt-dix mille. Elles y attendraient la coopération des armées autrichiennes et russes, qui ne pouvaient être, avant le 15 juillet, sur la Marne. Paris avait donc vingt-cinq jours pour préparer sa défense, achever son armement, ses fortifications, ses approvisionnemens, et attirer des troupes de tous les points de la France. Au 15 juillet même, il n'y aurait que trente ou quarante mille hommes arrivés sur le Rhin. La masse des armées russes et autrichiennes ne pouvait entrer en action que plus tard. Ni les armes, ni les munitions, ni les officiers ne manquaient dans la capitale. On pouvait même porter les tirailleurs à quatre-vingt mille hommes, et augmenter l'artillerie de campagne jusqu'à six cents bouches à feu.

Le Maréchal Suchet, réuni au général Lecourbe, aurait, à la même époque, plus de trente mille hommes devant Lyon, indépendamment de la garnison de cette ville, qui serait bien armée, bien approvisionnée et bien retranchée. La défense de toutes les places fortes était assurée : elles étaient

commandées par des officiers de choix, et gardées par des troupes fidèles.

Tout pouvait se réparer; mais il fallait du caractère, de l'énergie, de la confiance, de la fermeté de la part des officiers du Gouvernement, des Chambres, de la nation tout entière!... Il fallait qu'elle fût animée par le sentiment de l'honneur, de la gloire, de l'indépendance nationale; qu'elle fixât les yeux sur Rome, après la bataille de Cannes, et non sur Carthage, après Zama. Si la France s'élevait à cette hauteur, elle était invincible.

Le 21 juin, le maréchal Blücher et le duc de Wellington entrèrent, par deux colonnes, sur le territoire français. Le 22, le feu prit au magasin à poudre d'Avesnes : la place se rendit. Le 24, les Prussiens entrèrent dans Guise, et le duc de Wellington à Cambray. Le 26, il était à Péronne. Pendant tout ce temps, les places de 1re, 2e et 3e lignes de la Flandre étaient investies. Cependant, ces deux généraux apprirent le 25 l'abdication de l'empereur, qui avait eu lieu le 22; l'insurrection des Chambres, le découragement que ces circonstances jetèrent dans l'armée, et les espérances qu'en concevaient les ennemis intérieurs. Dès lors ils ne songèrent plus qu'à marcher sur la capitale, sous les murs de laquelle ils arrivèrent les derniers jours de juin, avec moins de quatre-vingt-dix mille hommes : démarche qui leur aurait été funeste et eût entraîné leur ruine totale, s'ils l'eussent hasardée devant Napoléon. Mais ce prince avait abdiqué!...

Afin de développer les motifs qui ont réglé sa conduite dans cette occasion si importante et si décisive, et qui a eu de si funestes conséquences pour lui et pour la France, il faut appuyer ce récit de quelques observations.

Première observation. — On a reproché à l'empereur : 1°. de s'être démis de la dictature au moment où la France avait le plus grand besoin d'un dictateur; 2°. d'avoir changé les Constitutions de l'empire, dans un moment où il ne fallait songer qu'à le préserver de l'invasion; 3°. d'avoir souffert qu'on alarmât les Vendéens qui d'abord avaient refusé de prendre les armes contre le régime impérial; 4°. d'avoir réuni les Chambres, lorsqu'il suffisait de réunir les armées; 5°. d'avoir abdiqué et laissé la France à la merci d'une Assemblée divisée et sans expérience; car enfin, s'il est vrai qu'il fût impossible au prince de sauver la patrie, sans la confiance de la nation, il ne l'est pas moins que la nation, dans ces circonstances critiques, ne pouvait sauver ni son honneur ni son indépendance sans Napoléon.

Dans le second volume de cet ouvrage, on essayera une courte réponse à ces objections auxquelles il est vraisemblable que répondra plus amplement la suite des *Mémoires de Napoléon*, promise par ses éditeurs.

Deuxième observation. — L'art avec lequel les mouvemens des divers corps d'armée ont été dérobés à la connaissance de l'ennemi, au début de

la campagne, ne saurait être trop remarqué. Le maréchal Blücher et le duc de Wellington ont été surpris : ils n'ont rien vu, rien su de tous les mouvemens qui s'opéraient près de leurs avant-postes.

Pour attaquer les deux armées ennemies, les Français pouvaient déborder leur droite, leur gauche, et percer leur centre. Dans le premier cas ils déboucheraient par Lille, et rencontreraient l'armée anglo-hollandaise ; dans le second, ils déboucheraient par Givet et Charlemont, et rencontreraient l'armée prusso-saxonne. Ces deux armées restaient réunies, puisqu'elles seraient pressées l'une sur l'autre, de la droite sur la gauche, et de la gauche sur la droite. L'empereur adopta le parti de couvrir ses mouvemens par la Sambre, et de percer la ligne des deux armées à Charleroi, point de leur jonction, manœuvrant avec rapidité et habileté. Il trouva ainsi dans les secrets de l'art des moyens supplémentaires qui lui tinrent lieu de cent mille hommes qui lui manquaient. Ce plan fut conçu et exécuté avec autant d'audace que de sagesse.

Troisième observation. — Le caractère de plusieurs généraux avait été détrempé par les événemens de 1814 ; ils avaient perdu quelque chose de cette audace, de cette résolution, de cette confiance qui leur avaient valu tant de gloire et avaient tant contribué au succès des campagnes passées.

1°. Le 15 juin, le 3e corps devait prendre les

armes à trois heures du matin, et arriver devant Charleroi à dix heures : il n'arriva qu'à trois heures après midi.

2°. Le même jour, l'attaque des bois en avant de Fleurus, qui avait été ordonnée pour quatre heures après midi, n'eut lieu qu'à sept heures. La nuit survint avant qu'on pût entrer à Fleurus, où le projet du chef avait été de placer son quartier-général ce même jour. Cette perte de sept heures fut bien fâcheuse, au début d'une campagne.

3°. Ney reçut l'ordre de se porter, le 16, avec quarante-trois mille hommes, qui composaient la gauche qu'il commandait, en avant des Quatre-Bras, d'y prendre position à la pointe du jour, et même de s'y retrancher. Il hésita, perdit huit heures. Le prince d'Orange, avec neuf mille hommes seulement, conserva le 16, jusqu'à trois heures après midi, cette importante position. Lorsqu'enfin le maréchal reçut à midi, l'ordre daté de Fleurus, et qu'il vit que l'empereur allait en venir aux mains avec les Prussiens, il se porta sur les Quatre-Bras, mais seulement avec la moitié de son monde, et laissa l'autre moitié pour appuyer sa retraite, à deux lieues derrière; il l'oublia jusqu'à six heures du soir, où il en sentit le besoin pour sa propre défense. Dans les autres campagnes, ce général eût occupé à six heures du matin la position en avant des Quatre-Bras, eût défait et pris toute la division belge, et eût, ou tourné l'armée prussienne, en faisant filer, par la chaussée de Namur, un détachement qui

fût tombé sur les derrières de la ligne de bataille; ou, en se portant sur la chaussée de Gemmapes, il eût surpris en marche et détruit la division de Brunswick, et la 5e division anglaise qui venait de Bruxelles. De là, il eût marché à la rencontre des 1re et 2e divisions anglaises qui arrivaient par la chaussée de Nivelles, l'une et l'autre sans cavalerie, ni artillerie, et harassées de fatigue. Toujours le premier dans le feu, Ney oubliait les troupes qui n'étaient pas sous ses yeux. La bravoure que doit montrer un général en chef, est différente de celle que doit avoir un général de division, comme celle-ci ne doit pas être celle d'un capitaine de grenadiers.

4°. L'avant-garde de l'armée française n'arriva le 17 devant Waterloo, qu'à six heures du matin : sans de fâcheuses hésitations, elle y fût arrivée à trois heures. L'empereur en parut fort contrarié. Il dit, en montrant le soleil : « Que ne donnerais-je « pas pour avoir aujourd'hui le pouvoir de Josué, « et retarder sa marche de quelques heures ! »

Quatrième observation. — Jamais le soldat français n'a montré plus de courage, de bonne volonté et d'enthousiasme : il était plein du sentiment de sa supériorité sur tous les soldats de l'Europe. Sa confiance dans l'empereur était tout entière, et peut-être encore accrue; mais il était ombrageux et méfiant envers ses autres chefs. Les trahisons de 1814 étaient toujours présentes à son esprit. Tout mouvement qu'il ne comprenait pas l'inquié-

tait : il se croyait encore trahi. Au moment où les premiers coups de canon se tiraient près de Saint-Amand, un vieux caporal s'approcha de l'empereur, et lui dit : « Sire, méfiez-vous du maréchal Soult (*); soyez certain qu'il nous trahit. — Sois tranquille, lui répondit ce prince, j'en réponds comme de moi. » Au milieu de la bataille un officier fit le rapport au maréchal Soult que le général Vandamme était passé à l'ennemi ; que ses soldats demandaient à grands cris qu'on en instruisît l'empereur. Sur la fin de la bataille, un dragon, le sabre tout dégouttant de sang, accourut criant : « Sire! venez vite à la division ; le général Dhénin harangue les dragons pour passer à l'ennemi! — L'as-tu entendu? — Non, sire ; mais un officier, qui vous cherche, l'a vu et me charge de vous le dire. » Pendant ce temps, le brave général Dhénin recevait un boulet de canon qui lui emportait une cuisse, après avoir repoussé une charge ennemie.

Le 14 au soir, le lieutenant-général B*******, le colonel C*****, et l'officier de l'état-major V**********, avaient déserté du 4e corps et passé à l'ennemi. « Leurs noms, a dit l'empereur, seront « en exécration tant que le peuple français formera

(*) Ministre de la guerre lors de l'invasion de Bonaparte, contre lequel il avait ordonné les premières mesures ; ce que le soldat, qui n'oublie rien, ne pouvait pardonner au major-général de Waterloo.

« une nation. » Cette désertion avait fort augmenté l'inquiétude du soldat. Il paraît à peu près constant qu'on a crié *Sauve qui peut!* à la 4e division du 1er corps, le soir de la bataille de Waterloo, à l'attaque du village de La Haye, par le maréchal Blücher. Ce village n'a pas été défendu comme il devait l'être. Il est également probable que plusieurs officiers porteurs d'ordres ont disparu. Mais si quelques officiers ont déserté, pas un soldat ne s'est rendu coupable de ce crime. Plusieurs se tuèrent sur le champ de bataille, où ils étaient restés blessés, lorsqu'ils apprirent la déroute de l'armée.

Cinquième observation. — Dans la journée du 17, l'armée française se trouva partagée en trois parties. Soixante-neuf mille hommes, sous les ordres de l'empereur, marchèrent sur Bruxelles, par la route de Charleroi; trente-quatre mille, sous les ordres du maréchal Grouchy, se dirigèrent sur cette capitale, par la chaussée de Wavres, à la suite des Prussiens; sept à huit mille hommes restèrent sur le champ de bataille de Ligny, savoir : trois mille hommes de la division Girard, pour porter secours aux blessés, et former, dans tous les cas imprévus, une réserve aux Quatre-Bras; quatre à cinq mille hommes, formant les parcs de réserve, restèrent à Fleurus et à Charleroi. Les trente-quatre mille hommes du maréchal Grouchy, ayant cent huit pièces de canon, étaient suffisans pour culbuter l'arrière-garde prussienne dans toutes les positions qu'elle prendrait, presser la retraite de l'armée

vaincue et la contenir. C'était un beau résultat de la victoire de Ligny, de pouvoir ainsi opposer trente-quatre mille hommes à une armée qui avait été de cent vingt mille hommes. Les soixante-neuf mille hommes, sous les ordres de l'empereur, étaient suffisans pour battre l'armée anglo-hollandaise de quatre-vingt-dix mille hommes. La disproportion qui existait le 15, entre les deux masses belligérantes, qui alors étaient dans le rapport d'un à deux, était bien changée : elle n'était plus que dans le rapport de trois à quatre. Si l'armée anglo-hollandaise avait battu les soixante-neuf mille hommes qui marchaient contre elle, on eût pu reprocher à Napoléon d'avoir mal calculé; mais il est constant, même de l'aveu des ennemis, que sans l'arrivée du général Blücher, l'armée anglo-hollandaise aurait perdu son champ de bataille entre huit et neuf heures du soir. Sans l'arrivée du maréchal Blücher, à huit heures du soir, avec ses 1er et 2e corps, la marche sur Bruxelles, sur deux colonnes, pendant la journée du 17, avait plusieurs avantages. La gauche poussait et contenait l'armée anglo-hollandaise; la droite, sous les ordres du maréchal Grouchy, poursuivait et contenait l'armée prusso-saxonne; et le soir, toute l'armée française devait se trouver réunie sur une ligne de cinq petites lieues, de Mont-Saint-Jean à Wavres, ayant ses avant-postes au bord de la forêt. Mais la faute que fit le maréchal Grouchy, de s'arrêter le 17 à Gembloux, n'ayant fait dans la journée que deux petites lieues, au lieu de continuer jusque

vis-à-vis de Wavres, c'est-à-dire d'en faire encore trois, fut aggravée et rendue irréparable par celle qu'il fit le lendemain 18, en perdant douze heures, et n'arrivant qu'à quatre heures après midi devant Wavres, au lieu d'y arriver à six heures du matin.

1°. Chargé de poursuivre le maréchal Blücher, Grouchy le perdit de vue pendant vingt-quatre heures, depuis le 17 à quatre heures après midi, jusqu'au 18 à quatre heures après midi.

2°. Le mouvement de la cavalerie sur le plateau, pendant que l'attaque du général Bulow n'était pas encore repoussée, fut un accident fâcheux. L'intention du chef était d'ordonner ce mouvement, mais une heure plus tard, et de le faire soutenir par les seize bataillons d'infanterie de la garde, et cent pièces de canon.

3°. Les grenadiers à cheval et les dragons de la garde, que commandait le général Guyot, s'engagèrent sans ordre. Ainsi, à cinq heures après midi, l'armée se trouva sans avoir une réserve de cavalerie. Si à huit heures et demie, cette réserve eût existé, l'orage qui bouleversa le champ de bataille eût été conjuré, les charges de cavalerie ennemie repoussées; les deux armées eussent couché sur le champ de bataille, malgré l'arrivée successive du général Bulow et du maréchal Blücher. L'avantage eût encore été pour l'armée française; car les trente-quatre mille hommes du maréchal Grouchy, ayant cent huit pièces de canon, étaient frais et bivouaquèrent sur le champ de bataille; les

deux armées ennemies se fussent dans la nuit couvertes par la forêt de Soignies. L'usage constant, dans toutes les batailles, était que la division des grenadiers et dragons de la garde ne perdît pas de vue l'empereur, et ne chargeât qu'en vertu d'un ordre donné verbalement par ce prince au général qui la commandait.

Le maréchal Mortier, qui commandait en chef la garde, quitta ce commandement le 15 à Beaumont, comme les hostilités commençaient. Il ne fut pas remplacé, ce qui eut plusieurs inconvéniens.

Sixième observation. — 1°. L'armée française manœuvra sur la droite de la Sambre le 13 et le 14. Elle campa la nuit du 14 au 15 à une demi-lieue des avant-postes prussiens; et cependant le maréchal Blücher n'eut connaissance de rien; et lorsque le 15, dans la matinée, il apprit à son quartier-général de Namur, que l'empereur entrait à Charleroi, l'armée prusso-saxonne était encore cantonnée sur une étendue de trente lieues : il lui fallait deux jours pour se réunir. Il eût dû, dès le 15 mai, porter son quartier-général à Fleurus, concentrer les cantonnemens de son armée dans un rayon de huit lieues, tenant des avant-gardes sur les débouchés de la Meuse et de la Sambre. Son armée alors eût pu être réunie à Ligny le 15 à midi, y attendre l'attaque de l'armée française, ou, dans la soirée du 15, marcher contre elle pour la jeter dans la Sambre.

2°. Cependant, quoique surpris, le maréchal

Blücher persista dans le projet de réunir son armée sur les hauteurs de Ligny, derrière Fleurus, bravant la chance d'y être attaqué avant que son armée n'y fût arrivée. Le 16 au matin, il n'avait encore réuni que deux corps d'armée; et déjà l'armée française était à Fleurus. Le 3e corps rejoignit dans la journée; mais le 4e, que commandait le général Bulow, ne put arriver à la bataille. Le maréchal Blücher eût dû, aussitôt qu'il sut les Français à Charleroi, c'est-à-dire dans la soirée du 15, donner pour point de rassemblement à son armée, non Fleurus, non Ligny, qui se trouvaient déjà sous le canon de l'ennemi, mais Wavres, où les Français ne pouvaient arriver que le 17. Il eût eu de plus toute la journée du 16 et la nuit du 16 au 17, pour opérer le rassemblement total de son armée.

3°. Après avoir perdu la bataille de Ligny, le général prussien, au lieu de faire sa retraite sur Wavres, eût dû l'opérer sur l'armée de Wellington, soit sur les Quatre-Bras, puisque celui-ci s'y était maintenu, soit sur Waterloo. Toute la retraite de Blücher, dans la matinée du 17, fut à contre-sens, puisque les deux armées, qui n'étaient qu'à trois mille toises l'une de l'autre, pendant la soirée du 16, ayant pour communication une belle chaussée, ce qui les pouvait faire considérer comme réunies, se trouvèrent le soir du 17 éloignées de plus de dix mille toises, et séparées par des défilés et des chemins impraticables.

Le général prussien a violé les trois grandes

règles de la guerre : 1°. Tenir ses cantonnemens rapprochés; 2°. donner pour point de rassemblement un lieu où ils puissent arriver avant l'ennemi; 3°. opérer sa retraite sur ses renforts.

Septième observation. — 1°. Le duc de Wellington a été surpris dans ses cantonnemens. Il eût dû, le 15 mai, les concentrer à huit lieues autour de Bruxelles, tenant des avant-gardes sur les débouchés de Flandre. L'armée française manœuvrait depuis trois jours à portée de ses avant-postes : elle avait, depuis vingt-quatre heures, commencé les hostilités; son quartier-général était depuis douze heures à Charleroi, que le général anglais ignorait encore tout à Bruxelles; et tous les cantonnemens de son armée étaient encore en pleine sécurité, occupant un terrain de plus de vingt lieues.

2°. Le prince de Saxe-Weimar, qui faisait partie de l'armée anglo-hollandaise, était, le 15 à quatre heures du soir, en position en avant de Frasne, et savait que l'armée française était à Charleroi. S'il eût envoyé directement un aide-de-camp à Bruxelles, il y serait arrivé à six heures du soir; et cependant ce ne fut qu'à onze heures du soir que le duc de Wellington fut instruit que l'armée française était à Charleroi. Il perdit ainsi cinq heures dans une circonstance et contre un homme où la perte d'une seule heure était d'une grande importance.

3°. L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de cette armée étaient cantonnées séparément, de sorte que

l'infanterie se trouva engagée aux Quatre-Bras, sans cavalerie, ni artillerie, ce qui lui fit éprouver une grande perte, puisqu'elle fut obligée de se tenir en colonnes serrées pour faire face aux charges de cuirassiers, et sous la mitraille de cinquante bouches à feu. Ces braves étaient ainsi à la boucherie, sans cavalerie pour les protéger, sans artillerie pour les venger. Comme les trois armes ne peuvent pas se passer un moment l'une de l'autre, elles doivent toujours être cantonnées et placées de manière à pouvoir toujours s'assister.

4°. Le général anglais, quoique surpris, donna pour point de réunion à son armée, les Quatre-Bras, depuis vingt-quatre heures au pouvoir des Français. Il exposait ses troupes à être défaites partiellement, et à mesure de leur arrivée. Le danger qu'il leur faisait courir était bien plus considérable encore, puisqu'il les faisait arriver sans artillerie et sans cavalerie : il livrait son infanterie, morcelée, et sans l'assistance des deux autres armes, à son ennemi. Son point de rassemblement devait être à Waterloo. Il aurait eu alors la journée du 16 et la nuit du 16 au 17, ce qui était insuffisant pour y réunir toute son armée, infanterie, cavalerie, artillerie. Les Français ne pouvaient y arriver que le 17, et eussent trouvé toute son armée en position.

Huitième observation. — 1°. Le général anglais a livré le 18 la bataille de Waterloo. Ce parti était contraire aux intérêts de sa nation, au plan général de guerre adopté par les alliés : il violait toutes les

règles de la guerre. Il n'était pas de l'intérêt de l'Angleterre, qui a besoin de tant d'hommes pour recruter son armée des Indes, de ses colonies d'Amérique, et de ses vastes établissemens; il n'était pas de leurs intérêts, dis-je, de s'exposer de gaîté de cœur à une lutte meurtrière, qui pouvait lui faire perdre la seule armée qu'elle eût, et lui coûter tout au moins le plus pur de son sang. Le plan de guerre des alliés consistait à agir en masse, et à ne s'engager dans aucune affaire partielle. Rien n'était plus contraire à leur intérêt et à leur plan que d'exposer le succès de leur cause dans une bataille chanceuse, à peu près à forces égales, où toutes les probabilités étaient contre eux. Si l'armée anglo-hollandaise eût été détruite à Waterloo, qu'eût servi aux alliés ce grand nombre d'armées qui se disposaient à franchir le Rhin, les Alpes et les Pyrénées?

2°. Le général anglais, en prenant la résolution de recevoir la bataille à Waterloo, ne la fondait que sur la coopération des Prussiens; mais cette coopération ne pouvait avoir lieu que dans l'après-midi. Il restait donc exposé seul depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq du soir, c'est-à-dire pendant treize heures. Une bataille ne dure pas ordinairement plus de six : cette coopération était donc illusoire.

Mais, pour compter sur la coopération des Prussiens, il supposait donc que l'armée française était tout entière vis-à-vis de lui; et, si cela était, il préten-

dait donc, pendant treize heures, avec quatre-vingt-dix mille hommes de troupes de diverses nations, défendre son champ de bataille contre une armée de cent quatre mille Français. Ce calcul était évidemment faux : il ne se fût pas maintenu trois heures. Tout aurait été décidé à huit heures du matin, et les Prussiens ne seraient arrivés que pour être pris à revers. Dans une même journée les deux armées eussent été détruites. S'il comptait qu'une partie de l'armée française aurait, conformément aux règles de la guerre, suivi l'armée prussienne, il devait, dès lors, lui être évident qu'il n'en aurait aucune assistance, et que les Prussiens, battus à Ligny, ayant perdu vingt-cinq à trente mille hommes sur le champ de bataille, en ayant eu vingt mille d'éparpillés, poursuivis par trente-cinq à quarante mille Français victorieux, ne se seraient pas dégarnis, et se seraient crus à peine suffisans pour se maintenir. Dans ce cas, l'armée anglo-hollandaise dut seule soutenir l'effort de soixante-neuf mille Français pendant toute la journée du 18; et il n'est pas d'Anglais qui ne convienne que le résultat de cette lutte n'était pas douteux, leur armée n'étant pas constituée de manière à supporter le choc de l'armée impériale, durant quatre heures.

Pendant toute la nuit du 17 au 18 le temps a été horrible, ce qui a rendu les terres impraticables jusqu'à neuf heures du matin. Cette perte de six heures depuis la pointe du jour, a été tout à l'avantage de l'ennemi; mais son général pouvait-il faire

dépendre le sort d'une pareille lutte du temps qu'il faisait dans la nuit du 17 au 18? Le maréchal Grouchy, avec trente-quatre mille hommes, et cent huit pièces de canon, a trouvé le secret, qui paraissait introuvable, de n'être dans la journée du 18, ni sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean, ni sur Wavres (*). Mais le général anglais avait-il l'assurance de ce général qu'il se fourvoierait d'une si étrange manière? La conduite du maréchal Grouchy était aussi imprévoyable que si, sur sa route, son armée eût éprouvé un tremblement de terre qui l'eût engloutie.

Récapitulons. Si le maréchal Grouchy eût été sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean, comme l'ont cru le général anglais et le général prussien, pendant toute la nuit du 17 au 18, et toute la matinée du 18, et que le temps eût permis à l'armée française de se ranger en bataille à quatre heures du matin, avant sept heures l'armée anglo-hollandaise eût été écharpée, éparpillée : elle eût tout perdu; et si le temps n'eût permis à l'armée française de prendre son ordre de bataille qu'à dix heures, à une heure après midi l'armée anglo-hollandaise eût fini ses destins. Les débris en eussent

(*) Quelque imposant et presque décisif que soit le prononcé de l'empereur, l'équité prescrit au lecteur de ne pas fixer son opinion sur la conduite de Grouchy à Waterloo, sans avoir lu la réponse de cet officier aux imputations du généralissime.

été rejetés au-delà de la forêt ou dans la direction de Hall; et l'on eût eu tout le temps, dans la soirée, d'aller à la rencontre du maréchal Blücher, et de lui faire éprouver un pareil sort. Si le maréchal Grouchy eût campé devant Wavres, la nuit du 17 au 18, l'armée prussienne n'eût fait aucun détachement pour sauver l'armée anglaise, et celle-ci eût été complètement battue par les soixante-neuf mille Français qui lui étaient opposés.

3°. La position du Mont-Saint-Jean était mal choisie. La première condition d'un champ de bataille est de n'avoir pas de défilés sur ses derrières. Pendant la bataille, le général anglais ne sut pas tirer parti de sa nombreuse cavalerie; il ne jugea pas qu'il devait être et serait attaqué par sa gauche: il crut qu'il le serait par sa droite. Malgré la diversion opérée en sa faveur par les trente mille Prussiens du général Bulow, il eût deux fois opéré sa retraite dans la journée, si cela lui eût été possible. Ainsi, par le fait, ô étrange bizarrerie des événemens humains! le mauvais choix de son champ de bataille, qui rendait toute retraite impossible, a été la cause, ou du moins l'une des causes de son succès.

Neuvième observation. — On demandera: Que devait donc faire le général anglais après la bataille de Ligny, et le combat des Quatre-Bras? La postérité n'aura pas deux opinions: il devait traverser, dans la nuit du 17 au 18, la forêt de Soignies, sur la chaussée de Charleroi; l'armée prussienne la

devait également traverser sur la chaussée de Wavres; les deux armées se réunir, à la pointe du jour, sur Bruxelles; laisser des arrière-gardes pour défendre la forêt; gagner quelques jours pour donner le temps aux Prussiens, dispersés par la bataille de Ligny, de rejoindre leur armée; se renforcer de quatorze régimens anglais qui étaient en garnison dans les places fortes de la Belgique, où ils venaient de débarquer à Ostende, de retour d'Amérique, et laisser manœuvrer l'empereur des Français comme il aurait voulu. Aurait-il, avec une armée de cent mille hommes, traversé la forêt de Soignies, pour attaquer au débouché les deux armées réunies, fortes de plus de deux cent mille hommes et en position? C'était certainement tout ce qui pouvait arriver de plus avantageux aux alliés. Se serait-il contenté de prendre lui-même position? Son inaction ne pouvait pas être longue, puisque trois cent mille Russes, Autrichiens, Bavarois, etc., étaient arrivés sur le Rhin : ils seraient dans peu de semaines sur la Marne, ce qui l'obligerait à accourir au secours de sa capitale. C'est alors que l'armée anglo-prussienne devait marcher et se joindre aux alliés sous Paris. Elle n'aurait couru aucune chance, n'aurait éprouvé aucune perte, aurait agi conformément aux intérêts de la nation anglaise, au plan général adopté par les alliés, et aux règles de l'art de la guerre.

Du 15 au 18, le duc de Wellington a constamment manœuvré comme l'a désiré son ennemi; il

n'a rien fait de ce que celui-ci craignait qu'il fît. L'infanterie anglaise a été ferme et solide; la cavalerie pouvait mieux faire. L'armée anglo-hollandaise a été deux fois sauvée dans la journée par les Prussiens : la première fois, avant trois heures, par l'arrivée du général Bulow, avec trente mille Prussiens; la deuxième fois, par l'arrivée du maréchal Blücher, avec trente-un mille hommes.

Dans cette journée, soixante-neuf mille Français ont battu cent vingt mille hommes. La victoire leur a été arrachée, entre huit et neuf heures, mais par cent cinquante mille hommes.

— Voilà ce qu'une année après l'événement, Napoléon, assis sur son roc, a écrit froidement, et comme le répèteront l'histoire et la postérité : c'est que le 26 août 1816 (*), jour où il traçait ces lignes, l'histoire lui présentait déjà ses pages véridiques, et que la postérité était debout devant lui.

Voici le tableau qu'un témoin, qu'un acteur de cette journée a tracé de la catastrophe qui, en la terminant, a fixé nos destins.

« L'armée anglaise, qui s'était avancée à mesure que nous reculions, les Prussiens, qui n'avaient point cessé de nous poursuivre, fondirent à la fois sur nos bataillons épars : la nuit augmenta le tumulte et l'effroi; et bientôt l'armée entière ne fut plus qu'une masse confuse, que les Anglais et les

(*) *Mémorial de Sainte-Hélène*, tom. IV et V.

Prussiens renversèrent sans effort et massacrèrent sans pitié. (*)

« L'empereur, témoin de cette épouvantable défection, put à peine en croire ses yeux. Ses aides-de-camp coururent de tous côtés pour rallier les troupes ; lui-même se jeta au milieu de la foule. Mais ses paroles, ses ordres, ses prières ne furent point entendus. Comment l'armée aurait-elle pu se reformer sous le canon, et au milieu des charges continuelles des quatre-vingt mille Anglais et des soixante mille Prussiens qui avaient envahi le champ de bataille ?

Cependant, huit bataillons que l'empereur avait réunis précédemment, se formèrent en carré, et barrèrent le chemin aux armées anglaise et prussienne. Ces braves, quels que fussent leur constance et leur courage, ne pouvaient résister long-temps aux efforts d'un ennemi *vingt fois* plus nombreux. Environnés, assaillis, foudroyés de toutes parts, la plupart finirent par succomber. Les uns vendirent chèrement leur vie ; les autres, exténués de fatigue, de soif et de faim, n'eurent plus la force de combattre, et se laissèrent égorger sans pouvoir se défendre. Deux bataillons, ayant à leur tête les généraux Petit et Pelet de Morvan, que l'ennemi n'avait pu rompre, se retirèrent, en disputant le terrain, jusqu'à ce que, désorganisés et entraînés par le mou-

---

(*) *Règne de Napoléon,* an 1815, tom. II.

vement général, ils furent forcés eux-mêmes de suivre l'indomptable torrent. »

Un dernier bataillon de réserve, illustre et malheureux débris de cette célèbre *Colonne de granit* des champs de Marengo, était resté inébranlable au milieu des flots tumultueux de l'armée. L'empereur se retira dans les rangs de ces braves, commandés encore par Cambronne. Il le fait former en carré, et s'avance à leur tête au-devant de l'ennemi. Tous ses généraux, Ney, Soult, Bertrand, Drouot, Corbineau, Flahaut, Labédoyère, Gourgaud, mettent l'épée à la main et deviennent soldats. Les vieux grenadiers, incapables de trembler pour leur vie, s'effraient du danger qui menace celle de l'empereur. Ils le conjurent de s'éloigner : « Retirez-vous, lui crie, désespéré, l'un d'eux; vous voyez bien que *la mort ne veut pas de vous* (*). » L'empereur résiste et commande le feu. Les officiers qui l'entourent s'emparent de son cheval et l'entraînent. Cambronne et ses braves se pressent autour de leurs aigles expirantes, et disent à Napoléon un éternel adieu. Les Anglais, touchés de leur héroïque ré-

---

(*) Il fallait qu'il vécût pour donner au monde, qu'il avait stupéfait par son génie dans la fortune, le spectacle de son stoïcisme dans les revers. Il fallait qu'il fût chassé du trône pour prouver qu'il en fut digne. Il fallait que la France consentît à son exil pour qu'il lui devînt à jamais présent. Il fallait qu'il mourût sur un rocher de l'Atlantique pour laisser, dans son rustique tombeau, un monument de sa gloire, de la perfidie anglaise et de nos malheurs.

sistance, les conjurent de se rendre : « Non, dit Cambronne, LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS! » Au même moment, ils se précipitent tous sur l'ennemi, aux cris de *Vive la France! Vive l'empereur!...* On reconnaît à leurs coups les vainqueurs de Marengo, des Pyramides, d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, de Montmirail. Les Anglais et les Prussiens, dont ils ont suspendu les chants de victoire, se réunissent contre cette poignée de héros, et l'abattent. Les uns, couverts de blessures, tombent à terre, noyés dans le sang; les autres, plus heureux, sont tués. Ceux dont la mort trompe l'attente, *se fusillent entre eux*, pour ne point survivre à leurs compagnons d'armes, ni mourir de la main de leurs ennemis.

Wellington et Blücher, devenus alors possesseurs paisibles du champ de bataille, le parcourent en maîtres. Mais par combien de sang ce triomphe ne fut-il point acheté! Jamais, non, jamais, les Français ne portèrent à leurs adversaires des coups plus formidables et plus meurtriers. Avides de sang et de gloire, méprisant les dangers et la mort, ils se précipitaient audacieusement sur les batteries enflammées de l'ennemi, semblaient se multiplier pour le chercher, pour l'atteindre, pour le poursuivre dans ses inaccessibles retranchemens. Trente mille Anglais ou Prussiens (*) furent immolés par leurs mains dans cette fatale journée; et

---

(*) La perte générale de l'armée du duc de Wellington, en

quand on pense que cet horrible carnage fut l'ouvrage de cinquante mille hommes (car plus de dix mille de la garde ne prirent point de part à l'action); de cinquante mille hommes, mourans de fatigue et de besoin, et luttant sur un terrain bourbeux, contre une position inexpugnable, et cent trente mille combattans, on est saisi d'une douloureuse admiration, et l'on décerne au vaincu *la palme de la victoire*. — Les suites de cette journée sont racontées partout, et leurs conséquences se développent graduellement sous nos yeux. Waterloo ne fut pas seulement une bataille gagnée par les alliés, et perdue par la France : elle a été pour celle-ci, et conséquemment pour l'Europe, l'ère d'un système nouveau, d'un changement général, sinon dans les sentimens des peuples, du moins dans leur conduite; d'une autre direction dans la politique des princes, en un mot, une révolution complète. Les rois humiliés ont repris des espérances, les nations ont suspendu les leurs. A l'aspect de Napoléon exilé, l'aristocratie a respiré, et tout ce qui vivait d'abus,

---

tués ou blessés, fut d'environ...............	25,000 hom.
et celle du prince Blücher, de...............	35,000
	60,000

Celle des Français peut être évaluée, savoir :

Le 15 et le 16, tués ou blessés, à..........	11,000 hom.
Le 18, tués ou blessés, à..................	18,000
Prisonniers............................	8,000
	37,000

et séchait depuis vingt ans, est sorti de dessous terre. L'ignorance, les préjugés, l'envie, l'orgueil des sots, la vengeance des petites âmes, toutes les passions basses, cupides et cruelles, se sont donné carrière. Des mains débiles ont voulu éteindre la gloire, des bras de pygmées ont tenté d'étouffer la liberté; mais la liberté a visité l'Europe (*), mais la gloire a rayonné sur la France : on peut les comprimer, on peut les obscurcir; mais les détruire, jamais! On ne *fusille* pas la pensée, on ne tue pas les dieux.

Ce qui suivit le retour de l'empereur, après Waterloo, est expliqué dans nos pièces justificatives, en ce qui concerne La Fayette (n° 26) : nous y renvoyons. En partageant le sentiment général qui les dicta, nous sommes loin de garantir les faits de détails qui y sont relatés. Quelque véridique, quelque honorable que soit la plume dont ils émanent, nous ne la croyons pas exempte de préventions; et, quoique pure de toutes passions viles, elle ne l'est peut-être pas d'un préjugé qui se justifie par l'amour de la liberté. Toutefois cet amour, dans l'âme de l'historien ou de celui qui prépare des matériaux à l'histoire, doit céder à l'amour de la vérité. Témoin impartial des événemens, il les expose sans prédilection, et n'a en propre que les émotions qu'ils

(*) La Charte de France, les Constitutions de Bade, de Würtemberg, de Hesse-Darmstadt, de Bavière, de Saxe-Weimar, de Nassau, des Pays-Bas, etc.

peuvent exercer sur une âme sensible. La nôtre fut déchirée au spectacle de la patrie sanglante dont les ennemis accoururent se disputer les lambeaux. Mais qui la noya dans son sang? qui leur offrit ses dépouilles? qui a courbé sous le joug la tête souveraine de cette nation, que ceignaient tant de couronnes, que chargeaient tant de lauriers? La diplomatie de nos ministres est là pour répondre; et, quant à Napoléon, sa longue agonie et sa mort précoce n'ont que trop répondu.

Après la perte de la bataille, qui décidait tout, quant à la situation de l'empereur vis-à-vis des alliés, il lui en restait une à livrer aux Chambres, ou seulement à celle des députés, sur les sentimens de laquelle il ne s'était jamais fait illusion. Nous en avons indiqué l'esprit, autant que le permettaient les bornes de cet ouvrage. En opposition avec une immense majorité, dont une fraction seulement pouvait être considérée comme des créatures de Napoléon, on remarquait une minorité qui, dans une position hostile, depuis son avénement au pouvoir, avait jusqu'alors saisi toutes les occasions de le lui disputer, et semblait aujourd'hui provoquer celle de le lui ravir. A l'opiniâtre acharnement de cette minorité, habituellement dédaigneuse, contemptrice, et maintenant insurgée, on eût dit qu'il s'agissait pour elle, moins de sauver le pays que de conquérir la puissance. L'émotion qu'elle mettait dans tous ses actes, affectait plutôt le sentiment passionné et les vues circonscrites de l'intérêt per-

sonnel, que l'explosion généreuse, que le large épanchement d'un patriotisme désintéressé. C'est que, dans certaines têtes, modifiées par l'âge et par certaines opinions, telles doctrines, d'ailleurs philosophiques et libérales, se sont moulées sur des abstractions systématiques qui ne permettent aucunes objections tirées des circonstances, et qui *enclosent* dans un culte étroit de principes absolus, les hommes si naturellement *ondoyans*, comme eût dit Montaigne, et les choses si nécessairement mobiles. Tel était le caractère du jansénisme civique que Napoléon vaincu trouva à combattre, en arrivant de Waterloo, et qu'il fut condamné à vaincre, sous peine d'en être dévoré.

Avant de passer à la célèbre motion du général La Fayette, revenons un instant sur une particularité que nous avons touchée déjà, mais qui a besoin d'être reproduite, pour y découvrir la connexion de cette motion avec elle. Je veux parler du serment. Les lâches le prêtent, parce qu'ils tremblent; les ambitieux, parce qu'ils espèrent : voyons par quels motifs, ou sous quels prétextes, nos jansénistes s'y refusaient.

Lorsque, dans la troisième séance de la Chambre, il fut question de le prêter, M. Dupin (*) exposa « que le serment à prêter au souverain *par la na-« tion*, pour être valable et légitime, ne doit pas « être prêté en vertu d'un décret qui ne renferme

(*) Avocat célèbre, défenseur du maréchal Ney.

« que la seule volonté du prince; mais en vertu « d'une loi qui est le vœu de la nation, constitu- « tionnellement exprimé. » Il proposa, en consé- quence, de décider « Qu'aucun serment ne pour- « rait être exigé d'elle, qu'en exécution d'une « loi, et que ce serment ne préjudicierait en rien « au droit d'améliorer postérieurement la Constitu- « tion. »

L'argument qui motive cette motion est un pur sophisme, et, comme tous les sophismes, il porte sur un abus de mots. Dans la formalité du serment, il n'était pas, il ne pouvait être question *de la nation*, mais de la Chambre. Or, la Chambre, troisième branche du pouvoir législatif, existait par les Constitutions, et plus nommément encore par l'Acte additionnel accepté par la nation. Cet Acte et ces Constitutions prescrivaient le serment, non à l'empereur, première branche de la puissance législative, mais à l'empereur, chef de la nation, chef de l'État, pouvoir exécutif. La loi qu'on demandait pour accorder le serment était faite, et c'était en vertu même de cette loi que le motionnaire se trouvait à même de témoigner des doutes sur son existence. Les avait-on exprimés, ces doutes, deux jours auparavant, lorsque la nation et l'armée représentées au Champ-de-Mai, s'étaient liées par un serment à l'empereur qui l'avait échangé contre le sien? Cette circonstance ôte même à la subtilité de l'orateur ce qu'elle pouvait avoir de spécieux. Quant à la faculté d'améliorer les Constitutions, n'était-elle

pas réglée par ces Constitutions mêmes? Déclarer que le serment éventuel *ne préjudicierait en rien au droit de les améliorer*, qu'était-ce autre chose que de dire que le serment actuel y préjudicierait? (*)

« Cette proposition, disent les auteurs des *Mémoires secrets sur* 1815, fut appuyée par M. Roy (**) : » elle tendait à déclarer nul de fait et de droit le serment que la nation et l'armée représentées par leurs électeurs (quinze mille) et leurs députés (cinquante mille) venaient de prêter aux Constitutions et à l'empereur, dans la solennité du Champ-de-Mai. Et comme c'était ce serment qui jusqu'alors liait uniquement la nation à l'empereur, et Napoléon à la nation, il en résultait qu'en l'annulant, on dépouillait l'empereur du caractère de souveraineté dont il était revêtu, et qu'en remettant ses droits en délibération, on y remettait aussi ses pouvoirs. La motion de M. Dupin, si elle eût été adoptée, jetait inévitablement la France dans l'étroit défilé qui sépare l'autorité qu'on abandonne, de l'anarchie qui épie toujours sa retraite. Où se cachait cependant l'usurpation qui devait remplir cette lacune?

La motion fut rejetée d'un accord unanime, que,

(*) Dans un discours, dont la sagesse était la force, M. Jay réduisit à ses termes opportuns ce qu'il y avait d'utile dans la seconde partie de cette proposition. (Séance du 20 juin.)

(**) Avocat, ministre des finances du roi; aujourd'hui pair de France.

malgré les réclamations de la fraction opposante, un représentant (Garnier de Saintes) voulut faire constater dans le procès-verbal. Il n'y parvint point, attendu, répondit-on, que le serment individuel prêté par chaque mandataire, constatait à la fois l'adhésion privée et l'assentiment général. Toutefois, la direction que prenait la Chambre, en souffrant qu'on révoquât en doute, dans son sein, l'autorité de l'empereur, dut navrer ce prince, qui calcula sur-le-champ, dans cette indifférence ou dans cette faiblesse, un système combiné d'agression contre lui, lequel n'attendait, pour éclater, qu'une occasion favorable. « J'aperçois avec douleur, dit-il, que les députés ne sont point disposés à ne faire qu'un avec moi, et qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de me chercher querelle. De quoi ont-ils à se plaindre? que leur ai-je fait? Je leur ai donné de la liberté à pleines mains; je leur en ai peut-être trop donné (*); car les gouvernemens ont aujourd'hui plus de garantie que les nations. J'y

---

(*) Voilà de ces propos qui portaient jusqu'à la fureur l'exaltation de quelques représentans insurgés. Ils avaient pardonné son despotisme, à Napoléon; ils ne pouvaient lui pardonner leur affranchissement. Perpétuellement raisonneurs *en droit*, lorsque *le fait* avait décidé (c'étaient des gens de loi), ils le tenaient pour insolent de leur avoir donné la liberté, et se tenaient, eux, pour avilis, de l'avoir reçue de ses mains; car il fallait bien avouer qu'aucun d'eux n'eût fait le 20 mars, et que c'était du 20 mars que datait leur droit d'insulter son auteur.

mettrai du mien tant que je pourrai ; mais s'ils croient faire de moi un soliveau, ou un second Louis XVI, ils se trompent : je ne suis pas homme à me laisser faire la loi par des avocats (*), ni à me laisser couper la tête par des factieux. »

Qui ne voit, dans cette disposition des esprits, une mine chargée, et qui n'attend, pour faire explosion, que la faveur, ou au moins le conseil des circonstances ?

L'empereur, ainsi qu'on l'a vu, avait fait l'ouverture des Chambres, et l'apparence de la satisfaction mutuelle avait été réciproque. Avant son départ pour l'armée, Napoléon, qu'une prévention invétérée ne voulait pas voir corrigé d'une ambition et d'un despotisme qui pourtant lui avaient tant coûté, invita les législateurs à s'occuper de l'amélioration des constitutions. « La constitution, dit-il dans sa réponse à l'adresse des Chambres, est notre point de ralliement : elle doit être notre étoile polaire dans ces momens d'orage. Toute discussion publique qui tendrait à diminuer la confiance qu'on doit à ses dispositions, serait un malheur pour l'État. Nous nous trouverions, au milieu des écueils, sans boussole et sans direction. La crise où nous sommes engagés est forte ; n'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité, en s'oc-

(*) MM. Roy, Dupin et quelques autres avocats, qui lui paraissaient les chefs ou les orateurs de l'insurrection.

cupant de discussions abstraites, au moment où le belier brisait les portes de la ville. » A ces mots, prononcés d'une voix accentuée, il promena sur ceux qu'ils désignaient un regard scrutateur qui leur fit baisser les yeux.

La question de savoir si la France devait donner ou recevoir le signal des hostilités, s'était souvent offerte aux méditations de l'empereur.

En attaquant l'ennemi, il avait l'avantage de combattre avant l'arrivée des Russes, et de transporter la guerre hors du territoire français. S'il était victorieux, il pouvait faire soulever la Belgique, et détacher de la coalition une partie de la confédération du Rhin, et peut-être l'Autriche.

En se laissant attaquer, il restait le maître de choisir son champ de bataille, de multiplier à l'infini ses moyens de résistance, et de porter à son plus haut degré d'exaltation la force et le dévouement de son armée.

Des Français combattant sous les yeux de leurs mères, de leurs épouses, de leurs enfans, pour la conservation de leur bien-être, la défense de l'honneur et de l'indépendance et de la patrie, eussent été invincibles; mais Napoléon sentait que pour rendre une guerre nationale, il faut que tous les citoyens soient unis avec leur chef, de cœur et de volonté; et convaincu, dit l'auteur des *Mémoires secrets*, que l'esprit de la Chambre des représentans ferait chaque jour de nouveaux progrès, il résolut de commencer la guerre, espérant que la for-

tune favoriserait ses armes, et que la victoire le réconcilierait avec les députés, ou lui donnerait les moyens de les faire rentrer dans l'ordre constitutionnel, dont l'amour d'une liberté peut-être alors intempestive, les écartait de plus en plus.

Les résultats ne répondirent point à ces espérances. Nous fûmes vaincus, on ne le sait que trop; vaincus, mais point défaits; dispersés, mais non désunis. « Tout n'est point perdu, écrivait Napoléon au prince Joseph; il me restera, en réunissant mes forces, cent cinquante mille hommes; les fédérés et les gardes nationaux qui ont du cœur, me fourniront cent mille hommes; les bataillons du dépôt cinquante mille. J'aurai donc trois cent mille soldats à opposer de suite à l'ennemi. J'attellerai l'artillerie avec les chevaux de luxe; je leverai cent mille conscrits; je les armerai avec les fusils des royalistes et de ceux des gardes nationales qui sont suspectes. Je ferai lever en masse le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, la Champagne; j'accablerai l'ennemi. Mais il faut qu'on m'aide et qu'on ne m'étourdisse point... »

On l'étourdit et on ne l'aida point. On le nomma *inepte*, parce que, contre toutes probalités, il avait été battu; plus battu cependant par l'exaltation de Ney et l'immobilité de Grouchy, plus par les désertions de quelques traîtres et les terreurs de quelques lâches, que par Wellington, le prince d'Orange, Blücher et Bulow. Ces généraux sou-

riaient de voir une méprise qui perdait la France. Quelle joie pour eux d'entendre appeler *déserteur* celui qui venait de leur faire payer si cher un premier succès! Que Napoléon eût réalisé son plan, ce succès se fût tourné en revers, et la coalition eût plus moissonné de cyprès au pied de Laon, ou sous les murs de Paris, qu'elle n'avait cueilli de palmes à Waterloo. Mais quelques mots échappés au chagrin firent craindre à la Chambre sa dissolution. Comme l'empereur avait le droit constitutionnel de la prononcer, elle crut qu'il en avait l'intention. Lucien le lui avait conseillé, et Lucien, on ne l'oubliera jamais, avait été le président du 18 brumaire. Carnot, le républicain Carnot, partageait cet avis. L'empereur avait dit lui-même en plein conseil : « Si la nation se lève, l'ennemi sera écrasé; si, au lieu de levées, de mesures extraordinaires, on dispute, tout est perdu! l'ennemi est en France. J'ai besoin, pour sauver la patrie, d'être revêtu *d'un grand pouvoir;* j'ai besoin D'UNE DICTATURE TEMPORAIRE. Dans l'intérêt de la patrie, je pourrais me saisir de ce pouvoir; mais il serait utile, il serait *national* qu'il me fût donné par les Chambres. » (*Mémoires secrets*, par M. de Chaboulon.)

Au mot de *dictature,* l'ennemi de tout despotisme, de toute tyrannie, de toute usurpation, sentit bouillonner *son vieux sang* dans ses veines. On avait dit à La Fayette que, *sous deux heures,* les Chambres seraient dissoutes (*Esquisses sur les*

Cent jours); c'était lui ordonner de monter à la tribune, et d'y prononcer sa célèbre motion. Qu'elle eût échoué, la tête de cet illustre vétéran de la liberté tombait; la motion accueillie, ce fut Napoléon qui acheva sa chute. (*Pièces justificatives*, n° 26.) Avec lui, expira l'empire; avec lui aurait aussi expiré la gloire, si le retour du roi ne nous avait rendu toutes les espérances.

FIN DU TOME PREMIER.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

